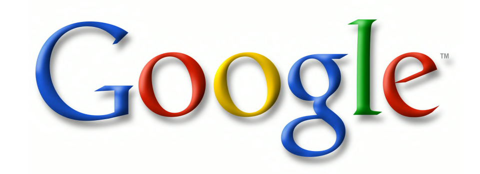
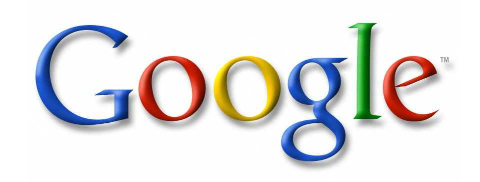



Google




PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

par le Comte de Schiffres
de Provence



DE L'ADMINISTRATION

GÉNÉRALE

DU ROYAUME.



IMPRIMERIE DE A. BARBIER, RUE DES MARAIS S.-G., N. 17.

MANUSCRIT

TROUVÉ

AUX

TUILERIES

LE 29 JUILLET 1830,

ET PUBLIÉ PAR M. NOGUÈS, COMPOSITEUR-TYPOGRAPHE.

DE L'ADMINISTRATION

GÉNÉRALE

DU ROYAUME.

Félix Gaspard Hyacinthe Joseph
comte de [illegible]

PARIS,

LEVAVASSEUR, PALAIS-ROYAL.

URBAIN CANEL, LIBRAIRE,

RUE J.-J. ROUSSEAU, N. 16.

1830.

DEUX MOTS

DE L'ÉDITEUR.

J'ai fait mon devoir comme tant d'autres; j'ai combattu pour la liberté; j'ai pris part à l'attaque du Louvre, et j'entrai un des premiers dans les Tuileries que les troupes royales et les Suisses abandonnaient en déroute.

La foule se répandit dans les appartemens du château comme dans une ville emportée d'assaut; c'étaient des cris confus de joie et de victoire; plus de six mille personnes voulurent voir la demeure d'un Roi, sans carte d'entrée ni huissier introducteur.

J'arrivai jusqu'au cabinet particulier de l'ex-dauphin; les coussins du canapé étaient

encore froissés, et sur la table plusieurs manuscrits ouverts.

Alors on commença à faire voler en l'air, aux applaudissemens unanimes, lettres, papiers et registres: «Vous avez tort, dis-je, mieux vaudrait examiner cela; peut-être découvrirait-on des documens curieux qui donneraient le mot des ordonnances.» On ne m'écouta pas.

Un volume in-folio, magnifiquement relié en maroquin vert aux armes de France, et tout plein de marques pour désigner sans doute les passages importans, semblait avoir été consulté peu d'heures auparavant; quelqu'un le poussa par terre et le foula aux pieds en disant: « C'est un grimoire de jésuite ! »

Je ramassai ce manuscrit dont le titre me frappa. Je manifestai aux personnes qui

étaient là l'intention de le publier : chacun m'y encouragea. Malheureusement ces marques de papier, qui pouvaient témoigner en quelque sorte des sentimens du lecteur, s'étaient égarées dans la chûte du livre.

Lorsque je voulus sortir des Tuileries, un poste de la garde nationale veillait à ce que le pillage ne déshonorât pas le triomphe du peuple. On fouillait tout le monde : « Messieurs, leur dis-je, voici un manuscrit » qui peut servir à éclairer l'opinion publi- » que sur les projets des Bourbons ; je suis » typographe, et je compte faire imprimer » cet ouvrage dans l'intérêt général. » — « C'est bien ! » dirent-ils, et ils me laissèrent la possession du précieux manuscrit.

C'est ce même manuscrit que je livre aujourd'hui à la curiosité du public ; l'histoire en profitera.

J'ai cru ne devoir pas révéler le nom de l'auteur. Avouera-t-il son œuvre? Il suffit de dire que c'est un ancien émigré qui faisait partie de l'état-major de M. de Bourmont.

L'original est déposé entre les mains du libraire chargé de sa publication, il sera communiqué aux personnes qui désireront s'assurer de son authenticité.

NOGUÈS,
compositeur-typographe.

A SON ALTESSE ROYALE

MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

MONSEIGNEUR,

Je viens présenter à votre altesse royale, généralissime des armées de sa majesté et grand-amiral de France, l'hommage de mon travail sur les moyens de rendre au roi l'antique prépondérance dont jouissait la France avant que nos ennemis y semassent la révolte, et qu'il peut recouvrer en très-peu de temps.

Je suis persuadé que le roi, qui donne l'exemple de l'économie, verra avec intérêt les moyens d'administration générale que je propose dans mon Mémoire. L'économie consiste dans la suppression des dépenses superflues, par conséquent inutiles; c'est aussi celle que je fais valoir.

L'armée française, qui déjà doit tant d'améliorations aux soins et aux lumières de votre altesse royale, pourrait lui devoir encore une organisation plus avantageuse.

La constitution militaire, que j'ai proposée en 1787, conviendrait d'autant mieux aujourd'hui que la composition de notre armée, recrutée tous les ans de jeunes gens, serait physiquement inférieure aux armées des puissances avec lesquelles nous pourrions avoir la guerre, tels que la Prusse et ses alliés.

Je pense qu'il faut avoir au moins un fonds d'armée composé d'hommes qui embrassent par goût l'état militaire, qui s'engagent volontairement et continuent à servir vingt-cinq ou trente ans. Ces vieux militaires auraient pour retraite toutes les places qui produiraient 600 francs d'appointemens pour les soldats,

800 francs pour les caporaux, 1000 francs pour les sergens, et ainsi de suite progressivement, selon les grades, jusqu'au général, qui se trouverait fort heureux d'avoir un emploi de 8 ou 10,000 francs dans les douanes, dans les droits-réunis, etc. Les places de garçon de bureau, pour les soldats, seraient accordées à ceux dont la santé serait faible. En réduisant toutes les places au-dessus de 10,000 francs de manière que les meilleures seraient de 10,000, on opérerait une économie qui encouragerait l'armée et augmenterait le trésor.

Dans la situation où se trouve la France en ce moment, en face d'un ennemi qui nous menace d'une guerre de terre par son alliance avec la Prusse, et qui aura pour auxiliaire le royaume des Pays-Bas, où l'Angleterre ferait débarquer ses troupes pour les joindre à l'armée prussienne, la France doit avoir trois cent mille hommes toujours prêts à marcher, au moyen de magasins où se trouveraient sous la main l'habillement, les armes, la chaussure et tout ce qui peut être nécessaire au matériel de l'armée.

On se convaincra aisément combien sont

coûteux, pour les troupes, les mouvemens qu'on leur fait faire d'un bout du royaume à l'autre. Un régiment use, dans sa marche, un habillement complet, surtout dans la mauvaise saison. Il serait bien plus avantageux de laisser les corps dans les divisions où ils sont formés, et de les changer de temps à autre de garnison dans le même département.

Le tiers de cent mille hommes, qui se trouve dans les départemens de l'Aisne, du Nord et du Pas-de-Calais, pourrait se recruter du second tiers dans ces départemens, et du troisième tiers pris dans les départemens voisins. Ainsi, on aurait dans quatre ou cinq jours cent mille hommes sur pied, qui pourraient se porter sur le pays ennemi en deux fois vingt-quatre heures, et qui y prendraient une position relative au plan de campagne adopté.

Les régimens n'auraient, dans les garnisons de ces départemens, que le tiers de service. Les deux autres tiers seraient rendus, pendant la paix, aux travaux de l'agriculture, de l'industrie et des arts, et ne seraient appelés à leurs corps que pendant un mois de l'année,

pour de grandes évolutions. Ces rassemblemens se feraient au mois d'avril ou au mois de septembre, sans époques fixes, afin de s'en servir pour déclarer la guerre et prévenir l'ennemi.

On pourrait, dans les places frontières, s'occuper de l'instruction de l'artillerie et de la cavalerie à de certaines époques de l'année où il y a le moins de travaux à la campagne. Les soldats qui auraient servi vingt-cinq ou trente ans fourniraient d'excellens instructeurs et d'excellens sous-officiers qui, n'ayant pas assez de fortune pour désirer de devenir officiers, se contenteraient de la perspective d'une retraite honorable et aisée.

L'armée française acquerrait ainsi une grande supériorité, si elle avait à combattre la Prusse et ses alliés. Les Anglais ne pourraient mettre le pied sur le continent. L'armée prussienne serait deux mois à se rassembler sur le Rhin, et la France aurait déjà envahi les meilleures positions. Le tiers de l'armée permanente, occupant les places frontières, depuis Strasbourg jusqu'à Calais, recevrait successivement le second et le troisième tiers des régi-

mens fournis par les départemens voisins, et il se formerait par les mêmes moyens, dans les départemens de l'Est, une armée de cent mille hommes qui se porterait sur le Rhin ou sur la Moselle. Avec une proclamation, on ferait des troupes des Pays-Bas autant de Français.

Lors de la guerre de sept ans, qui commença en 1756, le roi de France avait à sa solde trente-huit mille hommes de troupes étrangères. L'avantage d'avoir des étrangers à sa solde est de ménager la population dont les bras sont nécessaires à l'agriculture et aux arts. Leur solde reste dans le pays occupé par la France, les officiers viennent y dépenser la fortune qu'ils ont chez eux, et se fixent ensuite, comme les soldats, dans le pays qu'ils ont servi. Dans l'économie politique, on doit tout calculer. Les moindres choses qui se multiplient deviennent importantes. Il y a une autre raison qu'on ne doit pas perdre de vue : c'est qu'un étranger qui quitte son pays pour servir une puissance en guerre, vaut deux hommes, un homme de plus d'un côté, un homme de moins de l'autre ; ainsi vingt-cinq mille soldats allemands en vaudraient cinquante mille.

Avec les moyens que je propose pour connaître les services et le mérite, les officiers ne seraient pas exposés à languir dans les emplois subalternes, et seraient mieux récompensés.

Votre altesse royale ne pourrait pas être trompée sur les choix, ce qui a toujours nui aux armées françaises.

Le rétablissement de la marine n'est pas moins nécessaire à la France qu'une bonne constitution militaire. Pour y parvenir, le roi pourrait encourager les armemens en course, aider les armateurs d'hommes et d'armes ; les bâtimens de vingt-huit ou trente canons, ayant une garnison de quatre-vingts hommes, se formeraient en division de six, huit ou dix, selon leur destination, et se réuniraient contre le commerce et les bâtimens armés de nos ennemis. Les prises qu'ils feraient leur appartiendraient. Des flottes de corsaires, ainsi composées, détruiraient le commerce de l'Angleterre, en rendant ses commerçans timides, et en arrêtant leurs spéculations. Des compagnies se présenteraient pour armer six corsaires ou plus, et le roi leur fournirait des hommes et des canons, et même

des officiers de marine, si elles en demandaient.

Mais pour assurer notre prépondérance sur l'un et l'autre élément, il faut étouffer, au milieu de nous, les germes de discordes que les principes de la révolution y nourrissent encore. Il faut frapper d'une main ferme ces institutions qui lui doivent naissance et qui la perpétuent. Il faut toujours se souvenir que nos ennemis, craignant que leur puissance dans les Indes ne leur échappât, conçurent le dessein de bouleverser la France, et qu'à l'aide de leurs agens et de leur argent, ils parvinrent à soulever les classes ouvrières et mercantiles de Paris, qui devinrent bientôt un pouvoir. On persuada à Louis XVI que ces classes insurgées étaient le peuple français, et que, comme elles représentaient la nation, il fallait faire tout pour elles et par elles. On oublia que le véritable peuple est dans tous les pays la classe des propriétaires, parce que ceux qui possèdent le sol et qui ont choisi une dynastie pour régir le royaume, sont les plus intéressés à sa prospérité, connaissant mille des moyens de le conserver, de l'améliorer et de le rendre riche. Nous avons vu quelle suite de catastrophes

funestes est nécessairement découlée de cette subversion de principes, et comment ce prétendu peuple souverain est devenu victime de son autorité usurpée.

Après 25 ans d'anarchie et de despotisme, on a cru ramener l'ordre en France avec une Charte et une représentation nationale, qui ne sont point des *pacta conventa*, comme l'ancienne constitution. On a cru que la perfection du système social consistait dans la pondération des pouvoirs. Mais cette pondération, qu'a-t-elle produit jusqu'ici? des luttes, des tiraillemens dans les pouvoirs institués; des inquiétudes, des divisions dans la société, un système de bascule, dans le gouvernement; et cette bascule, qui n'a servi qu'à montrer sa faiblesse, a mis dans le corps politique un état habituel de malaise dont l'égoïsme et la cupidité sont les fruits et les soutiens. On veut des places, des honneurs, des richesses, du pouvoir; et quand on les a obtenus, on croit ne pouvoir les conserver qu'en flattant ou menaçant tour-à-tour; qu'en élevant ou abaissant les uns après les autres ceux qui ont les mêmes désirs, les mêmes prétentions, je dirais

presque les mêmes droits. Ceux qui sont disgrâciés, renversés, seront remplacés par un autre parti qui agit et tombe de même.

La représentation nationale, telle qu'elle existe, est contraire au génie, aux mœurs, au caractère d'une nation frivole et turbulente comme la nôtre. Elle est nuisible à l'emploi des forces physiques de la France. Elle est dangereuse pour un peuple chez qui l'envie de parler est un besoin, et qui se laisse entraîner et séduire plutôt par des phrases que par des raisons. Elle est dangereuse pour le roi lui-même qui, ayant une armée de deux cent mille hommes, laisse sa cause et ses droits à défendre à des avocats. Ce sont les baïonnettes qui maintiennent la royauté; ce sont les orateurs qui culbutent les trônes. Le peuple aura toujours plus d'orateurs que le roi, et ces orateurs du peuple, appuyés de ceux qui les ont choisis pour députés, sont assez puissans pour le soulever.

La responsabilité des ministres n'est qu'un vain mot dans nos institutions, le roi est l'administrateur suprême; ses ministres ne sont que ses secrétaires. Chez nous, les ministres,

qui se disent responsables, imposent leur volonté au roi; ils sont d'accord entre eux pour leurs intérêts particuliers, ils discutent pour cacher cet accord; ils donnent des places aux députés qui les soutiennent. Le roi qui les voit soutenus n'ose pas les changer, ou, s'il les change, il les met à l'abri de toute poursuite en les élévant à la dignité de pair. Ainsi la récompense d'une mauvaise administration est assurée aux ministres inhabiles ou prévaricateurs, dans la chambre haute; depuis douze ans on réclame continuellement cette responsabilité qui n'a d'autre effet que de prouver la faiblesse de nos lois et du gouvernement, qu'on pourrait appeler une oligarchie directoriale et vicieuse.

Quand notre gouvernement n'aurait d'autre défaut que celui de mettre, par le cens électoral, l'autorité dans les mains de ceux qui se sont enrichis du pillage du trésor de l'état et de la spoliation des anciens propriétaires, ce serait toujours une source de maux incalculables, puisqu'on fait consister la considération et la distinction dans la richesse acquise par des moyens honteux : car tout individu

qui pourra acquérir une propriété en volant et en trompant, et se procurera ainsi le cens électoral, jouira dans la société de cette distinction; son titre d'électeur le fera rechercher par tous les chefs de cabale : ce cens doit rendre tous les Français égoïstes et avides d'argent, puisqu'on n'a de mérite qu'à proportion qu'on en possède. Il doit entretenir la corruption des mœurs dans la société, et finir par mettre le corps politique dans un état de dissolution. C'est à de pareilles causes que la république romaine dut sa chûte.

Si du moins les lois avaient opposé à cette distinction du cens électoral l'illustration des anciennes familles nobles; si elles avaient appelé à la Chambre des pairs les descendans de ceux qui répandirent leur sang pour la conservation de la monarchie et pour la gloire du monarque, le souvenir permanent des anciens services aurait contre-balancé cette distinction nouvelle qui n'est due bien souvent qu'à l'agiotage, à la fraude ou à des marchés onéreux à l'état.

Dans tout état monarchique, on reconnaît trois pouvoirs : le roi qui gouverne, le sa-

cerdoce qui prêche les vertus religieuses et l'obéissance au roi, et la noblesse à laquelle est confié le soin de défendre les deux premiers.

La noblesse, dans tous les royaumes, commande les armées ; voilà les trois pouvoirs nécessaires et utiles; voilà les vrais appuis des pays dont l'administration consiste en pays d'état formé par les principaux propriétaires.

Le roi est le protecteur, le défenseur naturel de la masse du peuple; le sacerdoce et la noblesse doivent s'entendre et s'entendaient en France avec le roi. Il y a eu des temps de mésintelligence et de discorde; mais l'harmonie se rétablissait par nécessité et par l'intérêt de tous. Cette nécessité, cet intérêt commun ramenait l'équilibre entre les trois pouvoirs; c'est-à-dire, que par la force des choses tout rentrait dans l'ordre, et le corps politique reprenait son cours naturel.

Je fais des voeux, monseigneur, ainsi que les neuf dixièmes de la France, pour que le roi règne comme ses ancêtres, et qu'au lieu d'une représentation nationale, telle qu'elle existe, il soit aidé par une assemblée de députés

choisis parmi les anciens administrateurs de province, lesquels formeraient un conseil royal d'administration. Une partie de ces députés tirés au sort, servirait d'adjoints au ministre des finances. D'après l'ancienne constitution, rappelée dans mon Mémoire, trois classes d'électeurs, le clergé redevenu propriétaire, les nobles propriétaires, le commerce et les cultivaleurs payant douze cents francs d'impôt foncier, parmi lesquels se trouveraient des négocians et des manufacturiers, concourraient à la nomination de cette assemblée de députés.

Le projet de loi départemental et communal qu'on doit présenter aux Chambres, n'est point basé sur de pareils principes. C'est un système d'administration combiné par le parti qui depuis long-temps voudrait établir la constitution des État-Unis. Il nous prépare de loin une guerre civile : le balancement des pouvoirs ne peut exister. La classe la plus nombreuse finira par l'emporter, et l'autorité royale n'aura plus assez de force pour vaincre les oppositions ambitieuses et soldées par nos ennemis. Car la conséquence de ces opposi-

tions est renfermée dans cet adage populaire : *Ote-toi de là, que je m'y mette.* Déjà, dans le département du Nord, on s'apprête à détruire le parti révolutionnaire par la force des armes, si le cas échéait, disent les royalistes, c'est-à-dire si le projet de loi en question est adopté, et si l'on essaie de le mettre à exécution; mais la Providence éternelle viendra au secours des bons Français, et l'autorité royale qu'elle protège, empêchera une réaction funeste.

En rendant au gouvernement de la France sa simplicité primitive, en le débarrassant de cette cohue d'avocats et d'orateurs qui gêne la liberté de son action, en écartant tous les ambitieux et les intrigans, qui, par leurs cabales et leurs menées, diminuent sa force et donnent l'espoir de renouveler nos troubles, parce que depuis la restauration ils ont eu part à la mauvaise administration des finances, le roi penserait sans doute aussi aux moyens de réduire de moitié l'impôt foncier. Pour arriver à ce but qui est dans le cœur de sa majesté, comme il est dans les vœux de tous ceux qui connaissent les véritables intérêts de la France,

il suffit de vouloir faire un grand acte de justice, en ramenant à leur première destination ces biens immenses du clergé, que la révolution a si scandaleusement usurpés.

L'expérience a bien assez prouvé que la spoliation de ces biens fut le soutien de cette révolution, et qu'elle a été la cause de l'immoralité et de la corruption qui ont propagé les principes et les doctrines révolutionnaires.

Les biens du clergé appartenaient aux pauvres et aux militaires qui avaient leur nourriture dans les abbayes et que l'on appelait oblats. En les reprenant le roi pourvoirait à l'existence du clergé qui ne serait plus salarié par l'état, à la retraite des militaires trop peu gratifiés aujourd'hui, et aux fondations des maisons de mendicité où l'on ferait travailler les pauvres. On ramènerait ainsi ces biens à la destination que ces fondateurs avaient en vue, car toutes les fondations des biens du clergé des Pays-Bas portaient qu'un tiers des biens légués serait employé à secourir l'humanité souffrante. Les militaires mieux traités, après de longs services, ne seraient plus réduits à aller chercher une triste existence dans ces maisons de retraite

où ils ne peuvent se marier, ni être utiles à l'agriculture et aux arts (1).

Je serais au comble de mes voeux si je pouvais contribuer à cette distribution des biens du clergé et à une juste répartition de ces terres envahies. Je verrais avec joie qu'elles n'appartinssent plus à ces accapareurs qui ont employé des moyens de fraude pour se les faire adjuger et qui les ont payées avec moins d'une année de fermage. Il en est de ces accapareurs qui sont devenus millionnaires. Il y en a à Paris qui ont depuis dix jusqu'à trente et quarante millions. Ces prétendus propriétaires dépensent peu, on ne les voit pas faire la charité dans les départemens; ils ne sont occupés qu'à grossir leur fortune. Toute la France, ces spoliateurs exceptés, verrait avec plaisir ce grand acte de restitution; elle bénirait le monarque qui l'aurait fait, et les siècles à venir célébreraient son nom.

(1) L'auteur, qui a reçu en remboursement des sommes qui lui étaient dues sur les deux parties des biens du clergé, est tout prêt à les rendre quand Sa Majesté voudra en disposer.

Aux maisons de mendicité établies pour les infirmes dans tous les chefs-lieux d'arrondissement on pourrait ajouter des maisons d'enfans abandonnés qui seraient à la disposition du roi et qui pourraient être remis à des cultivateurs lorsqu'ils auraient atteint l'âge de dix ans. On ne verrait plus émigrer tous les ans trois à quatre mille hommes de différens métiers, qui vont dans les États-Unis ou dans le nord de l'Europe chercher du travail et de l'aisance; l'état prospère de la France y attirerait au contraire les étrangers, les impôts seraient diminués de moitié, on économiserait un fonds pour la guerre, ce qui serait d'un grand avantage dans un moment de crise.

Peut-on se flatter que le gouvernement actuel de la France pourra toujours se maintenir dans les limites nécessaires? Nos ennemis ne feront-ils pas dire encore quelque jour à des représentans : *Allez dire à celui qui vous envoie que le peuple délibère.* Plus on différera de mettre la France sur le pied des états les mieux administrés, et plus long-temps on sera exposé aux catastrophes qui sont déjà arrivées. Elles ne peuvent manquer de se renouveler

avec des moyens désordonnés de bascule et de corruption, avec cinquante mille avocats, autant de procureurs, autant de clercs praticiens, et cette foule de médecins et de chirurgiens imbus de principes révolutionnaires; surtout avec des ennemis toujours attentifs à arrêter notre convalescence politique, et qui mettraient volontiers des commissaires dans nos ports comme j'en vis à Dunkerque quand j'entrai au service en 1767.

La jeunesse, qui suce aujourd'hui le lait des principes républicains que lui présentent les jurisconsultes, et qui ne voit de gouvernement parfait que dans celui de l'Amérique, se multipliera de jour en jour, à mesure que les témoins de la révolution disparaîtront. Rien ne pourra plus alors l'empêcher de se livrer aux factieux soudoyés par nos ennemis.

Que deviendra la France avec sa constitution démocratique, sans concours des trois ordres, sans grands propriétaires? L'Angleterre, qui tient en main le trident de Neptune et possède tout le commerce du monde, n'aura-t-elle pas toujours en sa faveur tous les moyens

physiques et politiques de réduire la France à l'état de faiblesse ou d'infériorité maritime?

Les grands avantages qu'obtinrent Louis XIV et Frédéric II vinrent de la soumission des peuples et de leur exactitude à fournir aux frais de la guerre. Tout marchait sous leurs ordres avec un ensemble admirable; quand les propriétaires de la Hongrie mettaient tant de retard pour coopérer à la défense des possessions autrichiennes, Marie-Thérèse se vit obligée d'aller réclamer leurs secours dans une harangue forte de sentimens et de logique.

Si le roi de France exécutait le plan que je propose, ses sujets deviendraient les plus heureux de l'Europe; il serait aussi le souverain le plus puissant du continent. Mais pour que ce plan ait tout le succès qu'on doit en attendre il serait nécessaire que Sa Majesté n'accordât sa confiance qu'aux hommes et aux familles qui ont donné de tout temps des preuves et des garanties de leur dévouement, qui ont répandu leur sang et dépensé leur fortune pour son service pendant des siècles : on ne doit juger les hommes que par leurs actions. D'où sont venues ces convulsions qui ont agité la France depuis le

rétablissement du trône des Bourbons, sinon de ce qu'on a donné les places aux révolutionnaires et que le ministère a été confié à des hommes inhabiles ou perfides? Quand on voit autour du trône ceux qui ont juré tour à tour haine aux Bourbons, à la royauté, à la république et à Napoléon qu'ils avaient servi; quand on voit ceux qui ont violé tant de sermens dans l'antichambre de nos princes, on ne peut croire qu'ils puissent être fidèles; on doit craindre au contraire de nouveaux piéges, de nouvelles perfidies, de nouvelles révolutions.

Monseigneur, les Français traîtres et déloyaux, les hommes révolutionnaires ne se corrigent point, ne s'amendent point; on ne les gagne point par des bienfaits, on les encourage à de nouveaux parjures. Le roi ne peut rien espérer d'eux; à la moindre catastrophe il les retrouverait tels qu'il les vit : les trahisons sont trop fréquentes pour en douter.

Je supplie Votre Altesse Royale d'agréer les conseils et le travail d'un officier qui a servi activement le Roi pendant cinquante ans consécutifs; qui, dans la révolution, a prouvé son inviolable fidélité aux Bourbons par le refus

d'avancement en France et à l'étranger, par tous les genres de persécution qu'on a épuisés sur lui, et par tous les services qu'il a pu rendre, soit avec son épée, soit avec sa bourse, soit avec sa plume.

Permettez, Monseigneur, que je termine cette lettre par des vœux que tous les bons Français font comme moi.

Puissent les amis du Roi prémunir Sa Majesté contre la mauvaise distribution des récompenses, telle qu'elle a eu lieu pendant quatre ou cinq ans! et que les récompenses dues aux services remplacent les grâces et les faveurs!

Puisse le Roi distinguer ses fidèles serviteurs de ceux qui ne l'ont jamais été!

Puisse-t-il réduire au silence tous les révolutionnaires et les écrivains salariés par nos ennemis, surtout *le Constitutionnel* et *le Courrier*, qui depuis douze ans pervertissent la classe moutonnière, ignorante ou ambitieuse!

Puisse le Roi donner des lettres de noblesse militaire aux petits-fils des troisièmes chevaliers de Saint-Louis, comme avant la révolution!

Puissent les Français de l'ordre, qu'on ap-

pelait autrefois tiers-état, faire au Roi les mêmes demandes que fit cet ordre aux états-généraux de 1484, 1576, 1577 et 1614!

« Pour ce que l'état de noblesse, disait-il » en 1484, est nécessaire à la tuition et » défense de la chose publique, car c'est » le nerf et force du royaume; est besoin » avoir égard que eux et leurs biens et héri» tages soient entretenus et gardés, et observés » en leurs franchises, libertés, prééminences, » droits, priviléges, jurisdictions et préroga» tives, mesurément comme ils étaient du » temps du roi Charles VII. »

« Pour ce que, disait le tiers-état en 1577, » la protection et défense du royaume dépend » principalement de l'état de la noblesse, en la » main de laquelle est la force et la surinten» dance, nous étant témoigné par les an» ciennes histoires que dès auparavant que les » rois fussent établis en France, la principale » force des Gaules consistait ez nobles familles, » lesquelles pour cette raison ont été de tout » temps infiniment favorisées, tant par vos » ordonnances, costumes des pays et lois mu» nicipales, priviléges et exemptions, que par

» dignités, honneurs, titres et qualités qui
» leur ont été départis par degrés et selon
» leurs mérites ; ce qui a été cause que les
» gentilshommes français préférant l'honneur
» à la vie et aux biens se sont rendus invin-
» cibles, quoique ce soit craints et redoutés par
» toutes nations, et vos très-humbles sujets du
» tiers-état vous supplient de vouloir re-
» connaître et récompenser ceux qui vous ont
» fait et à vos prédécesseurs service notable
» ez guerres qui se sont offertes, non de
» deniers que la vraie noblesse ne doit affec-
» ter....., mais en degrés d'honneur selon que
» leurs services et vertus le méritent, sans en
» prémouvoir les uns par faveur extraor-
» dinaire, au très-grand regret et déplaisir des
» autres, lesquels se voyant frustrés d'une ré-
» compense d'honneur qui leur était due,
» s'en vont mal contens et perdent toute af-
» fection de vous faire service. »

« Parce que l'état de la noblesse, disait en
» 1614 l'ordre du tiers-état, est celui d'entre
» les ordres auquel a été commise la force
» et le maniement des armes pour la protec-
» tion et défense du royaume, plaise à V. M.

» vouloir maintenir et conserver cet ordre
» en ses honneurs, droits, franchises et im-
» munités, et néanmoins ne leur attribuer
» autres nouveaux droits, même contre les
» édits et ordonnances sur le fait de la justice,
» d'autant que ce ne pourrait être qu'à la
» charge et oppression de vos autres sujets. »
(Chérin, *la Noblesse considérée sous ses divers rapports.*)

La noblesse française fut de tout temps la plus estimée et la plus révérée dans l'univers. Ce fut elle qui, élevant Hugues-Capet, duc de France, sur un pavois, le plaça sur le trône. Combien n'a-t-elle pas ajouté à sa considération et à ses anciens services en s'armant pour rétablir les Bourbons, que ses aïeux avaient toujours défendus et dont ils avaient augmenté la puissance? C'est cette même noblesse qu'on avait vue dans la guerre de 1756 lever à ses frais des compagnies de cavalerie et d'infanterie qu'elle joignit aux régimens qui étaient alors en campagne. L'éloge que j'en fais est sans intérêt et sans passion, puisque mes ancêtres combattaient dans des rangs qui lui étaient souvent opposés.

Je fais encore des vœux, Monseigneur, pour que le Roi, protégeant l'agriculture et le commerce, ne sépare point ces deux parties si nécessaires et si importantes à la prospérité de la nation. Sur un premier Mémoire que je présentai à Sa Majesté en 1820, il fut défendu d'acheter des bois avant de s'être engagé à mettre les terres en défrichement, et le Roi institua une école forestière à Nancy, et forma un ministère du commerce. Mais on n'a pas fait tout ce qu'on pouvait faire : le roi des Pays-Bas, d'après les moyens que je proposais, a fait défricher des grandes parties de terres incultes dans le Brabant hollandais, dans les environs de Bois-le-Duc, dans le Luxembourg, et il a rétabli son commerce en formant des compagnies. En favorisant également l'agriculture et le commerce on augmenterait les productions de l'une, et l'on multiplierait les débouchés de l'autre; car le débit et la consommation sont les seuls moyens de les faire prospérer tous deux. On parviendrait à diminuer ainsi l'effrayante quantité de valeurs fictives qui augmente aujourd'hui le prix de toutes ces marchandises, et qui a fait rem-

placer les caisses par les portefeuilles. Les Parisiens, en général égoïstes et cupides, ne pensent qu'au présent; ils ne voient pas ce que doit produire pour l'avenir cette abondance de valeurs fictives qui surpassera bientôt celle du numéraire, et amènera infailliblement des bouleversemens semblables à ceux qu'ont causés les masses d'assignats mis en circulation. Cultiver, défricher les terres, voilà la vraie source de la félicité publique.

Ces bouleversemens ne peuvent manquer d'arriver avec les moyens de corruption et de révolte que le libéralisme met en œuvre pour entraîner et séduire la population de Paris. Les journaux et les théâtres sont aujourd'hui les écoles où la faction révolutionnaire prêche sans cesse la liberté et l'indépendance; et le peuple lisant avec avidité les feuilles démocratiques, et courant avec une sorte de fureur au théâtre, pour y saisir toutes les allusions perfides qu'on lui présente, ressemble assez au peuple romain, à qui il ne fallait plus que du pain et des spectacles, *panem et circenses*.

Sans doute, Monseigneur, on n'améliore pas les finances d'un Etat sans trouver des contra-

dicteurs. Tous les gens raisonnables, sans préjugés, sans passion, et surtout sans intérêt, ne verront dans les moyens que je propose que le bien public, la tranquillité et la gloire de mon souverain. Le clergé sera doté; l'armée y gagnera; la classe ouvrière, qui a fait la révolution, aura des secours dans sa vieillesse; les malheureux enfans qu'on abandonne ou qu'on détruit échapperont à la mort, et le trésor royal sera allégé de plus de cent millions.

Je suis, Monseigneur, avec le plus profond respect, de Votre Altesse Royale

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

De H....

AVANT-PROPOS.

Guidé par les sentimens de patriotisme, de respect et d'amour pour mon Roi, j'ai long-temps réfléchi à l'état où se trouve la France, à ce qu'elle fut autrefois, à ce qu'elle pourrait être encore, et je me suis pénétré de la nécessité où est le Roi, pour raffermir son autorité et faire le bonheur des Français, de recouvrer les moyens de prépondérancedont notre pays jouissait avant nos troubles, et de reparaître sur la scène politique égal au moins aux souverains de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, par sa force continentale, et à celui de l'Angleterre par sa force maritime. En méditant sur les moyens de parvenir à cette égalité matérielle et phy-

sique, je ne les ai trouvés que dans l'ordre et l'économie des finances, dans la réforme des abus de cette partie de l'administration publique. Ainsi il faut supprimer tous les agens inutiles à la marche administrative du royaume, augmenter l'émulation dans les corps qui y coopèrent et dans l'armée; attacher les agens à leurs devoirs; obtenir des garanties que n'offrent pas toujours les agens judiciaires et militaires; récompenser ceux-ci avec des retraites qui ne coûteraient rien à l'état et le déchargeraient d'une grande partie des pensions qu'il paye en ce moment et qui vont au-delà de soixante millions, tandis qu'avant nos troubles elles ne montaient pas à vingt millions.

Les charges actuelles de l'état rendent indispensables les impositions excessives qui pèsent sur les peuples; il faut donc diminuer ces charges, pour pouvoir modérer les impositions; c'est dans l'extinction plus ou moins rapide de la dette publique qu'il faut chercher le vrai remède au mal; et c'est dans une bonne administration des finances et dans l'économie qu'on trouvera les moyens et les res-

sources nécessaires pour diminuer ou éteindre la dette (1).

(1) Je citerai ici un de ces moyens, qui m'a paru très-convenable.

Le roi a bien voulu se rendre débiteur des dettes contractées pour lui faire la guerre, en assurant leurs créances aux créanciers usurpateurs. Eût-il été injuste que le roi eût pris au taux du jour les rentes du tiers consolidé dont les porteurs incertains sentaient bien que le roi de France pouvait ne pas reconnaître ces créances?

Je proposai à M. de Richelieu, à son arrivée, le projet que j'avais conçu. J'avais consulté des rentiers à qui cette opération n'avait pas répugné. Le capital aurait été porté de cent francs à quarante; le roi en aurait promis le remboursement par la caisse d'amortissement, dans l'espace de temps nécessaire pour y arriver avec l'intérêt de soixante qu'il fait : les Français seraient depuis long-temps libérés de cette dilapidation. Ces rentes avaient été acquises au-dessous du capital, puisqu'elles ont été payées à raison de cinq francs pour cent. J'ai connu un citoyen qui avait été chargé par le directoire d'une mission en Hollande : son état de dépense se montait à cent louis, et comme un louis vaut mille francs en papiers, on l'inscrivit pour une rente de cinq mille francs. On avait reconnu que le gain était exorbitant, puisqu'on l'avait réduit au tiers.

L'Angleterre, qui a fait la même opération, n'avait pas les raisons pareilles de la faire.

Il n'y a point à hésiter ; si on ne réforme pas les abus, si la machine administrative n'est reconstruite sur un nouveau plan, la France ne pourra soutenir la double rivalité contre laquelle elle a à lutter, c'est-à-dire la marine anglaise, et une armée de trois cent mille hommes, que peuvent lui opposer l'Autriche, la Prusse et leurs alliés : quant à l'armée russe, le czar n'en peut entretenir en campagne qu'une de deux cent mille hommes.

Je demanderai à celui qui serait d'un avis différent quel moyen lui offrirait tout autre plan, qui ne peut être qu'une augmentation d'impositions. Si on nous forçait à déclarer la guerre ou à en soutenir une, l'augmentation dans les impositions ne serait pas faiblesse, car plus on les augmente moins on en tire sur les consommations ; on fait diminuer celles-ci sur les terres qui restent en friche, quand elles ne dédommagent pas des frais de culture, de semences et d'impôts. Je suis convaincu que pour être en état de soutenir une guerre de terre et maritime et pour s'y préparer il faut de suite recourir aux moyens que je propose, afin de diminuer les frais d'administra-

tion. Il en résultera un autre avantage : le mouvement de la machine sera plus accéléré, et les administrés y gagneront beaucoup de temps, étant assujetis à moins de démarches, de déplacemens et de frais particuliers. La France reprendra alors son rang parmi les puissances de l'Europe, et recouvrera son ancien embonpoint.

DE

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DU ROYAUME.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA MONARCHIE.

La monarchie a toujours obtenu la préférence sur les autres gouvernemens; c'est celui d'un père de famille; il convient à tous les peuples dont la corruption n'est pas portée à l'excès. Le roi Louis XVI était le père des Français; il avait appelé les représentans de sa grande famille pour améliorer de concert

avec eux les institutions qui avaient rendu, dans les siècles passés, la nation française la plus heureuse du monde.

La justice était rendue en France par des hommes dont les pères avaient, en général, professé le même état. L'armée était commandée par les descendans des familles qui avaient versé leur sang pour la défense et la prospérité du royaume et qui en avaient considérablement reculé les limites. L'administration intérieure était confiée aux hommes qui avaient le plus grand intérêt à une bonne direction; la France était, en général, gouvernée en pays d'état, forme d'administration qui a eu de tout temps la préférence en Europe.

Ces administrations avaient intérêt à ce que le pays fût commerçant et à l'accroissement de l'agriculture, de l'industrie et des arts. La France, surtout depuis Louis XIV, était devenue pour les arts et les sciences le modèle du monde entier : le grand Frédéric avait continuellement sous les yeux l'histoire du règne de ce monarque; je l'ai vue, pendant six mois, sur sa table. Les souverains étrangers venaient consulter les institutions françaises.

J'ai vu le répertoire des projets de Joseph II, compétiteur du grand Frédéric, projets dont une partie fut réalisée en 1783. Ce prince a fait de grandes choses, dans ses états, pour le bonheur de ses peuples et l'accroissement de sa puissance; il avait l'armée la mieux constituée et la plus nombreuse de l'Europe; elle était composée de trois cent mille hommes, en temps de paix; l'ordre dans les finances, que la bonté de Charles VI son père et de Marie-Thérèse avait un peu dérangé à l'issue de la guerre de sept ans, fut bientôt rétabli par ce souverain adoré de ses peuples. Plusieurs contrées de ses états ne surent pas d'abord apprécier le bien qu'il leur voulait, parce qu'il fit des changemens trop prompts et qu'il poussa un peu trop loin ses réformes. Ses royaumes, constitués en pays d'état, étaient représentés par les plus riches propriétaires et les plus riches manufacturiers et cultivateurs. Ces classes indépendantes, dont l'éducation et l'instruction étaient les meilleures garanties, devaient rendre d'importans services à la chose publique.

Le roi de Suède, contemporain de Frédéric

et de Joseph, ne leur cédait en rien pour les qualités nécessaires au gouvernement d'un royaume et au commandement d'une armée. Ces trois souverains ont élevé, en peu d'années, leur puissance à un degré étonnant. Leurs pays étaient administrés par des états qui représentaient les propriétés foncières commerçantes et industrielles; on y suivait, pour les impôts l'ancienne loi *ex consensu populi;* pour le reste ils n'avaient que le droit de représentation.

Cette loi suffit à tous les peuples; la paix et la guerre en dépendent : elle oblige le souverain à surveiller les administrations financières, à augmenter les productions agricoles, manufacturières et industrielles; à chercher des débouchés pour le commerce de ses états; à être bon économe, pour conserver et accroître son rang parmi les puissances voisines.

Un souverain, au contraire, que l'on borne au pouvoir exécutif est sans cesse arrêté dans son plan de système politique et administratif: il ne lui est pas possible d'en suivre la moindre partie pour le bonheur de ses peuples; les différens intérêts particuliers s'y opposeront

sans cesse. C'est ce qui est arrivé à Louis XVI lors de sa déclaration du mois de juin 1789, déclaration qui devait satisfaire tous les Français, puisqu'elle était conforme aux cahiers de doléance; elle était populaire et bienfaisante pour tous : eh bien! on n'en voulut pas; nos ennemis la firent regretter.

Un prince ainsi borné ne peut être accusé d'égoïsme et d'insouciance, quand on le rend dépendant d'hommes ambitieux et intrigans, qui, comme nous l'avons vu depuis trente ans, ont profité d'une erreur politique pour ruiner la France, détruire ses belles institutions, son commerce, sa marine, et changer le caractère national. Qu'ont fait ces fastueuses représentations, continuellement blâmées par la majorité des Français, et dont les membres sont choisis par l'intrigue et nommés par des cabales soudoyées?

Les bornes qu'on a mises au pouvoir monarchique l'ont gêné depuis la restauration; elles ont rendu impossible, pour ceux qui sont revêtus de l'autorité du roi, l'amélioration de l'administration de la France, où une foule d'abus ont été introduits par les différens gou-

vernemens qui se sont succédés depuis 1789.

Pour que les ressorts du gouvernement puissent agir dans tous les cas qui se présentent il faut qu'il ait une puissance réelle, que tous ses membres puissent agir d'après un système régulier de législation, selon la fin pour laquelle ils sont placés ; il faut que l'action individuelle des pouvoirs soit la même pour tous ; car de là résulte la force d'exécution et la force de justice.

La réunion des prétendus commettans délégués par quelques intrigans audacieux, dont chacun a un intérêt particulier qui le détourne de l'intérêt général, auquel on ne s'est jamais attaché depuis l'établissement du système mixte de républicanisme et de monarchie, compromet continuellement la sûreté du pouvoir ; chaque assemblée cause des malheurs à la France ; elle maintient les maux toujours croissans d'une constitution qu'énerve le pouvoir suprême et le pouvoir de ses agens. L'état est sans cesse en péril. Montesquieu a dit que le pouvoir arrête le pouvoir : soit qu'ils se tempèrent, ou se balancent, ou se répriment, ils trouvent en eux un frein capable de les maintenir dans

leurs justes bornes. Que peut produire un pareil balancement? Les Français en ont vu les résultats : quarante mille lois existantes ; un code civil dont les dispositions sont souvent contradictoires et souvent iniques ; un gouvernement réunissant le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, et n'agissant que dans l'intérêt des passions haineuses de ses membres, guidés par le désir de détruire la France, de s'enrichir des dépouilles de leurs victimes et d'enrichir le fisc dont ils disposaient pour soutenir l'autorité usurpée qu'ils rendaient tyrannique.

Voilà l'effet de ces lois qui nous conduiront à quelque catastrophe, parce que la grande majorité des Français en est fatiguée et les déteste.

Je vois donc dans les chambres le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. C'est leur accorder plus que le pouvoir absolu et leur fournir les moyens d'opprimer : dans cet état, nos ennemis peuvent s'attacher le parti oppresseur ou le parti opprimé et nous donner des dissensions.

Convoquer une chambre de députés, c'est

appeler les partis en présence ; c'est vouloir propager l'opinion de l'opposition au lieu de l'éteindre.

En France, ce sera toujours mettre les spoliés aux prises avec les spoliateurs, les royalistes avec les libéraux.

Si les souverains dont j'ai parlé plus haut avaient eu un corps législatif, ils n'auraient pas augmenté leur puissance comme ils l'ont fait. L'institution qui serait nécessaire aux rois de France serait un conseil permanent, tel que nous le proposerons en parlant de l'administration du royaume.

Le gouvernement de la France, mêlé de royalisme et de républicanisme, deviendra totalement royaliste quand le roi le voudra. L'homme sensé qui a vu les différens gouvernemens qui ont régi la France depuis 1789 désire celui que je propose.

La durée d'un empire dépend de la bonté de son administration, surtout quand cette administration est soutenue par un prince qui tient d'une main forte les rênes du gouvernement, et sait contenir les passions sous le joug de la justice et de la vertu.

De tous temps, les vertus civiles, militaires et religieuses ont fait le bonheur des empires et la puissance des souverains, quand ceux-ci ont donné les premiers l'exemple de ces vertus. Un souverain qui ne s'applique pas à être juste et ferme s'expose à faire des mécontens.

Les changemens subits, qu'on appelle *révolutions*, sont très-rarement avantageux à la nation s'ils n'ont point l'expérience pour principe. L'expérience a prouvé aux Français que le gouvernement républicain ne pouvait leur convenir : ce qu'ils en ont conservé finira sans doute par les y ramener, lorsque nos ennemis emploieront les moyens qui leur ont réussi, en mettant des personnages puissans à la tête de la rebellion. C'est ce qui est arrivé dans les quatre révolutions de Pologne, de Hollande, de la France et des Pays-Bas. Il est bien connu que la Russie provoqua la première, et l'Angleterre les trois autres, quoique ces révolutions aient eu des causes et des résultats différens.

C'est dans les tentatives des révolutions que le caractère du souverain qui règne se fait con-

naître : s'il n'emploie pas les moyens coërcitifs dont il peut disposer pour réprimer les passions orgueilleuses qu'on met en mouvement, s'il laisse perdre du terrain à son autorité, le mal devient irréparable.

Le bonheur de la société dépend donc du souverain : la société ne peut être heureuse et tranquille que dans le gouvernement d'un seul.

Le grand ressort de la machine administrative d'un état ne peut se passer d'une autorité absolue. Cette autorité peut seule, dans tous les cas, user de l'activité et de la promptitude nécessaire au bien des sujets, à la sûreté et à la prospérité de l'état. Elle n'a pas besoin d'attendre aucun concours qui ralentirait l'action du gouvernement, et lui ôterait cette surveillance continuelle qu'elle doit avoir sur ses agens. C'est ce qui arrive lorsque différens corps, pour ainsi dire indépendans du souverain, arrêtent l'action du gouvernement, sous prétexte de balancement de pouvoirs : ces corps doivent être maintenus dans les limites que les lois fondamentales ont établies, sous l'autorité du chef de l'état.

Ces différens pouvoirs, qui cherchent continuellement à empiéter sur le pouvoir judiciaire, sur le pouvoir administratif et sur les chefs de l'armée, produisent une lutte continuelle qui nuit à la marche du gouvernement et forme des partis. L'intérêt général souffrant, celui des particuliers est abandonné : arrive alors une révolution, un bouleversement qui rend toutes les parties de l'état malheureuses. Les ennemis du dehors excitent à la guerre civile, quand ils ont une fois créé des dissensions : c'est ce qui est arrivé en France.

La France a eu, en général, de meilleurs et de plus puissans rois que les autres pays. En remontant jusqu'à Pépin-le-Bref, qui releva le royaume abattu sous les rois fainéans, nous voyons son fils Charlemagne poser les bases de cette constitution monarchique que le temps améliora et perfectionna, et ressusciter, par l'ascendant de son génie autant que par ses glorieuses conquêtes, cet empire d'Occident renversé par des peuples barbares.

Nous voyons un Louis-le-Gros porter les premiers coups aux abus du gouvernement

féodal, soit en réprimant les grands feudataires, soit en affranchissant les communes, et donner ainsi à la constitution française un nouveau développement.

Un Louis IX, dont le règne à jamais glorieux, fit voir à toutes les nations ce que peuvent pour la prospérité des peuples la piété la plus pure, la justice la plus éclairée et la vigilance lá plus active; les établissemens de Saint-Louis furent pendant plusieurs siècles le modèle que nos rois se proposèrent et que les peuples invoquèrent toujours avec succès.

Nous voyons, sous Philippe-le-Bel, les communes admises dans les assemblées nationales, donner naissance à nos états-généraux qui furent souvent utiles à l'état; ils ne le troublèrent que dans les temps de faction ou de guerre étrangère, parce que alors les ennemis de la France soudoyèrent des ambitieux; mais dans les momens de calme ils furent toujours animés d'un véritable esprit patriotique.

Nous voyons un Charles V rétablir la monarchie sur ses vrais fondemens et chasser l'Anglais de nos provinces; un Charles VII

réparer les malheurs du règne de son prédécesseur, et soustraire encore une fois la France à l'administration étrangère ; un Louis XI, qui, malgré sa politique sombre et des vices qu'on ne peut approuver, mit les rois de France *hors de page*, et rendit à l'autorité royale sa force et sa liberté ; un Louis XII, surnommé à juste titre, par l'assemblée des états, le Père du peuple, et dont le nom et la personne furent chers aux villageois comme aux courtisans ; un François Ier, restaurateur des sciences et des lettres, modèle des chevaliers français, et donnant l'exemple d'un dévouement héroïque pour sauver l'honneur de sa couronne et de son pays ; dévouement dont l'histoire n'a point reproduit depuis la magnanime imitation (1).

Nous voyons un Henri IV, dont la mémoire est restée dans le peuple jusqu'à nos jours, et restera éternellement populaire ;

(1) François Ier eut pour rival un grand prince qui fut son concurrent heureux à la dignité d'empereur des Romains et de l'empire d'Allemagne. Comme roi de France, François Ier pouvait y aspirer ainsi que Charlemagne.

Un Louis XIII, juste et sévère, et dont le principal mérite fut de savoir apprécier le génie et les services de Richelieu;

Un Louis XIV, qui porta la gloire de la France au plus haut dégré, soit par ses conquêtes, soit par la protection qu'il accorda aux sciences, aux lettres, au commerce et aux arts;

Un Louis XV, qui mérita le surnom de Bien-Aimé par son caractère personnel et par des années de gloire que la fin de son règne n'a pu faire oublier.

Louis XVI, lorsqu'il a pu régner sans contradictions, n'a-t-il pas régné paternellement? Les vœux des Français s'étaient manifestés en faveur des administrations provinciales: il créa ces administrations dans les provinces qui en demandèrent; il les créa selon la composition des pays d'état, c'est-à-dire des trois ordres, forme la plus généralement adoptée dans les royaumes voisins du continent; forme qui, si nous la reprenions, nous réconcilierait avec les souverains et leur ôterait l'inquiétude que doivent leur inspirer les discours révolutionnaires de plusieurs membres de nos chambres.

J'ai passé une partie de mes premières an-

nées dans des états gouvernés par des souverains qui étaient aidés d'un conseil autre que leurs ministres : ceux-ci n'avaient d'autres fonctions que les expéditions des ordonnances du roi. Sous le grand électeur de Brandebourg et sous Frédéric II, les ministres n'avaient guère d'autre charge que de représenter et de donner chacun des dîners aux étrangers admis à la cour.

Joseph second était également pourvu d'un bon conseil qu'il présidait; quand il avait des doutes il les soumettait au prince de Kaunitz, qui fut ministre pendant cinquante ans et jusqu'à sa mort.

Joseph second fit une faute en réclamant les provinces que le grand-seigneur possédait depuis long-temps, il en fit une autre en ne prévoyant pas les conséquences de l'alliance de la Prusse et de l'Angleterre avec la Turquie. Tandis que la Prusse et l'Angleterre provoquaient la révolte des Belges, la Russie essayait de se faire un parti en Hongrie.

La Russie avait aussi pour modèle les institutions autrichiennes; elle avait adopté le système de constitution militaire qu'avait imaginé

le maréchal de Lascy d'après l'ordre de Joseph second. L'ordonnance de campagne que ce souverain donna à son armée était un chef-d'œuvre de la science militaire. Je parvins à me procurer le manuscrit, que je fis traduire en français et que je remis en 1787 au conseil de guerre du roi.

Mais nous pouvons nous passer de recourir aux souverains étrangers; nous avons parmi nos rois que je viens de nommer des modèles à imiter. Ces rois avaient aussi un conseil dont les membres jouissaient de l'estime et du respect de leurs concitoyens ; ils n'avaient point de corps législatif qui se compose d'ordinaire de différens intérêts particuliers et divise les opinions des classes du peuple, propriétaire ou commerçant. Avec ces corps il ne peut exister que des factions qui acceptent presque toujours les secours des gouvernemens rivaux ou ambitieux qui veulent affaiblir ou conquérir. Ces corps délibérans ne cachent point aux puissances ennemies les côtés faibles de leur gouvernement, l'état des finances, l'esprit des habitans et des armées. Ces puissances jalouses les portent à la révolte, soutiennent leur insu-

bordination, et comme l'intérêt personnel est plus cher à beaucoup de députés que l'intérêt de leur patrie, ceux-ci sacrifient ce dernier intérêt à leurs prétentions personnelles.

Les derniers ministres de France ont été forcés d'adopter un système de corruption pour conserver la tranquillité du royaume. Leur but s'est réduit à laisser l'état de la France comme ils l'ont trouvé. Ils seraient arrivés à un but utile et glorieux pour la France, s'ils avaient agi avec franchise et loyauté, qualités que les autres peuples avaient autrefois reconnues dans notre nation.

Les rois que l'on regarde comme absolus ne le sont que pour l'exécution des décisions de leur conseil, composé des grands propriétaires les plus instruits. Voyez en Autriche, en Russie, en Prusse et dans tous les états de l'Europe. Les grands propriétaires, plus intéressés à une bonne administration et indépendans par leur état, offrent des garanties que ne peuvent donner des hommes de circonstance.

La forme du gouvernement qui convient le mieux à la France, et qui fut la mieux observée par Louis XII, a été décrite par Claude

de Sesseyl, évêque de Marseille, dans son ouvrage intitulé *de la Monarchie française*, écrit du temps même de ce roi, et qui renferme les principes de la plus saine politique.

« Le roi, dit l'auteur (1), doit traiter

(1) Ad eumdem quoque modum, de publicis negotiis rex cum frequenti concilio communicabit cui intersint principes, episcopi, cubicularii, Evidugnus alii præfecti domestici, ac si res ita postulat senatus ac judiciorum præsides, ac primi nominis consiliarii et omnes in quibus aliquid est dignitatis atque consilii, et si forte evocandi erunt; quod tamen raro actu solum est faciendum, quando de summa rerum agitur, cum bellum vel est suscipiendum, vel ferendæ novæ leges, aut aliquid simile; tunc enim ex præcipuis regni civitatibus adhibendi sunt prudentiores, et hic quidem senatus non est perpetuus, verum temporaneus; illud dicitur perpetuum et ordinarium consilium, cui adhibendi ii qui regem fere comitantur, in eoque consilio tractari debent ea quæ maturam quidem et gravem deliberationem, sed tamen nullam requirunt taciturnitatem. Sæpius autem cogi debet hoc consilium, etiamsi negotiorum magnitudo non flagitet; in tanto enim regno fieri non potest quin novæ quotidie res offerantur quæ consultationem requirent..... ad hoc autumnum eligendi sunt viri boni ac prudentes et reipu-

» souvent des affaires publiques dans un con-
» seil où assistent les princes, les évêques,
» les chambellans et les intendans, et si les
» circonstances le demandent, il y doit appe-
» ler le sénat, les présidens des jugemens,
» les conseillers du premier rang et tous ceux
» qui ont quelque dignité et quelque pru-
» dence; cependant il ne doit le faire que ra-
» rement et seulement quand il est question
» de guerre ou de faire de nouvelles lois. Dans
» ce cas il faut convoquer les hommes les
» plus sages des principales villes du royaume.
» Cette assemblée ne doit pas être perpétuelle,
» mais temporaire; le conseil ordinaire et
» permanent est composé de ceux qui accom-
» pagnent le roi. On y doit traiter des choses
» qui exigent une délibération grave et mûre,
» mais qui ne demandent pas le secret. Ce
» conseil doit se réunir souvent, lors même
» que les affaires ne sont pas importantes;

blicæ amantes; neque ad generis nobilitatem aut conditionis amplitudinem sed ad solam virtutem ac integritatem respiciendum est, quoniam reipublicæ salus in eo, vertitur.

» car dans un royaume aussi grand il ne peut
» manquer d'arriver chaque jour de nouvelles
» affaires qui exigent consultation.

» Pour former ce conseil il faut choisir des
» hommes bons et prudens, et amis de l'état,
» et ne pas avoir égard à la noblesse de la
» naissance et à la grandeur de la condition,
» mais seulement à la vertu et à l'intégrité,
» parce que le salut de l'état en dépend. »

Je pense donc qu'il faut laisser au souverain tous les moyens de faire le bien : il le fera nécessairement, avec un corps qui représentera et fera valoir l'intérêt général et les intérêts particuliers.

Je suis d'avis, et j'en ai l'expérience, que bien loin qu'une chambre de députés puisse sauver une monarchie dans un moment de crise, elle la précipitera dans un abîme de maux, parce qu'il y aura tant d'intérêts divers qu'elle n'agira qu'avec des partis d'opposition. Heureux alors le ministre, si après avoir contribué à faire nommer la portion dont les voix l'emportent sur celles des partis qui lui sont opposés, il peut réunir à lui, par des moyens de corruption, une de ces oppositions,

et donner l'espoir d'un plus grand gain au parti ministériel. Du moins l'autorité royale pourrait être sauvée ; mais il est bien à craindre que les ministres ne fassent ce qu'ils ont fait sous Louis XVI ; peut-être empêcheraient-ils, pendant quelques jours, une explosion qui finirait ensuite par embraser les deux tiers de la chambre : car il y aurait des intérêts particuliers et des sermens de révolution parmi les ambitieux qui, dans des vues différentes, chercheraient leur fortune, celle de leurs enfans ou de leurs neveux, et auraient intrigué pour se faire nommer.

Qu'on ne cite pas l'Angleterre, dont la forme de gouvernement a pour se soutenir les plus riches propriétaires et ce qu'on appelle une aristocratie invulnérable ; car cette aristocratie est liée d'intérêts, et forme des corps de volontaires armés, qui contiendront toujours les dissidens. Elle a encore d'autres institutions qui tiennent, pour ainsi dire, à son sol, parce que le temps les y a enracinées. Cette union de propriétaires en corps armés et toujours prêts à marcher sera toujours maîtresse d'un terrain sur lequel aucun *sans-cu-*

lotte ne pourra approcher ; c'est ce que me disait, il y a quarante ans, un colonel anglais.

Il doit être de la politique de tout gouvernement entièrement monarchique de saisir toutes les occasions pour rendre le pays gouverné par des chambres aussi malheureux que possible, afin que leurs sujets n'envient point de changement, ni le sort de leurs voisins.

Un roi aurait bien plus de force et de lumière, avec une chambre consultative, qui lui présenterait les doléances et les opinions des corps intermédiaires qui composent le pays d'état. Il n'aurait pas à craindre de ces corps un soulèvement général, qu'une chambre de députés peut opérer toute seule. L'exemple du passé doit faire autorité pour l'avenir : l'assemblée des députés de 1789 souleva contre le gouvernement toute la France en vingt-quatre heures.

Dans les institutions qu'on fait pour gouverner les peuples on ne peut que chercher les moins imparfaites : on n'a jamais atteint le parfait absolu. Les sociétés humaines ne peuvent être mieux coordonnées. On n'éteindra les fermens révolutionnaires, toujours provo-

qués ou aidés par des puissances rivales, que par le balancement des autorités intermédiaires des provinces, qui seront obligées d'avoir confiance dans le monarque, secondé par son conseil. L'opposition qui peut s'élever ne peut faire le bien du pays. Ces corps intermédiaires ne sont point dangereux; ils n'ont point le pouvoir d'insurger le royaume.

DU SOUVERAIN.

Le souverain fait la nation; il est le modèle de ses sujets; l'usage qu'il fait de l'autorité dont il est investi décide de leur prospérité, ou cause de grandes calamités. Il doit donc s'appliquer à faire germer les vertus tant civiles que militaires, et relever la nation, si elle s'est deshonorée par des pillages et des crimes, pendant un interrègne.

Le souverain doit être ferme et juste; il doit savoir récompenser et punir; quand il ne posséderait que cette science il gouvernerait bien et serait bien servi.

Il ne doit point oublier que la force monte et se maintient sur le trône, et que la faiblesse en fait descendre (1). Un souverain doit être communicatif, s'il veut connaître tout ce qui se passe dans son royaume, et empêcher les

(1) Pour qu'un souverain, père de ses sujets, puisse régner en paix, il ne faut pas que ses enfans lui fassent la loi. De tout temps il y a eu en France des hommes d'état aux lumières desquels les ministres auraient bien fait de recourir; un souverain doit les rechercher et les consulter. Si Philippe II avait consulté les Cortès, il n'aurait pas conquis les riches possessions d'Amérique que d'autres Cortès ont fait perdre à l'Espagne. Henri IV consultait ses parlemens, mais l'épée à côté, disait-il. Quand il y a dans un état plusieurs pouvoirs qui rivalisent et se balancent, ils cherchent à empiéter les uns sur les autres; l'anarchie s'ensuit. Si Louis XVI avait agi en roi qui veut régner, et s'il eût pris ses deux prédécesseurs pour modèles, nous n'aurions pas eu d'anarchie; nos ennemis n'auraient pas abusé de sa douceur et de sa facilité.

Les honnêtes gens ont pleuré la mort de ce prince; les indifférens en ont rougi; ceux qui l'ont condamné ont presque tous péri malheureusement ou avec ignominie. C'est en général le sort de ces prétendus amis de la popolace, trompée d'une manière si cruelle et si bizarre.

abus qui s'introduisent dans l'administration ; il sera aussi informé de la conduite des agens de son autorité, qui, par leurs vexations ou leurs concussions, indisposent, surtout en France, les sujets contre le souverain. Il doit exiger de ces agens qu'ils soient affables et bienfaisans, et qu'ils cherchent à s'attacher leurs subordonnés et à exciter leur dévouement à son service.

Il doit être élevé militairement (1) et joindre aux qualités guerrières les vertus civiles, l'é-

(1) « Le roi de Prusse actuel a été élevé militairement par Frédéric, son grand-oncle ; je l'ai vu en » 1783 aux grandes manœuvres de Postdam, allant à » pied, avec son précepteur, dans les champs labourés: » je m'approchai de ce prince, avec lequel j'avais déjà eu » occasion de m'entretenir. Je lui représentai que cette » marche à pied devait le fatiguer ; il me répondit que » n'étant point encore officier, le roi ne lui donnait point » de cheval, et qu'il en aurait un lorsqu'il le serait de» venu. On fait de cette manière des hommes avant » d'en faire des princes, et l'on ne peut balancer à adop» ter un pareil système d'éducation, si l'on veut qu'un » prince soit général et soldat, et que ses grandes » vertus lui fassent mériter l'hommage du monde » entier. »

tude des sciences utiles (1), des arts, du commerce, de l'agriculture et de toutes les espèces d'industries, qui, favorisées et protégées par le chef de la nation, forment tout ce qui constitue le régime économique et politique d'un état. Tous les souverains favorisent surtout l'agriculture, parce qu'elle est la source la plus abondante des richesses publiques, qu'elle établit la puissance sur des fondemens solides, en fournissant tous les moyens de la rendre formidable, en procurant aux armées tout le matériel nécessaire, en augmentant la population proportionnellement à l'étendue du pays, en aidant la multiplication des animaux et la culture des forêts dont un état ne peut se passer. Parmi les souverains qui ont créé et protégé l'agriculture, on peut compter Louis XIII, Henri VIII, roi d'Angleterre, Pierre-le-Grand en Russie, Charles XII en Suède, Frédéric II, roi de Prusse; lorsque ce prince voyageait dans ses états il s'arrêtait pour

(1) Il n'est pas obligé d'approfondir les élémens de ces sciences, il suffit qu'il en connaisse les résultats.

donner des leçons de culture aux laboureurs. Son contemporain Joseph II a puissamment aidé l'agriculture en faisant bâtir des villages dans les plaines stériles : il a peuplé de cultivateurs étrangers, lorrains, alsaciens, etc., les parties orientales de ses vastes états.

(1) L'amélioration de la science de l'écono-

(1) Joseph II naquit avec les qualités de Marie-Thérèse, sa mère; cette femme célèbre avait tout ce qui forme un grand homme et un sage politique. Son fils, toujours occupé du bien public, avait pour ses sujets et pour l'état la tendresse et l'attachement d'un père de famille; il voulut toujours que l'intérêt public fût celui du prince. Il n'eut d'autre jouissance que de rendre ses peuples heureux et son empire florissant; il s'attacha à perfectionner une quantité de réglemens qui avaient ce double objet. L'ordre et l'économie étaient des vertus nées en lui, et ne lui coûtaient rien; elles lui procurèrent cette supériorité que sa maison avait reconquise en Europe.

Joseph II ressemblait à Trajan par son goût pour la simplicité, par son mépris pour les vaines grandeurs, par son désir de gagner l'affection de ses peuples; son cœur généreux aimait à pardonner.

Ce prince fréquentait les sociétés de Vienne comme un particulier et se livrait avec empressement aux dou-

mie politique doit être le but où doit tendre le souverain qui aspire à rendre ses sujets heureux. Il est nécessaire qu'il s'aide de l'histoire de ses prédécesseurs et de l'expérience. J'ai vu pendant l'année que je passai en Prusse les histoires de Louis XIV, de Charles XII, sur la table où travaillait le grand Frédéric. Ce prince faisait tout le commerce du café dans ses états; il encourageait le négociant, par son exemple, parce qu'il savait que l'aisance, la richesse et le bonheur d'une nation se calculent d'après l'état florissant de son commerce. La prospérité du commerce dépend de la faveur que le souverain lui accorde, du

ceurs que l'égalité des conditions y répand. Le courtisan n'oublia jamais que Joseph était son maître, et les particuliers bénissaient son affabilité. Ce prince descendait aussi de son trône pour aller au-devant d'eux. Joseph II épargna pour soulager son peuple; il économisa pour créer des édifices publics, féconder l'industrie, établir des manufactures, réparer les maux de la guerre, ouvrir des canaux. Il avait toutes les dispositions d'un grand homme de guerre, et la plus belle armée de l'Europe; il ne voulut jamais troubler le repos des nations.

crédit et des connaissances des commerçans instruits qui peuvent augmenter ses exportations et ses importations. On doit convenir que celles-ci sont une source de félicité publique parce qu'elles procurent ce qui manque à un pays, et qu'en échange elles en font sortir le superflu de ses productions. Le souverain ne peut ignorer que le commerce procure en grande partie le nerf de la guerre et devient par là une cause de puissance et de supériorité politique. La Hollande dans les temps modernes, l'Angleterre dans ce moment l'ont bien prouvé.

Un souverain qui gouverne avec sagesse et justice est fort au dedans de son royaume : il peut appuyer sa politique sur ce que l'intérêt inspire à ses voisins, et devenir également fort au dehors; il faut qu'il se défie des ressources machiavéliques de l'ambition et des alliances de ceux qui en ont adopté le système; toute autre conduite serait indigne du roi des Francs, il lui suffira d'être le bienfaiteur de ses sujets, et il en deviendra plus puissant; il inspirera de la confiance à ses alliés et du respect aux souverains d'un ordre inférieur.

Il sera grand dans la guerre et dans la paix; il préviendra par de bonnes lois les désordres intérieurs et les réprimera, surtout dans le principe.

Un souverain qui veut entreprendre une guerre doit en avoir exposé les motifs dans son conseil, et en avoir calculé les résultats possibles. Vainqueur ou vaincu, la guerre lui fait honneur, surtout si l'honneur de ses sujets avait été attaqué.

Il n'est ni glorieux ni honorable d'être un destructeur de l'humanité, un de ces princes qui ne se rassasient pas de conquêtes et qui deviennent les fléaux de l'espèce humaine.

Nous avons l'inappréciable bonheur que le souverain qui nous gouverne est d'un caractère pacifique, et cependant porté à soutenir les droits des Français et l'honneur de la nation (1), il

(1) Les habitans de tous les départemens du Nord ont donné à Charles X de nouvelles preuves d'attachement en venant en foule lui rendre leurs hommages. Ils lui ont en même temps manifesté les vœux qu'ils font pour l'amélioration des lois civiles, rurales et commerciales; ils lui ont représenté dans des placets combien celles qui existent nuisent à la prospérité du pays et aux finances

ne la laissera pas insulter, il se défendra si les ennemis implacables des Bourbons qui règnent les attaquent; il défendra leurs droits après avoir épuisé tous les moyens de conciliation; il fera la guerre si ces moyens ne réussissent pas, il saura se mettre à la tête de ses armées.

Il montre sa sagesse dans toutes les circonstances où il doit consulter son conseil. Il a obtenu la confiance des souverains, qui doivent aussi désirer la liberté du commerce maritime; il serait même choisi pour être l'arbitre de leurs différens, parce qu'il est incapable de suivre un système machiavélique, quoique son conseil paraisse en avoir choisi un dans l'affaire d'Es-

du royaume. Ils désirent tous que la justice et l'équité soient rétablies sur les principes conservateurs de l'ordre social et des familles, que ces habitans n'ont cessé d'avoir dans l'âme, et sur lesquels est fondé leur attachement indestructible à la maison des Bourbons.

Le commerce se rétablira quand la probité et la bonne foi, provoquées par des lois plus sages, le feront renaître comme il existait du temps de nos ancêtres. Il était alors de deux tiers plus étendu qu'actuellement: il diminuera encore, s'il n'est pas favorisé par de meilleures lois.

pagne. Notre souverain doit s'opposer aux usurpations continuelles de l'Angleterre, à sa politique envahissante qui veut encore accroître sa puissance, en s'élevant sur les ruines de gouvernemens anciens, au moyen de nouvelles chartes constitutionnelles, et en bouleversant des lois fondamentales que des siècles d'expérience ont fait reconnaître les meilleures.

Qu'a procuré aux Français cet amour des conquêtes, qui pendant les gouvernemens usurpateurs du trône des souverains légitimes, a fait porter le ravage dans toute l'Europe? Les ressources de la France, tant sur mer que sur terre, ont été insensiblement épuisées, les Français ont été vaincus par les souverains dont ils avaient été victorieux, et auxquels ils avaient dicté des lois. La France est restée sans commerce, sans marine qui puisse la protéger et avec une dette énorme; elle est toujours menacée d'une décadence prochaine, si la Providence, qui semble veiller à ses destinées, l'abandonne de nouveau aux révolutionnaires.

Le roi fera donner à son petit-fils, qui doit monter sur le trône, une éducation mâle et militaire; elle ne sera pas exclusive; elle n'em-

pêchera pas les leçons de morale et la connaissance de la langue française. Le jeune prince saura parler en public et dans les audiences diplomatiques ou des corps civils, et dans son conseil; il correspondra directement avec d'autres souverains pour des intérêts privés ou politiques qui ont besoin d'un secret impénétrable, et même dans des relations d'amitié.

On sait combien la logique éloquente a d'empire sur les hommes : elle entraîne des armées, des rassemblemens de tout un peuple; elle opère presque toujours ce que l'on ne peut pas raisonnablement espérer dans les momens désespérés. Mais Thérèse obtint plus qu'elle n'avait désiré, lorsqu'elle harangua les états-généraux du royaume de Hongrie : l'élan et l'enthousiasme furent universels; tous les membres des états jurèrent sur leurs sabres, en disant : *Moriamur pro nostro rege Mariâ-Theresiâ!* Dans un moment, les nobles Hongrois envoyèrent aux armées impériales grains, chevaux et armes; ils remplirent le trésor d'or et d'argent. L'éloquence de Marie-Thérèse entraîna des corps de troupes et presque toute la nation. Avec ces forces, l'impératrice exé-

cuta les opérations les plus difficiles : elle rétablit l'ordre et fit rentrer dans le devoir les hommes égarés; elle reconquit les provinces envahies par les armées prussiennes.

Les vertus des princes inspirent le respect, l'estime et l'affection des sujets : il est d'une nécessité indispensable de leur faire connaître dès l'enfance les moyens de régner avec gloire. Ils deviendront, par là heureux malgré la fortune, et tranquilles dans les dangers : religieux et bons politiques, amis de leurs peuples, ils seront surtout terribles contre ceux qui chercheront à mettre le trouble dans leurs états par des révolutions; ils éloigneront de leurs personnes et des emplois les hommes sans caractère et ignorans, qui ne cessent de donner de mauvais exemples à leurs subordonnés, et nuisent à la marche du service. Le souverain peut ainsi s'entourer d'hommes religieux et vertueux qui réunissent les vertus civiles et militaires à l'instruction et aux connaissances qu'ils auront acquises par la lecture, ou en voyageant chez les autres peuples.

Les personnes chargées de l'éducation des princes sont responsables de la négligence et de

l'indolence que ces princes mettent dans des fonctions aussi importantes à leur bonheur et à celui des peuples qui leur seront confiés et qu'ils doivent gouverner paternellement.

Nous avons dit que le souverain doit bien récompenser et punir, avec justice et fermeté. Il a dans ses mains un ressort qui est d'une influence universelle. Si cette iufluence est sagement dirigée et si les récompenses sont bien distribuées, que ne produiront-elles pas?

Le souverain doit voir dans l'avancement un moyen de la plus haute importance. L'avancement ne consiste pas seulement à récompenser des services ou des vertus; il faut que chacun soit placé selon son mérite et son instruction. Il faut encore que, par ses qualités personnelles, il soit au-dessus des fonctions auxquelles la bienveillance du souverain l'appelle; car tout le secret des princes, en pareil cas, consiste à placer les sujets convenablement pour eux et pour l'intérêt de l'état. Si c'est au contraire l'intrigue ou la faveur qui les met en place, l'état sera mal servi, parce qu'ils seront souvent sans capacité comme sans mérite, et ne rendront que peu de services. Des recomman-

dations particulières, ou même de l'argent, portent des sujets à des emplois au-dessus de leurs capacités. Il est nécessaire que le souverain puisse connaître la conduite, le mérite et les services de ceux pour qui l'on sollicite des récompenses. Un homme qui fait une belle action excite, parmi les autres, une émulation constante dont les résultats ne peuvent qu'être avantageux à l'état et à la gloire du souverain. Celui-ci doit donc mettre la plus grande attention à récompenser avec équité les serviteurs qui l'ont mérité. Malheur à l'état où le zèle et les services ne sont point encouragés! L'émulation porte les hommes à s'instruire et à bien remplir leurs devoirs. Le sentiment du patriotisme vient ensuite augmenter le courage et l'énergie.

Pour parvenir à pourvoir les emplois avec justice, selon les services et le mérite, il faut que le souverain puisse connaître ses sujets d'une manière certaine, par lui-même et non par ses ministres, qui placent leurs parens, leurs amis et les amis de ceux-ci; il faut qu'il y ait un grand livre nommé le *livre de l'État*, où tous les fonctionnaires civils, militaires et

administratifs seraient portés. Ce livre serait composé d'autant de parties qu'il y a de services différens. Il serait sous la surveillance du prince héritier de la couronne, intéressé à se préparer un règne glorieux. Le livre de l'état, comme il était appelé chez les Grecs, contiendrait les services des fonctionnaires, leur conduite, leur zèle à remplir les fonctions qui leur sont confiées, leur attachement au monarque (1).

(1) Dans l'armée, l'officier parviendrait, selon son ancienneté, au grade de capitaine après douze ou quinze ans de services, espace de temps nécessaire pour s'instruire et pour pouvoir parvenir. Le roi pourrait, s'il l'en jugeait digne, l'avancer aux grades supérieurs. Le militaire aurait alors acquis des connaissances, de l'expérience et pourrait devenir à quarante ou cinquante ans officier-général, à cette époque de la vie où la raison et le sang-froid sont nécessaires à la guerre.

Le roi ferait de même pour l'administration civile, il parviendrait à connaître tous les agens de son pouvoir, en se faisant aider des commandans dans les départemens, des maires des villes et des chefs de corps. Il y a dans les villes des notables auxquels on demanderait des renseignemens sur la conduite des sujets qu'on pourrait employer ou avancer de temps à autre.

Le chef de cette petite chancellerie serait en relation avec les chefs des corps constitués et autres domiciliés dans les lieux où ces fonctionnaires seraient employés. Il pourrait, en outre, connaître les habitans qui, par leur état, lui inspireraient une confiance qui intéresserait si fort le bien du service.

Deux heures par semaine suffiraient à l'héritier du trône pour présenter au roi les remplacemens, les services et le mérite des remplaçans.

Le roi jetterait un coup d'œil sur la correspondance établie, à cet égard, pour s'assurer que les notes fournies sur chaque sujet sont exactes. Les personnes consultées ne seraient pas connues, et si les deux tiers des avis étaient conformes, il serait presque sûr de n'être pas trompé. A titre égal d'ancienneté dans le service, il donnerait la préférence à la supériorité de talens et de mérite; l'avancement se ferait toujours par ordre de rang, à moins qu'un mérite précoce et supérieur, ou des services éclatans ne lui fissent un devoir de déroger à la règle ordinaire. Dans ce cas, l'exception serait elle-même une confirmation de la règle. Avec ces moyens on aurait des hommes capables, attachés à leur état et remplissant leurs fonctions avec probité. Combien la puissance du roi n'y gagnerait-elle pas au dedans et au dehors!

Il n'y a que ce moyen d'obvier aux maux que causent les nominations obtenues par l'intrigue et la faveur, et d'empêcher que les chefs de bureaux ne vendent, comme cela est arrivé, les places et les emplois. Les ministres ne pouvant avoir que par eux les renseignemens préalables pour les nominations, sont continuellement trompés. Les injustices provoquent le mécontentement et le découragement, qui amènent les grandes catastrophes.

Un souverain qui ambitionne la gloire et les conquêtes, change souvent la forme du gouvernement et donne plus d'activité à la machine administrative : il peut aussi la faire perdre quand il ne veut pas régner par lui-même, parce que, dans ce cas, les premières autorités empiètent sur son pouvoir. Ces autorités doivent être très-sévères dans l'exécution des lois, pour empêcher l'esprit de parti de faire des progrès. Souvent aussi, quand le souverain ne veut pas régner, celui qui a la clé du coffre et qui nomme aux emplois, règne à sa place.

Un souverain est quelquefois forcé de dissimuler ses projets, afin de saisir le moment de

les faire réussir. S'il les expose à une discussion, ils sont connus, et peuvent être déjoués. Il peut faire des coups d'état pour le bien de ses sujets; ils réussiront presque toujours, s'il démontre qu'ils ont pour but l'avantage des propriétaires et celui de son armée.

Si, par exemple, un souverain s'était vu obligé, par quelque circonstance impérieuse, avant de monter sur le trône, et lorsqu'il n'était encore que prince héréditaire, de souscrire à une forme de gouvernement, et qu'il s'aperçût que cette forme est nuisible à la prospérité de son peuple et à la liberté de son action et de son autorité, il devrait alors, par intérêt pour ses sujets et pour lui-même, changer cette forme de gouvernement, et en adopter une autre plus conforme au génie de la nation, plus convenable à ses habitudes et à ses mœurs, et plus propre à soutenir sa gloire et à faire le bonheur de tous; il n'y a point alors d'engagement qui puisse tenir contre cet axiome politique : *Salus populi suprema lex esto.*

Un souverain doit souvent dissimuler; ses

ministres peuvent tromper les gouvernés pour le bonheur commun.

Lorsque le souverain consulte les membres de son conseil, il est quelquefois de sa sagesse de mettre en délibération plusieurs objets qui peuvent avoir un but différent ou le même but, pour cacher son projet et conserver le secret, jusqu'au moment où il l'exécutera : il donne alors des ordres particuliers, et c'est là le plus sûr moyen de réussir (1).

S'il existe dans ses états une faction dont le nombre pourrait inquiéter et troubler le repos public et dont les partisans sont soldés par les ennemis extérieurs pour révolutionner en faveur d'un parti, il faut détruire sans hésiter ses projets et rappeler à l'ordre, par un coup d'état qui réussit toujours, quand il y a dans l'exécution force de caractère et secret ;

(1) Le grand Frédéric me dit que, lors de la guerre de sept ans, en 1756, il connaissait la politique de ses ennemis et les plans de la campagne du conseil du roi de France. Un espion lui rendait compte de tout ce qui s'y décidait. Ce prince m'avoua que cette correspondance avait été très-favorable à ses succès.

il faut faire une prompte justice des chefs de factieux.

Le prince héritier de la couronne doit être dans une retenue continuelle, pour ne pas laisser apercevoir quel sera son plan de gouvernement, surtout s'il y a différens partis dans l'état. Il ne doit montrer de volonté que pour ce qui concerne la justice et la discipline. J'ai connu trois princes qui ont souffert de leur franchise et qui n'avaient pas les mêmes inclinations. Le premier fut le Dauphin, père des princes qui ont régné depuis Louis XV. Ses éminentes qualités, ses vertus surtout, faisaient un contraste avec l'état de la cour. Le second fut le roi de Prusse, qui succéda au Grand-Frédéric; ce prince avait peu de moyens pour gouverner; il faisait craindre à son oncle son goût pour la dissipation. En effet les trésors que Frédéric avait amassés et qui remplissaient les caves du palais du roi, furent dissipés après sa mort, pour payer les dettes que son neveu avait contractées en France et en Hollande. La plus grande partie le fut dans la guerre de 1772, contre les révolutionnaires français.

Le troisième prince qui manqua au système de circonspection, fut le fils du roi de Suède, devenu roi et détrôné depuis par son oncle, le duc de Sudermanie. Un parti qui avait été abattu par le père s'aperçut de la faiblesse des fils, et seconda les projets et l'ambition du frère du roi, auquel a succédé depuis un général français, protégé par la Russie. Ces trois princes ne surent pas assez dissimuler. On peut ajouter à ces princes Louis XVIII, alors Monsieur, comte de Provence, qui fit prématurément connaître son goût pour le gouvernement d'Angleterre.

CHAPITRE II.

DE L'ADMINISTRATION DU ROYAUME DE FRANCE.

On ne peut se dispenser, avant de traiter cet article, de parler très-succinctement du pacte social de la France. Ce pays était constitué en monarchie tempérée et héréditaire, depuis Charlemagne, sous lequel furent rédigés les capitulaires consentis par la nation assemblée en Champ-de-Mars, puis en Champ-de-Mai et plus tard en Etats-Généraux, d'où vinrent les états provinciaux, institution composée de propriétaires en qui la nation avait confiance, et qui formèrent un intermédiaire et un lien entre le souverain et le peuple; ce pacte social dura jusqu'à l'époque où l'ordre ancien fut changé par la révolte de 1789, qu'on voulut arrêter en établissant la constitution de 1791.

Les points cardinaux qui ont fondé la monarchie française sont : 1° l'hérédité du trône au premier-né de la famille royale, 2° la sûreté des personnes et l'inviolabilité des propriétés, 3° l'impôt consenti par les états-généraux, 4° l'inaliénabilité des domaines de la couronne. Il ne fut jamais rien dérogé à ces bases essentielles jusqu'à l'époque des troubles de 1789, à la suite desquels le plus fort fit la loi. Rien ne fut régulier en 1789, pas même la composition des états-généraux. Cette assemblée ne fut pas formée, comme l'avaient été précédemment les anciens états, c'est-à-dire des trois ordres de la France en nombre égal. Louis XVI commit une faute capitale en accordant au tiers une représentation double de celles des deux autres ordres pris séparément ; cette faute a été la cause de tous les maux qui nous sont arrivés et dont on ne prévoit pas le terme. Trente-deux nobles, en se réunissant à la chambre du tiers, et plusieurs curés de la chambre du clergé en abandonnant leur ordre, ont fait le malheur de la France.

Ce changement opéré dans la constitution

ne pouvait être commandé que par le vote unanime du peuple, c'est-à-dire des propriétaires du royaume, qui avaient fait le pacte social avec les premiers souverains et que leurs successeurs avaient reconuu dans les assemblées des trois ordres. Les états de l'Europe adoptèrent la constitution française ancienne. Ils eurent des états particuliers dans les provinces, et des assemblées de députés des provinces, et des assemblées générales consultatives. Cette forme d'administration politique intérieure s'est conservée intacte dans les royaumes de Suède, de Bohême, de Hongrie, de Pologne et dans les états d'Allemagne. Elle est aussi ancienne que l'établissement du souverain choisi pour gouverner, selon la loi salique; loi faite au commencement de la monarchie française par les Saliens habitans des rives de la Saale et par les Francs qui se rendirent maîtres des Gaules sur les Romains.

Sous la première et la seconde race, la nation concourait à la confection des lois, auxquelles elle jurait d'obéir. Mais quand ces représentans devinrent trop nombreux et qu'ils ne purent

être d'accord sur les lois à faire, la nation remit entre les mains du souverain toutes les lois d'administration. Elle conserva celles qui concernent l'impôt, parce qu'il est important qu'elle connaisse l'emploi des impôts qu'elle accorde.

Les premiers impôts levés régulièrement furent ordonnés sous Philippe-le-Bel, un des descendans de Hugues Capet. Auparavant le souverain vivait de ses domaines, ainsi que les autres princes et seigneurs. Ce fut aussi sous ce roi, que les cours de justice commencèrent à être consultées; elles finirent, plus tard, par usurper les droits des états-généraux.

La France ne pourra reprendre son rang en Europe qu'en appelant à son secours une administration et un système de finances fondé sur des bases plus analogues à ses besoins et des lois civiles plus convenables au rôle qu'elle doit jouer. Ce ne sera pas avec la forme actuelle de sa monarchie républicaine que le souverain pourra faire usage des moyens physiques et politiques dont plusieurs rois se sont servis pour assurer à la couronne la réunion de tant de belles provinces. Les essais

qu'on a faits de notre forme actuelle de gouvernement n'ont pas été heureux (1). Ils nous procureront difficilement des alliés; car les souverains de l'Europe rejettent les institutions qui depuis dix ans mettent la France dans un état incertain pour l'avenir.

Au moment où nous sommes menacés d'une guerre sur terre et sur mer, et lorsque l'intérêt de plusieurs puissances du continent les oblige de devenir nos alliés, il nous faut, pour soutenir la lutte qui ne peut manquer de s'établir, un autre plan d'administration de finances, plus d'ordre et d'économie dans les dépenses, et supprimer tout le superflu inutile au mouvement de la machine administrative. Les gouvernemens anciens ont toujours essayé d'arriver à ce but : les gouvernemens modernes, tels que la Prusse et l'Autriche, l'ont atteint, et se sont élevés par là à un haut degré de puissance, depuis que Frédéric-le-

(1) Cette forme de gouvernement déplace tout; elle porte à l'intrigue, à la corruptipn. On ne veut plus dans es places que des orateurs; elles sont le prix du vote des députés et des chefs de coterie.

Grand et Joseph II ont mis de l'économie dans leurs dépenses.

La déclaration du 22 juin 1789 avait borné les droits des états généraux et fixé leurs devoirs ; elle leur avait laissé leur ancienne consistance, en reconnaissant d'une manière solennelle qu'à eux appartenait le droit de consentir l'impôt, et, par une conséquence naturelle, celui d'en connaître l'emploi. Cette déclaration contenait d'autres dispositions réclamées par les cahiers des provinces et que Louis XVI leur accordait même au-delà des pouvoirs qu'il tenait du pacte fondamental. La révolution alla plus loin encore ; elle établit un gouvernement sur des lois arbitraires nées de l'ambition, de l'injustice et de la violence, et dont le but était de mettre sans cesse en pratique cet adage populaire : *Ote-toi de là que je m'y mette*. Les ambitieux, avec ce principe anarchique, ont créé des intérêts nouveaux onéreux pour l'état, dangereux pour sa tranquillité. Il est à remarquer que le peuple ne donna jamais de mandat spécial pour aucune des constitutions proclamées en son nom. Rien n'a donc été fait par sa volonté

que la constitution ancienne, où les droits du monarque et ceux de la nation étaient bien distincts. Les cahiers de doléances, librement votés en 1789, demandaient le maintien de cette constitution; c'est la violation de ces mandats qui a rendu la France malheureuse, et continuera son état de malaise, tant que l'ancienne constitution ne sera pas rétablie, et que chacun ne sera pas placé selon ses droits, qui sont une propriété acquise par des siècles de jouissance. Une charte consentie par la pluralité des Français, comme le furent les capitulaires de Charlemagne et de Charles-le-Chauve, en présence de la nation accourue volontairement pour défendre ses droits et ceux du monarque, serait une véritable propriété pour le roi comme pour ses sujets. Par exemple, le droit de régner selon la ligne masculine de primogéniture, est une propriété de la dynastie régnante, comme le droit d'être représenté dans l'assemblée des états est une propriété des Français qui possèdent des terres.

On n'a vu jusqu'à présent qu'une suite de spoliations que la révolte a cimentées et qui dureront jusqu'au moment où la justice aura

repris ses droits. La révolution finira lorsque ses effets cesseront d'exister : c'est ce que désirent tous les Français, excepté les usurpateurs.

N'avons-nous pas assez éprouvé les maux inséparables de toutes ces créations de corps composés d'ambitieux qui n'ont d'autre intérêt que d'être recherchés pour arriver aux honneurs et aux places, et qui, par là même, maintiennent l'existence de ces places, quelque onéreuses qu'elles soient à l'état? N'est-il pas temps de revenir aux vrais principes et de confier l'administration à des gens honnêtes qui rempliraient gratuitement leurs fonctions? C'est le mauvais maniement des finances qui depuis dix ans nous expose à de nouveaux troubles.

Il n'y a de base solide dans un état que lorsqu'il est constitué sur la justice et l'équité des droits reconnus incontestables. La possession du trône est un droit, comme la possession d'un champ; c'est pour la conservation de la propriété que le souverain a été établi. Il suit de là que le souverain a dû reconnaître une classe d'hommes supérieure à

laquelle il confiait une portion de son autorité, pour protéger la propriété qui doit être respectée, quelle que soit son origine, quand elle est séculaire ; autrement les hommes seraient toujours en état de guerre. La puissance doit donc toujours contenir les usurpateurs qui voudraient attenter aux droits du souverain ou aux droits de la propriété. L'ordre nécessaire de la transmission de ces droits ne peut donc être interrompu, et c'est à cet ordre que les législateurs doivent pourvoir.

Les assemblées des états étaient autrefois appelées parlement lorsqu'il n'y assistait que les principaux propriétaires et que les Français n'étaient pas divisés par ordres. Mais au treizième siècle, les droits du peuple ayant été reconnus, on créa les trois ordres du clergé, de la noblesse et du tiers, qui vinrent tempérer la puissance législative du souverain et reconnurent les droits de la propriété, déjà constatés par ces mêmes actes qui avaient concédé ceux de la souveraineté. Le tiers-état était formé des bourgeois des villes, que l'on appelait vilains à cause du mot ville. Depuis lors, cette partie de la nation fut appelée aux as-

semblées des états-généraux qui votaient par ordre et mettaient la propriété à l'abri des envahissemens de l'autorité (1).

(1) La chambre des députés n'aurait plus d'autres fonctions que celle de voter l'impôt concurremment avec la chambre des pairs.

En cherchant les moyens qui peuvent servir à rendre la puissance de la France supérieure à celle des autres états qui croiraient pouvoir lui enlever cette prééminence, j'ai trouvé qu'il serait avantageux d'attribuer à la chambre haute et à la chambre élective le vote sur la guerre. Mon projet n'est point de priver le roi de sa prérogative à cet égard ; mais je voudrais arriver à des moyens qui assureraient la victoire par un concours unanime de toutes les volontés, en abrégeant les maux de la guerre et les charges qu'elle fait peser sur le peuple, sur les troupes, sur le commerce, l'industrie et l'agriculture. Les autorités qui représentent la nation auraient, sur la proposition du roi, faite d'abord à la chambre haute, déclaré la nécessité de faire la guerre; les écrivains qui, dans cette circonstance, peuvent servir la patrie, enflammeraient l'opinion générale. On conçoit facilement ce que peut produire la valeur des armées d'une nation belliqueuse encouragées par le vœu général, et quels sacrifices de tout genre chacun ferait à l'exemple des deux chambres et de cette noblesse ancienne qui, depuis l'établissement de la mo-

Les parlemens s'associant à l'ancienne pairie prétendirent, depuis cette époque, être les représentans des états-généraux, *au petit pied*, parce qu'ils avaient droit de remontrances en l'absence des états. Les rois suppléèrent encore à ces grandes assemblées par celles des notables, qui n'obtinrent pas toujours la confiance du peuple. On fut alors obligé d'établir dans les provinces des assemblées des trois ordres pour ne pas tomber dans la confusion et pour ne pas favoriser l'ambition et les cabales. Les provinces où ces assemblées furent établies les regardèrent comme un droit ancien qu'on renouvelait en quelque sorte, et qu'elles tenaient de leur constitution primitive.

Aujourd'hui qu'il n'y a plus ni ordres ni états, on ne peut rétablir le pacte fondamental de la monarchie française qu'en entourant le souverain d'un conseil permanent qui l'aiderait à gouverner (1). Ce conseil serait par-

narchie, l'a considérablement augmentée en répandant son sang et en dépensant ses trésors.

(1) Le conseil royal serait composé d'un nombre égal aux départemens du royaume; l'administration supérieure de chaque département y enverrait un député qui

tagé en quatre fractions qui auraient chacune une partie de l'administration générale, savoir : l'administration civile, l'administration militaire, l'économie politique et l'administration des finances. Les ministres présideraient chaque section pour préparer ses travaux, et un membre de chacune ferait au conseil du gouvernement le rapport de ses travaux préparatoires.

Tant que cette forme ne sera pas établie,

correspondrait avec elle et mettrait sous les yeux des ministres les améliorations demandées dans les lois et dans toute l'administration générale. Ces demandes, jugées d'abord dans le conseil des ministres, seraient discutées dans le conseil royal présidé par le roi ou par un prince du sang, et le résultat de la décision qui serait prise, serait ordonné sur-le-champ. Chaque ministre aurait quatre bureaux qui se partageraient les matières et qui seraient comme le conseil particulier de chaque ministre.

Dix membres de la députation des administrations supérieures seraient attachés à la cour des comptes en qualité de conseillers; ils s'y partageraient le travail, et auraient pour chef celui que le roi nommerait sur une liste de trois candidats présentés par eux.

surtout pour les finances, l'état sera à la merci de nos ennemis.

Les ministres les plus zélés pour le service du roi ne peuvent pas, comme les élus des provinces qui ont blanchi dans les différentes parties de l'administration, connaître tout; ils sont obligés de s'en rapporter à des sous-ordres, qui n'ont point de responsabilité à craindre; ils sont continuellement induits en erreur par des rapports auxquels on donne une face opposée au bien de l'état. Qu'on se rappelle tout se qui s'est passé depuis dix ans.

Un conseil toujours subsistant conserverait religieusement les lois fondamentales et le dépôt des lois organiques, fondées sur le caractère national; il serait le modèle des vertus inspirées par le souverain. Ce seraient sans doute les plus distingués de chaque province par leurs connaissances en administration, et qui auraient donné, pendant le cours de leurs fonctions, des preuves d'une probité sans reproche, qui seraient appelés dans ce conseil. Il ne serait pas possible à nos ennemis de renouveler l'anarchie dans laquelle ils nous ont plongés, en corrompant par leurs sophismes.

et leur argent toute la chambre consultative du roi, qui pourrait continuellement déconcerter leurs projets criminels.

Ce conseil que je propose a différens noms dans les états de l'Europe : en Autriche il se nomme *conseil aulique*; en Russie, *conseil de gouvernement* ou *sénat dirigeant*; dans d'autres pays, *conseil privé*. Il serait composé d'un nombre de députés des départemens, pris parmi les fonctionnaires publics et parmi les propriétaires payant douze cents francs d'imposition. Ce conseil prendrait le nom de cour générale ou plénière.

Les députés nommés par l'administration supérieure de chaque département iraient former le conseil général. Ces députés seraient répartis en quatre sections. Les objets d'administration générale pourraient être discutés en présence de Sa Majesté, ou devant un prince ayant un droit direct à la couronne. Le roi remarquerait les membres qui pourraient mériter sa confiance dans les premiers emplois de son gouvernement. Toutes ces fonctions seraient gratuites, et le roi, pour récompenser les services, userait de son droit d'accor-

der des distinctions et des titres honorifiques.

Avec ce conseil il y aurait plus de stabilité dans les institutions et les lois générales, on ne verrait pas cette variation continuelle de systèmes dans les administrations composées d'hommes que l'on ne choisit pas, car l'intrigue ou des considérations de parenté, d'amitié, de protection, les font préférer à des hommes instruits, attachés à leur pays, indépendans par caractère et par leur fortune : on pourvoit les hommes et non les emplois. Chez une nation qui se prétend la plus éclairée du monde et qui manque des idées les plus simples pour assurer son bien-être et sa gloire, on voit les fonctions publiques devenues la proie de l'intrigue et non la récompense des services ou des sacrifices faits à la patrie.

Il est de l'intérêt des souverains de l'Europe de profiter de toutes les occasions qui peuvent augmenter les maux que notre mode de gouvernement fait à la France, afin de l'obliger à revenir au système de monarchie tempérée par la balance des trois ordres et des pays d'état, forme qui est aujourd'hui la plus générale dans les gouvernemens du continent. Une li-

berté sage et le rétablissement des lois contribueraient à sa prospérité intérieure et à sa puissance extérieure; ils écarteraient les révolutions politiques, que des rivaux tentent d'opérer quand les gouvernemens n'ont point les bases pures et simples qui ont de temps immémorial constitué leur existence, comme celle de la France. Comment se fait-il que le roi n'ait pas des conseillers éclairés, ou des amis fidèles, qui lui représentent combien il lui importe d'avoir près de lui un conseil composé de membres consommés dans l'administration et que leur fortune mette au-dessus des besoins d'un salaire ou des profits de la corruption ?

Cette intervention des députés des états provinciaux, organisée dans le sens monarchique, et rétablie d'après les anciennes formes et d'après les vœux les plus nombreux, des cahiers rédigés en 1789, détruirait le mauvais échafaudage d'autorités subalternes qui arrête la machine politique, et nous rend faibles avec une puissance physique que nous tenons de notre sol, de notre industrie et de notre position géographique. La multitude des lois

existantes fait de notre monarchie une monarchie de nom, et point de fait : le défaut de plan et d'harmonie y entretient l'inquiétude et l'égoïsme, et rend urgent un changement entier et absolu. Les lois qu'on a faites depuis trente ans forment un dédale qui détruit les premiers principes de la société civile, parce qu'elles ont été faites pour maintenir l'état de révolution, et toujours en contradiction avec nos mœurs. Je suis bien éloigné de rejeter les lois uniformes pour tout le royaume, pourvu qu'elles soient fondées sur le droit généralement reconnu, et qu'elles rendent à la puissance française l'énergie qu'elle a conservée pendant des siècles, et qui a contribué à sa grandeur.

Il est généralement reconnu que les administrations de département ou de préfecture, créées dans un temps d'anarchie ou de violence, sont frappées de grands vices. Le gouvernement cherche en vain à les améliorer ; il n'y peut parvenir, parce que ces vices appartiennent à leur nature et à leur origine.

Les impôts sont inégalement assis, et l'agri-

culture se ressent de cette inégalité (1). Les droits indirects sont perçus d'une manière nuisible au commerce et vexatoire pour les particuliers. Les capitalistes, qui ont des revenus

(1) Il ne suffit pas de mettre des impôts; il faut, avant tout, en calculer les conséquences pour le commerce; plus on les augmente et moins on en perçoit : c'est ce que j'ai vu en Flandre. Les bateaux qui venaient de la Belgique chargés de charbon, de grains et d'autres objets de commerce, passaient à Condé pour porter leurs cargaisons dans le Tournaisis, dans la Flandre, sur les bords de l'Escaut jusqu'à Anvers, et d'Anvers en Hollande. Il y a quelques années que la chambres des députés augmenta les droits de transit. Le roi des Pays-Bas, pour éviter le passage par Condé, a fait creuser un canal qui va de Saint-Guilain à Autouin, et la France a perdu huit cent mille francs de revenus sur les marchandises qui paient leur droit de transit : la préfecture n'a point fait d'observation au corps législatif. S'il y avait eu des administrations locales d'arrondissement, cette ineptie n'aurait pas eu lieu, et la France aurait continué de percevoir le droit qu'elle retirait auparavant : le roi des Pays-Bas a défendu en outre l'entrée des vins de France par terre; les Anglais portent dans ses états des vins de Portugal, d'Espagne, d'Italie, de Hongrie, de Bordeaux, mais point d'autres vins de France.

doubles de ceux des propriétaires fonciers, et qui les augmentent par d'indignes moyens d'agiotage, que le gouvernement protége sous main, ne paient presque rien.

Pour que la justice soit rendue aux particuliers, continuellement lésés, il faut des administrations locales qui aient une connaissance véritable de leurs besoins, soient les intermédiaires entre le souverain et le peuple, mettent en harmonie les intérêts de l'état et ceux des citoyens, et détruisent les restes de cette démocratie funeste qui désola la France et fut si long-temps l'effroi de l'Europe.

Il faut pour le bien de l'agriculture, pour la prospérité du commerce et pour le bonheur des habitans, des administrations locales dont la marche simple et la composition honorable soient pour les administrés une double garantie contre l'ignorance et les passions de la multitude, que l'on agite si facilement, et contre les décisions injustes et arbitraires des administrateurs.

Ces administrations locales ont été appréciées dans les états du continent européen. Les membres qui les composent, tirés des trois

états différens, et connus pour leur moralité et des services déjà rendus à la patrie, ayant tous un intérêt commun au bien général, défendent les intérêts particuliers de leurs commettans, et pourraient recourir à l'autorité du souverain, si leurs représentans les abandonnaient. C'est dans cet intérêt commun pour le bien général que consiste l'esprit public, qui fait concourir les volontés de tous à la prospérité de l'état et à la gloire du roi (1).

(1) Veut-on un exemple de patriotisme ou d'esprit public en France : qu'on se rappelle la guerre de 1756 au sujet des limites du Canada. Notre armée, qui était excellente, fut augmentée par la noblesse, qui leva des compagnies de cavalerie et d'infanterie pour doubler les régimens; par les pays d'état, qui fournirent des régimens entiers. Le beau régiment de Languedoc, dragons, fut monté et formé par les états de cette province; d'autres pays, d'autres états offrirent au roi des vaisseaux; le clergé ne le céda pas en émulation à la noblesse; les six corps de Paris offrirent au roi le vaisseau appelé *la Ville de Paris ;* le tiers-état se montra aussi long-temps zélé pour l'honneur national et pour la conservation de nos droits politiques. Où trouverait-on aujourd'hui ces ressources immenses que les grands corps de l'état fournirent alors? Nous n'avons plus d'administrations lo-

Les provinces prussiennes sont régies par des états, et ces sortes d'administrations aident beaucoup les ministres dans toutes les parties du gouvernement ; elles ont toujours la confiance publique, parce que les membres qui les composent sont connus des administrés pour des hommes probes et intéressés, chacun dans sa classe, pour le bien-être de tous. Les royaumes qui font partie de l'empire d'Autriche sont des provinces administrées aussi par des états composés de propriétaires nobles, ecclésiastiques et commerçans. Les cultivateurs, le clergé, l'industrie et le commerce se trouvent ainsi représentés dans ces états. La Russie a adopté ce système autrichien, avec sa discipline et sa constitution militaire.

Lorsque l'on considère nos administrations de France, on y voit un préfet, un conseil de préfecture, un conseil de département, et une bureaucratie indépendante. Cet entassement de ressorts destinés à se heurter plutôt qu'à s'aider réciproquement, fait naître entre eux

cales ni de corporations capables de produire un pareil état.

une espèce de rivalité, une collision continuelle dont la table du préfet, gouverné par la bureaucratie, triomphe presque toujours. C'est ce que j'ai vu pendant sept ans que j'ai été maire. Les membres de cette administration compliquée sont les signataires obligés du préfet, puisqu'il les nomme tous, ainsi que les conseils de préfecture.

Cette organisation monstrueuse est masquée par le charlatanisme des noms de ceux qui ont l'air d'y participer; mais elle n'est pas moins une source de discordes.

Une administration publique, régulièrement organisée et composée d'administrations intermédiaires de différens degrés, à commencer par le conseil du prince, et à finir par le garde champêtre, serait, quant à l'exécution des ordonnances du souverain, dans une activité continuelle. Les commissaires du roi, attachés à chacune de ces administrations, seraient les agens naturels qui la mettraient en mouvement; les différens pouvoirs de la société pourraient ainsi assurer le repos des peuples par des lois civiles et morales, comme l'équilibre du monde physique est assuré par

les lois divines. Lorsque nous aurons une pareille administration, l'honneur de servir son pays renaîtra en France parmi ces propriétaires dont les familles ont sacrifié leur fortune et répandu leur sang pour la patrie et pour la gloire du roi. Le zèle désintéressé remplacera l'égoïsme que la révolution a développé partout. Dans un pays continuellement pillé, pendant un grand nombre d'années, la contagion de l'exemple a engendré une funeste émulation pour le luxe et les jouissances de la vie, et rendu nécessaire un changement dans les lois civiles, administratives et militaires. Il faudrait redonner à la France, par des moyens résultant de la moralité, la supériorité que la Providence paraît lui avoir destinée, en la comblant de moyens physiques.

La France était, en grande partie, administrée par des états particuliers, qui rendaient les habitans aussi heureux qu'ils pouvaient l'être, et qui avaient bien mérité du pays. Telle fut autrefois l'administration des Juifs dont Moïse était le chef souverain; les membres y étaient contenus dans les bornes du devoir et de l'honnêteté par la mémoire de leurs an-

cêtres, par la religion, par les lois et par l'attachement à leur pays; de bonnes mœurs, fruit d'une bonne éducation, remplaçaient chez eux les vaines formes actuelles, qu'on appelle constitutionnelles; formes essentiellement passagères, parce que les intérêts des particuliers changent chaque jour et varient avec chaque situation.

Les peuples de l'Europe s'amusent à nos dépens et nous plaignent en voyant nos erreurs, dont ils connaissent l'origine. Les souverains étrangers, quoiqu'ils n'aient plus rien à craindre de nous, n'aiment point notre gouvernement, qui diffère du leur et annonce qu'il y a même encore des fermens révolutionnaires dans le parti incorrigible, parti qui est sans cesse en opposition avec la masse des Français, qui ne désirent que la paix intérieure et l'attendent avec espoir du souverain. Ces Français espèrent qu'on ne les entraînera pas dans les désordres dont ils se sont si mal trouvés; ils méprisent les spoliateurs de l'état et des particuliers; la haine qu'on a vouée à ces derniers leur serait funeste, s'ils n'étaient pas protégés par les lois générales.

Avant la civilisation et même dans les premiers siècles qui la suivirent, les juges, les arbitres, les négociateurs, les administrateurs étaient choisis parmi les vieillards. Un peuple voulait-il entreprendre de grandes expéditions, il avait recours à leur sagesse. Un propriétaire avait-il des démêlés avec ses voisins, un ou plusieurs vieillards venaient régler leurs différends. La vieillesse était, pour ainsi dire, le conseil souverain de la société, parce qu'elle avait pour elle l'expérience du temps, qui est le seul grand maître de ce monde.

C'est pour cette raison qu'on pourrait sans inconvénient donner à nos administrateurs de province des attributions étendues sur toutes les parties susceptibles d'une amélioration continuelle, parce qu'ils auraient appris par leur propre expérience et par celle des vieillards comment et par quels moyens chaque branche de l'économie publique peut être améliorée. Un préfet, né dans le midi, qui est chargé d'administrer, dans le nord, des hommes dont le caractère, les mœurs, l'agriculture et l'industrie diffèrent de ceux de son pays, ne peut avoir l'expérience qui lui serait néces-

saire. Il ne peut s'attacher au département qui lui est confié, parce qu'il sait qu'il y doit rester peu de temps ou parce qu'il ambitionne un département plus considérable, ou enfin parce que, nommé à la chambre des députés, il est absent, pour plusieurs mois de l'année, de sa préfecture.

Je ne craindrai pas de rappeler les moyens d'économie que j'ai proposés aux rois de France, économie absolument indispensable pour ne pas accabler d'impôts la propriété, pour conserver la prépondérance de la France sur une rivale, dont toute la force supérieure vient du commerce, et sur une marine puissante, de tout temps ennemie de la marine française (1).

(1) C'est par une excellente économie politique que Frédéric II et Joseph II arrivèrent à un haut degré de puissance. Le premier de ces princes avait poussé l'économie jusqu'à sa garde-robe : je lui ai vu des culottes trouées; cependant il avait une vaisselle d'or que celle d'aucun souverain n'égalait. L'empereur Charles VI, père de Joseph II, avait été prodigue de pensions; il en comblait sans mesure les employés civils et militaires : son fils les réduisit de moitié, et les proportionna aux services rendus. Par son économie, il se

Cette économie est nécessaire dans les corps militaires, comme dans les corps administra-

mit à même d'avoir en temps de paix une armée effective de trois cent mille hommes et de conserver des ressources pour la guerre. L'impôt foncier est en Autriche au même taux qu'il y a cent ans. Dans la guerre de la révolution, cette puissance s'est bornée à la ressource du papier-monnaie, qu'elle a remboursé en grande partie depuis la paix, et que sa politique l'engage à conserver encore quelques années.

J'ai des témoins d'un bon effet que produisit l'économie dans les finances de Joseph II. Une partie de la succession de Bavière était revendiquée par l'empereur et le grand Frédéric : lorsque la diplomatie eut épuisé tous les moyens de paix, le roi de Prusse se mit en campagne à la tête de cent mille hommes, et entra en Bohême; il prit position au camp de Velsdorf. L'empereur arriva et prit le camp de Jeconitz. Le maréchal Landon commandait un corps de vingt-cinq mille hommes, et le prince Henri de Prusse un autre de vingt-deux mille. Je passai quelque temps chez ces deux fameux généraux, qui eurent la bonté de s'entretenir avec moi de ce que l'on a ignoré de cette courte guerre; ils m'en parlèrent avec ingénuité.

Le roi de Prusse redoutait à cette époque la puissance autrichienne, parce que Joseph II avait mis de l'ordre dans les finances, qui avaient été long-temps pillées. On fit le procès à un ministre, et on le condamna à être

tifs, puisque la France doit avoir une armée de terre d'une force relative à celle des autres puissances.

Cherchons cette économie partout où nous pourrons la faire. Des corps composés de propriétaires de chaque province en seront toujours les administrateurs les plus économes. J'ai proposé une administration supérieure, mais il faut qu'elle soit aidée par des administrations inférieures, composées d'hommes que l'honneur et le patriotisme dirigent et que la gloire du roi et de la France anime sans cesse. Ces motifs ont toujours puissamment agi sur l'esprit actif des propriétaires français : les administrations doivent donc être confiées à des

forçat. Je l'ai vu balayer les rues de Vienne en 1782. Il avait dissipé des sommes dont il ne put rendre compte; il fut cause des revers qu'essuya Marie-Thérèse, et de la guerre de sept ans, qui commença en 1756. Les états de l'empereur étaient administrés alors par des administrations locales peu coûteuses et bien ordonnées en pays d'état.

A la même époque, le roi de Prusse avait aussi un ministre des finances à Spandaw; je me suis promené avec lui sur les remparts de la forteresse.

personnes qui préfèrent les honneurs, les titres, les distinctions et l'estime de leurs concitoyens à l'argent. Le roi ne peut se dispenser de nourrir une louable émulation, par des récompenses accordées aux services. C'est le seul moyen de faire régner la justice; tout autre devient arbitraire. La considération attachée aux services des agens doit être aussi mise dans la balance du souverain, parce qu'elle encourage les pères de famille à devenir utiles à leur postérité, en servant l'état plus long-temps.

Les différentes administrations intermédiaires entre l'administration générale du département et le garde champêtre, sont celle d'arrondissement et celle de juge de paix, qui, quoique en partie judiciaire, a une surveillance et des fonctions qui tiennent à l'ordre administratif.

L'administration d'arrondissement serait composée du maire du chef-lieu et de deux ou trois adjoints, selon la population de chaque arrondissement. Ils auraient sous leur dépendance les maires de chef-lieu de canton, qui pourraient remplir les attributions de juge

de paix, assistés d'un assesseur pris sur le lieu des parties en litige et qui en serait le maire. Il y aurait un commissaire de police et un greffier pour la police de l'arrondissement.

Les chefs des administrations de première et de deuxième classe, les commissaires de police, recevraient une indemnité pour frais de déplacement et de représentation; car il est indispensable que ces chefs reçoivent leurs coopérateurs dans ces assemblées de société, ce qui occasionne nécessairement des frais de luxe et de dépenses, et procure, dans chaque localité, tous les avantages de la communication. Ainsi une rétribution annuelle, ajoutée à leur revenu ordinaire, leur permettrait d'avoir une représentation conforme au rang qu'ils tiendraient dans la société et à leur fortune particulière. Les adjoints auraient pour récompense de leurs travaux désintéressés la perspective d'emplois de finances, dans leur département. Les greffiers de chaque canton jouiraient du produit des vacations, qu'ils partageraient avec le maire de canton, juge de paix; ils auraient aussi l'espoir de places de finances de troisième classe. Les maires des

autres communes seraient les aides judiciaires des maires des chefs-lieux de canton, juges de paix, et auraient tous les moyens d'être utiles, étant à portée de connaître la cause des difficultés à juger ou à arranger, et le caractère des administrés. Les maires et gardes champêtres rempliraient, dans les communes, les mêmes fonctions qu'exercent les maires et gardes actuels; ils correspondraient pour le service avec le commissaire de police d'arrondissement.

Je proposerais pour chaque fonctionnaire séparément les moyens d'avancement ou de mutation dans la partie administrative qu'il remplirait. On distinguerait, dans le choix des hommes, ceux qui seraient indépendans par leur fortune et que l'éducation rendrait dignes de préférence. Il y aurait, dans chaque administration de première et de deuxième classe, quatre bureaux qui seraient occupés par des chefs rétribués et des jeunes gens oisifs qui ne peuvent trouver d'occupation honorable : ils s'empresseraient de mériter quelque considération parmi leurs concitoyens lorsqu'ils auraient l'espoir de parvenir aux plus hautes places.

Après avoir fini leur éducation et avoir voyagé en pays étranger, ils se présenteraient à un concours devant l'administration supérieure, pour les remplacemens de l'armée.

Un bon gouvernement, attentif aux intérêts des gouvernés et à la gloire du prince, doit exciter tous les individus à le servir, tirer parti de tout, attacher au service public la classe oisive des jeunes gens des villes, conserver pour l'agriculture et le commerce ceux qui sont nés de parens qui ont acquis l'expérience ou le crédit nécessaire dans l'une ou l'autre partie, surtout dans le commerce étranger, dont les connaissances matérielles et morales ne s'obtiennent que par de longues traditions.

On trouverait, dans la composition de ces administrations, fortune, indépendance du salaire, garantie des postulans, par l'éducation que la fortune leur aurait procurée; on y trouverait les motifs d'émulation qui portent à se faire distinguer et font naître l'amour-propre, véhicule le plus actif et moins dangereux que l'intérêt pécuniaire, qui peut mener à la corruption.

Ce plan d'administration assurerait le bon-

heur des administrés, puisqu'il aurait pour résultat, ainsi que d'autres moyens d'économie, de diminuer sensiblement les impôts et de fournir à l'acquittement des dettes dont l'exclusif accroissement nous conduira infailliblement à une banqueroute et aux maux incalculables qui en sont la suite.

Par ce plan d'administration on obtiendrait une économie de huit millions, les préfectures, sous-préfectures et conseillers de préfecture étant supprimés.

Un receveur de département suffit; il déléguerait sur les perceptions des communes, et sur tout autre individu, chargé de recette pour un corps quelconque, des ordonnances de paiement. Chaque percepteur ferait, deux fois par an, son compte avec le receveur-général, auquel il reporterait ces bons d'ordonnances. Les maires auraient toujours, sur la caisse du percepteur, la surveillance directe : on économiserait par là la place de receveur et de payeur par arrondissement.

L'institution des juges de paix est fort belle et fort intéressante; mais elle est, en général, remplie par des particuliers qui sortent de la

pratique ou des places d'avoué; la moitié sont des débitans d'objets d'un usage journalier. Ces juges de paix n'ont pas toujours d'inclination pour les conciliations. Je préférerais charger de ces fonctions les maires de canton, qui connaissent les habitans de leur canton et qui ont plus de moyens de conciliation : les agens de leur administration suffiraient pour les aider dans ces fonctions. Voilà encore une économie qui peut se faire sans inconvénient.

Les instituteurs étant payés par les écoliers, et ayant tous leur domicile dans la commune, on pourrait supprimer l'article du logement. Je ne vois pas que les instituteurs doivent être si fort encouragés. Que résulte-t-il en effet de leur travail? Qu'un grand nombre de fils de laboureurs et d'ouvriers abandonnent l'état de leur père pour venir dans les villes chercher des places dans les bureaux, de domestique, ou dans le commerce; ils fuient la maison paternelle quand ils savent écrire et les quatre règles. S'ils ne trouvent pas de places, ils s'expatrient ou forcent les habitans des villes à s'expatrier pour aller chercher leur vie ailleurs. Il n'y a pas de semaine qu'il ne parte des Français

pour l'Amérique. Il faut donc empêcher la concurrence, pour tout ce qui tient aux arts libéraux et mécaniques, entre les habitans des campagnes et ceux des villes, et conserver les paysans pour la culture et l'armée. S'il arrivait qu'il y eût dans un pays agricole un superflu de population, le gouvernement pourrait distribuer des landes ou pays incultes à des propriétaires qui se chargeraient d'établir une ferme par cent arpens. Si ces terrains vagues appartenaient à des communes, on en estimerait le produit, et l'on créerait une rente pour la commune à laquelle le terrain appartiendrait. Cette commune ne pourrait se plaindre, puisqu'elle a abandonné ce terrain qui ne produit que des fougères, genets, épines et ronces.

Pour un pays dont la principale richesse consiste dans son agriculture c'est là un moyen d'augmenter ses échanges avec l'étranger, et d'éviter de recourir, pour la nourriture, aux grains du dehors.

NOTABILITÉ.

Les emplois militaires et les places dans la magistrature furent, de tout temps et dans tous les états, conférés à la noblesse, que tous les peuples ont reconnue comme un intermédiaire nécessaire entre le souverain et le peuple. C'est à cette classe qu'on doit la durée des empires tant anciens que modernes. Lorsque la jalousie lui enleva cette distinction, les nations furent jetées dans les révolutions. Il est inutile de remonter au démembrement de l'empire romain pour le prouver : la France en est un exemple tout récent. En parlant de la noblesse française, je ne dois pas être suspect, car je n'ai pas l'honneur de lui appartenir par mon origine; mais je la regarde comme la première de l'Europe, par ses hauts faits d'armes et par sa constante fidélité à son roi et à sa patrie. La noblesse espagnole, désignée sous le nom d'*Infantados*, doit marcher au second rang. La première chassa les Anglais de nos provinces; la seconde expulsa les Mau-

res de l'Espagne. Lors de la guerre de 1759, on vit après la bataille de Meuden des officiers revenir en France, lever et former des compagnies de cavalerie et d'infanterie, à leurs frais, et aller au printemps rejoindre l'armée en Allemagne. J'ai vu, en 1778, la noblesse des Pays-Bas former des compagnies de volontaires pour aller joindre l'armée de l'impératrice Marie-Thérèse, souveraine des sept provinces unies, et qui était alors en guerre contre la Prusse pour une partie de la succession de la Bavière.

La noblesse anglaise jouit d'une grande considération en Europe, à cause de sa richesse. Elle possède presque tout le sol de l'empire britannique; elle habite ses terres qu'elle a fertilisées avec une application sans exemple. Ce n'est en effet que les propriétaires riches qui améliorent les terres, et tirent le meilleur parti des biens : c'est le fruit que les lois ont voulu retirer du droit d'aînesse en Angleterre, et elles y ont réussi. Elles ont laissé aux puînés la faculté du commerce. Les familles nobles se réservent pour le service de la marine, qui a porté cette puissance au point où elle est

parvenue, en fondant sa prospérité sur l'agriculture qui fournit à son commerce ou à son industrie. La noblesse propriétaire en Angleterre forme un corps de volontaires dont le nombre est de quinze à vingt mille hommes toujours prêts à se rassembler pour combattre les ennemis du trône et de la constitution. Je pourrais citer encore la noblesse hongroise, suédoise et vénitienne.

Il y a des souverains, comme le roi de Prusse, qui ne font pas de nobles, parce qu'ils ne veulent pas enlever à l'agriculture et au commerce des hommes utiles qui enrichissent l'état de leurs travaux. Ils soutiennent leur noblesse en faisant des dots aux filles d'anciens officiers pour qu'elles épousent des officiers nobles : le grand Frédéric ne recevait à son service que des nobles, de quelque pays qu'ils fussent. J'ai vu dans ses armées des Français, des Suisses et des Allemands, sujets des électeurs ou d'autres princes de l'empire. Le traitement de capitaine y était supérieur à celui du même grade dans les autres armées de l'Europe. Ces officiers avaient huit, dix et douze mille francs de leur compagnie.

Le grand Frédéric laissait à l'agriculture et au commerce ceux qui y étaient instruits; il augmentait les familles nobles des descendans qui avaient été élevés par des militaires et qui étaient plus faits pour cet état que des enfans élevés dans l'opulence et des fils de négocians riches. Il pensait que chacun de ces états, continué par ces enfans qui avaient acquis des connaissances dans l'agriculture et le commerce, offrirait plus de richesses et plus de ressources au pays.

Dans une constitution militaire que j'avais proposée en 1787 pour l'armée française, je disais qu'il serait nécessaire que le corps de la noblesse eût deux assemblées par an, dans lesquelles on rayerait, au scrutin secret et pour un certain nombre d'années, tout noble dont la conduite contraire à sa naissance et à son rang serait dénoncée par le président et deux inquisiteurs qui auraient secrètement informé contre lui. Je citerais l'exemple des peuples civilisés qui se sont pénétrés du besoin indispensable de conserver la noblesse accordée à des particuliers qui pourraient prouver des services rendus à l'état par leurs ancêtres,

et rehaussés par l'état de leur propre patriotisme. Cette noblesse est nécessaire pour récompenser des vertus pratiquées dans une famille. On a dû se convaincre, par l'histoire de tous les pays, des désordres et des périls qu'éprouve une nation, lorsque la noblesse n'y occupe pas le premier rang : mais cette noblesse ne peut conserver la fortune qui lui est nécessaire qu'en s'associant dans le commerce aux entreprises qu'il s'y fait. En Hongrie et dans d'autres états la noblesse ne laisse échapper aucune occasion d'augmenter sa fortune; elle ne laisse point au non noble la possibilité d'en amasser une qui éclipse les siennes. Ces fiefs ne pouvant se diviser par le partage, il y a une masse de propriétaires riches qui viennent au secours du souverain; dans les guerres, les nobles vivent somptueusement et font vivre la classe ouvrière. En France, on voit la classe bourgeoise amasser de grandes richesses; ce qui rend les artisans pauvres, et les tient souvent dans la misère.

Dans l'état où se trouve maintenant la France, depuis tous les bouleversemens qu'elle a éprouvés, il est donc important, pour con-

roborer la puissance du roi, de créer un corps de notables, composé des anciennes familles du royaume. Ce corps serait convoqué dans des momens de crise, de revers à la guerre ou de besoin d'argent. Les notables donneraient, ainsi que les administrations de province, des preuves de dévouement par des dons volontaires. Les assemblées de notables, en France, remontent aux premiers siècles de la monarchie. Les membres de ces assemblées sont toujours venus au secours de leur souverain dans les cas de nécessité, soit en fournissant des troupes, soit en offrant leurs trésors.

La notabilité que je propose de créer serait de deux sortes, la notabilité militaire et la notabilité bourgeoise. La notabilité serait composée de chefs de famille qui auraient prouvé des services à la guerre ou dans les cours de justice, depuis 1400. Il suffirait à la famille d'avoir un notable pour constater cette ancienneté de services. Cette distinction attacherait les familles, et les engagerait à continuer leurs services et à ne point démériter. Si un notable se comportait mal, il serait rayé du tableau des notables.

La notabilité bourgeoise s'accorderait au chef de famille dont les ancêtres seraient les plus anciens dans le commerce d'exportation et d'importation : cette distinction honorable serait ambitionnée par les commerçans, qui n'abandonneraient plus leur commerce lorsqu'ils auraient fait fortune, comme cela arrive aujourd'hui. Ils transmettraient à leurs enfans leurs connaissances et le fruit qu'ils auraient tiré de leur crédit et de leur bonne foi dans leurs relations commerciales.

Le chef de famille succéderait au père, s'il continuait à faire le commerce et si l'on n'avait rien à lui reprocher. Toutes les ambitions seraient ainsi satisfaites; nos ennemis ne se serviraient plus de la classe commerçante pour nous révolutionner, comme cela est arrivé. Le reste de la nation ne pourrait se plaindre. Il y aurait aussi des distinctions accordées aux autres classes de la société, et d'après des motifs justes et raisonnables.

La noblesse de la révolution est conservée; elle pourrait venir à la suite de la noblesse qui n'aurait pas les services exigés par la notabilité. Je crois bien que, dans deux cents ans,

il ne restera pas beaucoup de ces nobles; mais il est important, pour le bien du royaume, que le roi protége spécialement les familles des notables, en leur accordant des terres incultes, en aidant les mariages avec des filles de la noblesse ancienne et mitoyenne. Frédéric avait pour maxime de conserver, de multiplier les rejetons des familles anciennes, et de ne pas faire des nobles. Ce système est maintenu par le roi actuel. Il n'enlève pas au commerce les familles qui ont obtenu du crédit dans le monde commerçant, qui ont des connaissances, et sont capables de soutenir le commerce de ces états. Ce sont en effet les commerçans qui établissent le commerce dans un pays, lorsqu'ils sont riches, qu'ils ont des connaissances et du crédit. Ils empêchent les étrangers d'apporter, et ils portent des pays étrangers dans d'autres pays lointains.

Je pense qu'il n'y a pas d'autre moyen de débrouiller avec justice le chaos dans lequel la France est plongée, et de satisfaire le commerce, qui fait avec opiniâtreté la guerre à la noblesse, au rétablissement de laquelle il voudra toujours s'opposer. La perspective qu'aura

la noblesse, en général, la satisfera, si le roi aide les notables militaires à se soutenir dans une certaine aisance. Le commerce aura également une perspective; il abandonnera son plan de nivellement. Le roi pourra reconnaître les services des émigrés et oublier les descendans de ceux qui ont manqué de fidélité. La science de gouverner les hommes consiste à bien récompenser et à bien punir : on obtient tout de cette manière.

La notabilité, composée de familles qui ont tout abandonné par attachement à la monarchie et à leurs princes, doit être récompensée de manière à exciter, dans tous les temps, un dévouement sans bornes. La laisser sans récompense publique, c'est s'exposer à n'avoir jamais d'amis et à ne faire considérer que les motifs d'intérêt personnel : ce serait éteindre tout attachement à la monarchie des Bourbons. La notabilité, composée de deux ou trois villages provenant des terres du clergé, qui ne faisait point usage des droits de chasse et de plant, serait avantageuse à la France. Les productions forestières augmenteraient; il y aurait sur les marchés plus de gibier, dont

toutes les espèces ont été détruites aux environs de Paris.

Ces droits attachés à la propriété ayant été conservés dans les aliénations qui ont été faites, la restitution aux anciens propriétaires est de toute justice.

Que de précieux avantages résulteraient pour les provinces de voir venir la noblesse cultiver, améliorer ses biens, donner l'exemple de l'attachement au souverain et à la religion, soulager l'humanité souffrante et élever des enfans robustes pour le service militaire!

Que fait à Paris cette noblesse propriétaire? Est-il possible d'élever dans cette ville où existe toute espèce de vices et de corruption, des enfans tels que doivent être les descendans de pères vertueux qui habitaient autrefois leurs terres? Les logemens et la vie seraient à meilleur compte à Paris. Il s'y fixerait plus d'étrangers, qui vont en Allemagne, en Italie, où la vie dans les capitales est à meilleur marché.

CHAPITRE III.

SUR LES FINANCES.

On a dit de tout temps que l'argent était le nerf de la guerre et que la puissance qui avait le dernier écu dictait les traités de paix (1).

En lisant les annales du monde nous voyons que les peuples qui ont le plus d'ordre dans leurs finances font les plus grandes choses. Du temps de Moïse, il y avait déjà une économie politique; le trésor de l'état était confié aux prêtres, et conservé dans la maison de Dieu, où l'on envoyait de toutes parts des dons considérables.

(1) La France aurait joui de cet avantage, si les finances eussent été mieux administrées, si elle avait toujours encouragé son agriculture et protégé son commerce, deux sources de prospérité et de puissance ; si, en outre, elle avait adopté un meilleur ordre d'économie dans ses dépenses.

Dans les différens gouvernemens qui s'établirent, soit despotiques, soit démocratiques, soit monarchiques, soit aristocratiques, on institua des formes d'administration, afin de pourvoir par des impôts à l'entretien des troupes ou de la force publique. Les républiques grecques confondirent quelquefois le trésor profane provenant des contributions, avec le trésor sacré formé des offrandes faites aux dieux.

Athènes, l'une des plus puissantes de ces républiques, avait, au rapport de Thucydide, un trésor public qui consistait en un revenu de neuf millions d'écus. A ce revenu était jointe une rente de trois millions fournie par les alliés. Il y avait trois autres espèces de revenus : un annuel provenant des impôts sur les mines de l'état, il consistait dans la vingt-quatrième partie du produit des mines : un impôt exigé en temps de guerre ; c'était une levée de deniers proportionnée aux facultés de chaque citoyen ; enfin le produit des amendes et des confiscations, dont le vingt-cinquième était consacré au culte.

Les gouvernemens qui avaient adopté le

mode de contributions mises sur les meubles et les immeubles levaient annuellement le troisième du revenu, au moyen du cens et de l'impôt en nature.

Lacédémone avait une administration différente, et ses principes en finances n'étaient pas fondés sur les mêmes bases. Lycurgue avait porté dans le Péloponèse les lois que Minos avait données aux Crétois. Il défendit par une loi fondamentale d'avoir d'autres trésors que le courage des citoyens, afin qu'il n'y eût point d'abus dans le maniement de ce trésor. L'argent et les marchandises furent proscrits. Les impôts se levaient en nature. Ce mode de lever l'impôt ne pouvait favoriser les opérations de la guerre; cependant Lacédémone était un état guerrier. Lysandre, qui vint après Lycurgue, laissa l'argent se frayer un passage malgré les éphores; le numéraire ne servit d'abord que pour les besoins provenant du commerce avec l'étranger. Il y eut peine de mort contre ceux qui s'en serviraient dans leurs conventions particulières; on oublia bientôt cette défense, et Lacédémone devint un des états de la Grèce les plus puissans.

Archidamus, qui vint pendant la guerre du Péloponèse, reprocha aux Lacédémoniens de n'avoir pas de trésor public, et leur dit que la guerre se fait bien plus avantageusement avec l'argent qu'avec les armes. On forma donc un trésor : les autres états de la Grèce en avaient un.

Les Romains n'en eurent que sous Valerius Publicola. Les lois financières que l'on promulgua causèrent des troubles et des révolutions. Ce fut alors qu'on forma des troupes soldées, qu'on leva des impôts. Cet ordre de choses se communiqua bientôt en Europe; mais peu d'états connurent les moyens de répartir les impôts dans les temps de nécessité, sans fouler les contribuables.

Les mauvaises administrations des gouvernemens du moyen âge recoururent à des moyens violens. Quelques-uns ordonnèrent que les particuliers remettraient tout leur argent non monnayé, sous prétexte qu'ils voulaient le convertir en monnaie; mais quand ils l'avaient, ils le gardaient à titre de prêt ou d'offrande, ou d'hypothèque sur les tributs ou sur les biens de l'église. Ces moyens désastreux

habituèrent les peuples à se dispenser d'obéir à une administration désordonnée, et perdirent les états qui les avaient employés outre mesure. C'est le patriotisme qui doit inspirer et produire des sacrifices volontaires.

En lisant les histoires modernes, en jetant un coup d'œil sur les gouvernemens actuels, je vois des contributions sur les terres, des impôts sur les consommations, sur le luxe, des cautionnemens qui ont rendu et rendront les places vénales, des taxes sur l'industrie et sur les charges. On a ajouté à tous ces moyens celui de trouver des secours passagers dans le papier-monnaie, qui peut être utile en effet dans les temps de crise, mais qui dans tout autre temps porte des coups funestes au corps de l'état.

Je ne parle point ici de ces autres moyens odieux, inventés par des tyrans pour dépouiller l'honnête habitant ou le citoyen riche, tels que les conspirations supposées, les confiscations, les déclarations de traître à sa patrie, ou les extorsions des généraux, imaginées pour faire subsister leurs peuples aux dépens des peuples vaincus, et d'autres brigandages dont

les peuples vainqueurs ne sont pas eux-mêmes à l'abri. Mais je ne puis passer sous silence un moyen qui servit dans les états anciens et que j'ai rencontré dans un état gouverné par un grand roi : c'est le monopole sur tous les objets de nécessité. Le gouvernement se réserve par là le droit exclusif de vendre telle ou telle denrée. Athènes employa cette ressource. Bizance s'arrogea la vente du sel : mais la contrebande et les frais qu'entraîne le monopole des contrats d'achat et de veute firent créer une banque à laquelle les effets de tout genre étaient exclusivement négociables. Les Macédoniens employèrent un moyen fort singulier de se procurer de l'argent : ils ordonnèrent à Samos que les hommes et les bestiaux jeûneraient un jour, et que le produit qui en résulterait leur serait livré.

Les républiques de la Grèce eurent encore recours à des emprunts dont ils payaient les intérêts au denier cinq; mais trouvant cette charge trop lourde, elles imaginèrent de faire de la monnaie de fer et obligèrent les propriétaires à l'échanger contre de l'argent. Quand elles eurent payé leurs créanciers, elles s'ar-

rêtèrent et appliquèrent une partie de leurs revenus à retirer cette fausse monnaie. La ville de Clazomène fut la première qui se servit de ce moyen, qui était un vol des intérêts.

Voici cependant une mesure qui, quoique très-humaine dans son principe, pouvait avoir des conséquences fâcheuses. La cité du Mende, état démoratique de l'Achaïe, n'usait, pour sa dépense ordinaire, que du produit des ports et du droit d'accise. La contribution sur les biens était réservée pour les besoins extraordinaires; on se contentait d'exiger du propriétaire une espèce de billet à ordre, qui se trouvait valable en cas de guerre. Ainsi les propriétaires jouissaient de leurs contributions sans en payer les intérêts. Il est peu d'exemples d'une voie plus douce pour se procurer de l'argent. La plupart des gouvernemens anciens éprouvèrent les maux qu'entraîne le désordre dans les finances, même avec des lois d'administration sagement conçues. Il faut attribuer ces maux à la mobilité de ces gouvernemens et à leur défaut de prévoyance.

En examinant ces administrations anciennes,

on y trouve des moyens utiles; mais on en remarque aussi de faux dans leurs principes : quoique les propriétaires fussent assujettis à des contributions fixes, on ne pouvait se dispenser, lors d'une déclaration de guerre, d'augmenter ces contributions; mais comme il y avait un patriotisme vigoureux, les contribuables ne se plaignaient point de la levée des deniers, même quand elle était faite arbitrairement. Le noble enthousiasme qui soutint constamment les Grecs contre les Mèdes excita dans leur propre sein des fermentations dangereuses, et chaque ville finit par devenir un état indépendant. Les Athéniens, profitant des divisions qui en furent la suite, acquirent sur ces états une grande prépondérance; mais leur gouvernement démocratique n'était pas propre à la leur assurer. Il leur était difficile, en effet, d'entretenir parmi tant d'états isolés le concours unanime nécessaire au bien général : presque tous voulurent conserver leurs lois particulières.

Les Carthaginois, et ensuite les Romains, s'éclairèrent mutuellement sur l'art de répartir et d'administrer les deniers de l'état. Ces

deux nations, émules et actives, ne pouvaient manquer d'acquérir les lumières qui sont le fruit du temps et de l'expérience : elles surpassèrent les gouvernemens anciens dans la science de l'économie politique.

Les Carthaginois, premiers créateurs du commerce, profitèrent des avantages qu'ils avaient pour traiter leurs voisins comme l'Angleterre a traité l'Amérique, et comme elle traite aujourd'hui toutes les nations de l'univers, qu'elle domine par l'immensité de ses forces et de son commerce.

Lors de leur lutte avec les Romains, les Carthaginois avaient un système financier sage et bien combiné. Ils surpassaient en ce genre leurs rivaux et même les gens dont la théorie était sublime, mais qui avaient, comme un peuple moderne, le défaut de l'inconstance dans leur conduite. Un de leurs législateurs, nommé Socrate, persuada au sénat de Carthage qu'il fallait que l'art de la guerre fût pratiqué par une classe d'hommes à part, continuellement exercés aux manœuvres et entretenus aux frais de l'état.

Ce système exigeait des impôts permanens,

qui ne pouvaient être entretenus que par l'agriculture, le commerce et l'industrie. Mais ces trois bases de la prospérité des états furent toujours trop faibles chez les Carthaginois pour soutenir ce nouveau système ; d'ailleurs les richesses de leurs colonies étouffèrent toutes les idées qui avaient pu les fortifier et les étendre : les mêmes causes ont produit les mêmes maux chez un peuple voisin de la France.

Tous ces gouvernemens anciens eurent alternativement de la célébrité et s'éteignaient dans l'anarchie ou dans le despotisme militaire; car rien ne pouvait garantir des orages de la liberté ces états populaires qu'on peut appeler la servitude démocratique, et qui était peu propre à maintenir l'ordre dans leur système de finances.

Le despotisme, qui amène des troubles intérieurs et des guerres au dehors, obligea les despotes à recourir à des opérations de finances outrées et malheureuses.

Tout tomba donc dans la barbarie et l'esclavage. Ceux qui gouvernaient n'avaient que des lumières fort bornées sur la science et l'é-

conomie politique; ils cherchaient trop souvent des ressources dans le pillage, la fraude, l'usure, la rapine et les vexations de tout genre. Le gouvernement qui prit par la suite une marche constante, qu'il conserve encore, est l'empire ottoman; son système de finances n'est vexatoire que pendant la guerre. Les Tamariotes ne fournissent que très-peu d'impôts pendant la paix. L'Afrique et l'Asie sont encore assujétis aux mêmes formes de gouvernement.

Les états de l'Europe se sont réciproquement éclairés par l'expérience et en raison de leur civilisation, ils ont fait dans leurs lois fiscales et dans la science économique, des combinaisons plus analogues à la nature de leur gouvernement et de leur situation. Mais je ne les trouve pas assez supérieurs aux gouvernemens de la Grèce, bien dignes, ainsi que les Romains, d'avoir éclairé l'univers sur l'administration des finances. Jusqu'au treizième siècle la barbarie tint les lumières captives. L'ignorance où l'on était sur les finances empêchait qu'on ne traitât cette matière si importante pour le gouvernement, et les nations ne pou-

vaient alors se communiquer aucune découverte, aucune lumière.

Depuis lors, on est sorti à pas lents de cet état de trouble et de ténèbres pour s'avancer vers un état plus heureux. Ce n'est pas que les peuples n'aient souffert bien des maux et sans qu'on ait violé souvent la foi publique; mais ces maux étaient plutôt l'effet de la prodigalité que de l'ignorance; ce qui rend les gouvernemens modernes moins excusables dans leur administration des finances. S'il n'ont pas succombé sous les excès de leur mauvaise administration, c'est que les constitutions les rendent plus robustes et les garantissent des imprudences qui étaient désastreuses pour les petits états de l'antiquité. Les exemples de gloire et d'humiliation qu'ont donnés ces petits états ont éclairé la postérité, et rendent très-coupables les ministres qui commettent des erreurs en administration de finances.

Certes, il faut beaucoup de science, et surtout beaucoup d'art, pour subvenir, sans fouler les peuples, aux besoins des armées de terre et de mer, pour faire fleurir le commerce en ouvrant des communications faciles, pour encou-

ulture, pour augmenter l'industrie, les sciences et les arts, pour sou-
nagnificence qui doivent en-
n, enfin pour entretenir
les et dans les campa-

finances paralyse
, fait disparaître le
cultivateur au point de
pas aussi avantageux de lais-
riche que de les cultiver. La
inue, l'intérêt de l'argent aug-
t finit par faire banqueroute. La
ncourir ces malheurs doit donc pro-
une étude continuelle et une application
ente des élémens de la vaste science de l'é-
nomie politique.

La recette et la dépense sont les principales branches de cette science. La recette provient des impôts, qui doivent être perçus sans trop de charge sur les propriétés, sur les consommations, sur le luxe, sur les marchandises étrangères, enfin sur toute classe du peuple où se trouve une partie de travail à imposer. Cette recette doit être faite proportionnellement aux

facultés et d'après la dépense de l'état. En temps de paix, les besoins de la guerre doivent, selon le calcul ordinaire, augmenter la perception d'un tiers en sus.

L'impôt sur les terres ne peut être justement exigé qu'après la récolte. Les douanes, les droits sur les transactions, ventes, mutations, papiers timbrés et consommations, demandent une grande surveillance. Il est encore d'autres parties auxiliaires où un souverain peut puiser, dans des momens pressans, pour pousser une guerre avec vigueur, et dont les combinaisons rendent les ressources moins onéreuses : ce sont les emprunts chez l'étranger, et surtout chez une nation que l'on veut en quelque sorte lier à son sort (1).

Les papiers-monnaies, les effets de l'état, ceux de commerce, de banque, moyens qu'une

(1) Le gouvernement a le talent d'attacher les rentiers à ses intérêts; mais c'est là une triste ressource. Je voudrais que, pour éviter le pillage qui se fait sur les rentes, on les remboursât en faisant un capital qui serait réparti suivant le mode de perception de l'impôt; les imposés l'achèteraient en prenant une part dans la rente.

bonne théorie peut employer avec modération, et à l'aide de sages combinaisons, rendent de grands services dans des momens urgens.

La dépense consiste dans une juste distribution des charges ; j'ai vu peu de pays où il n'y ait des vices dans cette partie.

Je crois qu'il faut que chacun supporte, dans la proportion la plus juste, les charges politiques. Cet objet sera rempli, si l'on impose de la manière que j'ai indiquée plus haut, et si la plus sage économie préside à toutes les parties de la dépense. Le souverain pourra se faire craindre alors de ses voisins, et forcer à lui demander la paix celui qui lui aura déclaré la guerre.

On s'est beaucoup, et en tout temps, occupé des finances du royaume ; mais la légèreté et l'inconstance des Français les ont toujours éloignés d'une étude qu'ils ont considérée comme un dédale inextricable, parce qu'ils n'ont pas remonté à l'origine des maux que les abus de l'administration ont engendrés. Les impôts anciens et nouveaux n'ont jamais été basés sur la statistique exacte des produits naturels, artificiels et industriels et sur la connaissance des

charges qui pouvaient les accroître ou les diminuer.

Cette malheureuse science de l'administration des finances est d'une application difficile à débrouiller, à cause de la quantité des parties qu'elle embrasse, et de toutes les combinaisons dont les résultats sont des impôts de toute espèce. Les emprunts qu'on peut faire, dans un extrême besoin de guerre, et qu'on rembourse ensuite par la levée d'un impôt, les banques de l'état, les loteries même, les anticipations dont on se sert également dans les momens pressans, et pour lesquels on donne des rescriptions à époque fixe, le contentieux en général, sont du domaine des finances, ainsi que le commerce intérieur et extérieur, surtout dans ce qui regarde les importations du superflu des productions. A l'égard de ces dernières, il faut faire des concessions réciproques avec ses voisins, et ne pas perdre de vue d'établir en sa faveur la balance du commerce, en atténuant les effets de l'importation. C'est sous ce rapport que l'Angleterre a une grande supériorité, parce qu'elle a au suprême degré un esprit pnblic. Méprisons ceux de

nos concitoyens qui dédaignent tout ce qui n'est pas anglais. Cela nous est d'autant plus aisé qu'en ce moment les manufactures de France rivalisent les manufactures anglaises. Si les Français étaient animés du bien public, quelques minces privations ne leur coûteraient rien.

Le caractère français n'a pas encore assez approfondi tous les objets qui dépendent de l'administration des finances pour concevoir et sentir les abus qui existent dans cette immense partie de l'administration générale d'un royaume tel que la France.

Le crédit, qui est devenu en ce moment le sauveur des états, peut servir au gouvernement à détruire celui des états puissans. Le crédit ne s'établit que par la confiance : cette confiance repose sur deux choses, l'opinion de la richesse d'un état, et celle de la probité du gouvernement. Quoique les richesses paraissent plus réelles et plus solides, c'est cependant sur l'opinion de la probité que le crédit s'appuie davantage. La richesse d'un état tient à sa bonne administration, à la prospérité de son agriculture et de son commerce. Un pareil

état a rarement des engagemens cachés, et n'est gêné que par des événemens imprévus. On n'y peut trouver de mauvaise foi que lorsqu'un ministre veut tromper le public, car il le peut par des infidélités dans le tableau de la recette et de la dépense.

Le crédit se fonde sur la confiance et d'après l'opinion que l'administration des finances inspire. La probité, qui fait naître la confiance, se prouve par la conduite et des effets; elle vaut mieux que les richesses, elle n'a pas besoin de garanties et de formalités que la défiance exige.

Des deux titres à la confiance publique, l'un dépend uniquement du souverain, puisque indépendant par ses revenus particuliers, il a sous sa main les biens des sujets, dont une partie est dévolue aux charges de l'état, et dont souvent des ministres ont abusé. Cet abus nuit à la confiance, et voilà pourquoi on préfère, dans ce cas, avoir des intérêts à démêler avec ses égaux, auxquels on peut envoyer des assignations. La probité serait sans doute le meilleur fondement au crédit, si le souverain pouvait toujours jouir de la réputation de pro-

bité ; mais l'exécution des engagemens faits en son nom ne dépend pas de lui ; sa puissance est passagère, et ses lois peuvent être sans effet sous des successeurs dont le crédit n'offre pas de grandes garanties.

Lorsque des provinces empruntent, elles valent bien les banquiers ou les gros négocians qui trouvent également du crédit. Quand les administrateurs d'un pays (1) voudront cautionner un emprunt, ils trouveront plus facilement que le souverain. La confiance naît de la liberté ; elle ne se commande pas.

Le roi avait autrefois recours à ses gens de finances, comme les fermiers-généraux, les receveurs-généraux, etc. ; mais le crédit est encore précaire, comme celui des richesses, dont on ne connaît pas les charges cachées.

Les souverains, à l'imitation les uns des autres, ont fondé des banques privilégiées, pour y avoir recours dans des momens de presse. Ces banques ont plus ou moins de fonds, qui leur sont d'abord concédés par les souverains.

(1) Les états de province levaient des sommes à intérêt dans les besoins pressans.

Les administrateurs ne sont que les facteurs du public, sans richesses réelles. Les corporations, les pays d'état, avaient un crédit général dans tout le royaume; ils avaient celui que donne la richesse, puisque les grands propriétaires étaient solidaires et même tous les particuliers.

Ainsi, dans un moment de besoin, un département emprunterait un quart ou un sixième de la somme dont il serait imposé; cette levée de fonds irait directement à sa destination, sans frais et sans passer par les mains des banquiers, chefs de bureaux, etc., et c'est un grand avantage pour le souverain d'avoir des administrations municipales.

On peut savoir par les traditions que même les corps de métier trouvaient à emprunter des sommes assez fortes : c'est encore un des avantages des corporations, soit administratives, soit industrielles. Actuellement, on ne trouve des sociétés que pour piller la France et faire venir tout le numéraire à Paris; telles que les compagnies d'assurances, de canaux, hypothécaires, annuités, bons royaux.

La France ne peut espérer de crédit que

dans les provinces et les administrations municipales; elle y trouverait des secours dans des temps de besoin.

DES BIENS DU CLERGÉ.

L'état ne pourra jamais arriver à mettre sa dépense au niveau de sa recette, s'il ne prend pas, comme fit Sully, les moyens de faire rendre gorge aux voleurs publics qui ont disposé de la France pendant trente années de désordre ou d'usurpation. En moins de huit ans, Sully paya les dettes de l'état (1); il avait

(1) Colbert avait créé une chambre de justice qui faisait restituer tous les vols faits à l'état. L'érection de cette chambre fut généralement approuvée; elle remplit en peu de temps les coffres du trésor. Les voleurs publics furent absous, et ils se crurent quittes à bon marché; car cette chambre n'avait d'autre fonction que de faire rendre les gains illicites faits par les traitans. Le cardinal de Richelieu avait aussi une chambre de justice qui fit rendre gorge à quelques traitans, et qui fut plus

déposé à la Bastille trente millions pour les premiers besoins d'une guerre.

Les ministres actuels ne sont pas cause de l'état malheureux où sont nos finances : ils

utile par le mal qu'elle prévint que par celui qu'elle répara.

Une pareille chambre de justice ferait restituer aujourd'hui les vols trop manifestes et les abus de confiance. Les commissaires aux scellés ont laissé des fortunes considérables. Cette chambre retrouverait facilement, dans chaque département, les indemnités des dix-huit années de revenus accordés aux fugitifs improprement appelés émigrés, et l'état se trouverait déchargé de ce qui reste à payer; la caisse d'amortissement retrouverait les sommes qu'elle a payées en acquisition de trois pour cent.

Après la guerre de sept ans, Frédéric fit regorger les juifs qui avaient fait les entreprises de fournitures pour ses armées; il leur laissa une fortune fort indépendante, et ils restèrent dans ses états, en attendant sans doute une nouvelle occasion de faire de pareilles entreprises. En Turquie, on ne manque jamais de fournisseurs qui s'attendent à cet apurement de compte. En Autriche, les fournitures se font par des administrateurs, et au compte de l'empereur. En Turquie, les entrepreneurs sont Grecs; les magasiniers des fournitures livrées par les Timariottes sont aussi des Grecs et des Juifs.

n'ont pas su se refuser aux engagemens de leurs prédécesseurs; ils n'ont pas pu changer le système d'emprunt que les ministres de Louis XVIII avaient adopté pour payer les dettes des gouvernemens antérieurs, dettes qu'ils ont si largement payées, que certains fournisseurs ont pu se faire payer deux fois et donner aux commis une part de leur proie.

Les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des Français, au moins, désirent que justice se fasse sur tout se qui s'est passé. Le ministre qui travaillera à rendre son prince plus puissant, et qui diminuera les charges des Français méritera, comme Sully, une gloire immortelle.

Les biens du clergé peuvent contribuer à ce double but : ces biens ont été déclarés propriété de la nation. Or, comme la nation est toujours mineure, on n'a pu en disposer avec légitimité. Tous les corps légalement constitués s'opposèrent à cette usurpation. Tous les habitans de la France applaudiraient à l'acte de justice qui ferait rentrer ces biens dans le domaine de l'état. Le roi se ferait des partisans dans les (1) Pays-Bas et les contrées qui

(1) Acquéreurs, mettez la main sur la conscience :

bordent le Rhin, et la conquête lui en deviendrait plus facile. Les Français, trompés par les ambitieux qui ont volé les places et la fortune des honnêtes gens, et qui méprisent ceux qui ne se sont point enrichis, détestent en général les acquéreurs des biens nationaux; ils verraient avec plaisir qu'on les forcât à rendre à l'état les biens qui lui appartiennent (1); ces biens, une fois restitués, serviraient à l'entretien des congrégations de prêtres qui sont utiles à la société, telles que les missions étrangères, celles qui sont destinées à l'instruction de la jeunesse, les corporations religieuses qui rendent de si grands services à

pouvez-vous retenir des biens que vous avez eus en général pour le prix d'une année de fermage actuel? Vous jouissez depuis trente-six ans de propriétés volées au clergé, aux églises, aux pauvres, aux hôpitaux : que l'amour de votre tranquillité se joigne à l'amour de votre patrie; faites le sacrifice d'intérêts qui ne sont en aucun point légitimes.

(1) Je prends l'engagement de rapporter le vœu signé de tous les habitans du département du Nord qui ne sont pas acquéreurs de ces biens : il y en a quatre-vingt-dix-neuf sur cent qui voudraient voir cette restitution.

l'humanité par leur douceur et leur charité. Quel bien, en effet, ne font pas les sœurs hospitalières, les sœurs de la charité, les écoles chrétiennes? Le gouvernement ne peut assurer un sort durable à ces utiles congrégations, sans la restitution de ces biens, qui leur donnaient autrefois une subsistance honorable.

Mais, dira-t-on, on craint les troubles que cette restitution forcée occasionnerait. Fausses alarmes! Quelle preuve a-t-on qu'on doive les craindre? Les impôts seraient diminués, les officiers, sous-officiers et soldats auraient de meilleures retraites; le clergé ne serait plus salarié aux dépens des contribuables; les pauvres seraient aidés et secourus; les hôpitaux recouvreraient leurs biens; car on ne reprendrait ces propriétés ecclésiastiques que pour les rendre à leur destination primitive. Un fonds serait consacré à éteindre la mendicité: les chemins, les rues des villes sont pleines aujourd'hui de mendians. Les congrégations religieuses devaient autrefois, par leur fondation, aider les pauvres de toute espèce.

Quelles craintes pourrait-on avoir quand les Français trouveraient leur intérêi à cette res-

titution? On peut évaluer à deux milliards les revenus du clergé, suivant le taux où sont les bâtimens et les propriétés rurales. On assurerait au clergé un fonds de terre, afin qu'il pût honorablement administrer gratis les sacremens et avoir un sort indépendant des vicissitudes de l'état et de la gêne continuelle des finances.

On distrairait une partie de ces biens pour les archevêques, les évêques, curés, chanoines, desservans, et on les choisirait, autant que possible, dans le voisinage de chaque église. Les archevêques avaient un fonds de terre de trente mille francs de revenus, les évêques de vingt, les chanoines et anciens curés un de quatre, et les curés un de deux. Le budget serait, par conséquent, allégé de la somme qu'on accorde aujourd'hui au clergé.

Les biens des ordres nobles et religieux seraient rendus également aux conditions imposées par leur fondateur, conditions qui sont en général celles de la charité, de la bienfaisance et de l'hospitalité. Ce plan doit être approuvé de tous, excepté des acquéreurs qui ont acquis pour une année de revenu et

moins (1) ou par le pillage des caisses civiles et militaires, de l'argent et du mobilier appartenant aux maisons religieuses et aux émigrés.

Le surplus des biens du clergé servirait dans les besoins urgens de l'état; il en soutiendrait les charges, qui peuvent augmenter dans des guerres malheureuses (2).

(1) Il arriva de Londres, en 1792, des millions d'assignats sur les côtes et sur les frontières de France. C'est avec ces assignats qu'un grand nombre de biens nationaux ont été acquis. Ces assignats, qui étaient parfaitement imités, ont été brûlés comme les autres. Les souverains aideront sans doute le roi de France à faire justice de tant de pillages. Ils sont intéressés à ce que les crimes ne profitent pas à ceux qui les ont commis; ils n'auront pas de troubles à craindre chez eux en faisant justice.

(2) Le clergé est bon administrateur. Lorsque les rois avaient à soutenir une guerre dispendieuse, il offrait des dons qui soulageaient les peuples; il était charitable par devoir, et aidait l'humanité souffrante. Dans l'état où il est à présent, il court risque de manquer dans une guerre malheureuse ou par suite de maux intérieurs. Il est de la prudence et de la justice de lui rendre une partie de ses biens, et de l'obliger à exécuter les conditions des fondateurs.

Le clergé possédait en 1789 plus d'un milliard de revenu ; il avait vingt-huit mille métairies ou fermes , vingt mille arpens de vigne, quatre millions d'arpens de terre dont il tirait annuellement le tiers , lequel produisait trois cent dix millions. En doublant cette somme, à cause du renchérissement des denrées , on peut porter ces revenus à un milliard, non compris les bois , moulins , tuileries , forges , scieries , etc. En 1750, le revenu net du clergé, suivant les déclarations, se montait, en fonds de terre , à la somme de cinq cent millions six cent mille livres.

Les manufacturiers , les agriculteurs et les artisans verraient des ressources pour leur vieillesse dans ces biens restitués, dont une partie serait destinée à les soulager; ils ne s'expatrieraient plus, parce qu'ils seraient sûrs de trouver un asile , du travail et une subsistance proportionnée à leurs talens ; on pourrait aussi augmenter la solde des troupes, du moins on pourrait assurer aux militaires invalides une retraite honnête, conformément à l'ancien usage où étaient les abbayes d'entretenir, sous le nom de frères oblats, des guer-

riers qui avaient servi leur pays et défendu leur prince (1). Alors tous les Français, toutes les classes de la société jouissant de la tranquillité et du bonheur, redoubleraient d'amour et de vœux pour le monarque magnanime qui aurait eu le courage d'être juste, et qui serait devenu le plus puissant des rois en pourvoyant aux besoins de tous ses sujets par sa bienfaisance et sa fermeté, par son économie et par l'ordre de ses finances.

(1) On objectera peut-être que tous ces biens retirés du commerce priveraient l'état des droits de mutation; mais on peut répondre que, si les droits sur les ventes diminuent, les droits sur les baux à ferme, etc., augmentent, les biens en paieront tous les neuf ans de plus considérables que ceux qui proviendront de la vente d'un bien qui ne sera pas vendu tous les cinquante ans; ce qui arrivera, si les lois de partage continuent à subsister, car alors toutes les propriétés se diviseront, et les propriétaires seront obligés, par la modicité de leur fortune, à cultiver leurs biens et à fuir les villes.

CHAPITRE IV.

DES MINES.

Le souverain doit encourager la recherche des mines et aider les tentatives que des entrepreneurs font à grands frais pour en découvrir. La France en possède de toute espèce : de faibles parties ont été découvertes ; mais on manque de compagnies assez riches pour faire des recherches. Les commencemens des travaux en ce genre ont été mal dirigés, et les sociétés, manquant de connaissances minéralogiques, ont dû renoncer à de pareilles entreprises et laisser les travaux imparfaits.

Cependant ces entreprises font vivre un grand nombre d'ouvriers ; elles augmentent l'industrie. L'extraction des mines ne nuit point à l'agriculture, qui ne réclame que la su-

perficie du sol : le trafic de ses productions gagne par la consommation.

La science de la minéralogie et de la métallurgie nous est venue des mines de Freiberg, en Saxe; de celles de Hongrie, de Hartz, en Allemagne; et de l'Angleterre, qui nous a procuré les machines qui servent à l'élévation des eaux.

Les mines d'étain, de cuivre de la province de Cornouaille sont le modèle le plus ancien pour l'extraction des mines.

La nature, dans sa libéralité, varie ses dons. Les filons et les couches ne se montrent pas à nous régulièrement; la même production tombe en feuilles ou s'offre en amas considérable. Avant qu'on puisse donner aux découvertes des produits avantageux il faut exposer de grandes sommes : cette nécessité oblige le souverain à faire à des compagnies des concessions pour l'extraction des mines de toute espèce, dans toutes les parties du monde, en conservant aux seigneurs le droit que les lois donnent aux propriétés féodales.

Le commerce gagne à cette extraction ; l'industrie la réclame, surtout en France, où l'on

emploie, plus qu'en tout autre pays, une plus grande masse de matières métalliques qu'on est obligé de faire venir de la Suède et des autres pays étrangers. Elle est donc intéressée à soutenir, à encourager l'extraction des mines; à augmenter la connaissance des arts et des sciences physiques, en faisant voyager les élèves qui sortent de l'École des mines; à empêcher l'importation des matières métalliques et combustibles étrangères. On peut évaluer, d'après les registres des douanes, que l'importation de ces matières se monte à la moitié de la consommation, excepté des mines de fers, dont l'exploitation est très-facile.

Le mémoire que je remis à Mirabeau, en 1791, sur les mines, et plus particulièrement sur celles de charbon de terre, dont j'avais une concession près de Valenciennes, depuis cette ville jusqu'à Quiévrain, frontière des Pays-Bas, contribua sans doute, avec ce que purent proposer d'autres intéressés, à une loi réglementaire sur cet objet important. J'avais trouvé le charbon dans cette concession; mais la guerre, l'inondation des travaux abandonnés lors du siége de Valenciennes, la perte des

deux tiers de ma fortune et de celle aussi de trois associés, m'obligèrent à remettre à la compagnie d'Auzin, qui tirait le charbon sur l'autre rive de l'Escaut, ma concession à perpétuité et mes machines hydrauliques, et moyennant une somme modique en comparaison de ce qu'elles m'avaient coûté.

La loi rendue à la suite du rapport de Mirabeau facilita l'exploitation des mines et minières; mais elle n'a pas assez réduit les droits de la fiscalité dans l'intérieur; et le peu de droits qui sont levés sur les productions étrangères offre au commerce d'importation des avantages qui les font préférer. Aussi les charbons de terre étrangers entrent-ils en France de tous les côtés de ses frontières, même maritimes. Il faut sans doute, pour faciliter le commerce, faire aux étrangers des concessions réciproques, surtout pour les objets que nous ne possédons pas; mais le charbon minéral ne manquerait pas en France, si l'on encourageait les capitalistes français, qui sont riches et nombreux, en leur assurant liberté, protection efficace et prompte justice.

Quand l'extraction des productions métal-

lurgiques ou combustibles et autres se trouve à une profondeur réglée et ne peut être faite qu'à grands frais, il faut que le souverain en fasse la concession à des compagnies, sauf les indemnités dues aux propriétaires des terrains pour les productions extérieures et l'amoindrissement qui peut arriver aux terres qui servent à l'extraction. Je ne suis pas de l'avis des minéralogistes français, qu'on ne trouve que dans les montagnes des mines métalliques. J'en ai vu dans les plaines; il y en a dans les Pays-Bas.

Parmi les secours qu'on doit attendre du gouvernement, il faut compter les moyens de fournir aux entrepreneurs des mines des jeunes gens instruits, qui joindront à la théorie une pratique que l'expérience rendra fort utile, surtout dans les mines métalliques et dans l'art des géomètres-minéralogistes.

J'ai rapporté, en 1782, des mines de Freiberg, en Saxe, où l'art d'exploiter les mines de métaux a été si perfectionné, des mémoires qui ont été trouvés chez moi, à Valenciennes. L'ouvrier qui a pu se les procurer a fait une fortune immense, par les moyens économiques

que j'avais découverts pour la séparation et la dissolution des métaux. Il trouva beaucoup d'argent dans les cloches qu'il avait été chargé de fondre pour faire de la monnaie de cuivre ; il jeta l'argent dans des chaudières, et ne donna, pour faire des sous, que la plus mauvaise matière.

Les jeunes élèves des mines, lorsqu'ils auront connu tous les moyens économiques, pourront, avec l'aide du gouvernement et des capitalistes, revenir sur d'anciennes découvertes abandonnées faute de moyens et de connaissances métallurgiques. Il ne faut pas qu'ils s'en rapportent à la superficie du terrain : les veines du charbon ont une allure certaine. Les couches et filons vont du levant au couchant ; je les ai suivis depuis la Silésie jusque près de Douai. Cette direction ne s'est jamais écartée plus d'une lieue. On retrouverait ensuite les veines sur l'alignement des deux points ci-dessus.

Les conseils de département devraient, sans perdre de temps, s'occuper de cet objet, afin de mettre le plus tôt possible dans la balance du commerce des produits qui diminueraient la sortie de notre numéraire.

CHAPITRE V.

TRIBUNAUX.

Les tribunaux ont été multipliés outre mesure, parce qu'on voulait placer les partisans de la révolution, et les attacher par des intérêts particuliers. Leur nombre, dans les départemens, excède de beaucoup les besoins des justiciables, et augmente sans nécessité les dépenses du gouvernement. Il y a dans le département du Nord, sur un espace de quatorze lieues de long sur neuf lieues de large, quatre tribunaux de première instance, qui sont ceux d'Avennes, de Valenciennes, de Cambrai et de Douai. Sur cette étendue de territoire, les propriétés sont fort restreintes, la population y est en grande partie manufacturière; il doit donc y avoir peu de procès. En effet, si ces tribunaux

ne prolongeaient pas les causes, ils seraient la moitié de l'année à ne savoir que faire; mais, au moyen d'une audience de deux heures seulement, qui cependant serait plus que suffisante, ils ont l'art d'allonger encore les procédures. D'un autre côté, je sais d'un président, que si les tribunaux ont peu de causes à juger, c'est parce que les frais de procédure sont fort coûteux. Au lieu de deux heures d'audience, les tribunaux, réduits de moitié, devraient tenir quatre heures; ils pourraient, après deux heures de séance, se reposer une heure, et donner ensuite deux autres heures.

En réduisant les tribunaux de moitié, on pourrait, sans inconvénient, laisser subsister le même nombre de juges et former dans chaque tribunal deux chambres, dont une siégerait pendant six mois, et l'autre pendant les six autres mois. Les juges recevraient, pendant leurs assises, la même rétribution qu'ils reçoivent aujourd'hui, ce qui diminuerait la dépense de moitié, les frais de greffe, de chauffage, de garçons de bureaux étant réduits de même.

Ces six mois de vacation procureraient aux

propriétaires la faculté de s'occuper de leurs propres affaires, de veiller à l'administration de leurs propriétés, et feraient rechercher des places qui donneraient de la considération, surtout quand elles auraient été méritées par le bon choix, par les lumières et par la confiance publique. Les juges seraient alors indépendans par leur fortune et par leur rang, puisqu'ils appartiendraient presque toujours à des familles riches et sans reproche.

Un grand vice, selon moi, dans l'administration de la justice, c'est de remettre de huitaine à huitaine, et même à quinzaine, un procès déjà entamé ; il arrive de là que la même affaire se prolonge un ou deux mois, ce qui donne trop de chances aux plaideurs intrigans et à la chicane. Les juges qui ne font point de notes, et qui comptent sur leur mémoire, perdent ce que les plaideurs ont dit. Celui qui prend des notes prend souvent un intérêt particulier au gain du procès, et se procure par-là des raisonnemens qui l'emportent sur la justice ou l'équité de la cause. Les plaideurs souffrent, surtout ceux qui n'ont qu'une fortune bornée, parce qu'ils sont obligés de rester

hors de leur maison des mois entiers et de négliger leurs affaires. Les audiences sur une cause ne seraient donc plus renvoyées de huitaine à huitaine ; elles devraient se succéder immédiatement. Les avocats y gagneraient du temps, parce qu'ils auraient la certitude qu'une même affaire serait bientôt jugée ; les juges auraient aussi plus présentes à l'esprit les diverses raisons alléguées par les parties.

Nos lois civiles semblent avoir été faites en faveur de la fiscalité ; on pourrait rendre la justice sans y mettre les longueurs et les frais énormes qu'elle entraîne. Ces frais sont souvent supérieurs à l'objet du procès par les manœuvres des avoués, qui s'entendent pour se procurer de gros honoraires. Aussi, une charge de procureur, qui coûtait autrefois dix mille francs au Châtelet de Paris, se vend aujourd'hui quarante à cinquante mille francs et plus à Paris.

Le ministre actuel de la justice, qui administre son département avec autant de zèle que de lumières, n'a pas l'autorité de corriger les vices dont nos lois sont empreintes ; vices qui nuisent si fort à l'action du gouvernement et

COUR DE CASSATION.

Le tribunal suprême coûte beaucoup au roi. Il a à juger la forme des procédures, et non le fond des procès, et par conséquent il a peu de choses à faire. Il n'y a que les jugemens en matière criminelle qui l'occupent beaucoup, parce que ceux qui sont condamnés à mort, voulant gagner du temps et vivre trois ou quatre mois de plus, se pourvoient presque tous en cassation : mais, comme ils sont toujours jugés avec humanité et clémence, les formes ne sont rien; ils ont été atteints et convaincus du crime qui leur a mérité la mort : le recours en cassation n'est donc pour eux qu'une inutile tentative pour y échapper.

La section civile du conseil-d'état, composée de huit ou neuf membres, remplirait facilement les fonctions que remplit la cour de cassation, lesquelles consistent à juger des formes et même de l'oubli des lois, s'il était nécessaire : on obtiendrait ainsi une économie de temps et d'argent. La cour de cassation coûte à l'état un million au moins annuellement.

COURS ROYALES.

Ces cours sont trop nombreuses au moins d'un tiers : si elles ne prolongeaient pas les discussions et les affaires, elles seraient quatre mois de l'année sans occupation. On ferait encore une grande économie en les réduisant d'un tiers et en augmentant le ressort de leur juridiction : au lieu de deux heures d'audience qu'elles donnent par jour, il faudrait les astreindre à en donner quatre et obliger toutes les chambres à s'assembler tous les jours de la semaine.

COMMISSAIRES DE POLICE D'ARRONDISSEMENT.

La police d'arrondissement ne peut être abandonnée aux maires des communes; aucun maire n'ose s'exposer à dénoncer ou à faire arrêter les voleurs, les assassins : aussi, depuis la révolution, les chemins ont été partout rétrécis; on a bâti dans les villages et pris sur la voie publique. Les gardes champêtres rendent bien

compte aux maires des délits qui se commettent; mais les maires craignent que les malfaiteurs ne mettent le feu à leurs bâtimens, à leur grange ou moulin, ou d'être maltraités par eux. Il est donc d'une nécessité absolue qu'il y ait dans chaque arrondissement un surveillant qui parcourra continuellement les communes et recevra des gardes champêtres les rapports de tout ce qui se passe contre la police. Ce surveillant ou commissaire dresserait ses procès-verbaux, ferait arrêter en cas de besoin les délinquans, et remettrait le double de ses actes au procureur du roi de la cour royale. C'est le seul moyen de réprimer les délits qui se commettent dans le plat pays et qui sont très-communs parce qu'ils ne sont ni réprimés ni dénoncés. Ces commissaires de police auraient la police des cabarets, des débitans de toute espèce qui ont de faux poids, qui falsifient les boissons, et cela parce que les maires craignent le ressentiment des coupables.

DOUANES.

Cette partie de l'administration est très-mal organisée : les préposés aux douanes n'empê-

chent pas la contrebande qui se fait sur tous les points de la France. Les moyens de l'empêcher et d'éviter les frais énormes d'employés, c'est de faire des traités de commerce avec ses voisins, afin de calculer les concessions réciproques qui pourraient arrêter les prohibitions : la France y gagnerait beaucoup par l'industrie de ses habitans sur l'industrie étrangère.

Le directeur-général des douanes a de sa place au moins trente mille francs, les directeurs de département ou d'arrondissement ont vingt ou vingt-deux mille francs, les inspecteurs ont presque autant; on compte soixante mille employés, qui n'empêchent pas la contrebande. Je ne parlerai pas de la corruption qui s'exerce dans les différens postes, mais je dirai une autre cause : c'est qu'il n'y a pas de surveillance de la part des hauts employés, qui sont occupés à se procurer dans les villes qu'ils habitent des jouissances qu'ils doivent à leurs gros appointemens. Ils ont obtenu leur emploi par la faveur, sans avoir beaucoup servi dans cette partie et sans connaître leur métier. Il ne peut y avoir d'émulation dans cette branche

d'administration, parce que les places inférieures sont données de même à la faveur.

Si celui qui a commencé par une place de 1,200 francs, et qui aurait inspiré de la confiance par sa bonne conduite, obtenait après vingt ans de services une place supérieure, et s'il avait l'espoir d'arriver à la place de directeur aux appointemens de 4,000 francs, on stimulerait suffisamment l'émulation. Quant à la corruption, comment faire pour l'empêcher? Si l'on change les brigades, le chef instruit son confrère de ses liaisons illicites avec les assureurs ou les contrebandiers et leurs femmes. Si on change les lieutenans qui portent ordinairement leur troupe d'un tout autre côté que celui où doit passer la contrebande en voiture, à cheval ou à pied, ils font part à leurs successeurs de leurs liaisons ou conventions avec les assureurs. J'habite la frontière, et je sais ce qui s'y passe : les assureurs s'enrichissent en huit ou dix ans. Il y a des états où il est très-difficile de passer de la contrebande : on y emploie des détachemens de troupes qui bordent la frontière, de concert avec les paysans des trois lignes de villages qui la bordent; les offi-

ciers et sous-officiers changeant souvent, on ne peut les corrompre.

Dans un bon système d'ordre et d'économie, on peut fondre ensemble les douanes et les droits réunis; les mêmes agens peuvent administrer ces deux parties : toutes les améliorations sont possibles quand le souverain le veut. Je conçois que les chefs qui ont des places à donner ne seront pas de mon avis, et qu'ils feront apercevoir aux ministres des difficultés qui n'en sont pas : mais le roi n'a qu'à vouloir, et elles seront surmontées.

DROITS RÉUNIS.

Les perceptions sur les boissons étaient si accablantes et causaient tant de plaintes que le comte d'Artois, aujourd'hui Charles X, promit à son retour en France de les supprimer, de même que la conscription (1).

(1) Les impôts indirects sont indispensables; ils peuvent servir au maintien de l'honneur et de la gloire du royaume, et partout ils contribuent à la tranquillité, à

Il est facile de voir ce que produirait le droit de taxer par département. Les adminis-

la sûreté des propriétés; ils procurent des moyens de communication; ils servent à l'éclairage et à la salubrité des villes et des bourgs où ils sont levés; les impôts indirects portent particulièrement sur les boissons dans tous les états étrangers. Nous les payons lorsque nous y voyageons, il est juste que les étrangers qui viennent en France les paient de même, afin que l'artisan ne soit pas privé, par des droits excessifs sur ces liquides, des boissons dont il a besoin pour réparer ses forces que des travaux pénibles ou des maladies ont épuisées, et qui, accélérant sa convalescence, le rendraient plus tôt à son atelier.

On ne peut se dissimuler que les droits d'octroi sur les vins à Paris sont au-delà de la proportion convenable avec le prix du tonneau de vin, à vingt-cinq ou trente lieues de Paris. Ce vin est bon; le marchand et le débitant le frelatent; on y met de l'eau pour augmenter le bénéfice. Le marchand gagne un tiers, le débitant gagne moitié. Les moyens que le premier prend pour rendre le vin plus piquant, nuisent à la santé des consommateurs : on découvre souvent cette espèce de fraude (*);

(*) Les médecins prétendent que les boissons de Paris causent la mort à une grande partie des habitans, surtout le vin et l'eau-de-vie falsifiés. Le même danger a lieu dans les villes où les octrois sont trop élevés.

trations locales diviseraient par arrondissemens et communes tous les débitans et s'a-

mais combien plus souvent les fraudeurs échappent-ils à la surveillance des préposés en usant de la voie de corruption!

Quelle est la cause de ces fraudes? Le gain que la cherté du droit excite à faire; ce droit est de 52 fr. par tonneau. Ce droit est odieux aux habitans de Paris, qui se soulevèrent en 1789, parce qu'ils en payaient un de 24 fr.; aussi murmurent-ils hautement. Il serait donc important de diminuer ce droit de moitié et d'en reporter l'autre moitié sur chaque cheval de selle et de voiture. Si cette taxe sur les chevaux de luxe ne donnait pas les mêmes produits, la consommation des liquides, qui augmenterait considérablement par la diminution de l'impôt, donnerait un surplus qui dépasserait peut-être le produit actuel de cet impôt. Les consommateurs des liquides y gagneraient moitié et païeraient sans murmurer la taxe des chevaux.

Si cette taxe diminuait les chevaux de luxe à Paris, les propriétaires qui en conserveraient auraient sans doute le foin, la paille et l'avoine à meilleur marché, et trouveraient ainsi un dédommagement de la taxe. Les propriétaires de deux chevaux, qui consommeraient deux tonneaux de vin, seraient bien dédommagés de l'impôt sur les chevaux. Les troupes de cavalerie profiteraient de cette diminution. Enfin, si cette taxe diminuait le

bonneraient avec le gouvernement. Dans ce mode de contribution il n'y aurait pas de fraudes, et le gouvernement ne serait pas chargé des frais d'employés qui se montent à .... et qui seraient distraits du produit général : ce qui serait avantageux aux pays vignobles et aux fabriques d'eau-de-vie, parce qu'il y aurait plus de consommation et plus de consommateurs.

Les administrations locales ont une connaissance plus grande de ce qui se passe que les employés qui sont étrangers au pays et qui ont des complaisances pour les aubergistes chez lesquels ils mangent. La plupart de ces employés sont nés à la campagne : ceux qui ont abandonné l'état de leur père dans les vil-

prix des chevaux à Paris, la cavalerie les réclamerait, et ce serait un numéraire qui ne sortirait pas du royaume. L'état gagnerait donc à ce remplacement : il y aurait augmentation dans la consommation des liquides, diminution dans les propriétaires de chevaux, diminution dans les cabriolets qui causent tant de peur et d'accidens aux piétons, diminution dans le prix de la nourriture des chevaux. Quelle joie répandrait parmi les habitans de Paris cette réduction de droit d'octroi !

les seraient rendus à l'industrie, les autres aux travaux de l'agriculture, qui manque de bras et qui n'en a jamais trop lorsqu'il y en a beaucoup : ce sont les bras qui fertilisent les terres.

Je ne vois pas de raison qui empêche de réunir cette administration à celle des douanes. Tous les employés seraient occupés à surveiller partout toute espèce de fraude : s'ils trouvaient des marchandises de contrebande, ils seraient également autoriés à verbaliser, les chefs pourraient faire ce double travail sans que le service en souffrît.

CHAPITRE VI.

AGRICULTURE.

L'AGRICULTURE, qui exige différens procédés, selon la nature des terrains et leur situation, recevrait en général une amélioration et un accroissement prodigieux des administrations locales que j'ai proposées. Voici les moyens que j'ai présentés il y a quelques années, et que le roi des Pays-Bas a mis à profit par le défrichement et la mise en culture de grandes parties de landes de son royaume. C'est ce qui m'a décidé à en rapporter ici une partie.

Ce qui doit faire la prospérité d'un royaume agricole tel que la France, qui est riche de son fonds, c'est la culture des terres. Les peuples qui négligent cet art ne peuvent se pro-

curer qu'une richesse factice et caduque, en s'adonnant au commerce maritime, qui est limité par les produits qu'il fait circuler, tandis que l'agriculture ne l'est point par ceux qu'elle multiplie. On trouve en effet, en France, des cantons, comme la Flandre, où l'on tire jusqu'à trois récoltes par an sur le même champ.

Les nations voisines fondent leurs richesses sur le gain qu'elles font par la navigation et par leurs factoreries, parce qu'elles manquent de territoire : si elles possédaient les terres incultes de la France, elles sauraient en tirer un tout autre parti que nous ne faisons.

Dans ces états, la population se limite par les travaux qui la font vivre. Lorsque cette position est supérieure aux moyens d'existence, le superflu s'émigre; et ce mal, car c'en est un, continue tant que le gouvernement ne facilite pas des établissemens dans ses provinces incultes.

C'est sur la population que les économistes et les diplomates calculent la force des états. Ils savent que le souverain jouit de tous les avantages et profite de toutes les ressources qu'une population nombreuse procure à l'agri-

culture, au commerce, à l'industrie et aux arts, toutes causes et moyens qui assurent la grandeur et la richesse des nations. Venise et la Hollande ont dû leur puissance à leur commerce et leur agriculture; l'Angleterre surtout a fondé sa grandeur et sa force sur l'accroissement de son agriculture, sur l'amélioration de son sol; elle a trouvé dans ces deux sources les moyens d'obtenir un commerce immense qui dédommage le cultivateur de ses travaux. La supériorité dont elle jouit maintenant a commencé il y a cent cinquante ans.

La science de l'économie politique doit être la boussole de tout gouvernement qui aspire à rendre ses peuples heureux, en leur procurant toutes les jouissances de la vie. L'agriculture, le commerce et l'industrie, favorisés et protégés par une administration éclairée, forment tout ce qui constitue le régime économique et politique d'un état. Dans les temps de trouble, pendant le cours des révolutions qui agitent et bouleversent les empires, cette science de l'économie politique est nécessairement négligée. Il n'y a que le retour aux idées d'ordre qui ramène aux idées de l'économie

politique ; car cette science se développe par des calculs, s'approfondit par des raisonnemens : sans cela, elle serait sans base fixe, sans principes déterminés. Les Français, long-temps en proie aux factions, ou flottant entre des gouvernemens éphémères et oppresseurs, ont beaucoup perdu sous le rapport du commerce et des arts. Ces gouvernemens, plus occupés de conserver l'autorité que d'assurer le bonheur des peuples, ne se sont pas même douté des ressources que la France leur offrait ; ou, s'ils s'en doutaient, c'était pour les épuiser et non pour les renouveler.

Je ne sais si les publicistes ou des administrateurs ont jamais apprécié les produits du sol français ; mais ce que je sais, c'est que les données des administrations locales sur cet objet sont fausses. La crainte de voir augmenter l'impôt foncier les a empêchées de dire la vérité. Le maire qui m'a précédé pensait sur cet article comme ses voisins. Pour moi, je crois que si l'agriculture était encouragée et augmentée par le souverain, le sol de la France pourrait fournir pour huit milliards de pro-

ductions, et porter sa population à plus de trente-six millions.

Les deux tiers du royaume ont une assez bonne culture. Les départemens du nord, du Pas-de-Calais, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, en ont une supérieure à tous; mais il faudrait que cette culture fût encouragée dans les départemens de l'ouest, depuis Cherbourg jusqu'à Baïonne. L'augmentation de production qui résulterait d'un système de culture plus général et mieux entendu, non seulement replacerait la France dans le rang qu'elle avait il y a trente ans, mais remettrait la balance à son avantage : son commerce en serait augmenté, son industrie se perfectionnerait, et ses anciennes communications se rétabliraient.

Cet encouragement donné à l'agriculture nécessite des habitations, et ces habitations à faire, nécessitent des dépenses. Quand il y a des habitations auprès des terres à cultiver, on ne manque point d'habitans; car c'est ainsi que les hommes naissent, se multiplient et se perpétuent. Tous les états se sont formés de la même manière: des familles voisines ont formé d'abord de petits villages; un grand

nombre de villages, rapprochés les uns des autres, ont ensuite formé des villes, puis des capitales : les principaux propriétaires ont exigé des cultivateurs, des versemens de récolte, et le souverain a fait des demandes pour les dépenses publiques et pour ses frais de protection. Un souverain qui provoque la culture des terres incultes accroît les richesses de ses états; il en augmente la population, il muitiplie les reproductions et les consommations : mais il ne peut augmenter la mise en culture des terres incultes ou couvertes d'eau qu'en faisant des dépenses; c'est la dépense qui fournit à la dépense : celle qu'on fait en faveur de l'agriculture, en multipliant le travail, multiplie aussi les moyens d'existence; d'un autre côté, le commerce, se chargeant de la transmutation du superflu des produits agricoles, pompe le numéraire des peuples voisins et éloignés, et facilite l'échange de toutes les autres productions utiles; en dernière analyse, l'agriculture gagne de deux manières : 1° Par le défrichement des terres incultes, 2° par les améliorations du sol. C'est sous ce dernier rapport que la France, inférieure aux

autres puissances prépondérantes en agriculture, gagnerait beaucoup si le gouvernement donnait à cet art tous les encouragemens qu'il mérite.

Mais il faudrait, avant tout, qu'il détruisît un préjugé que les opérations financières des gouvernemens précédens ont fait naître, et qui me paraît un des symptômes de la décadence imminente de l'état. Ce préjugé consiste à regarder aujourd'hui les biens fonds comme peu productifs, en comparaison des rentes placées sur le gouvernement. Les produits éphémères des rentes n'offrent rien de stable, rien qui augmente les produits de l'agriculture ; au lieu que les produits des biens fonds diminuent la valeur de l'argent. Plus il y a de richesses dans un état, plus l'agriculture est encouragée. Je vois des propriétaires négliger l'amélioration de leurs terres, et les vendre pour en placer le prix sur les produits éphémères des rentes : ils ne s'aperçoivent pas du tort qu'ils font ainsi à la société. Le prodigieux accroissement des rentes transporte le numéraire et les rentiers dans la ville capitale, et ruine les campagnes ; toutes les mai-

sons qu'on bâtit journellement à Paris sont autant de terrains qu'on délaisse dans les provinces. On ne peut juger d'une nation par le luxe de sa capitale. Il faut examiner, avant de prononcer sur cet objet, comment vivent les habitans des campagnes et des villes du plat pays, qui sont dépouillés pour fournir à des dépenses stériles. Les intérêts énormes que payent les états annoncent leur décadence. L'Angleterre, avec sa dette publique, serait tombée depuis long-temps si elle n'avait pas bouleversé en France les institutions, détruit le commerce, envahi tous les points de relâche avantageux à la marine française, et, à l'aide de son commerce et de son agriculture, trouvé moyen de payer les intérêts de cette dette.

Les valeurs oisives métalliques ou représentatives qui s'entassent actuellement à Paris ne viennent que de la décadence du commerce maritime; et cette ville, au moyen des immenses capitaux qu'elle possède, exerce une trop grande influence sur toutes les provinces. La centralisation, dont on se plaint tant, est la conséquence de cette influence, qui n'est

elle-même que le despotisme d'une seule ville sur tout le royaume, qu'elle finira par dévorer. Plusieurs auteurs étrangers, et Rousseau entre autres, regardaient Paris comme un gouffre où la fortune de la France venait s'engloutir. Que diraient-ils aujourd'hui des effets de la révolution sur les provinces, du luxe et de l'agrandissement toujours croissant de la capitale? Ce sont les produits de l'exploitation qui font la richesse des états et des particuliers; ces produits ou revenus peuvent s'accroître considérablement quand le gouvernement n'est pas séduit par de fausses apparences de bien public, quand il donne luimême l'impulsion nécessaire, qu'il aide le mouvement naturel des productions, qu'il excite la consommation et les exportations, et qu'en un mot il favorise la reproduction naturelle des fruits de la terre par les encouragemens qu'il donne à l'agriculture et par l'augmentation du travail qui anime cette reproduction.

Si le gouvernement s'occupait sérieusement d'encourager l'agriculture, il y aurait un grand nombre de riches propriétaires qui s'occupe-

raient de défrichemens, et qui, par là, se prépareraient de grands profits pour l'avenir. Ces propriétaires de terres incultes ou inondées remettraient à des colons leurs biens divisés en petites ou grandes portions, à charge d'une redevance ou prestation en nature, comme cela se fit, il y a trois ou quatre cents ans et plus, par les grands propriétaires de France : on augmenterait ainsi la richesse et la population de l'état. Mais oserait-on le faire en ce moment, où l'on est parvenu à persuader que ces redevances étaient odieuses, et lorsqu'on dit au peuple que les seigneurs, à qui appartenaient les sommes extrêmement modiques des inféodations, les avaient extorquées aux habitans des campagnes? On ne veut pas voir que l'abolition de ces redevances a été préjudiciable à l'état lui-même, qui en avait dans ses anciens domaines, et que, par la vente des propriétés du clergé, il éprouve une perte annuelle de plus de quatre-vingt millions, somme qui, formant une partie des revenus publics, déchargeait les cultivateurs d'une partie des impôts. Toute la Bretagne payait des redevances de ce genre-là. Il se trouve encore beaucoup

d'ignorans qui soutiennent que les habitans de l'Allemagne sont esclaves, parce que les seigneurs, dans les contrées où le numéraire était fort rare, leur ont laissé des fermes à perpétuité, sous la condition de pareilles redevances annuelles, ou d'un certain nombre de journées de travail que ces mêmes seigneurs consacrent à la culture de leurs propriétés, soit pour en tirer des productions utiles, soit pour les embellir. . . . .

Le mouvement de population qui s'opère quelquefois en notre faveur de la part des étrangers, ne nous dédommage pas de celui qui se fait d'une manière inverse, à leur profit, par les migrations françaises. On arrêterait ce mouvement en peuplant, du superflu de population de certains cantons de la France, d'autres cantons qui manquent de bras; en transplantant ce superflu, par exemple, dans les départemens de l'ouest et dans tous les lieux où l'on trouve des plaines stériles de trois à quatre lieues, toutes couvertes de bruyères, et dont on retirerait toute espèce de récolte. La Sologne et le Berri, qui sont à quarante lieues de Paris, ont d'immenses terrains in-

cultes. Les bras qu'on transplanterait ainsi seraient utilement occupés et pourraient offrir d'heureux exemples de culture. On ne verrait plus de Français sortir de leur pays natal, et aller porter nos arts chez les peuples avec lesquels nous sommes en rivalité de commerce et d'industrie. L'augmentation des terrains rendus productifs diminuerait les impositions actuelles des terres; elle ajouterait à la circulation par les profits que le commerçant en tirerait, par les mutations et les actes civils qui rapportent des droits au gouvernement. Ces terres elles-mêmes s'amélioreraient par les bras qui les travailleraient, et les bras se multiplieraient à mesure que les terres fourniraient des productions. La population s'accroîtrait, l'industrie et les arts y gagneraient dans les mêmes proportions.

Les moyens de réaliser ces avantages dépendent entièrement du gouvernement. Il faudrait en attirant le superflu de population d'un pays qui aurait acquis une culture suffisante, dans un pays qui n'en a pas du tout, nettoyer les terrains incultes de toutes les plantes sauvages, et mettre en vente ces terrains ainsi

nettoyés. Les cultivateurs, accoutumés aux exploitations toutes préparées, se présenteraient plus volontiers pour les acquérir. Il faudrait, avant tout, y construire des habitations.

Un moyen propre à encourager les défrichemens serait d'aliéner les terres incultes avec ou sans bâtimens, pour des redevances en grains que l'on ne percevrait qu'après la cinquième année. Les terres vagues et vaines, dans les communes qui prouveraient par des titres de concession en avoir acquis la propriété, seraient divisées et aliénées sous de pareilles conditions; celles qui seraient propres à être mises en bois seraient plantées; avec ces terrains ainsi plantés, on remplacerait les bois qui ont été si impolitiquement déracinés depuis six ans, et dont on compte dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, plus de huit mille hectares.

On ne peut révoquer en doute que les terrains, même les plus arides, sont susceptibles de culture, et par suite, d'amélioration. Les bruyères du Holstein, les sables des environs de Hambourg et ceux du Brandebourg ne

valent pas les trente-six lieues de pays qui sont entre Bordeaux et Baïonne, et qu'on appelle le département des Landes. Les sables de ce département n'ont pas moins de qualités végétales que ceux dont nous venons de parler. Il y croît des sapins, bois si nécessaire à la marine. Si l'on ne peut en tirer des seigles, du sarrazin, des pommes de terre, que ne couvre-t-on de forêts tout le pays? Pourquoi laisser le terrain sans production? L'insouciance qu'on montre à cet égard vient aussi, il en faut convenir, du défaut de patriotisme de la part des propriétaires. Les Suédois ont su arrêter leurs sables mobiles avec la culture du sarrazin ou avec la terre glaise. Les Anglais ont rendu meubles leurs terres fortes par le mélange de sable.

Les personnes qui ont voyagé doivent convenir que l'agriculture, dans les trois quarts du royaume, est de beaucoup en arrière de celle des royaumes voisins. Le nord de la France avait il y a soixante-dix à quatre-vingts ans, de mauvains terrains et de grands espaces couverts d'eau ou de bruyères; le ciel et le climat n'y sont pas en outre très-favorables à la culture : cependant à force de bras les laborieux

habitans en ont rendu toutes les terres fécondes. Il y a dans le département du Nord quatre espèces de terre : les bonnes comme les mauvaises donnent une récolte par an ; les habitans y ont toujours été encouragés par les principaux propriétaires, qui consommaient une partie des productions des basses-cours des fermiers, ou payaient leurs impositions avec cette espèce de production. On peut en dire autant des Pays-Bas, voisins de nos départemens du Nord. Le sol n'y est point supérieur à celui des autres contrées : il est composé de terrains qu'on rencontre partout et dans toute l'Europe ; on y trouve des veines de pierres blanches calcaires, qu'on a mêlées tantôt avec du sable froid, tantôt avec de l'argile. Le sol des Pays-Bas a été rendu fécond par ses habitans : les possesseurs de châteaux, ou le clergé propriétaire, n'ont cessé d'encourager et d'instruire les habitans des campagnes, qui ont puissamment contribué à rendre les villes riches et populeuses ; les négocians qui font fabriquer avec les matières indigènes ont trouvé dans la population les ouvriers nécessaires à leurs manufactures, ils ont trouvé dans la

bonne culture des terres le superflu des denrées nécessaires à la subsistance des ouvriers de plusieurs villes, ils ont procuré aux habitans, devenus riches par l'agriculture, les moyens et les connaissances nécessaires pour exporter le superflu des productions.

Les bruyères en différens lieux n'appartiennent pas à la même classe de propriétaires : les uns sont du domaine public; une grande partie, destinée sous le règne de Louis XII à être mise en bois, le fut en effet; mais depuis ce temps on a mis beaucoup de négligence à cet égard. Les communes ont acquis par l'usage une espèce de droit sur ces bruyères, en y envoyant paître quelques bêtes à cornes, ou de petits troupeaux de moutons.

D'autres bruyères appartiennent à des particuliers, mais sont abandonnées, et n'offrent que quelques mauvais pâturages à des fermiers qui n'ont point eu le courage ou les moyens de les mettre en culture; les propriétaires n'ont pas su non plus calculer les avantages qu'ils auraient retirés des défrichemens (1). Le dé-

(1) On m'offrit, il y a quatre ans, dans le Poitou, où

partement du Nord contient plus d'un tiers des terres qu'on appelle mauvaises dans le reste du royaume, et qu'on y laisse incultes; cependant les habitans de ce département en tirent tous les ans d'abondantes récoltes, tant il est vrai que ce sont les bras qui fertilisent les terres. Les terres fertilisées mettent le cultivateur à même de nourrir des bestiaux, et les bestiaux fournissent à leur tour des engrais qui achèvent ou augmentent la fertilité des terres, car il est bien reconnu que l'agriculture augmente les animaux qui aident le cultivateur; il n'y a pas jusqu'aux ânes qui ne soient utiles aux terres et qui ne s'y multiplient. Laisser

je passais, un bien situé près Mareul, pour 60,000 fr. Ce bien se composait d'un château, de quatre métairies et de six cents hectares de bonnes terres. Il appartient à un habitant de Poitiers, qui a dans chacune de ces métairies une ou deux paires de bœufs avec lesquels il ne fait qu'écorcher la terre en culture; le reste de sa propriété est couvert de ronces et de fougères. Les terres de même nature que celle-là se vendent, dans le département du Nord, 3,000 fr. l'hectare, parce que, depuis qu'elles ont été mises en rapport, elles produisent l'intérêt de cette somme.

dans les deux tiers de la France les terrains incultes, c'est arrêter la population, les arts et le commerce; c'est rendre malheureux les deux tiers des habitans des campagnes, qui restent pour ainsi dire dans un état d'inertie: aussi, quelle différence dans leur manière de vivre, de se loger et de s'habiller, avec celle des habitans des Pays-Bas et de l'Alsace, qui ont rendu leurs champs féconds par une culture continuelle! Ceux-ci ont tout à la fois augmenté leur aisance particulière et la richesse du gouvernement. Il serait utile d'introduire dans les pays où la culture est négligée le luxe qui existe chez les campagnards des pays bien cultivés : ce serait un stimulant qui ne pourrait manquer de réussir.

Mais cette augmentation de fertilité, qui double les revenus des propriétaires et multiplie ceux de l'état, doit être provoquée et secondée par le gouvernement. Les particuliers qui se livrent à des spéculations agricoles doivent être encouragés. Il ne faut pas qu'un terrain, lorsqu'il est défriché, soit grevé d'impositions par les communes (1). Dans les trois

(1) Je fais défricher, en ce moment, les deux der-

quarts du royaume, il y a des parties de terrain immenses qui semblent condamnées à une

niers hectares de quinze qui m'appartiennent, et dont le sol produisait une mauvaise tourbe. Sous cette tourbe j'ai trouvé de l'argile que j'ai mêlée à la terre inculte, en mettant tous les ans le terrain en planches; je l'ai amélioré avec cette argile. Il ne produisait auparavant que de mauvaises herbes, qui s'élevaient à peine à trois ou quatre pouces; maintenant il donne de bonnes récoltes de toute espèce. La première de cette année sera de l'avoine; la seconde du froment, et la troisième du lin à faire de la batiste. La récolte d'avoine me dédommagera, elle seule, des travaux et des frais de défrichement, et le terrain, ainsi défriché, vaudra sept fois ce qu'il valait auparavant. J'ai cultivé une autre petite ferme de vingt-cinq hectares, située à Hornain, dans le canton de Marchiennes; j'y ai semé, la première année, sur un terrain médiocre, du lin ramé, et je l'ai vendu ce que valait le fonds qui l'avait produit; la récolte de cette espèce de lin se fait à la fin de juin. Je plantai alors du tabac; le produit de cette nouvelle récolte me procura une somme égale à la première. Une troisième en navets servit à nourrir mes vaches une partie de l'hiver. L'année suivante je récoltai du froment. Ce terrain n'est cependant que de la troisième qualité. Lorsqu'après quatre ans de culture il fut mis en bon état, je le louai deux tiers de plus qu'il n'était affermé avant la

éternelle stérilité. Pourquoi les administrations inférieures n'ont-elles pas provoqué un défrichement général? Qu'ont-elles fait, depuis trente ans, pour l'agriculture? Rien. Dans trente autres années, qu'auront-elles fait? Rien encore. Cependant il est de l'intérêt du souverain d'augmenter les productions et les richesses

révolution. Les propriétaires devraient ainsi mettre leurs terres en bon état; mais les fermiers n'osent le faire dans la crainte qu'à l'expiration du bail, dont le terme est ordinairement trop court, on n'augmente le prix de la ferme. Pour leur ôter cette crainte et les engager à se livrer aux améliorations, il conviendrait que les propriétaires fissent les baux de vingt ans. Dans les différens pays que j'ai parcourus, j'ai toujours proposé beaucoup de défrichemens. En 1770, j'accompagnai en Anjou M. le duc de Cossé-Brissac, colonel du régimen de cavalerie de Bourgogne, dans lequel j'étais alors sous-lieutenant. Je trouvai dans ses terres de grandes améliorations à faire; à Brissac, près d'Angers, il y avait un étang considérable qui ne produisait que des joncs, et où je m'amusai un jour à tirer des poules d'eau. Au retour de la chasse, je dressai un plan de défrichement, au moyen duquel on pouvait mettre cet étang en culture. M. le duc de Brissac le fit exécuter: Cet étang produit annuellement 12,000 fr. de fermage à son héritier, M. le duc de Brissac actuel.

de son royaume, d'accroître l'industrie et les arts que l'agriculture soutient, de nourrir à bon marché les ouvriers, de procurer des bras aux manufactures, de diminuer le prix du travail par l'augmentation des denrées, et d'assurer des profits au commerce, qui exporte les produits de l'industrie.

En 1787, je proposai au roi des moyens de défricher les terres incultes du royaume : c'était de les distribuer aux abbayes et prieurés. Le gouvernement aurait livré aux monastères des pays à grain toutes les terres incultes propres à en produire, et aux monastères des pays vignobles les terrains pierreux et montagneux. Ces abbayes auraient envoyé sur les terrains à défricher des fils de laboureurs ou de vignerons, pour lesquels ils auraient fait construire des habitations, et auxquels ils auraient fourni des instrumens aratoires et les bestiaux nécessaires à la culture. La réussite de ces moyens était certaine. Ce fut ainsi que Charlemagne et ses successeurs opérèrent le défrichement du royaume. Les abbayes avaient un grand nombre de frères qui travaillaient à remuer la terre ou à dessécher les parties

aquatiques, et ce fut ainsi que les monastères s'enrichirent par la suite: on supprima une partie de ces monastères pour doter les évêques et des chanoines de cathédrales et de collégiales.

La suppression totale des ordres religieux augmentera le superflu de la population, et causera par conséquent une plus forte migration à l'étranger. Elle a empêché, pendant la révolution, que la diminution de population fût aussi sensible que les guerres du dehors et de l'intérieur devaient le faire paraître. Vingt ans de paix augmenteraient la population d'une manière étonnante : lors même qu'il éclaterait quelques guerres, elles n'arrêteraint point cet accroissement rapide, à moins qu'elles ne fussent aussi destructives que celles de la révolution. Il est donc urgent d'aviser aux moyens d'occuper cette population, qui va toujours croissant dans les départemens de bonne culture. Le gouvernement ne peut espérer que les générations nées et à naître se transportent dans les contrées incultes pour les défricher et s'y fixer, s'il ne leur en facilite les moyens.

La vaccine, qui prévient les ravages de la petite vérole, contribue encore à cet accrois-

sement de, population et c'est là une raison pour le gouvernement de procurer du travail et du pain à cet excédant qui menacera sous peu l'existence de la société entière ; car, ou il faut arrêter les progrès de la population, ou lui assurer les moyens de vivre, puisque les administrations inférieures de la France n'ont pu parvenir à accroître l'agriculture, ou, pour mieux dire, puisqu'elles ne s'en sont jamais occupées. D'après mon plan suivi, au moins de manière à procurer aux cultivateurs des secours nécessaires pour en tirer des produits, il faut qu'une administration supérieure s'en charge. Dans l'état actuel des sociétés et avec les idées qui s'efforcent de dominer, ne pas avancer en économie politique, c'est rétrograder, parce que tous les états s'occupent du défrichement des terres incultes.

On laisse en France de grandes parties de bruyères qu'on pourrait rendre propres à toute espèce de production, et tous les ans on voit arriver dans nos ports, et surtout dans les ports de la Méditerranée, des navires chargés de grains étrangers ! Nous avons chez nous tous les moyens de nourrir notre population,

et nous aimons mieux avoir recours à l'étranger qu'à nous-mêmes. Il rentrait il y a un an, malgré notre abondante récolte, des blés étrangers dans tous les ports de la France. Nous devrions nous appliquer à diminuer les pertes considérables que nous faisons dans la balance du commerce, à réparer celles que nous avons faties en territoire, à recouvrer sinon la supériorité que nous avions avant la révolution, au moins un équivalent en productions : nous pourrions le faire par une sage distribution de bras et de travaux. L'augmentation des productions en baisserait le prix et favoriserait les manufactures, qui obtiendraient des ouvriers à meilleur marché ; elle empêcherait aussi les fabriques étrangères de nous envoyer leurs étoffes. Les manufacturiers français pourraient diminuer le prix des objets qui sortent de leurs manufactures, et imiter le patriotisme des Anglais, qui, malgré la cherté des vivres, vendent les produits des manufactures de l'Angleterre à un très-bas prix ; ce qui occasionne chez nous la contrebande, et nécessite un grand nombre de douaniers. De quelle importance ne serait pas l'exécution du plan que

je propose? Il rétablirait la France dans son ancienne prépondérance sur le continent, en augmentant, par le défrichement, et ses productions et sa population.

Les habitans des divers pays qui viendraient acquérir ou cultiver pour les acquéreurs ces terres déjà préparées pour une meilleure culture, apporteraient des connaissances qu'ils auraient puisées dans leurs pays, où la population se serait accrue par beaucoup de productions. La même bonne culture aurait, sur ces terrains défrichés, les mêmes effets qu'elle a eus ailleurs. Dans le cas où ces terres incultes ne seraient pas vendues après un défrichement préparatoire, le roi pourrait faire pour les colons qui se présenteraient ce que l'empereur Joseph fit pour les Alsaciens et les Lorrains qui peuplèrent le bannat de Temeswar, la Croatie et les contrées voisines: il y fit bâtir des villages entiers (1).

(1) Étant à Vienne, en 1783, je vis sur le Danube des bateaux de transport remplis de familles françaises qui s'étaient embarquées à Ulm, aux frais de l'empereur; il en passa tout l'été de cette année. A mon retour

La France ne peut relever ni soutenir sa marine qu'en conservant, en augmentant ses productions forestières; elle ne peut protéger son commerce, ni défendre ce qui lui reste de colonies, qu'en relevant cette marine. C'est aux grands propriétaires, jaloux de la gloire de la France, qu'il appartient de concourir aux progrès de l'agriculture; eux seuls peuvent donner l'exemple, et rendre utiles les connaissances qu'ils ont dans cet art : le peuple, borné dans son éducation et occupé de gagner sa vie, ne peut rien perfectionner. L'homme riche, secondé, encouragé par le souverain, approfondit les principes, les combine avec

en France je me hâtai de rendre compte au ministre de cette migration, qui avait commencé les années précédentes. Ces migrations avaient augmenté plus anciennement la population de la Moravie : il y a dans ce pays des villages composés de Français d'origine, et dont le langage le plus usuel est le français. Pourquoi notre gouvernement ne ferait-il pas pour les siens ce qu'ont fait les gouvernemens étrangers? Pourquoi ne donnerait-il pas des habitations aux bras qui peuvent rendre fécondes des terres incultes? Les plus solides conquêtes, auxquelles la France peut le plus sûrement aspirer, sont celles qu'elle fera sur l'agriculture.

les faits, et tire de cette combinaison les conséquences les plus avantageuses. La nature n'est point ingrate ; la plus mauvaise terre produit au moins le double des frais pour celui qui sait la cultiver. Les préjugés de l'ignorance s'opposent encore aux plus grands intérêts du cultivateur roturier, qui préfère un petit produit qui ne lui donne que peu de travail.

Tous les souverains favorisent l'agriculture, parce qu'elle est la source la plus abondante des richesses d'un état : elle établit sa puissance sur des fondemens solides, en fournissant tous les moyens de la rendre formidable, en procurant aux armées tout le matériel nécessaire, en augmentant la population proportionnellement à l'étendue du pays, en aidant la propagation des animaux et la multiplication des bois dont un état ne peut se passer. Parmi les souverains qui ont créé ou protégé l'agriculture dans leurs états, on peut compter Louis XIII, Henri VIII, roi d'Angleterre; Pierre-le-Grand, en Russie; Charles XII, roi de Suède; Frédéric II, roi de Prusse, qui fut aussi le premier commerçant de l'Allemagne.

Lorsque ce prince voyageait, il s'arrêtait dans les villages et donnait aux laboureurs des leçons de culture. Son contemporain, Joseph II, a rendu à l'agriculture des terrains stériles; il a peuplé de cultivateurs étrangers la partie orientale de ses vastes états. Tous les souverains que je viens de citer remplissaient les fonctions importantes de ministre d'agriculture et de commerce. Tout bon Français doit désirer tout ce qui peut tirer la France de l'état de langueur où est son agriculture, et provoquer des méthodes qui donneraient aux terrains incultes de la France la même fertilité qu'à ceux de la Belgique.

Les vignobles, qui sont aussi une partie intéressante de l'agriculture, sont loin d'être soignés comme ils devraiemt l'être : on néglige le choix des plants, on s'attache à la quantité et non à la qualité des vins. Cependant la bonne culture des vignobles augmenterait les exportations en pays étrangers, et ces exportations seraient avantageuses aux propriétaires et à la balance du commerce.

Le gouvernement a deux moyens d'opérer de grands défrichemens : c'est d'en charger

une compagnie financière qui ferait les premières avances, et qui s'obligerait à défricher et à dessécher annuellement une certaine quantité de terrains qu'on pourrait fixer à la cinquantième partie des terres à mettre en culture. Il y a en France plus de huit millions d'hectares en landes, et plus de quatre cent mille qui sont inondés. Chaque hectare coûterait à défricher cent cinquante francs. En comptant six millions d'hectares, il en coûterait neuf cent millions pour les rendre à l'agriculture. Comme on ne mettrait tous les ans en rapport que la cinquantième partie de ces six millions d'hectares, il n'en coûterait de défrichement annuel que la cinquantième partie de neuf cent millions.

Le second moyen nécessaire qu'a le gouvernement, c'est de nommer un ministre spécialement chargé de l'agriculture et du commerce. J'ai dit combien un pareil ministre serait nécessaire au perfectionnement de l'un et aux progrès de l'autre : il commencerait ses opérations par ouvrir, dans le plus grand nombre des départemens de la France, les communications qui leur manquent; car une

des causes qui ont retardé les progrès de l'agriculture, c'est le défaut de communications. Tous les départemens du centre du royaume et ceux de l'ouest en sont privés pendant les deux tiers de l'année : il faudrait en établir au moyen de chemins d'au moins de vingt-cinq pieds qui traverseraient le pays ; on se servirait, pour les faire ou les ouvrir, de troupes d'infanterie.

Il faudrait ensuite reconnaître la quantité des terres en bruyères et sans aucune espèce de culture, et quels en sont les propriétaires. Les terres vagues appartiennent à l'état; les terrains inondés et les étangs qui n'ont pas de propriétaires particuliers lui appartiennent aussi. Les propriétaires de terres incultes paieraient les impositions des prairies de troisième classe, ou bien ils céderaient ces terres au gouvernement sur le pied fixe d'après le capital de l'impôt. Si ces terrains appartenaient à des communes, l'administration de l'agriculture leur en paierait la rente à mesure qu'ils seraient réunis au domaine de l'état; on les diviserait en portions de seize ou huit hectares; on bâtirait des maisons d'exploitation;

on travaillerait au défrichement ; on arracherait les ronces, les épines et les fougères ; on semerait du sarrasin et de l'avoine au profit des travailleurs, et l'on formerait une caisse pour eux. Ces portions de terrains ainsi défrichés, et sur lesquelles on aurait construit des habitations, seraient mises en vente et à l'enchère, sans aucuns frais. Cette vente serait affichée dans les départemens bien peuplés. Celui qui achèterait une des exploitations aurait ses fils exempts de la conscription, parce qu'ils seraient censés servir l'état. On établirait, dans chaque département où il y a plus de six mille hectares de terres incultes, une école modèle et pratique d'agriculture, où l'on enverrait tous les enfans demandant l'aumône. Dans les pays les plus peuplés, tous les propriétaires des terres incultes qui feraient défricher obtiendraient deux enfans mâles et femelles des dépôts d'enfans trouvés, et ils seraient exempts de contributions pendant vingt-cinq ans. Comme les enfans trouvés appartiennent naturellement à l'état, on en établirait des dépôts dans les villes où il n'y en pas. Il serait pris des moyens plus efficaces

pour prévenir les infanticides, trop communs et souvent ignorés.

Les propriétaires défricheurs seraient tenus de planter, autour de chaque portion de terrain de huit et seize hectares des arbres propres aux constructions, aux instrumens aratoires et au bois de chauffage. Des ingénieurs militaires et les troupes qui leur sont attachées feraient la distribution et l'arpentage de ces portions de terrain, et feraient poser les bornes. Des détachemens de ces troupes seraient répartis selon le besoin. Les ingénieurs civils marqueraient les routes, les moyens de nivellement relatifs aux desséchemens et les ponts à faire. Le roi fournirait des compagnies de chaque bataillon d'infanterie, composées de soldats nés à la campagne et des gens de métier, tels que charpentiers, couvreurs, et la caisse de l'administration d'agriculture leur paierait en argent une double solde. Le gouvernement ferait une avance de cent francs par hectare pour les bâtimens, défrichemens et autres frais : cette avance lui serait remboursée lors de la vente des portions de terrain mises en état de culture. Dans les terrains malsains, on emploierait

des forçats au défrichement. Les forêts de l'état fourniraient les bois propres aux constructions; les déchets serviraient au chauffage des troupes; le bois coupé serait marqué par les agens forestiers, et, dans la forêt la plus voisine du défrichement, les habitans qui couperaient et voitureraient ces bois nécessaires aux bâtimens seraient bien dédommagés de leur travail par le bien-être que le pays en retirerait et par les facilités de communication : ces charrois se feraient dans le temps où les travaux des champs le permettraient.

Tous les moyens de déchifrement ont été tentés, excepté celui que je viens de proposer. Le dernier qui avait été adopté se fait par locations de terres incultes et par baux à longs termes; mais, comme on peut en juger par un rapport fait au roi, en 1820, par le ministre de l'intérieur, ce moyen n'a pas réussi. « Les com-
» munes, dit le ministre, ont montré peu d'em-
» pressement à suivre des conseils qui n'avaient
» pas toujours été aussi désintéressés. Le con-
» seil-général d'agriculture, dit-il encore, s'est
» convaincu de la nécessité d'exciter au défri-
» chement par des encouragemens plus déter-

» minans, puisque l'expérience prouve qu'ils » ne sont pas suffisamment encouragés par les » lois du 23 frimaire an VII, et du 16 septem- » bre 1807, dont la faveur ne va guère au-delà » d'une exemption d'impôts. »

Le conseil d'agriculture ayant arrêté que le défrichement se ferait par colonisation, et en employant des familles pauvres et laborieuses et d'anciens militaires, le ministre demanda quinze mille hectares pour épreuve; mais comme le transport d'habitans et leur établissement sont très-coûteux, et que le système de colonisation pourrait être aujourd'hui trop onéreux au roi de France, qui a des arsenaux à remplir et une marine à rétablir, le meilleur parti qu'on pourrait prendre serait de concéder en propriété, à une compagnie de financiers, tous les terrains en friche et aquatiques. Je connais des Hollandais qui se chargeraient des premières avances; leur aptitude pour ce genre de travail est bien prouvée : non-seulement ils ont desséché dans leurs pays des provinces entières, et reculé le flux de la mer de plus de vingt lieues pour exploiter des terrains plus bas que son niveau de trente et quarante pieds, leurs

digues sont un ouvrage qui prouve leur opiniâtreté dans les entreprises difficiles. Nous voyons chez nous, depuis Luçon jusqu'aux sables d'Olonne, des marais de sept à huit lieues de large qui ont été desséchés par eux, et qu'on nomme les Marais des Hollandais.

La compagnie cessionnaire ferait bâtir des habitations, et distribuerait les terres à défricher à des colons. Il y a des départemens où se trouvent de riches propriétaires qui travaillent à l'amélioration des terres ; mais il n'y a que ceux qui opèrent d'après des calculs fondés sur l'expérience qui réussissent : il faut, dans le défrichement et le desséchement, de grandes avances auxquelles le gouvernement devrait contribuer en raison du produit qu'il retirerait de la mise en culture.

En-même temps qu'on emploierait, pour améliorer et perfectionner l'agriculture, un des deux moyens que je viens de proposer, il faudrait que le ministre qui en serait chargé ajoutât d'autres moyens qu'il lui serait facile d'obtenir; il faudrait qu'il travaillât à diminuer le prix de la boisson appelée *piquette* ou *petite-bière*, car le haut prix de la boisson où elle

est portée, ne contribue pas peu à augmenter le nombre des mécontens parmi les ouvriers et les laboureurs (1). Pour que l'agriculture dé-

(1) Avant la révolution, cette classe d'hommes payait dans le département du Nord, trente sous un tonneau de petite bière, que les brasseurs tirent du marc ou résidu de la forte bière. Cette petite bière, qui avait bouilli pendant six heures, était agréable, rafraichissante, et nourrissait l'ouvrier. Aujourd'hui que le tonneau de cette boisson coûte 10 fr., parce qu'il paye les mêmes droits que le tonneau de la forte bière qui en coûte 18 à 20, l'ouvrier est obligé de s'en priver. Cette privation est pour lui la cause de beaucoup d'indispositions. Son tempérament, que le travail altère, n'est point rafraichi par l'usage de la forte bière, dont il boit le dimanche avec excès. Le fisc d'ailleurs ne gagne rien à percevoir un droit égal sur la petite et la forte bière. Les brasseurs qui ne vendent pas la petite la mêlent avec la forte, dont ils fournissent les cabaretiers et les aubergistes, et dont les voyageurs, en général, boivent très-peu : c'est donc un moyen de fraude qu'on procure aux brasseurs, et rien de plus. L'administration des droits réunis sait que ceux-ci mêlent avec le brassin de vingt-quatre tonneaux de bière seize ou vingt tonneaux de petite bière, et que rarement on les prend en contravention, parce qu'ils ont beaucoup de moyens d'échapper à la surveillance des commis. Il

bite toutes ses productions il faut que le gouvernement entretienne un prix moyen dans la

faudrait donc modérer le droit d'après la valeur de la petite bière, et rendre aux ouvriers une boisson qui convient à la nature de leurs travaux. Outre que ces petits avantages fixent l'ouvrier dans son pays, ils contribuent encore à diminuer le prix de la main-d'œuvre. Cette diminution offre moins de gain aux contrebandiers et plus de profit sur l'exportation et sur les objets manufacturiers. Là où la main-d'œuvre est à bon marché, la consommation augmente. La viande coûte aujourd'hui un tiers de plus qu'avant la révolution : ce qui ne fait pas l'éloge actuel de l'agriculture ; car la superficie de la France n'a pas diminué, et la population est moindre dans les villes qu'autrefois. Depuis vingt ans, il y a beaucoup d'émigrations d'ouvriers et même de paysans; j'en ai trouvé plusieurs dans les villages d'Autriche en 1811 ; on était très-content d'eux, et ils s'y plaisaient beaucoup. La diminution du gibier en a aussi causé le renchérissement. La viande est utile dans plusieurs maladies dont l'excès de fatigue est souvent la cause : le gibier, devenu plus rare, fait consommer plus de viande de veau ou de mouton, et par conséquent en fait hausser le prix. Il ne serait donc pas inutile d'empêcher de passer ou de tendre des lacs ou des filets qui détruisent, avant la moisson, le peu de gibier qui se trouve en cette saison; dans mon canton on ne rencon-

vente des productions de première nécessité. Ce prix moyen est nécessaire pour la consommation de la classe industrielle. Le surplus des deniers, qui en diminuait trop le prix, s'écoule par la voie de l'exportation, et devient un article intéressant dans la balance du commerce. Le gouvernement ne doit pas oublier, dans les années abondantes en grain, de s'assurer que les grands propriétaires conserveront une quantité de grains suffisante pour le mettre jusqu'à la fin du printemps à l'abri des événemens désastreux d'un hiver extraordinaire. Le moyen qu'il aurait à prendre pour s'en assurer serait d'avoir des magasins chez les propriétaires auxquels il paierait au prix courant la quantité nécessaire pour aller jusqu'au mois d'avril. A cette époque, les propriétaires auraient la permission d'exporter leur superflu. Le gouvernement, qui a la haute main sur le commerce, maintiendrait constamment le prix du pain à la partie de la classe ouvrière, et paierait aux propriétaires conservateurs la baisse qu'ils

tre plus un seul lièvre, et l'on y voit tout au plus huit à dix perdrix.

pourraient éprouver : le gouvernement profiterait à son tour de la hausse que la permission d'exporter amènerait dans le prix du grain.

Il faudrait aussi que le gouvernement n'enlevât à l'agriculture et aux arts que la quantité de bras qui est strictement nécessaire au maintien de la sûreté publique. Pourquoi la France entretient-elle en temps de paix deux cent quarante mille hommes sous les armes? Avant la révolution, elle n'en entretenait que cent cinquante mille. J'ai prouvé dans ma constitution militaire, proposée en 1787, que cent mille suffisaient pour faire le service des places frontières; qu'en augmentant l'armée de deux cent mille hommes, en temps de guerre seulement, on ferait une grande économie en temps de paix, et que dans le besoin on aurait une armée qui ne serait point inférieure à celle de l'Autriche, qui serait supérieure à celle de la Prusse. Cette économie devrait, en ce moment, tourner au profit de la marine, qu'on ne peut se dispenser de rétablir.

La France ayant pour voisins des souverains

dont toute la force consistait dans des armées de deux ou trois cent mille hommes, et, d'un autre côté, une rivale dont la puissance reposait principalement sur des flottes formidables, devait se mettre en état de se faire respecter des uns et des autres. Pour y parvenir elle se constitua dans un déficit de cinquante-trois millions. J'offris, dans le temps, un moyen de faire disparaître ce déficit : je proposai, en 1787, une constitution militaire en trente-neuf chapitres, que j'ai reproduite en 1814, et que j'ai remise sous les yeux des princes. Je la crois plus que jamais nécessaire à la France, pour faire face à ses dépenses, et empêcher que les impôts, déjà trop pressans, ne soient augmentés en temps de guerre. L'économie que ce plan procurerait fournirait les premières sommes nécessaires pour entrer en campagne. Les entrepreneurs des différentes fournitures seraient moins exigeans, lorsqu'on les paierait au comptant. Par cette constitution, on laisserait à l'agriculture et aux arts des bras qui contribueraient puissamment à l'entretien des armées de terre et à la marine.

L'Autriche et la Prusse ont des armées bien constituées, que le souverain rend le moins onéreuses qu'il est possible à ses états; il n'en conserve que le tiers sur pied en temps de paix. Il y a quarante ans que je vis ces armées : à cette époque, elles avaient pour chefs Joseph II et le grand Frédéric. Une autre armée, celle du roi de Suède, possédait des terres qu'elle cultivait; chaque régiment avait un canton dont les récoltes le nourrissaient et le payaient. Le but de la constitution militaire de ces souverains était de laisser à l'agriculture et aux arts les bras qui pouvaient en augmenter les productions, et fournir au commerce l'exportation du superflu, en échange duquel ces peuples se procuraient les objets dont ils manquent. La France, entourée comme elle l'est, peut avoir trois cent mille hommes prêts à marcher dans les départemens frontières; ces corps de troupes se réuniraient en trois jours, et, fournis des objets nécessaires, en magasin, ces corps de troupes formeraient un avant-corps d'armée qui s'emparerait des positions avantageuses sur les pays étrangers; un tiers, composé

moitié de cavalerie et moitié d'artillerie, servirait volontairement, comme cela arrivait avant la révolution; les deux autres tiers seraient fournis par la conscription : ils seraient formés pendant un temps de l'année au maniement des armes et aux évolutions. Le tiers qui aurait choisi par goût le métier des armes, et qui serait enrôlé pour seize ans, en continuant le service jusqu'à quarante, obtiendrait une retraite prise sur la retenue qu'on ferait à chacun des soldats, et dont on lui paierait l'intérêt après la seconde année : l'espoir de jouir de ce petit avantage l'attacherait au service; les conscrits, après qu'ils auraient été formés aux manœuvres et aux évolutions, serviraient douze ans; au bout de ce temps, ils pourraient jouir de la retraite accordée aux autres militaires (1).

(1) L'admission à l'hôtel des Invalides ne devrait être accordée qu'aux militaires hors d'état de se servir utilement de leurs membres. Tous ceux qui peuvent encore travailler, soit à la terre, soit à quelques métiers, devraient être renvoyés chez eux, avec une retraite fixée aux deux tiers de ce que coûte un invalide à l'hôtel : ces deux tiers leur seraient plus avantageux et.

La proposition que je fais, d'avoir une armée de trois cent mille hommes, dont les deux tiers viendraient joindre une fois par an leurs corps cantonnés ou campés pour s'exercer aux grandes manœuvres et aux évolutions, offre les moyens : 1° d'avoir toujours une puissante armée sur pied, sans nuire à l'industrie ni aux arts, sans priver l'agriculture des bras qui lui sont nécessaires; 2° de fournir à l'entretien d'une marine respectable; 3° d'avoir aussi en coffre de quoi entrer en campagne, si la guerre devenait indispensable.

CULTURE DES BOIS.

La restauration de la marine que j'ai déjà présentée comme instante, devrait aussi attirer

seraient plus économiques pour le gouvernement que la dépense qu'ils occasionnent aujourd'hui; dépense qui tourne, en grande partie, au profit des fournisseurs de l'hôtel.

l'attention du gouvernement, et occuper l'administration supérieure que je propose. Cette restauration ne peut se différer. La suprématie dont l'Angleterre jouit sur mer, enlève à tous les peuples navigateurs les droits naturels du commerce dont ils ont intérêt à se conserver le libre exercice ; mais cette restauration ne peut s'opérer qu'en donnant aux forêts de l'état un régime capable de fournir, au bout d'un certain nombre d'années, des arbres propres aux constructions navales. Charlemagne fut le premier qui sentit la nécessité d'établir une marine, elle n'eut d'abord pour objet que de défendre les côtes. Sans parler des nations anciennes qui se sont rendues puissantes au moyen de leur marine, nous avons vu, dans les derniers siècles, les Vénitiens et les Hollandais s'enrichir à l'aide de leurs flottes; l'Espagne a augmenté ses possessions et son commerce par sa marine. Les Anglais, comme on le voit, n'ont fait tant de conquêtes extraordinaires, qu'avec leurs vaisseaux; la Russie, qui va devenir dans peu d'années la rivale de l'Angleterre, doit une grande partie de ses avantages à la marine qu'elle entretient et qui

a commencé sous Pierre-le-Grand. Son commerce a été favorisé par le transport de ses productions, et il s'est accru dans une proportion étonnante, ainsi que sa population, sa richesse territoriale et son industrie. La France, que des circonstances peuvent rétablir sans guerre dans les forteresses qu'elle a perdues, ne recouvrera son ancienne puissance que par le rétablissement de sa marine; mais on ne peut espérer ce rétablissement si on n'en prépare pas les moyens par un régime avantageux des forêts.

Les bois ont aussi une culture; cette culture est aujourd'hui négligée par les agens de l'administration forestière, parce que la plupart ont peu ou point de connaissance dans cette partie. Il est cependant de la plus haute importance que les forêts fournissent du bois à la marine royale : les déracinemens qu'on a faits depuis quelques années ont porté sur des portions de bois considérables de l'état; les particuliers ont aussi beaucoup défriché. La marine marchande et les armateurs se sont vus ainsi privés des moyens de faire au commerce anglais une guerre qui lui était bien autrement désas-

treuse que celle que la marine militaire pouvait lui faire. Quelle immensité de terrains en France qui ne produisent que peu de bois! Il n'y a qu'un petit nombre de particuliers qui connaissent tout le prix qu'on doit mettre à faire croître beaucoup d'arbres et à les soigner de manière qu'ils s'élèvent aussi haut que le terrain peut le permettre, et il y a peu de terrains qui se refusent à leur croissance, quand on ne se presse pas de la hâter. Les forêts plantées sous Charlemagne, et plus récemment sous le ministère de Sully, sont depuis long-temps extrêmement négligées, et cela par une économie malentendue. Une ordonnance de 1669 a réglé tout ce qu'il y a de bon à faire dans l'aménagement des forêts; toutes les dispositions y sont de pure police. Parmi les grands abus qui se sont introduits dans cette partie, la plus nuisible est la liberté qu'on laisse aux bestiaux d'entrer dans les forêts; les bêtes à cornes y rongent les bois, ainsi que les bêtes à laine. On y fauche les herbes, et on coupe les plantes qui viennent de semis. Ce sont les gardes forestiers qui entretiennent cet abus, en recevant en pension des bestiaux qui ne leur ap-

partiennent pas. Il faudrait, par des économies, les dédommager de ces petits bénéfices, et les instruire dans la connaissance de transplanter de petits arbres d'un terrain dans un autre, et d'en soigner la croissance. Il y a d'autres abus dans le régime actuel des forêts; je n'entrerai point dans le détail de ces abus, ni dans le développement des moyens d'amélioration, mais je dirai que, pendant plusieurs années, les forêts du département du Nord ne suffisaient pas aux frais de l'administration.

Plusieurs propriétaires de bois, se voyant enlever leurs ardres à moitié de leur valeur, ont abattu la haute-futaie, et n'ont conservé que la basse, qui leur donne des produits plus multipliés. Les bois de l'état ont été abandonnés, les chênes ont été négligés. Pour rendre à la marine les bois propres à la construction des vaisseaux il faut changer le régime des forêts.

Le plus avantageux qu'on pourrait leur donner serait d'avoir des futaies sur taillis. Ce taillis serait coupé tous les seize ans, et l'on pourrait ainsi replanter les clairières, et choisir parmi les jeunes baliveaux ceux qui seraient nécessaires aux constructions navales. Trois

coupes faites à la distance de seize ans chacune, rendraient d'avantage au trésor qu'une coupe de quarante-huit ans ou cent ans, car, dans la plupart des taillis, les souches sont épuisées au bout de vingt ans, leur croissance devient lente, et les cinq sixièmes des rejetons qui existent à seize ans sont morts avant d'avoir atteint quarante-huit ans.

Les futaies en massif sont en général moins avantageuses que les futaies sur taillis; car quand ce massif croît sur des souches, comme je l'ai vu presque partout, les arbres qui en sortent sont défectueux avant d'avoir atteint la grosseur nécessaire pour la charpente; et si l'on fait de temps à autre des éclaircies, les sonches meurent, ou les rejetons qu'elles pourraient produire ne viennent pas. J'ai adopté pour mes bois d'Helesme, dans le département du Nord, un régime que quelques-uns de mes voisins ont adopté aussi, et leurs arbres deviendront comme les miens, hauts, droits et d'une belle écorce. Je ne suis pas le premier agronome qui ait reconnu que les arbres, croissant dans un taillis, ont des qualités supérieures à ceux qui viennent en masse,

ils sont plus durs, plus forts; les impressions du chaud et du froid leur donnent des qualités essentielles que n'aura jamais l'arbre qui a cru en masse; l'influence du grand air sera reconnue par les physiciens. Toutes les plantes qui croissent au grand air profitent mieux que celles qui en sont privées. L'arbre qui peut étendre ses branches et ses racines acquiert plus de force que celui qui est resserré dans une masse par ses voisins. Les éclaircies que l'on fait dans les massifs n'obvient pas assez à cet inconvénient.

Il est important d'encourager la culture des bois et d'empêcher une dévastation qui, à la vérité, est moindre que celle qui avait lieu il y a quelques années, mais qui existe encore. Il faut pour cela d'autres moyens que ceux dont on s'est servi jusqu'à ce jour, il faut avant tout des administrateurs plus instruits, plus attachés à leurs devoirs, plus intéressés à la gloire de l'état, et dirigés par l'honneur plutôt que par l'intérêt. Depuis longtemps je suis la régie des lois : j'y ai découvert tous les abus qui existent, et ils sont énormes. Je ne vois pas d'autre moyen pour con-

server des bois aux constructions de la marine, que d'en donner la direction à la marine même, qui en ferait son affaire et abandonnerait aux domaines les arbres qui ne pourraient pas lui convenir. C'est bien le contraire qui a lieu en ce moment; les agens du ministère des finances trouvent qu'il faut faire de l'argent, et coupent les arbres qui, dans la coupe à venir de la même taille, seraient devenus propres à la marine. Il me semble qu'un officier de la marine, joint aux contre-maîtres employés dans les départemens, suffirait pour soigner les bois, de manière à fournir les espéces qui lui seraient propres. Les conservateurs seraient les commissaires du gouvernement; ils auraient, comme inspecteurs, tous les cantonistes de chasse; ceux-ci auraient les garde-chasses pour surveiller la conservation et les plantations. Les propriétaires domiciliés pourraient seuls obtenir le droit de chasse dans un ou deux cantons. Comme il se trouverait beaucoup de propriétaires de bois qui seraient indépendans de tous les abus qui existent, et plus instruits que les inspecteurs qu'on leur a donnés, ils auraient aussi plus à cœur le ré-

tablissement de la marine française et du commerce. On ne peut mieux confier l'administration forestière qu'aux familles qui servent l'état par honneur depuis des siècles; mais il faudrait que le ministère de la marine fût le chef de cette administration, et qu'il en fit son affaire propre. Les ventes des bois appartiendraient au domaine, la police en serait confiée, comme je l'ai dit, aux agens de cette marine, aux inspecteurs et aux gardes, les délits portés au procureur du roi seraient jugés par les tribunaux de première instance ; mais il faudrait établir un nouveau code pénal pour cette partie; car celui qui existe aujourd'hui ne suffit pas pour la répression des délits.

Cette administration inférieure locale, peu coûteuse, serait plus à portée de soigner les bois. On diviserait les forêts en cantons de chasse de deux cents hectares, et on distribuerait ces cantons aux propriétaires voisins qui voudraient avoir le droit de chasse dans les bois (1). Ils y trouveraient des moyens de

(1) Aujourd'hui les contre-maîtres vont, il est vrai, dans les bois marquer les arbres qui conviennent à la

conserver le gibier, que ne peuvent leur procurer leurs propriétés rurales, disséminées sur le territoire d'une commune. Ces propriétaires, qui habitent la campagne, ont plus de connaissances sur la culture des bois que les agens forestiers qu'on tire des bureaux : on trouverait parmi ces propriétaires des inspecteurs généraux et particuliers qui seraient véritablement attachés à leur pays, et qui auraient l'amour-propre de remplir les devoirs qui leur sont imposés.

Cette administration inférieure serait bornée à la culture, à la replantation, à la police des bois; elle correspondrait avec les ministres de la marine et des finances pour les ventes des bois abandonnés par les agens de la marine. Le nombre des gardes serait doublé; ils seraient pourvus d'un manuel d'instruction et de service. Le reste des sommes que coûte l'administration actuelle, serait consacré en

marine; mais l'administration des forêts fait couper les arbres avant qu'ils atteignent la grosseur nécessaire; ce qui est une double perte pour les bois et pour la marine elle-même.

frais d'amélioration les plus urgens : on conserverait aux communes les droits d'usage, sous la condition qu'il n'entrerait dans les bois que des jumens poulinières. J'ai élevé dans mes bois des poulains qui avaient des qualités excellentes pour la guerre. Ce serait un moyen d'augmenter ces animaux utiles et d'en perfectionner l'éducation. Les régimens faisant leur remonte par eux-mêmes se procureraient par toute la France l'espèce de chevaux nécessaires à la nature de chaque service. La certitude de vendre leurs chevaux encouragerait l'émulation, augmenterait la multiplication des espèces; ce qui ne peut avoir lieu quand les achats se font par un seul homme en Normandie, et dans une ville où les campagnards éloignés ne peuvent en conduire.

Il y aurait un autre moyen, sans contredit plus actif, d'augmenter les productions forestières; il serait conforme à ce que me disait un jour le grand Frédéric, que je rencontrai dans son jardin du Petit-Sans-Souci : il était d'avis qu'un souverain ne devait pas avoir de propriétés, parce qu'il avait toujours remarqué que ces propriétés étaient mal adminis-

trées et que le souverain est souvent volé. Pour éviter ces inconvéniens, Frédéric pensait qu'il fallait vendre ces biens et en percevoir les impositions. Les bois vendus, par exemple, par portions de deux cents hectares, avec défense de les défricher, seraient bien plantés, bien gardés et fourniraient au moins un tiers plus d'arbres qu'il n'en croît actuellement dans les bois de l'état. Chaque acquéreur fournirait, tous les ans, tant de stères de bois par portion déterminée par le cahier des charges; s'il n'existait point d'arbres, il s'obligerait d'en planter, et de payer la valeur en argent selon le prix marchand; et il serait obligé de faire rendre à ses frais, dans les dépôts les plus voisins de ses bois, la fourniture qu'il aurait à faire. Ces bois, emmagasinés dans les ports, ateliers d'artillerie, auraient tout le temps de sécher et seraient aussi plus propres à la construction. On viendrait par le même moyen, c'est-à-dire par des ventes, au secours de la marine marchande, qui mérite bien aussi d'occuper l'attention du gouvernement. La masse des productions forestières deviendrait, dans ce système, incomparablement

et dont je ne puis me dispenser de parler : ce sont les haras, les bêtes à cornes et à laine. Les chevaux qu'on emploie à l'agriculture procurent des moyens de fécondité pour les engrais ; ils sont également utiles au luxe et au commerce : ils méritent donc notre attention, et qu'on s'occupe sans cesse de perfectionner les races que nous avons. En général, on néglige la propagation des belles races : j'excepte cependant quelques pays en Europe, où le souverain entretient des haras. Ces établissemens y ont excité l'émulation des propriétaires qui s'appliquent à la culture. On en trouve en Prusse, en Normandie, dans le Limousin, dans le Hanovre, en Hongrie, en Espagne, et généralement en Angleterre, où tout ce qui tient à l'économie rurale est encouragé, et n'est pas borné à une routine incertaine. Depuis un siècle, les Anglais, secondés par leur gouvernement, ont fait des progrès rapides dans cette partie. On travaille continuellement, dans le Holstein et le Mecklembourg, à imiter les propriétaires de Normandie. Le Mecklembourg a tiré ses races de cette province. On trouve dans la Navarre une bonne espèce

de chevaux pour la cavalerie moyenne. On a mis en France trop de parcimonie dans les haras, et ils ne fournissent pas assez pour le service des armées; on est obligé de faire venir des chevaux de l'étranger. Les haras exigent des sacrifices et de grands soins de la part du souverain qui ne veut pas laisser sortir le numéraire de ses états. Les haras pourraient faire une branche de commerce de plus, si on défrichait les terres incultes, et si on desséchait les terres inondées qui forment beaucoup d'étangs; elles pourraient devenir de bonnes prairies. Tous les pays où il y a des pâturages peuvent servir à élever des poulains; mais il y a des pâturages qui conviennent mieux à certaines espèces de chevaux : il faudrait, par conséquent, les y transporter, et l'on aurait ainsi des chevaux propres à tous les services, surtout des chevaux de haute taille, espèce qui manque le plus en France. On n'a pas pris jusqu'à présent les soins nécessaires pour la distribution des étalons, et pour écarter les abus qui diminuent, dans toutes les administrations, les avantages qu'on attendait. Les fermiers ne prennent pas assez de soins pour séparer

les poulains mâles d'avec les poulains femelles, qui engendrent trois ou quatre ans avant que les poulains mâles de même âge puissent le faire avantageusement. La cupidité de l'homme est ici pernicieuse à la force, à la beauté, à la propagation de ces animaux. On devrait tenir les étalons dans l'écurie, et les donner à propos aux jumens. Le gouvernement a bien imposé des règles aux gardiens d'étalons, pour ne faire couvrir que des jumens de belle espèce et de belle taille ; cependant les races nécessaires pour les différentes cavaleries ne font pas de progrès. On pourrait, avec des soins, se procurer pour la cavalerie moyenne, comme les dragons, et pour la cavalerie légère, comme les hussards et les chasseurs, les espèces de chevaux qui leur conviennent. Il faudrait aussi obtenir des fermiers qu'ils ne fissent pas travailler leurs poulains avant trois ans : ce serait le moyen de faire rechercher nos races de chevaux des pays voisins. On connaît les avantages de croiser les races, en plaçant dans des pays chauds des races des pays froids, où les pâturages ne sont pas aussi bons.

Les encouragemens qui peuvent être provo-

qués deviendraient infructueux, si le roi ne prescrivait pas, dans ses haras, des règles plus avantageuses pour la propagation des chevaux. La France doit faire d'autant plus pour ces animaux, que le gouvernement est obligé, comme nous l'avons dit, d'en tirer des pays étrangers, non-seulement pour ses armées, mais aussi pour le luxe et pour le roulage. On a d'autant plus besoin de se créer des ressources dans ce genre d'éducation, que la consommation des chevaux est excessive en temps de guerre : elle est d'un tiers plus grande que dans les armées étrangères ; car on sait que le Français n'a pas autant de soin de ses chevaux que les Allemands. Cet inconvénient, joint à beaucoup d'abus qui règnent dans les fournitures des armées françaises, cause une grande perte de chevaux.

Quant aux pâturages propres à chaque espèce, on sait quel pays est avantageux à telle ou telle autre. Dans mon mémoire, présenté en 1787, je plaçais aussi des étalons dans les terrains incultes qui devaient être donnés aux abbayes. Depuis long-temps on sent les avantages de la perfection des races de bestiaux

propres à l'agriculture, et le prix que l'on doit mettre à leur éducation. On peut porter cette perfection très-loin. Pour y parvenir, il faut éclairer, aider les propriétaires qui feraient des sacrifices, et concourraient par une conduite raisonnée à la meilleure éducation des bêtes à cornes et à laine.

Les deux tiers des terres cultivées de la France sont labourées par des bœufs : il est donc important d'améliorer cette espèce d'animaux utiles à l'agriculture, et nécessaires encore à la nourriture de l'homme, même dans ses maladies. Plusieurs départemens de la France sont obligés de s'en pourvoir en pays étrangers, d'où l'on tire également des cuirs et des suifs. Les bouchers du département du Nord se procurent la moitié des bêtes qu'ils abattent des Pays-Bas hollandais. Cette disette de bestiaux se fait sentir depuis qu'on a vendu la majeure partie des marais communaux : la livre de viande, qui y valait sept sous, a été portée à dix. Une autre cause qui a fait renchérir la viande en France, c'est la destruction presque totale du gibier : l'habitant des villes, qui donnait à dîner avec un lièvre, est obligé actuellement de

le remplacer en viande de boucherie. Le gibier, excepté le lapin, ne nuisait point à la récolte; le lièvre se nourrit en partie de mauvaises plantes; les perdrix détruisaient les insectes qui se nourrissent de grains, comme la fourmi et quelques espèces de chenilles et de vers.

On a senti le besoin de croiser les races des animaux à cornes, et on a tiré sans contredit de grands avantages de l'introduction des vaches suisses en France. Le roi d'Angleterre, Henri VIII, rendit à ce royaume un service qui lui a procuré des laines aussi estimées que celles de Ségovie. Il stipula, dans son contrat de mariage avec Catherine d'Aragon, qu'il lui serait fourni trois mille bêtes à laine : c'est là la source des beaux troupeaux des îles britanniques et de la belle qualité de leurs laines. L'Espagne s'était procurée sur les côtes de Barbarie cette espèce distinguée de bêtes à laine; il y a trente ans qu'on en évaluait le nombre en Espagne à neuf millions. Il y avait de la variation dans la qualité des laines : cette variation était fondée sur la nourriture et le climat; mais le produit total entrait annuellement dans la balance du commerce, pour dix-sept ou dix-

huit cent mille piastres. La France a imité cet exemple, et s'en trouve fort bien; mais il est bon aussi d'avoir des béliers de Barbarie pour en régénérer l'espèce. Ces animaux sont utiles à l'agriculture : ils détruisent les mauvaises plantes, et, comme les bêtes à cornes, ils procurent des engrais aux propriétaires par leur fumier et par le parcage des terres à labour et même des prairies.

Philippe II envoya dans les Pays-Bas deux cents brebis de Barbarie : on a observé que cette espèce qui fournit la race espagnole s'est conservée dans ces contrées; car on en trouve encore dans les troupeaux, et leur laine se rapproche beaucoup des laines des moutons espagnols que l'on s'est procurées depuis dix ans.

La culture du tabac mérite bien aussi de fixer l'attention du gouvernement. Il faudrait la délivrer des entraves que l'on y met, en changeant l'impôt auquel cette plante est assujétie, et qui provoque une contrebande considérable dans les départemens du Nord. L'impôt pourrait être mis sur la terre ou sur un certain nombre de plantes de tabac. C'est au mois

de juin qu'on plante le tabac, après la récolte des lins ramés. La même terre produirait du lin et du tabac ; et, loin de consommer tout ce que nous cultiverions du dernier, nous en exporterions une quantité plus forte que celle que nous consommons.

Les observations que je viens de présenter tiennent d'assez près à mon sujet pour qu'on me pardonne de m'y être livré. Je vais maintenant parler des moyens d'étendre le commerce.

CHAPITRE VII.

COMMERCE.

Un système de commerce alimenté par l'agriculture dédommagerait la France de la perte de ses colonies, et contribuerait à lui rendre les productions qu'elle a perdues par la cession de quelques parties de territoire. L'aisance, la richesse et le bonheur d'une nation se calculent d'après l'état florissant de son commerce. La propriété du commerce dépend de la faveur que le souverain lui accorde, et du crédit et des connaissances des commerçans instruits qui peuvent augmenter les débouchés de nos productions et nous procurer en retour celles dont nous manquons. On ne peut nier que le commerce ne soit une source de félicité publique; il est important toutefois de distinguer deux

espèces de commerce : l'un qui est intérieur, et que l'on appelle trafic; et l'autre, qui est extérieur, et qu'on nomme négoce. Le premier est le commerce de circulation, de consommation et de localité : il recueille les productions de l'agriculture, des arts et de l'industrie ; il les livre au commerce extérieur, qui introduit en retour les productions des autres climats; il augmente par la circulation les revenus de l'état, les produits de l'agriculture et des arts, et les fruits de l'industrie; il fait pencher la balance politique en faveur de l'état où il est le plus en honneur. Le commerce extérieur, ou négoce, transporte les marchandises d'un peuple chez un autre peuple; et c'est là l'espèce de commerce que font les Anglais. Plus le négociant transporte loin ses articles, plus il augmente ses profits. Ce genre de commerce est le plus avantageux à l'état qui s'en est emparé; mais il est aussi la cause de la plupart des guerres qui troublent le repos du monde. Il n'a pas besoin, pour exister, de productions indigènes. Les commerçans anglais n'exportent point les produits de leur pays, qui ne suffisent pas à leur consommation.

Pour faire ce commerce il faut des hommes qui aient acquis des connaissances dans toutes les parties du monde, et un crédit établi par de longues et anciennes relations. La guerre et la révolution ont beaucoup resserré en France ce genre de commerce. Il ne peut s'y établir sans une direction donnée par le gouvernement. La science du commerce, comme toutes les autres sciences, s'acquiert par la théorie et par l'expérience; elle est fondée sur la connaissance des besoins réciproques et sur les liaisons. Le commerçant doit suivre chaque article depuis sa source jusqu'à sa consommation; il doit savoir quelle est la cause du mouvement imprimé à telle ou telle branche de commerce; quels sont les différens pays où ses objets doivent être portés, et quels risques ils peuvent courir. Le jeune commerçant doit voyager et s'instruire des règles et des lois de commerce des différens peuples. Quels dangers ne courrait-il pas, s'il s'en tenait à la simple pratique de la science? La véritable science du commerçant s'acquiert progressivement et d'après les découvertes, qui sont le fruit des communications que l'homme recherche comme moyen

d'augmenter sa fortune. Les écoles de commerce qu'on a établies depuis long-temps à Paris n'apprennent rien de la science, car on n'y enseigne que la tenue des livres et les règles d'arithmétique dont la connaissance est indispensable; mais on sent aisément que ce n'est là que l'alphabet de la science.

Comme le commerce procure en grande partie le nerf de la guerre, il devient, par-là même, une source de puissance et de supériorité politique. L'Angleterre a doublé son commerce depuis que notre révolution lui a donné la prépondérance dont elle jouit. Si depuis trente ans elle n'avait pas envoyé des sommes considérables aux puissances militaires du continent, pour entretenir des armées, ses subsides seraient restés chez elle en circulation, et le prix du travail aurait tellement augmenté, que l'émigration qui a eu lieu de la part de quelques manufacturiers anglais, sur le continent, aurait été imité par beaucoup d'autres qui auraient abordé dans les contrées où la main-d'œuvre était à un prix inférieur. Dans ce cas, l'Angleterre aurait été réduite au commerce de ses colonies, et celui

de ses productions manufacturières aurait été fort borné; mais les dépenses que sa politique et la nécessité de conserver ses fabriques l'ont forcée de faire, ont prévenu la perte d'une grande partie des produits de son industrie, dont la main-d'œuvre n'a point haussé la valeur. J'en excepte toutefois les momens où le prix du pain a augmenté, et où les fabricans ont dû faire quelques sacrifices passagers.

Cette politique du gouvernement anglais a servi à établir la concurrence avec les fabriques du continent; les fabriques anglaises ont acquis une supériorité de travail que leur donne la possession des matières premières (1).

(1) Depuis que les Anglais ont pu diminuer le prix des objets qui sortent de leurs fabriques; depuis qu'avec leurs nouvelles machines ils se passent du grand nombre d'ouvriers qui y travaillaient autrefois, la contrebande s'est considérablement accrue chez nous à cause du bas prix des objets manufacturés qu'ils nous offrent. Le gouvernement ferait cesser cette contrebande, en conservant à un prix moyen les denrées de première nécessité, en s'assurant d'un tiers de la récolte, en ne permettant l'exportation du superflu de cette récolte qu'à la fin du printemps, et en établissant dans nos fabriques les mêmes machines que nos voisins ont inven-

Comme leurs produits sont restés à un prix plus bas, il s'en est fait un plus grand débit,

tées. Le prix de l'argent diminuerait, la quantité des denrées et des matières premières nécessaires à nos fabriques augmenterait; le prix des journées de travail baisserait, et le nombre des bras propres à la culture des terres augmentant aussi, forcerait nécessairement le gouvernement à encourager le défrichement de toutes les terres incultes.

Les fabricans et les négocians anglais ont fait de grands frais pour répandre l'usage des étoffes de coton; ils ont tout fait pour faire tomber nos fabriques de batiste, de soie et de linon. Si l'esprit public s'améliorait en France, si les fabricans diminuaient le prix des objets qui sortent de leurs ateliers (et ils peuvent le faire), la main-d'œuvre étant à meilleur marché qu'en Angleterre; si l'on remplaçait, avec la batiste, le linon et les soieries dont nous avons les matières premières, les étoffes anglaises que nous achetons, nous pourrions espérer d'exporter à notre tour de nos manufactures pour vingt millions, au moins, de plus que nous n'exportons aujourd'hui, et nous paierions cinquante millions de moins à l'Angleterre, qui, malgré nos douanes, introduit sur tous les points de la France les produits de ses manufactures. Pourquoi avons-nous perdu l'empire que nous exercions autrefois sur tous les peuples, celui de la mode? C'est à la fin du règne de Louis XV que les

et, malgré les frais d'assurance, la contrebande y a trouvé encore de grands profits; elle a fait

modes et les étoffes anglaises commencèrent à plaire aux Français; en établissant chez nous des fabriques de cuir et des manufactures d'acier, nous avons rendu nul le commerce que les Anglais en faisaient; mais nous avons laissé remplir nos casernes et nos campagnes de cotonnades d'Angleterre. Le gouvernement a cru devoir protéger nos petites fabriques de coton, qui ont en effet pris de l'accroissement, mais dont les produits ne peuvent égaler ceux des fabriques anglaises; car les Anglais filent plus fin que nous ne pouvons le faire. Les fils pour mousseline paient en contrebande 36 pour 100 d'assurance, ce qui est considérable. Les encouragemens qu'on accorde à la fabrication des cotons ne pourront jamais nous mettre en rivalité avec les Anglais dans cette branche de commerce.

Le gouvernement devrait proscrire les mousselines fines et n'en point admettre à la cour; les fonctionnaires publics devraient donner l'exemple : on ne devrait porter en France que des chemises et des cravattes de batiste, qui dureraient plus que la mousseline et la fine toile de coton. Il n'existe dans aucun autre pays de fabrique de batiste; nulle part on n'a pu imiter les nôtres; nulle part on n'a pu obtenir la supériorité sur nos manufactures de soierie de Lyon et du midi de la France. Par quelle fatalité avons-nous donc adopté, les pre-

rentrer les sommes que la politique du gouvernement dépensait pour ruiner les états qui

miers, les produits des fabriques de nos ennemis, toujours acharnés contre le commerce français? Pourquoi ceux qui fabriquent chez nous des étoffes dont la matière première croît en France, et dans lesquelles il entre de la laine, ne s'efforcent-ils pas de les rendre préférables, autant pour l'été que pour l'hiver, aux étoffes de coton? Qu'ils mettent ces étoffes au plus bas prix possible, pour le peuple des campagnes; qu'ils aient, ainsi que les autres classes de la société, un esprit public guidé par le patriotisme : notre commerce deviendra aussi florissant qu'il était il y a trente ans. Nos rivaux n'ont pu enlever ce génie par lequel nous savons tout embellir, et rendre tout plus commode : l'emploi que nous faisons des étoffes anglaises vient aussi de l'habileté de nos couturières. Si nous prenions en dégoût ou en aversion les marchandises anglaises, la contrebande et les frais de douane diminueraient. Un peuple industrieux n'a rien à demander à ses voisins. Le gouvernement doit être circonspect dans ses prohibitions; il doit encourager le commerce en procurant les matières premières étrangères. Il le pourrait aisément à l'aide des compagnies de commerce, comme celles des Indes-Orientales et Occidentales, qui se chargeraient d'établir une concurrence dans les importations, et en feraient diminuer le prix. Le rétablissement de ces com-

lui disputaient cette supériorité, ou même quelques branches de commerce : ces sommes

pagnies devrait être une des premières conditions du rétablissement de notre commerce.

C'est ainsi que l'Angleterre a créé son commerce au moyen de sa compagnie des Indes; que la Hollande a créé le sien avec sa compagnie orientale, formée d'Allemands venus des villes anséatiques maritimes, qui avaient établi ensemble le commerce d'Allemagne. Ces villes avaient suivi en cela l'exemple de Venise et d'Anvers. Ce ne sera qu'en formant des compagnies semblables que nos villes maritimes rétabliront le commerce dans nos ports; car des particuliers ne pourraient suffire aux dépenses qu'entraînerait la construction des bâtimens marchands.

Louis XI, qui avait devant lui l'exemple du bien qu'avait fait saint Louis en établissant en France des compagnies de fabricans et de commerçans, fit venir de la Grèce et de l'Italie des ouvriers d'étoffes d'or et de soie; et des compagnies de Lyon se chargèrent de délivrer la France de l'impôt qu'elle payait à l'industrie étrangère. Après les guerres civiles du protestantisme, Sully créa des compagnies du commerce. Il en existait une à Marseille, en 1787, pour l'importation de la gomme du Sénégal. Ses concessions s'étendaient depuis le Cap-Vert jusqu'au Cap-Blanc. Le roi voyant cette compagnie prospérer, lui accorda la traite des

rentraient successivement dans les îles britanniques par le grand débit que celles-ci faisaient dans les deux mondes.

nègres, le commerce de l'or, du morfil, de la cire, etc. Elle était chargée de la dépense locale de la colonie du Sénégal, et d'importer annuellement quatre cents noirs à Cayenne. Les Anglais qui ont voulu, sous le prétexte d'humanité, arrêter la traite des noirs, la font aujourd'hui par des navires anglais. Si ce commerce déplaisait aux Africains, ils s'en seraient préservés depuis trois siècles. Quel fut donc le vrai motif de l'Angleterre pour en proposer la réduction aux révolutionnaires de France en 1789? Ce fut de priver les Français, les Espagnols et les Hollandais du secours des bras africains dont les Antilles ne peuvent se passer à cause de l'indolence des créoles.

Les associations commerciales peuvent faire réussir les spéculations et toutes les grandes entreprises qui tiennent à l'agriculture ou aux arts. C'est par la réunion des commerçans éclairés et laborieux que les compagnies des Grandes-Indes et des Indes-Occidentales se rendirent si riches et si utiles; c'est ainsi que la compagnie des Indes d'Angleterre a créé l'immense commerce qu'elle fait; et c'est par la protection constante que le gouvernement a accordée à cette compagnie qu'elle est devenue si puissante. La révolution française a fait perdre à l'Espagne et aux Hollandais leur commerce, les riches possessions

La France, autrefois rivale de l'Angleterre par sa situation, par la richesse de ses pro-

que leurs compagnies avaient acquises, et les établissemens considérables qu'elles avaient formés.

L'Angleterre a travaillé, depuis un siècle, à séparer la France et l'Espagne de leurs colonies : elle commença par la Jamaïque, qu'elle acquit à son profit. La guerre de 1756, qu'elle nous déclara en s'emparant de deux cents navires et de neuf mille matelots, fut le principe de cette supériorité dont elle jouit aujourd'hui : mais comme elle ne pouvait pas toujours se livrer à des guerres injustes qui l'auraient exposée à des pertes trop fréquentes, elle eut recours à des guerres souterraines : elle fomenta des révolutions, et les alimenta avec ses guinées. Ce n'est qu'en se liant et se secourant mutuellement de tous leurs moyens physiques que la France et l'Espagne peuvent recouvrer ce qu'elles ont perdu, ou conserver ce qui leur reste. Elles y parviendront, en rétablissant des compagnies de commerce, et en renonçant avant tout aux doctrines que leurs rivaux ne cessent de souffler chez elles.

Paris offre en ce moment une nouvelle preuve de l'activité et de la persévérance avec lesquelles les Anglais s'efforcent d'établir en tout genre la supériorité de leur commerce : c'est l'éclairage par le gaz hydrogène. Depuis que M. le chevalier Pauwels est venu éclairer l'Opéra, l'Odéon et les boutiques voisines, les char-

ductions et par ses colonies, autant que par l'industrie de ses habitans, aurait pu tomber

bons d'Angleterre ont augmenté dans nos ports, et les huiles de nos départemens du Nord ont sensiblement diminué de prix, M. Pauwels n'employant pour son éclairage que des charbons étrangers. Il est bien reconnu que l'éclairage par le gaz hydrogène ne peut être employé que dans les petits établissemens, ni devenir d'un usage domestique, tant qu'il ne sera retiré que de la houille, qui manque dans un grand nombre de départemens et dont le transport est généralement trop dispendieux. Les huiles, au contraire, coûtant moins à transporter, contenant une quantité de gaz plus considérable et d'une qualité bien supérieure à celui qu'on extrait de la houille, ce serait favoriser notre agriculture et notre commerce que d'employer les huiles de médiocre qualité à l'extraction du gaz : nous conserverions notre houille pour le chauffage.

Il est d'ailleurs une observation bien naturelle à faire, c'est que les mines de houille ne se reproduisent pas, tandis que la même terre produit tous les ans et produira encore dans cent ans des graines oléagineuses, et que ces graines sont semées sur des terrains destinés par l'assolement à rester en jachères. Il faudrait aussi qu'on plaçât dans des lieux isolés les ateliers où l'on extrait du gaz, afin d'éviter les inconvéniens ou les malheurs auxquels on est exposé dans le voisinage des poudrières.

aussi dans cet excès de numéraire si dangereux aux manufactures, si des guerres et des

Je pense, malgré les contradicteurs, qu'il est avantageux d'exporter beaucoup de matière première, lorsqu'elle est à très-bon marché, afin d'en encourager la culture; mais cette exportation ne doit se permettre qu'avec de grandes précautions, et en ayant soin que le prix du produit de nos manufactures n'en éprouve pas une trop grande diminution. Il faut calculer le droit de sortie sur le prix des matières vendues à l'étranger, et le fixer de manière qu'il augmente le prix de la marchandise fabriquée, et que cette marchandise ne nous reste pas par contrebande. Il n'y a que les matières premières, dont nos manufactures ne peuvent se passer, qui ne doivent rien payer à leur rentrée, quand elles sont apportées par nos bâtimens. C'est assez faire pour les négocians de nos colonies, qui nous envoient des productions de leurs voisins. Ce ne serait pas protéger nos fabriques, que de charger de droits les matières exotiques, et d'empêcher en même temps que les matières indigènes pussent les remplacer.

Un ministre attentif à tout ce qui a rapport au commerce et à l'agriculture aurait, par exemple, accordé cette année des permissions pour transporter hors du royaume le superflu d'écorces de chênes qui ne sont pas vendues à cause de la trop grande quantité de bois qu'on a coupé, surtout dans le département du Nord :

intérêts d'argent, qu'elle payait hors de chez elle, n'avaient souvent suspendu les avantages de la balance du commerce en sa faveur. Les Hollandais, malgré quelques circonstances semblables, ont ressenti les effets d'une trop grande abondance de numéraire; ils avaient donné la préférence au commerce d'économie. Dans les dernières années du dix-huitième siècle, ils ne possédaient que quelques débris de manufactures; mais, à cette époque, l'invasion

les tanneurs français ne pouvaient se servir de ce superflu, parce que l'écorce perd beaucoup quand elle a vieilli. Depuis que nous fabriquons des cuirs de meilleure qualité que ceux des Anglais, on n'en tire plus d'Angleterre. On peut donc, sans favoriser l'industrie anglaise, vendre nos écorces à ces insulaires. Toutes les petites spéculations mises dans la balance du commerce en diminuent l'inégalité, qui est immense aujourd'hui. Il y a trente ans, cette inégalité était en notre faveur de plus de huit millions de francs. Au reste, tous les calculs sur cette matière ne peuvent être qu'approximatifs. Il est impossible d'en donner de vrais; car les seuls renseignemens que l'on puisse avoir sur les entrées et les sorties ne peuvent se puiser que dans les registres des douanes : l'énorme contrebande qui se fait empêche qu'on en obtienne d'exacts.

les a débarrassés d'une grande partie des richesses qui avaient diminué leur industrie.

L'or du Pérou, du Mexique et du Brésil a rendu les habitans de l'Espagne et du Portugal très-paresseux. Depuis la conquête de leurs colonies, ils ne récoltent pas chez eux le tiers des grains, des laines, des vins et de la soie qu'ils récoltaient auparavant; l'agriculture, l'industrie et les arts ont diminué sous ce beau climat, si favorable à toutes les productions; il n'y a pas jusqu'aux toiles qu'ils ne soient obligés de tirer des Pays-Bas et de l'Irlande.

De tous les états du continent, la Russie et la Prusse exceptées, l'Espagne et le Portugal sont les moins peuplés. Cependant ces belles contrées sont, par leur nature, aussi susceptibles d'une grande population que l'Italie et les Pays-Bas, qui ont plus de seize cents habitans par lieue carrée, au lieu que l'Espagne et le Portugal n'en comptent pas six cents. L'exploitation des mines a sans doute contribué à la diminution de population dans ces contrées; mais l'abondance du numéraire qu'ont tiré les Espagnols de leurs colonies, qui leur

produisaient cent trente millions par an, y a encore plus contribué. Lorsque je voyageais en Espagne, en 1776, je m'assurai par moi-même que la moitié du pays n'était pas cultivée. Les produits des mines y avaient détruit les manufactures, et fait abandonner la culture des productions céréales. Outre les avantages de son climat, l'Espagne avait jadis un grand commerce, et l'agriculture y était très-florissante. Ces deux sources de prospérité procurèrent à Ferdinand de grands moyens pour conquérir les immenses colonies espagnoles. Ces conquêtes servirent depuis à Charles-Quint à faire la guerre à tout l'univers. La découverte du Nouveau-Monde a donc détruit les manufactures d'Espagne. L'Andalousie, et Séville sa capitale, possédaient auparavant cent quatre-vingt mille métiers à soie, que la ville de Lyon et le Midi de la France ont gagné depuis cette époque. Les draps de Ségovie étaient alors préférés et passaient pour les plus beaux de l'Europe.

L'invincible armada que Philippe II dirigea contre l'Angleterre, et que les élémens maltraitèrent et dispersèrent, était composée de

plus de cent cinquante gros vaisseaux et de plus du double de bâtimens moyens et petits. Cet armement est une preuve de la puissance où l'Espagne était alors parvenue : les productions de l'agriculture soutenaient les denrées à un taux modique, et diminuaient le prix du travail; les dépenses que Philippe II était obligé de faire pour entretenir ses armées en Italie et dans les Pays-Bas concouraient aussi à maintenir le bas prix de la main-d'œuvre.

Mais, depuis ce temps, l'Espagne a préféré un système désastreux : elle a dégoûté ses habitans du travail qui produit la vraie richesse d'un état; ils sont allés chercher des valeurs conventionnelles dans le Nouveau-Monde, et ont abandonné la route certaine d'une prospérité durable.

Ce fut sous Philippe III que, négligeant son agriculture et son industrie, l'Espagne perdit, par l'émigration, les bras qui lui donnaient la vie : les richesses du Nouveau-Monde passant chez les peuples agriculteurs et commerçans, ont altéré et paralysé les véritables sources de leur ancienne prospérité.

Les peuples s'occupent en ce moment de

s'arracher les précieux avantages des manufactures. Les souverains du nord, malgré les obstacles physiques qu'ils rencontrent, protègent les manufactures de tous les moyens qui sont en leur pouvoir; ils favorisent aussi l'agriculture qui fournit tant de secours à l'industrie et aux arts. Le temps n'est pas éloigné où la Russie disputera le sceptre des mers à l'Angleterre. Si cet empire continue à s'agrandir comme il a fait depuis cinquante ans; s'il nourrit toujours la soif des conquêtes avec la facilité qu'il a d'en faire, surtout depuis qu'il a acquis des positions maritimes avantageuses, l'Angleterre se verra vivement menacée : il est hors de doute qu'elle succombera dans la lutte qui se prépare. La Russie, qui ne néglige aucun moyen d'augmenter sa puissance par l'agriculture et le commerce, a acquis les meilleures parties de son territoire par les divisions qu'elle a semées dans les pays qu'elle convoitait; elle n'a cessé de travailler la Turquie par une guerre sourde. Le traité de Kaïnardjy, dont j'ai été à portée de connaître quelques articles, a mis sous la protection impériale du souverain de Russie tous les ha-

bitans de Turquie qui professent la religion grecque. Les Grecs, qui possèdent les meilleures branches de commerce de la Turquie, ne reconnaissent plus aujourd'hui d'autre autorité que celle de l'ambassadeur russe à Constantinople. La Russie a, par ce traité, augmenté le nombre de ses sujets de quelques centaines de mille dans les états mêmes du grand-seigneur. Ce traité est donc pour elle un moyen qui doit lui faciliter l'exécution d'un plan d'invasion dans la Turquie d'Europe. Cette stipulation avait son but : les Turcs se sont aperçus que les Grecs seraient, dans la guerre qui se préparait, les auxiliaires des Russes ; mais ceux-ci, après avoir fomenté la révolte des Grecs, viennent de les abandonner. C'est par une semblable politique qu'elle a obtenu des démembremens en Suède, en Perse, en Pologne. C'est en protégeant le kan de Crimée, dans sa révolte contre le souverain des Musulmans, qu'elle a conquis ce pays avec quelques portions de la Moldavie et de la Valachie, et qu'elle serait peut-être déjà maîtresse de Constantinople, sans les guerres qu'elle a eu à soutenir contre les Fran-

çais. Dans les cinquante dernières années, elle a augmenté, par ses conquêtes, sa population de dix-neuf millions d'habitans. Les productions agricoles de Crimée, dont le négociant d'Odessa fait un commerce lucratif, se sont augmentées d'une manière étonnante. Comme la Russie provoque la meilleure culture (1) et appelle les arts et l'induslrie, dans toutes les acquisitions qu'elle fait, elle ne peut manquer d'arriver à un degré de considération qui la rendra l'arbitre de l'Europe. Les points d'appui ou de relâche qu'elle a obtenus sur les mers, et les encouragemens

(1) Le rapide accroissement des provinces de Russie vient de ce que les grands propriétaires ont fait eux-mêmes de grands frais pour se procurer des cultivateurs étrangers qui y sont allés, la plupart, d'Allemagne. Ces mêmes propriétaires ont créé, dans leurs terres, des fabriques de tous les genres d'objets qu'ils faisaient venir, il y a quarante ans, des pays étrangers. Les propriétaires russes convaincus, par leur propre expérience, des vérités que nous avons énoncées plus haut, ne manqueront pas de provoquer le défrichement des immenses déserts de cet empire par tous les moyens praticables.

qu'elle donne à l'agriculture, assureront l'exportation de ses productions, et lui donneront une immense supériorité.

De son côté, l'Angleterre, trop faible pour conquérir les armes à la main (1), va semant

(1) La guerre funeste que les spéculateurs de Dunkerque et de Boulogne faisaient, depuis Jean-Bart, au commerce maritime des Anglais, gênait ces insulaires au point qu'à l'époque de l'avant-dernière guerre leurs navires craignaient les corsaires français, et qu'ils n'osaient se mettre en mer sans de fortes escortes. Lorsqu'un vent impétueux dispersait une flotte, les corsaires faisaient des prises très-avantageuses. Les Dunkerquois gagnèrent beaucoup dans ce genre de spéculation : le gouvernement voulut y avoir sa part; dans la guerre de la révolution, les moyens iniques qu'employa le conseil des prises dégoûtèrent les armateurs en course et ne servirent qu'à enrichir quelques avocats. Il serait à désirer pour notre commerce que le gouvernement abandonnât la prise entière aux armateurs, en les obligeant toutefois de rapporter dans un de nos ports toutes les matières premières étrangères, et de vendre, dans un port étranger, les objets de fabrique étrangère. La guerre des corsaires est la seule terrible au commerce anglais. Il faudrait aider les compagnies d'armateurs en course; les corsaires sont les troupes légères de la

chez ses voisins des germes de troubles et de révolutions, pour les affaiblir et les empêcher de lui disputer l'empire des mers. J'ai vu quatre pays en révolution : la Pologne, la Hollande, les Pays-Bas et la France; et je me suis convaincu que ces révolutions ont été opérées par des insinuations étrangères, et ont eu pour but des motifs politiques contraires à la saine morale et horribles aux yeux de l'humanité. La maison d'Autriche est la seule qui n'ait pas fait usage de ces moyens criminels. Si l'Angleterre ne fait pas en ce moment de révolution dans les Pays-Bas, dont les deux peuples, vu les intérêts différens qui les animent, seraient si aisés à soulever, c'est que l'Angleterre les gouverne d'après les intérêts de son commerce exclusif; mais elle continue d'employer, pour assurer sa prééminence politique, les moyens qui sont à son usage : elle réduit les royaumes voisins au modique commerce de leurs pro-

marine : ils font presque toujours des prises; il faudrait aussi qu'ils en fissent sur les pirates barbaresques. Le gouvernement tirerait un double avantage des corsaires : ce serait une rétribution qu'ils lui paieraient et des hommes de mer qu'ils lui fourniraient.

ductions territoriales, et, par ses agens secrets, elle leur inocule les idées de son gouvernement représentatif, dont l'opposition et les discours révolutionnaires de tribune sont pour elle autant de moyens d'affaiblir ou d'envahir les puissances qu'elle redoute.

La première guerre sourde que j'ai vu faire par l'Angleterre, fut les secours qu'elle donna aux Corses, auxquels elle inspira les principes de la révolte; elle leur fournit pendant quatre ans des armes et des munitions de toute espèce pour empêcher la France de conserver cette île qui lui devait assurer des points d'appui sur la Méditerranée quand elle serait en guerre avec les Anglais. Pendant quatre ans, la Corse fit donc la guerre à la France pour se soustraire à sa domination. L'Angleterre fit ensuite des pensions à Paoli et autres chefs de l'armée insurgée. La France se vengea en fournissant à son tour, aux Américains du Nord, les moyens de se séparer de leur métropole, et se borna à ces représailles. Elle aurait pu accorder aux ambassadeurs de Tippo-Saeb lessecours que ce souverain demandait pour secouer le joug des Anglais : trente mille hommes, joints

à soixante mille de Tippo et à dix mille d'un autre souverain, auraient suffi pour chasser les Anglais; c'en était fait de leur puissance dans l'Inde, et du principe de leur prépondérance actuelle.

L'Angleterre ne perd pas une occasion d'augmenter ses stations avantageuses et son commerce, en multipliant ses ports et ses points de relâche; elle prévoit que les trois puissances qui peuvent lui disputer l'empire des mers se lasseront de la dépendance où elle les tient. Pour éloigner cette époque elle entretiendra en France les dissensions intérieures et les révolutions qu'elle a fomentées en Espagne et à Naples; elle retardera la convalescence de la France, la plus intéressée à reprendre ses droits naturels, et qui, avec une grande étendue de côtes et de bons ports, voudra un jour participer au commerce maritime, et secouer l'espèce de sujétion où elle est (1). D'un autre côté,

(1) La France pourrait se procurer des colonies qui serviraient de points de relâche à sa marine; elle pourrait obtenir des concessions dans ces contrées inhabitées de l'Afrique, dans la Perse occidentale, dans l'Inde,

l'état où se trouve l'Angleterre occupée elle-même de dissensions politiques, peut, dans quelques années, changer ses relations commerciales et les résultats de son économie politique. Cette puissance connaît le faible de sa constitution, et ne la soutient qu'en intéressant les neuf dixièmes de sa population au maintien de son gouvernement, débiteur de l'immense quantité de valeurs fictives dont elle est inondée. Cette masse de valeurs élève le prix des denrées, et aurait ruiné les manufacturiers, s'ils n'avaient découvert des machines dont le feu ou l'eau sont les premiers moteurs, et qui renvoient beaucoup de bras

dans toutes les parties situées au-delà du Gange, dans la Cochinchine; il existe une quantité d'îles abandonnées, que la France pourrait peupler du superflu des départemens trop peuplés; il s'en trouverait plusieurs qui préféreraient ainsi la chance de faire fortune au travail du défrichement des terres incultes du royaume. Il y a des îles importantes qui ont été peuplées par le rebut de toutes les nations; mais, selon moi, la meilleure colonisation à faire pour la France serait celle de la côte d'Afrique, d'où il faudrait chasser les deys qui la tyrannisent.

inutiles aux travaux agricoles, qui rarement en ont trop ; mais la population de l'Angleterre allant toujours croissant, il y aura nécessairement un excédant qui, ne pouvant vivre du travail des manufactures, ni de celui de l'agriculture, se soutiendra par les aumônes ou par le vol, ou se portera à des insurrections. Pour éviter ce mal, il faudra occuper ces bras oisifs aux travaux de la guerre : il faudra donc semer sur le continent de nouveaux alimens de discorde, afin d'avoir occasion d'employer et d'augmenter les troupes de terre et de mer. C'est ce que nous voyons déjà : mais cette politique réussira-t-elle toujours? L'Angleterre perdra sa supériorité du moment où la France et l'Espagne emploieront tous leurs moyens physiques pour se venger des guerres souterraines qui ont provoqué des révolutions dans ces deux royaumes.

Je me suis appliqué à démontrer que l'intérêt des gouvernemens est d'accroître tous leurs moyens de prospérité par l'agriculture et le commerce; en améliorant le sort des particuliers, ils augmenteront leurs propres ressources, et multiplieront les moyens qu'ils ont

de se défendre, ou d'attaquer ceux qui voudraient usurper sur la mer, qui est commune à tous les peuples, les droits que leur position leur assure.

Depuis trente ans les manufactures et les arts ne savaient plus où s'établir, à cause des guerres et des entraves mises au commerce, et surtout à cause des révolutions; la tranquillité et la protection que leur ont accordées les puissances du nord de l'Europe ont été utiles à ces mêmes puissances qui ont profité de l'émigration de beaucoup de manufacturiers et d'ouvriers français. L'Amérique a aussi gagné un million d'étrangers, dont les deux tiers sont des Français.

Les manufactures, les arts et l'industrie sont du domaine des villes, il faut les y conserver pour leurs habitans; les moyens d'existence qu'ils leur offrent les empêchent d'aller chez l'étranger. Les arts frivoles sont également nécessaires dans les grandes villes, ils y arrêtent les voyageurs riches, que les jouissances et les sensualités de la vie qu'ils leur procurent engagent à s'y fixer : il faut donc favoriser dans ces villes le commerce que le luxe y

produit depuis long-temps. Paris lève à cet égard, sur tous les peuples du monde, une contribution dont la révolution a toutefois diminué un peu les revenus par l'émigration des artisans qui forment des élèves, dans les pays où ils ont été reçus et encouragés : les arts frivoles et les différentes branches de luxe sont de puissans mobiles qui provoquent et animent l'industrie, et font entrer dans la balance du commerce extérieur de grands capitaux; ils augmentent l'aisance et la population. Les villes de France ont perdu les riches propriétaires qui avaient coutume d'y passer l'hiver, et qui, par leurs dépenses ou leurs aumônes, y nourrissaient les artisans du luxe, ou les ouvriers dont la saison suspendait les travaux. Les nouveaux propriétaires sont des cultivateurs qui ne font aucune dépense de luxe; ils économisent pour augmenter leurs propriétés. Dans cet état de choses il est important de dégoûter les habitans des campagnes de venir chercher fortune dans les villes, car une fois qu'ils y sont entrés, on ne peut plus espérer de les renvoyer à leurs travaux primitifs. Les maîtres d'école des villages con-

tribuent aussi à les dépeupler. Quand un jeune villageois sait lire et écrire, il est tenté d'abandonner l'état de ses pères pour aller à Paris; et, quand il y est sans place ou sans occupation, il se laisse aisément tenter par les offres que lui font les étrangers; il ne revient plus en France.

L'empereur Joseph II entretenait dans les campagnes des maîtres de musique. Son but, me dit-il un jour dans une conversation, était de contribuer aux divertissemens des paysans. Je ne pus m'empêcher de lui faire observer que ces maîtres de musique fournissaient des musiciens à une grande partie des régimens de l'Europe, car j'en avais trouvé beaucoup en Angleterre, et les fils de ces musiciens embrassaient presque tous l'état militaire.

Je ne prétends pas qu'il faille priver les villages de maîtres d'école; mais je pense qu'il faudrait s'assurer des opinions de ces maîtres, car comme la plupart sont tout à la fois chantres à l'église et greffiers à la municipalité, ils ils ont une influence qui peut devenir dangereuse.

Toutes les considérations que je viens de

présenter n'échapperaient point à une administration supérieure d'agriculture et de commerce. Le chef de cette administration établirait des correspondances avec les consuls de France dans les principales villes de commerce. Ces correspondances les mettraient à portée de favoriser les branches de commerce que les villes maritimes ont perdues par la guerre de la révolution, ou d'y établir celles que leur situation particulière rendrait plus avantageuses. Les diverses attributions qu'il réunirait lui donneraient toute facilité pour obtenir l'équilibre nécessaire entre l'agriculture et les arts, et l'accord qui doit exister entre le commerce extérieur et le commerce intérieur : mais pour acquérir ce double avantage il faut toute l'application d'un homme qui a fait toute sa vie une étude des différens moyens de rendre un état riche et heureux. Le grand Colbert fut un ministre d'agriculture et de commerce. Cet homme, doué d'un jugement rare, reconnut que la France avait un fonds riche en toute sorte de culture et que ses habitans étaient propres aux développemens de tous les arts. Il pensa qu'avec son génie, son activité, son com-

merce, sa marine et ses armées, elle parviendrait au plus haut degré de puissance et de population, par le secours d'une agriculture qui provoquerait une grande industrie. Il mit en œuvre tous les moyens propres à cette vaste entreprise, il établit des manufactures, et créa l'industrie; il réussit à remplir les vues que nous venons de présenter. Les peuples, actuellement agriculteurs et commerçans, ont profité de ses leçons. Un ministre comme lui, embrassant les sources de la richesse et de la félicité publique, ne doit voir le commerce et les arts que dans l'intérêt de l'agriculture : c'est la seule manière d'établir l'édifice politique sur des bases solides.



Avant la révolution, il existait bien des intendans de commerce qui travaillaient avec les députés des villes commerçantes; mais ces intendans n'avaient point de pouvoir d'exécution. Tout leur travail se bornait à recueillir quelques faits particuliers ou des observations faites dans quelques endroits par les sociétés d'agriculture.

Celui qui connaît les ressources de cet art gémit, par exemple, de voir que l'on se con-

tente, dans une grande partie du royaume, de gratter la terre sur une simple épaisseur de trois ou quatre pouces, tandis qu'avec une seconde charrue on la rendrait sans cesse productive, en la labourant quatre pouces plus bas, et en rapprochant la culture des champs de la culture des jardins. C'est l'opiniâtreté du cultivateur qui rend la terre docile et féconde. Un bon administrateur peut augmenter encore les ressources des habitans des villes qui ont perdu par la révolution tout ce que les riches propriétaires y répandaient d'argent, car les biens de ces propriétaires ayant passé dans les mains des habitans des campagnes, à qui on les a vendus ou plutôt donnés, ceux-ci économisent pour acquérir encore et ne dépensent point.

Il n'y a qu'une administration spéciale qui puisse aussi développer et étendre au dehors un commerce dont elle serait la protectrice essentielle. Aidé par un conseil composé des députés du commerce qui représenterait ses droits et ses intérêts de localité, même dans les stipulations des traités diplomatiques, elle diminuerait les lois prohibitives et mettrait la

France dans l'état prospère que la qualité de son sol, l'excellence de son goût pour les arts industriels, son commerce, même celui du luxe, contribueraient à lui rendre en peu de temps. En excitant une plus grande industrie, elle établirait, sans crainte de concurrence, des relations avec les états voisins; pour diminuer les produits de nos manufactures, elle diminuerait le prix des denrées nécessaires à l'ouvrier; en perfectionnant l'agriculture et en procurant l'exportation des productions, elle dédommagerait le cultivateur et doublerait les revenus des propriétaires.

Il résulte évidemment de ces considérations que je viens de présenter, que le chaos politique, enfanté par des idées nouvelles, a rompu toutes nos relations commerciales; qu'il a porté dans les pays étrangers une partie de notre industrie; qu'il nous a isolé des autres nations et a diminué les débouchés de nos productions (1). Il est donc du devoir du gouver-

(1) La paix de Westphalie, dont les traités de Munster et d'Osnabruk furent la conséquence, avait mis fin à de longues guerres, et rétabli l'équilibre entre les

nement de donner aux habitans des villes les secours et les encouragemens nécessaires

principales puissances du continent. Aujourd'hui cette paix, ou plutôt les stipulations qui l'avaient établie, sont entièrement détruites; les intérêts politiques ou commerciaux ne sont plus en harmonie avec la situation et les prétentions orgueilleuses des souverains. Le bouleversement que l'empire d'Allemagne a éprouvé aurait déjà fait naître la guerre, si tous les princes n'avaient pas à surveiller des ennemis intérieurs qui ont de puissans auxiliaires en France, et pour appuyer tous les ambitieux de l'Europe. On conçoit aisément que tous les petits rois de l'empire germanique sont inquiets, parce qu'ils ne peuvent plus compter sur une [illegible]té immuable, et qu'ils n'ont plus la garantie mutuelle que leur donnait la bulle d'or et le traité de Westphalie. Le roi de Saxe n'a pu consentir que forcément à céder une grande partie de ses états, dont les habitans détestent depuis un siècle les Prussiens et leur roi, et sont attachés à l'Autriche. Les Belges ne s'accorderont jamais avec les Hollandais, dont ils ne partagent pas les opinions; ils s'en sépareront à la première occasion. Les états qui souffrent davantage sont ceux qui appartiennent à des princes particuliers, comme les électorats de Cologne, de Mayence et de Trèves, le pays de Liége, etc. Ces états étaient gouvernés par des princes issus de familles puissantes, qui rendaient les peuples voisins du Rhin

pour ramener le temps où ils avaient une existence heureuse. Hommes d'état, vous pouvez rendre à la France son ancienne puissance; riches propriétaires, vous pouvez augmenter d'un tiers ses productions agricoles; anciens militaires, faites comme moi, revenez cultiver; commerçans, rétablissez votre ancien crédit et vos relations commerciales dans les deux hémisphères; reconquérez les lumières que vos pères avaient acquises dans le commerce général que vous avez négligé, ou que vous n'avez pu suivre. Travaillons tous à ren-

les plus heureux de l'Europe. Aussi ces peuples regrettent-ils leur ancien gouvernement, qui les portait à l'agriculture et au commerce : quelquefois la guerre venait troubler leur repos; mais les bouleversemens imaginés par l'esprit de conquête de la Russie leur ont fait plus de tort que ces guerres passagères ne leur en faisaient autrefois. L'Autriche, entraînée par le besoin de sa conservation et par l'obligation de conserver les droits des princes de la confédération germanique, a eu des guerres qui contrariaient sa politique; elle a adopté un nouveau système qui n'est plus d'accord avec les intérêts de la France, auxquels elle tenait autrefois par la possession des Pays-Bas: sa situation actuelle l'a forcée de s'attacher à ce nouveau système.

dre notre roi puissant, afin qu'il protège le commerce en rétablissant sa marine, et qu'il encourage l'agriculture, qui fournit aux arts, à l'industrie et au commerce les moyens de prospérité publique.

Si mes lecteurs s'étonnaient qu'un militaire ait acquis quelques connaissances en agriculture et en commerce, je leur dirais que les circonstances où je me suis trouvé me les ont procurées sans de grands efforts. J'ai été élevé à la campagne jusqu'à l'âge de quinze ans, j'étais chez ma mère, qui faisait cultiver sa terre de Roueux, près de Bouchain, dans le département du Nord. Entré au service, je m'occupai à réfléchir sur l'art terrible de la guerre et sur la science qui doit en diminuer les maux. Je mis par écrit tout ce qui me parut devoir composer un bon système militaire. En voyageant pour connaître quel pouvait être celui qui conviendrait mieux à la France, je ne négligai pas l'agriculture et le commerce. Ce dernier, auquel je me suis livré, ma fait récupérer une partie de ce que j'avais perdu par la révolution et pendant l'anarchie. Le commerce extérieur m'a mis à même de racheter quelques parties

de mes biens et d'en augmenter la valeur par de grandes améliorations qui me procurent un fermage double de celui que j'en tirais avant mes travaux de défrichement.

CHAPITRE VIII.

ADMINISTRATIONS.

ADMINISTRATION FORESTIÈRE.

L'ÉCONOMIE qui doit se faire dans cette partie consiste à doubler les gardes, en conservant un seul directeur, trois administrateurs et quatre inspecteurs. Il faut obliger les gardes à transplanter dans les terrains où les plantations auraient péri, à soigner les petits baliveaux, à les élaguer, etc. On leur donnerait un manuel de leur travail et de leurs fonctions ; l'administration actuelle a diminué les gardes pour créer des emplois inutiles, comme ceux de conservateurs des eaux et forêts, qui ne vont jamais dans les bois. Comment se fait-il que la France, qui possède d'immenses forêts, soit obligée de recourir aux pays étrangers, chez lesquels elle porte plus de six millions par an, pour les constructions de

la marine royale et de la marine marchande? Les forêts qui appartiennent à l'état, si elles étaient autrement administrées, devraient, au contraire, exporter du bois. On vient de corriger des abus que j'ai signalés dans un mémoire public, il y a quatre ans (1); par quelle fatalité emploie-t-on toujours en France des hommes cupides et égoïstes, qui n'ont aucun principe de patriotisme!

(1) On a fait des oublis et commis des erreurs : on ne parviendra jamais à trouver de gros chênes, tant que le gouvernement les prendra d'après l'estimation faite par les experts; d'ailleurs les propriétés étant inviolables, le propriétaire les vendra avant qu'ils soient assez gros pour le service de la marine. J'ai dû payer une amende au domaine à Valenciennes, parce que le délinquant n'avait pas le moyen de payer. Les voleurs de bois sont exempts de la prison, lorsqu'ils portent au procureur du roi un certificat du maire de leur canton, qui déclare qu'ils sont indigens, ce qui désespère les gardes du gouvernement et des particuliers; et cette loi a été faite par des hommes peu instruits de l'objet qu'ils avaient à régler.

ADMINISTRATION DES DIRECTEURS, INSPECTEURS DES CONTRIBUTIONS.

Cette administration est entièrement inutile. La quotité de l'impôt foncier est appréciée par des répartiteurs locaux, nommés par les préfets; leur travail est remis au maires, qui s'adressent au sous-préfet; celui-ci le renvoie au préfet, qui juge de la bonté ou des vices de l'opération. S'il y a des parties lésées qui se plaignent, le conseil de préfecture examine les motifs des réclamations et juge avec le préfet.

Je ne vois donc pas à quoi peut servir un directeur des contributions, dans chaque département. Si le préfet avait à consulter sur la nature des différentes propriétés d'une commune, ce serait à l'administration municipale du chef-lieu de canton qu'il pourrait s'adresser.

L'administration des contributions est donc superflue; elle nuit à la promptitude des expéditions, ralentit le mouvement de la machine administrative : plus de simplicité, plus de

réunion dans les manutentions peuvent améliorer l'économie publique et augmenter la confiance sans nuire à l'ordre dans les finances d'un état.

SUPPRESSIONS ÉCONOMIQUES D'INSTITUTIONS SUPERFLUES.

1° Les attributions de la cour de cassation peuvent être rendues à la section civile du conseil d'état.

2° Les administrations provinciales dans la forme de pays d'état peuvent remplacer les préfectures ; les fonctionnaires en seraient choisis dans les départemens par les propriétaires, qui formeraient une liste double sur laquelle le roi choisirait.

3° Les tribunaux de première instance, réduits de moitié.

4° Les douanes et les droits réunis fondus dans une même administration. Cette fusion est possible ; le service des douanes pouvant être diminué par les concessions que nous ferions sur l'entrée des productions étrangères et

par celles qui nous seraient faites également de la part des peuples voisins.

5° Les recettes des domaines et de l'impôt foncier réunies dans chaque canton et dans chaque arrondissement, confiées à un seul receveur; il faut aussi éviter le mouvement continuel des fonds du gouvernement. Un seul homme peut facilement faire les deux. Sa rétribution serait sur chaque article moitié de ce qu'elle est aujourd'hui.

6° Suppression des receveurs-généraux : les receveurs d'arrondissement verseraient au trésor le surplus des allocations de leur arrondissement.

7° Les places dans les administrations données aux soldats ou sous-officiers de l'armée pour leur tenir lieu de retraite.

8° L'administration des vivres, régie par un corps sur le pied militaire.

9° Les fonctions de juge de paix remises aux maires des chefs-lieux de canton.

10° Suppression des sous-préfets (1).

(1) Je vois dans les sous-préfectures une cascade qui interrompt et ralentit la marche des affaires administra-

11.° Les préfets remplissant les fonctions de commissaires départis auprès des administrations provinciales. Ces administrations auraient pour ressort celui qu'ont les cours royales.

12.° Le dixième de l'impôt foncier serait

tives, au préjudice du bien public; le retard à l'exécution des lois, des arrêtés ont été souvent cause de bien des maux. J'ai eu lieu, ainsi que mes voisins, de m'en fâcher souvent, dans les circonstances où nous avons été accablés de réquisitions et de logemens de gens de guerre : si nous avions pu nous adresser directement au préfet, neus aurions gagné un temps précieux. Les sous-préfets transmettent au préfet, avec leur avis, les demandes des maires et des particuliers, et renvoyent à ceux-ci les réponses ou arrêtés des préfets : voilà leur travail le plus habituel. Les lois et les actes du gouvernement restent quelquefois oubliés : telle commune les reçoit quatre jours plus tôt que telle autre. L'avis des sous-préfets est critiqué dans les bureaux de préfecture, et souvent entièrement changé; il s'établit quelquefois une rivalité entre les chefs de bureau et le sous-préfet : cette mésintelligence nuit à l'expédition et souvent à la justice.

On est bien d'accord sur les inconvéniens de cet intermédiaire; on le sera encore sur les avantage d'une correspondance directe des mairies avec les préfectures.

laissé dans les mains des propriétaires pour servir lors d'une déclaration de guerre; les propriétaires souscriraient, tous les ans, un billet à ordre, sans intérêt, dont le gouvernement se servirait pour les avances et préparatifs de l'entrée de l'armée en campagne.

13° Les invalides seraient placés, suivant leur capacité, dans les bureaux ou autres emplois, ou seraient rendus à leur famille et à des travaux utiles. Il y aurait économie de la part de l'administration, qui supporte un tiers de la dépense. Il y aurait en outre augmentation de population, parce que ces invalides pourriaent se marier chez eux, et qu'ils ne seraient plus à Paris oisifs et dangereux dans une révolte, comme l'expérience l'a prouvé.

Ces économies (1) rendraient à la France la

(1) Je proposerais de supprimer en outre les directeurs, contrôleurs, inspecteurs des contributions. Les rôles sont adressés aux contrôleurs qui les envoient aux directeurs pour les faire passer à la préfecture : il n'y a point de réclamations, parce que l'on n'en fait point, ou bien rarement; les préfets rendent ces rôles exécutoires.

Si un intermédiaire était nécessaire, ce serait tout au

supériorité physique dont elle jouissait avant la révolution, qui a donné aux trois puissances rivales un accroissement de puissance. Si par cet ordre et cette économie la France ne réparait pas ses pertes, elle finirait par marcher, dans ses relations diplomatiques, au second rang : avec cette économie, au contraire, elle ne serait plus obligée de recourir à des emprunts dont les intérêts ont doublé ses charges; elle n'aurait plus à payer un si grand nombre de pensions qui les ont encore augmentées bien au-delà de ce qu'elle payait au temps où les impôts n'étaient pas aussi multipliés, et qu'il faudrait encore augmenter, si nous avions la guerre; car cette guerre serait à la fois maritime et continentale, parce que l'Angleterre, qui la ferait naître, serait alliée du roi de Prusse et du roi des Pays-Bas. Cette alliance formerait une armée de deux cent soixante mille hommes sur une population de dix-huit à vingt millions d'âmes. Les Anglais fourniraient des subsides et peut-

plus un inspecteur, qui se transporterait dans la commune où il y aurait des réclamations.

être des troupes. La France alors ne pourrait conserver une force physique supérieure; et la Russie et l'Autriche, qui ont des intérêts particuliers, ne manqueraient pas de profiter de cette occasion pour les faire valoir.

La suppression des emplois inutiles que je propose épargnerait à l'état des frais superflus, le mouvement et la marche de l'administration en seraient plus rapides; les finances seraient dans un ordre plus avantageux aux habitans, à l'agriculture et aux manufactures, parce que ces économies refouleraient nécessairement vers les arts, l'industrie et le commerce un grand nombre d'individus qui seraient plus utiles à l'état; les produits matériels et industriels augmentant, la balance du commerce deviendrait plus égale et pourrait même être en faveur de la France.

L'exécution de ces économies peut procurer au roi en peu d'années une marine plus formidable que celle de Louis XIV en 1682, laquelle était composée de cent quatre-vingt-dix-huit bâtimens; quatorze mille hommes de troupes réglées pourraient servir cette flotte, onze mille sur les vaisseaux, et trois mille sur

trente galères. Ce roi pourrait entretenir en temps de guerre cinq cent mille hommes : Louis XIV en a eu jusqu'à quatre cent trente-six mille sous les armes.

Toutes les dépenses faites sous le règne de ce prince se sont montées, année commune, à trois cent trente millions ; ce qui fait, pour tout son règne, dix-huit milliards : en calculant l'augmentation et la diminution des monnaies et le prix du cours, et en ajoutant deux tiers en sus, on aurait près d'un milliard par an de revenus actuels.

En 1683, les revenus de Louis XIV étaient de cent vingt millions ; l'argent était alors à vingt-huit francs le marc, faisant quatre millions deux cent vingt-cinq mille sept cent quatorze francs, marc d'argent.

Le plan économique que je propose doit être nécessairement adopté, à moins que l'on ne découvre d'autres ressources et d'autres moyens que ceux d'augmenter les impôts ; mais cette augmentation n'est pas praticable, car elle ne rapporterait rien. Notre marine protégerait alors le commerce, qui pourrait, à son tour,

fournir les quatre parties du monde de nos produits naturels et industriels, comme l'a fait l'Angleterre depuis les troubles de 1789.

La France aura, sans beaucoup attendre, des occasions de rétablir sa prépondérance ancienne, que la guerre heureuse d'Amérique lui avait procurée. Que le gouvernement se presse de mettre de l'ordre dans ses finances, qui, depuis quelques années, sont dans la main de l'Angleterre; qu'il retranche ses dépenses superflues dans les administrations inférieures, et l'administration deviendra aussi plus avantageuse au prince et à l'état; l'intérêt des particuliers, l'agriculture, le commerce, l'industrie, les arts productifs, l'honneur et la gloire du trône, tout concourra à la prospérité de la France. Avant la révolution, toutes les classes de la société demandaient ces administrations locales que je propose : le roi les avait accordées; mais elles n'eurent pas le temps de faire le bien; le gouvernement anglais y mit des obstacles, en se servant des principes révolutionnaires pour atténuer les dispositions bienveillantes du monarque.

La politique des ministres, des souverains

de l'Europe, n'est pas plus franche qu'elle ne l'a été pendant trente-huit ans, on s'alliera encore au parti triomphant. Tout est devenu, depuis trente-huit ans, politique de calcul et non de gloire; on se décide selon les événemens, on ne les fait plus naître. On pourrait ramener les peuples nouvellement constitués en gouvernemens mixtes à l'ancienne forme qui les avait rendus puissans et heureux. La Hollande et les Pays-Bas hollandais souffrent des changemens qu'ils ont éprouvés. L'expérience leur apprendra que les formes qu'on leur a appliquées s'opposent à leur bien-être, puisque ce sont leurs ennemis qui les font prêcher dans toute l'Europe; et qu'ils se flattent après avoir séduit l'Amérique méridionale, qu'ils réussiront à faire prévaloir ces maximes sur notre gouvernement.

Je pense que les ministres du roi de France triompheront de cette politique machiavélique de l'Angleterre, en la laissant s'engager, en gagnant du temps et en portant dans cette circonstance les gouvernemens qui ont un commerce maritime à faire cause commune avec la Russie, tandis que nous aiderons l'Espagne.

Les occasions perdues ne se retrouvent pas toujours : s'il arrivait que l'Angleterre saisît une occasion favorable, adieu les principes de la légitimité ; la force légitimerait tout, comme cela est déjà arrivé ; on verrait encore s'établir des gouvernemens usurpateurs, que les souverains reconnaîtraient encore, parce que la mésintelligence les rendrait égoïstes, et par conséquent faibles, comme ils le furent il y a trente ans : mais je suis persuadé que la conduite de la France, en temporisant, embarrassera le ministère anglais, qui échouera dans ses projets.

Si le roi possède un moyen de récompenser son armée, sans augmenter les charges qui pèsent sur ses sujets, c'est de faire d'abord le dénombrement des places auxquelles il nomme, depuis le garde champêtre ; celles qui produiraient de 300 jusqu'à 600 fr. seraient accordées aux soldats qui auraient servi vingt ans, celles de 600 à ceux qui auraient servi trente ans.

Les places au-dessus de 600 fr. jusqu'à 800 fr. seraient données aux caporaux ou brigadiers qui auraient trente ans de service, celles de

900 jusqu'à 1,200 fr., seraient données aux sergens ou maréchaux-de-logis qui auraient servi le même temps.

Le lieutenant aurait une place de 1500 jusqu'à 1,800 fr.; le capitaine aurait droit à une place de 2,000 jusqu'à 2,400 fr.; le lieutenant-colonel à une de 3,000 fr. et au-dessus; le général pourrait exercer une place du haut rang dans l'administration forestière, dans les droits réunis, dans les douanes, dans les haras, etc.

Toutes ces places sont aujourd'hui accordées à la faveur, à l'intrigue ou à l'argent. Le temps de service nécessaire pour les obtenir désormais devrait rassurer le souverain sur la capacité des aspirans qui auraient acquis de l'expérience et donné des preuves de leur zèle et de leur intégrité.

Voilà comme on pourvoierait à la subsistance honorable du militaire qui ne serait pas trop avancé en âge pour se livrer toujours à un service subordonné (1); voilà comme on rétabli-

(1) La retraite fixée pour les officiers ne suffit pas à la subsistance et à l'état de retraite de ces grades que

rait la justice en excitant l'émulation dans l'armée. Ces moyens d'encouragement ne coûteraient rien à l'état et agiraient puissamment sur les hommes.

On me dira peut-être que les sercvices dans l'administration civile sont différens du service militaire, mais je répondrai que l'homme habitué à s'acquitter de ses devoirs s'en acquittera dans toutes les situations où il se trouvera. Certes, le service que font les employés des administrations civiles èst bien au-dessous du service militaire; il suffit d'un peu de pratique pour être aussi capable que le plus ancien employé; d'ailleurs les nouveaux employés pourraient être mis au fait de leurs fonctions, en très-peu de temps, à l'aide du manuel qu'on leur mettrait en main, et qu'il serait bon de faire composer pour les administrations qui n'en ont pas encore.

la noblesse de province se contentait autrefois de gagner.

Chez les puissances militaires, les emplois dont nous parlons servent de retraite aux anciens officiers : la plupart des fugitifs qui sont rentrés n'ont retrouvé que très-peu de fortune.

Je suis persuadé qu'il y aurait moins d'abus, et que les fonctions, remplies par des hommes habitués à un service régulier, y gagneraient beaucoup, ainsi que l'état.

De combien de millions le trésor ne serait pas déchargé! Par le même esprit d'économie, toutes les places à la nomination du roi, et au-dessus de 8,000 fr. seraient réduites de moitié. Un général retiré du service préférerait, sans doute, un emploi qui lui rapporterait de 10 à 12,000 fr. à une pension de retraite que des circonstances difficiles pourraient ou diminuer ou retarder; d'ailleurs tous les employés autrefois militaires jouiraient partout d'une considération plus grande qu'ils ne l'ont aujourd'hui : ils se marieraient, ce qu'ils ne peuvent faire maintenant, pour la plupart, à cause de la médiocrité de leur retraite.

DE L'IMPOT FONCIER ET DES DOMAINES.

S'il y a dans les cantons des receveurs de domaine dont le travail les laisse oisifs, les trois quarts du temps, rien n'empêcherait

qu'on ne les chargeât de la recette de l'impôt foncier, et qu'on ne les obligeât à remettre le cautionnement à l'agent supprimé. Cette suppression procurerait une diminution de frais de moitié. Le receveur aurait également de quoi bien vivre avec lesdeux moitiés des produits de ses deux emplois. Le gouvernement refoulerait vers l'agriculture les deux tiers des enfans des cultivateurs, qui, lorsqu'ils savent écrire, accour entdans les villes pour chercher des places qu'ondestinerai aux enfans des pères qui auraientbien servi dans ces administrations; l'état y gagnerait doublement par l'émulation qu'il ferait naître.

TABACS.

La justice, l'intérêt et la raison se réunissent pour laisser à tout cultivateur la faculté de tirer de sa propriété territoriale tout le parti qu'il peut s'en promettre, en y faisant venir toutes les productions que le sol favorise : or le monopole du tabac détruit en partie cette

culté; il fait perdre à la propriété de sa valeur dans les pays où l'on a restreint la plantation de cette production autrefois exotique. Il est des terres en France qui en donnent de la troisième qualité, il en est d'autres qui donneraient de même, si on laissait aux petits propriétaires la liberté de la cultiver. Le monopole, tel qu'il est établi aujourd'hui, est non seulement nuisible à l'agriculture (1); il est encore une source

(1) Le monopole sur les tabacs peut être admis avec justice dans le système financier d'un royaume obligé à de grandes dépenses; mais il faut en calculer les résultats pour l'agriculture, dans un pays dont le sol et le climat sont avantageux à la culture de cette plante et dont l'industrie a naturalisé et perfectionné les qualités de cette même plante. Si la culture en devenait générale en France par l'encouragement qu'y donnerait le gouvernement, on pourrait en exporter pour plus de dix millions, dans les contrées du nord : au lieu qu'avec le monopole actuel, les tabacs que nous avons en contrebande font sortir du royaume au moins une pareille quantité de numéraire. Ce monopole nuit à la propriété, au commerce, à l'industrie de la France; il diminue même le produit du droit qu'il exige, par la fraude qui se fait sur les côtes et sur toutes les frontières. Les propriétés privées de la culture du tabac, perdent de leur valeur; l'état perd du revenu foncier qui [illegible]nterait

d'abus par la gêne où l'on met le cultivateur, et par les chicanes qu'on lui fait lorsqu'il livre son tabac à l'administration. Sous prétexte de lever une trentaine de millions, on enlève le double à l'industrie et au commerce. Et combien de bras occuperait la culture de cette plante dans les départemens où ils manquent de travail! J'ai procuré aux habitans de mon département une espèce de tabac supérieure à celles que cultivent les provinces belges des Pays-Bas, et ils auront l'avantage d'avoir devancé leurs voisins.

La culture de cette espèce serait un moyen d'empêcher l'introduction des tabacs étrangers, dont la contrebande est très-considérable, elle empêcherait aussi celle des tabacs du Palatinat

dans la proportion du produit des terres; il perd aussi dans le prix des mutations. Ce monopole odieux mécontente à la fois les cultivateurs, les artisans et les consommateurs : il est aussi nuisible aux bêtes à cornes et à laine, à qui le tabac est nécessaire dans certaines maladies.

La culture de cette plante ne préjudicie point aux productions des céréales, car elle a lieu pendant l'été, où elle fait périr les mauvaises herbes et prépare la terre à recevoir les graines en automne.

sur toute la frontière du Levant. Nos commerçans en exporteraient le superflu dans le nord et dans les contrées où cette plante n'est pas cultivée.

Le monopole excite nécessairement à la contrebande. Quatorze à quinze mille habitans vivent sur toutes les frontières du Nord de la contrebande du tabac étranger, qui coûte moitié moins; elle ne se fait pas moins sur les côtes : elle est désastreuse pour les provinces où la consommation est grande. Rendons la liberté à la plantation et il n'y aura plus de fraude : le fraudeur emploiera son temps à des occupations plus utiles et moins dangereuses. On ne doit pas perdre de vue que la France tire ses richesses du sol : on doit donc encourager son activité territoriale. La contrebande rend méchans et paresseux ceux qui s'y livrent.

La consommation du tabac produit un impôt. Que le gouvernement lève cet impôt sur les cultivateurs et les marchands de tabac, et il en retirera, au moins, ce qu'il en tire aujourd'hui par le monopole. Qu'on accorde tous les ans des licences au plus offrant; dans les villes, par exemple, que les débitans de ta-

bac soient taxés à raison des localités plus ou moins favorables au débit, et en raison aussi de la qualité des tabacs qu'ils déclareraient vouloir vendre.

Qu'on accorde pareillement chaque année des licences aux cultivateurs, à raison de dix centimes par are : ces licences seraient distribuées par le maire, qui en remettrait l'état à l'administration du département ; celle-ci enverrait au cultivateur ordre de payer sa licence au receveur des contributions le plus voisin de son domicile. La liberté de cultiver le tabac et celle de le débiter préviendraient, si je ne me trompe, toute contrebande ; la plante gagnerait en qualité, par les primes et par l'émulation qui s'établirait nécessairement entre les cultivateurs; le commerce y gagnerait aussi par l'exportation qui s'en ferait dans les états du nord de l'Europe et dans d'autres parties du monde ; le gouvernement pourrait de même gagner par l'importation des tabacs étrangers supérieurs, en établissant des droits de douanes justes et proportionnés à leur qualité.

Je suis persuadé que le tiers des tabacs qui se consomment en France vient de l'étranger.

J'habite la frontière et je vois dans les villages un vingtième de la population occupé à la fraude des tabacs, sans chien ou avec des chiens, portant aux mains vingt livres de cette plante : il est d'une nécessité absolue de faire cesser cet abus, qui est énorme.

Qui pourrait s'opposer à ce qu'on prît les mêmes moyens de percevoir l'impôt sur les liquides, en prenant pour base les produits actuels? Les municipalités lèveraient cet impôt par abonnement sur les aubergistes, cabaretiers, etc.; le conseil communal, présidé par le maire, serait chargé du paiement de la contribution et de répartir la somme que le gouvernement perçoit dans ce moment, ou de calculer le produit d'un certain nombre d'années pour en faire une année commune : par exemple, tous les douze ans, on ferait une année commune pour fixer l'impôt.

L'état conserverait les mêmes produits; et, si la population et la fortune publique s'accroissaient par l'industrie et le commerce, après un certain nombre d'années il serait fait encore une année commune des trois dernières. Les personnes taxées ne seraient plus dans le

cas d'être tourmentées continuellement par les visites dans lesquelles on les chicane; tous les débitans de liquides auxquels j'en ai parlé se réjouiraient de n'être plus vexés.

Le roi, en entrant en France, promit de supprimer les droits réunis : on peut y substituer l'abonnement sur les différens liquides.

Je ne propose pas de diminuer les taxes que les étrangers doivent payer, puisque nous payons pour les boissons que nous prenons chez eux : mais je crois que, sous le gouvernement des Bourbons, il faut changer en mieux les formes acerbes que l'on emploie contre les contribuables et dont les différens gouvernemens despotiques de la révolution ont usé.

NÉCESSITÉ DES RÉFORMES PROPOSÉES.

Charles X, s'armant contre sa propre bonté, verra, dans la situation actuelle des finances, toutes les fautes des ministres qui les ont maniées, depuis la restauration; il saura que, depuis douze ans, la dette n'a fait qu'augmenter, de manière qu'on ne peut diminuer l'impôt

foncier, trop onéreux pour les propriétaires.

Un des plus grands rois de France, Louis XII, eut à combattre pendant tout son règne les abus d'une administration prodigue ; il parvint difficilement à faire des économies : J'aime mieux, disait-il, voir rire de mon avarice, que de faire gémir mes peuples par mes prodigalités.

La réforme dans les parties superflues et inutiles est absolument nécessaire; le salut de l'état en dépend. La mauvaise administration des finances a mis la France sur le penchant d'une ruine inévitable. Si nous avions une guerre à soutenir, il est douteux que nous pussions la faire avec avantage. S'il fallait entrer dans le dédale des pillages qui se commettent dans les administrations supérieures et dans les administrations secondaires, ce serait à ne plus finir.

Il faut donc, sans plus tarder, proportionner la dépense à la recette, et non la recette à la dépense, et mettre en réserve un fonds pour la guerre : c'est un moyen de l'éviter; c'est prouver qu'on est prêt à la faire et qu'on peut la soutenir.

Il faut dans les finances des hommes dont la probité et le désintéressement assurent la con-

fiance, de la France, et non des agioteurs tels que ceux que nous avons vus depuis la restauration.

Vingt-huit ans de dilapidation et de désordres de toute espèce rendent nécessaires les réformes et les retranchemens économiques. Pourquoi donner à des fonctionnaires sans fonctions vingt-cinq, trente, quarante mille francs dans les douanes et les droits réunis, et à des commis dix ou douze mille francs? Il y a partout des emplois inutiles, même dans les armées. Qu'a-t-on besoin d'intendans militaires et de sous-intendans, quand il y a des commissaires des guerres? La multiplicité des agens du gouvernement ne lui est pas avantageuse; elle lui fait, à la vérité des créatures qui sont attachées à leurs appointemens, mais non au souverain. Les fonctionnaires, pendant nos troubles, n'étaient que des girouettes : les deux tiers ont conservé leurs places sans devenir plus royalistes, quoiqu'ils veuillent le paraître.

L'ordre et l'économie dans une maison inspirent le crédit; il en est de même pour le gouvernement : ils produisent, à la vérité, de petites sommes; mais ces petites sommes

réunies font des millions : ils soutiennent l'honneur et le bien-être des familles ; ils sont la base du bonheur des peuples. Je les ai toujours vus dans les maisons de commerce des principales villes du continent : pour peu qu'on eût entrée dans ces maisons, on jugeait de suite de la situation des affaires du propriétaire. Toute la nation hollandaise, si riche autrefois, et plus anciennement les Vénitiens, avaient beaucoup d'ordre et d'économie : ils avaient de la bonne foi et point de luxe ; aussi n'étaient-ils point exposés à faire banqueroute. Le luxe effréné des commerçans d'aujourd'hui cause toutes celles que l'on voit ; le luxe qui encourarge les arts qui nous fournissent des objets qui passeraient à l'étranger est un luxe dont je suis partisan ; mais le luxe de la prodigalité, de la débauche et du jeu, est un luxe ruineux. Toutes ces économies que j'ai proposées deviendront utiles à l'état, si on en verse le produit à la caisse d'amortissement, afin de diminuer les charges, et par suite l'impôt foncier, qui accable le petit cultivateur, dont la nourriture est du pain noir et de

la soupe à l'eau qui n'a d'autre mérite que le sel qu'on y met.

C'est surtout dans l'administration des finances qu'il faut appeler des hommes qui aient des connaissances sur les productions de la France, sur son commerce, sur son industrie, et qui puissent améliorer la marche qu'elle doit avoir. Il ne suffit pas d'être propriétaire ; il faut avoir régi ses propriétés, avoir connu les classes laborieuses, leurs besoins, leurs ressources, afin d'en tirer le meilleur parti pour l'état et pour la société ; il faut connaître aussi toutes les classes d'hommes qu'on est chargé d'administrer. Ces connaissances ne peuvent exister que parmi des propriétaires intéressés à la meilleure administration du pays. Les ministres actuels veulent, sans doute, le bonheur des Français ; mais ils ne peuvent l'obtenir qu'avec des administrations locales, reconnues dans toute l'Europe d'une absolue nécessité, pour l'avantage des gouvernemens et des gouvernés. Un ministre ne peut surveiller tous les fonctionnaires qui relèvent de son ministère : s'ils se trompent, comme cela arrive de la part

des principaux fonctionnaires des départemens, il n'en est pas coupable. Il lui faut des coopérateurs intéressés au bien-être du département: c'est parmi les trois classes qui administrent dans tous les états bien gouvernés qu'on les trouvera, et non dans un homme qui ne connaît ni le caractère ni les mœurs des habitans; qui, la plupart du temps, exploite le pays à son profit et ne fait aucune dépense de représentation, tandis que les membres des états choisis par les grands propriétaires représentaient d'une manière honorable.

DE L'ADMINISTRATION MILITARE.

J'ai proposé, en 1787, une constitution que je remis au roi et aux princes en 1814: son adoption doit être préférée à tout autre plan. La constitution d'une armée en France doit avoir pour base la position géographique du pays, ses provinces contiguës ou séparées, ses intérêts commerciaux, ses droits ou ses intérêts immédiats qui lui font préférer un

système pacifique ou entreprenant s'il a des prétentions fondées, enfin des revenus et sa population. Il n'y a nul besoin absolu d'avoir constamment une armée sur pied. Aucune puissance de l'Europe ne pourrait payer une solde continuelle : la Russie, l'Autriche, la Prusse ne le pourraient, sans fouler leurs sujets. On doit pendant la paix laisser les bras à l'agriculture, aux manufactures, à l'industrie et aux arts de toute espèce.

Il doit suffire d'avoir un fonds d'hommes dans chaque corps constitué, de manière à recevoir sans inconvénient une augmentation de deux tiers. Il y a différens moyens de parvenir à ce résultat, nécessaire dans tous les royaumes. J'en ai proposé plusieurs, depuis 1814, parmi lesquels on pourrait choisir.

Les impôts actuels sont sur le pied de guerre; ils ne peuvent être augmentés. Sans doute, dans un moment de besoin, il y aurait parmi les bons Français des avances, des dons volontaires (1).

(1) Lorsque Louis XVI demanda en 1789 des dons patriotiques, je m'empressai de donner 4,800 fr., qui

Dans le cas d'une déclaration de guerre, le roi, avec de l'ordre dans ses finances, trouverait des sommes nécessaires pour la première campagne ; c'est une précaution dont il ne peut se dispenser, afin de ne pas dépendre des fournisseurs, qui font payer chèrement les avances qu'ils font.

Quant aux moyens d'entretenir l'armée, et à l'instruction du soldat, j'en ai parlé dans mon plan de constitution militaire. Cette constitution doit surtout se trouver en rapport avec celle des puissances contre lesquelles on peut avoir la guerre et offrir même des avantages supérieurs ; elle doit prêter une force mutuelle à toutes les parties qui la composent ; il faut qu'elle soit conçue avec une sage économie, et qu'elle repose sur des bases fixes :

formaient une année de mon revenu. En 1814, lorsque Louis XVIII nous fut rendu, je portai au trésor 100,000 fr. en argent, qu'on m'échangea contre des bons royaux : le roi était dans le besoin pour payer la solde de ses alliés. M. Agasse, au trésor, peut d'autant mieux se le rappeler, que le lendemain du jour auquel il me les avait délivrés, je lui reportai un bon de mille écus que j'avais en plus.

on doit se garder d'y faire des changemens hasardés, comme j'en ai vu faire pendant vingt-cinq ans que j'ai servi, avant les troubles de 1789 (1); ces changemens inspirèrent toujours de la défiance dans le gouvernement. Les souverains d'Allemagne ont adopté, presque tous, la constitution de l'armée autrichienne (2) : la Russie l'a donnée à ses troupes; elle a aussi imité l'Autriche dans son administration financière.

J'ai également composé une administration

(1) J'étais en 1782 dans un camp prussien en Silésie. Le grand Frédéric me témoigna le désir de savoir les remarques que j'avais faites sur ses troupes; je les lui fis: Elles sont justes et bonnes, me dit-il; mais j'ai trouvé les choses dans cet état, je les ai maintenues, et j'ai gagné les deux tiers des batailles que j'ai livrées.

(2) La constitution militaire où je trouvai le moins de défaut fut celle de l'armée autrichienne : l'ordre et l'économie qu'y avait introduits Joseph II étaient admirables; on n'a point vu cette armée manquer en campagne. Un système de constitution unique dans son espèce, c'est celui de la Suède : le roi a concédé aux régimens des terres qu'ils cultivent et dont ils vivent; tous les militaires en ont une portion relative à leur grade.

des vivres (1), composée de manière à pouvoir en espérer de bons services, et calculée d'après un plan économique. Il faudrait réformer les intendans militaires, qui forment aujourd'hui un superflu très-dispendieux, et les remplacer par des commissaires des guerres établis dans chaque arrondissement militaire. Les feuilles de route, etc., seraient visées par les maires des communes.

MARINE.

La France ne peut se passer d'une marine formidable, à laquelle doivent se joindre celles de l'Espagne et de la Hollande, également intéressées à la liberté de la navigation et du commerce, que l'Angleterre a usurpée pendant nos troubles. La France peut entretenir quatre-

(1) Selon la correspondance du 2 juillet 1827, les armées russes ont dû retarder leurs opérations contre la Perse, parce que la partie des vivres était mal administrée. Le général Ymerlof n'avait point établi de magasins : il voulait faire la guerre à la Bonaparte.

vingt-dix vaisseaux de ligne, et environ autant de frégates et autres petits bâtimens : c'est ce qu'elle avait avant 1789. L'administration de la marine renferme bien des abus, qui sont connus et auxquels on peut remédier. La réunion des flottes d'Espagne et de Hollande porterait les flottes alliées à un plus grand nombre de bâtimens que les forces navales des Anglais. On ne peut pas espérer, toutefois, qu'à l'époque de la première guerre, ces flottes puissent se mesurer avec les flottes anglaises : il faut donc se borner à protéger les armemens en course, qui diminueraient considérablement le commerce anglais. Le nombre des négocians serait plus limité; il y en aurait moins qui risqueraient la perte d'un navire. Les escortes ne peuvent pas empêcher que de grands coups de vent et des ouragans ne dispersent les bâtimens marchands : les bâtimens en course, qui ne les perdent pas de vue, profitent de cette circonstance favorable pour les capturer. Les Dunkerquois ont beaucoup gagné à l'époque de la dernière guerre d'Amérique. La France peut fournir des milliers de bâtimens corsaires: c'est un moyen infaillible d'obliger le gouver-

nement à une banqueroute. Tous les souverains qui prétendent au commerce maritime doivent concourir à ce but.

La France ne peut soutenir la double dépense d'une armée de terre de trois cent mille hommes, et des flottes formidables pour protéger son commerce, que par l'économie et l'ordre dans toutes les parties de l'administration. L'Autriche entretient en temps de paix une pareille armée de trois cent mille hommes : la France peut en avoir une aussi nombreuse, avec ses alliés ; elle dépasserait même ce nombre, si elle y joignait l'armée du royaume des Pays-Bas; ce que l'Angleterre pourrait obtenir, car elle fait porter cette armée sur le pied de guerre, et elle est de cent soixante mille hommes. Cette force est au-delà de toute proportion avec la population des Pays-Bas, laquelle est au plus de cinq à six millions d'habitans. L'Angleterre, qui a exigé ce pied de guerre, contribuerait sans doute à son entretien, pendant la guerre, si elle était alliée.

La Hollande avait, avant la révolution, vingt-cinq vaisseaux de ligne, cinquante frégates et corvettes, et quarante autres bâtimens; elle

avait vingt-cinq mille hommes de troupes ; ses revenus étaient de soixante-huit millions. Les Pays-Bas autrichiens entretenaient, avec le produit des impôts que l'empereur d'Allemagne tirait des Sept-Provinces, trente mille hommes pour le service de ce prince ; leur population était de deux millions cinq cent mille habitans.

CHAPITRE IX.

POLITIQUE.

On appelle politique la science d'après laquelle les souverains établissent leurs intérêts sur les principes qui doivent les diriger. Ces principes peuvent se réduire aux devoirs de la sociabilité, dont les règles sont généralement reconnues, et dont les résultats sont la gloire et la prospérité d'une nation. Une bonne constitution, un bon système militaire, des finances bien gouvernées, doivent mettre un souverain en état d'appuyer sa politique. Les maximes de cette science dérivent des lois fondamentales qui ont donné naissance à chaque état, et des intérêts réels et constans des différens gouvernemens, surtout de ceux des princes ambitieux. La politique ne peut s'acquérir qu'en voyageant dans les divers pays,

pour y prendre connaissance des hommes qui les gouvernent. Chaque état a son système d'accroissement : l'un cherche à s'agrandir par le commerce, comme l'Angleterre ; l'autre par son territoire, comme la Russie, qui a succédé au rôle prépondérant qu'avait la France avant la révolution.

D'après ce système d'agrandissement, on peut prévoir les projets que peuvent concevoir ces gouvernemens, et chercher les moyens de les déjouer, soit en stimulant les autres états intéressés à s'opposer à leur envahissement, soit en les instruisant de la situation et des intérêts de chaque puissance, afin de les réveiller du sommeil funeste où elles se sont laissé tomber.

La France fut la première victime du défaut de cette connaissance, par le partage de la Pologne. Ce partage lui enleva la suprématie physique qu'elle avait sur l'Autriche et la Russie : si elle avait eu de bons diplomates à Vienne, à Pétersbourg, à Berlin, il n'aurait pas probablement eu lieu. J'étais à cette époque dans la dernière de ces villes ; je m'y plaignais de l'indifférence de la France ou

plutôt de ses agens, qui avaient laissé ignorer à leur gouvernement les moyens que la Russie employait pour parvenir à ce démembrement. Le grand Frédéric, d'après ce que je lui entendis dire ne voulait point être en contact avec la Russie : il préférait voir la Pologne conserver sur l'empire russe son ancienne supériorité. Pierre-le-Grand et ses successeurs ne semèrent la division parmi les Polonais que pour parvenir à l'envahissement des deux tiers de leur territoire.

Je citerais un grand nombre d'exemples où notre politique a été en défaut, depuis le traité de Westphalie, dicté par le roi de France, pour conserver en Europe l'équilibre nécessaire aux peuples qu'elle renferme. Ce partage a tout dérangé ; il a donné à la Russie les moyens de dicter des lois à son tour, et de finir par conquérir avec facilité cette partie du monde, en détruisant l'empire germanique qui avait à sa tête la maison d'Autriche, en état de la protéger.

Aujourd'hui la France a un nouvel intérêt à rétablir parmi les états de l'Allemagne son ancienne constitution ; la Prusse y est égale-

ment intéressée ; l'Autriche et l'Italie se confédéreraient, sans doute, contre cette puissance envahissante. Le déplacement des intérêts anciens doit exciter l'attention particulière de la France et de l'Autriche et leur inspirer le désir commun d'empêcher que l'empire russe ne s'agrandisse ; elles ne doivent se lier avec lui que pour établir la liberté du commerce, de concert avec les états qui peuvent y prétendre, comme la Russie elle-même.

Je rappellerai ici une circonstance peu importante au premier abord et qui eut pourtant des suites. J'étais à Vienne en 1783 ; les ambassadeurs français avaient alors, dans toutes les occasions de cérémonies ou d'admission au cabinet de l'empereur, le pas sur les autres ambassadeurs, excepté sur celui du pape. Le prince de Gallitzin, d'un physique colossal, au moment d'entrer, poussa le marquis de Noailles, ambassadeur de France, et passa devant lui. D'après le compte que M. de Noailles rendit à sa cour, il fut chargé de réclamer le droit dont les ambassadeurs de France avaient constamment joui dans les

autres cours. L'empereur Joseph II décida qu'il n'y aurait plus de rang parmi les ambassadeurs et que celui qui arriverait le premier entrerait le premier ; ce qui se fit en effet jusqu'à la révolution. Cette circonstance, qui aurait mis en campagne les armées de Louis XIV et même de Louis XV, ne donna lieu qu'à une simple réclamation.

Notre conduite avec les états-généraux de la Hollande, lorsque le roi de Prusse fit entrer ses armées dans cette république, à l'instigation de l'Angleterre, pour rendre le stathouder souverain et détruire le système du gouvernement que Louis XIV lui avait donné (1), prouva aux Anglais la faiblesse du gouvernement de France et le peu d'ordre qu'il y avait dans ses finances. M. le comte d'Esternoz, ministre français résidant à Berlin, me répétait, lorsque je me plaignais des projets de partage de la Pologne, que la France n'avait point d'argent pour faire la guerre à la Russie et à

(1) Le plan de l'Angleterre était de gouverner la Hollande dans l'intérêt de son commerce, comme elle le fait actuellement, en rendant le stathouder souverain.

l'Autriche. L'alliance de ces deux états a élevé la première au degré de puissance où elle se trouve : la Russie a oublié les services que lui a rendus l'Autriche, et celle-ci s'en repentira un jour.

Il serait superflu de rapporter ici les différens événemens qui ont détourné plusieurs gouvernemens de leurs systèmes, et ont fait varier leur conduite. Il convient que notre diplomatie s'instruise à fond de tout ce qui peut éclairer le ministre qui est chargé de la diriger : il faut qu'il sache tout ce qui se passe relativement à la politique; qu'il connaisse la situation financière, le fort et le faible de chaque puissance. Un ambassadeur est un espion (car il faut appeler chaque chose par son nom), qui doit chercher, dans la connaissance qu'il peut acquérir auprès de la cour où il est envoyé, tout ce qui peut servir les projets et les intérêts de son gouvernement. Des ambassadeurs bien choisis peuvent rendre des services importans à leur souverain (1). Le maréchal de Tallard,

(1) J'ai observé dans le corps diplomatique la conduite des agens du roi de France, et j'ai pu comparer

qui fut fait prisonnier à la bataille d'Ochstedt, fut bien reçu de la reine Anne, qui régnait

quelquefois des caractères et une conduite différente. Ceux qui inspiraient de la confiance aux souverains étrangers et à leurs ministres, avaient pour maxime de ne jamais tromper : leur politique était fondée sur la bonne foi à laquelle leur cour les autorisait, en prenant une voie directe dans les négociations ; ils parvenaient plus facilement à un succès.

Les souverains, en général, négocient par notes ou par conférences avec les ministres, parce que cette voie donne le temps d'entendre le pour et le contre ; souvent on emploie la duplicité, ou l'on cherche à gagner du temps, ou à en faire perdre en embarrassant le ministre par des détours, ou en lui faisant prendre le change. Le ministre négociateur doit opposer la bonne foi et la vérité à la ruse, et la patience aux longueurs naturelles qu'apporte un souverain, qui, avant de se décider, veut consulter un allié ou un état intéressé.

Louis XVI, sous le règne duquel j'ai voyagé, avait des ambassadeurs qui inspiraient la bonne foi et méritaient des distinctions des souverains et de leurs ministres : ils n'annonçaient aucune intrigue et n'usaient d'aucune dissimulation mal appliquée. Le premier dont je puis juger était le comte d'Esternoz à Berlin, où le grand Frédéric traitait la diplomatie directement ou par lettres adressées aux souverains ou à leurs ministres dans

alors en Angleterre. Il obtint d'elle la disjonction de l'armée anglaise, qui quitta le camp de

les cours. Il faisait ses dépêches dans le calme de la nuit, et ses courriers partaient au lever du soleil. Ses ministres ne cachaient pas qu'ils n'avaient d'autre occupation que celle de représenter, et ils s'en acquittaient d'une manière splendide.

L'ambassadeur qui avait précédé à Berlin le comte d'Esterno n'avait pas eu autant l'estime du roi, qui savait bien apprécier les belles qualités sociales et diplomatiques de ce dernier : M. d'Esterno connaissait mieux l'état financier et l'esprit des peuples; il était du petit nombre d'hommes de la cour avec lesquels Frédéric s'entretenait le plus souvent. Ce prince aimait sincèrement l'ambassadeur français : il ne lui cacha pas, à l'époque du premier partage de la Pologne, combien il y était opposé, et qu'il ne se souciait pas d'être en contact avec la Russie, qu'il voyait s'agrandir de tous côtés.

Il y avait aussi en 1782 et 1783 un ambassadeur à Vienne, M. le marquis de Noailles, qui avait captivé l'estime de Joseph II et de l'ancien ministre prince de Kannitz. Il représentait bien le roi de France à la cour de ce prince : aucun ministre étranger n'avait un état de maison plus somptueux et mieux ordonné; on lui trouvait, ainsi qu'à M. d'Esterno à Berlin, des qualités supérieures; tous deux procuraient à la diplomatie

Denain pour aller sous les murs de Dunkerque. Ce général changea la politique de l'Angleterre à l'avantage de la France. L'Angleterre ne favorisa pas la rentrée de la maison d'Autriche dans la possession des Pays-Bas français. Depuis l'élévation de Guillaume au trône d'Angleterre, ce gouvernement a adopté une politique dont la Russie suit les maximes.

Il y a des momens où les ressorts secrets de la politique sont plus puissans que des victoires. En considérant l'état du prince, son carac-

française des avantages d'une haute importance, parce que les communications qu'ils faisaient s'annonçaient sans ruse, sans subtilité; ils instruisaient leurs cours sans paraître des espions. Ces belles qualités qu'on leur a reconnues sont souvent citées dans les sociétés de ces capitales.

(1) Que la France, l'Autriche et les états intéressés à enlever à l'Angleterre le sceptre des mers, s'unissent en ce moment pour attaquer cette puissance dans les Indes; qu'ils aident la Russie à porter ses armées dans ces contrées, dont le gouvernement anglais tire toutes ses richesses. Pareille invasion n'est pas sans exemple. Dans la situation où se trouve la Perse, elle accorderait à la Russie les secours nécessaires pour délivrer toute l'Inde du despotisme anglais.

tère, celui du ministre en qui il a le plus de confiance; en examinant les intérêts si souvent opposés des hommes qui tiennent les rênes du gouvernement, leurs faibles, leurs relations de parenté, un ambassadeur peut tirer de toutes ces connaissances des moyens d'union qui peuvent favoriser l'accroissement et le commerce des deux nations.

Ce n'est que par une étude approfondie qu'on obtient la connaissance de la politique d'un cabinet que dirigent constamment les intérêts de son commerce, l'augmentation de ses finances, son utilité et sa gloire. Il faut préalablement se former des idées justes de la forme de son gouvernement, de ses relations politiques, de son état de vie ou de langueur, de ses ressources intérieures et extérieures, des débouchés de son commerce, de la perception et de l'emploi de ses revenus, des sommes qu'il escompte ou qu'il obtient de la balance du commerce.

La Russie, qui convoite depuis long-temps la Turquie européenne, a cherché depuis cinquante ans tous les moyens d'affaiblir cet empire. Elle a profité de la similitude de religion pour porter à la révolte le grand nombre des

Grecs qui sont dans les états de la Turquie; elle a favorisé l'insurrection des Serviens, lorsqu'elle avait ses armées sur la frontière de leur pays; elle fournit des munitions de guerre et de bouche à Ipsilanti, fils du gouverneur de la Valachie. L'empereur Alexandre poursuivit l'exécution du plan de l'impératrice Catherine; il employa les mêmes moyens qui ont si souvent procuré à cet état des conquêtes faciles. La Russie a un état d'armée auquel elle ne pouvait suffire, tant il est onéreux et disproportionné avec ses revenus. Il est constant qu'elle augmente ses dettes, et que, si elle avait la guerre, le papier qui circule chez elle serait réduit au quart de sa valeur fictive.

Cette puissance, menacée par Napoléon, se hâta de faire un traité avec la Porte Ottomane; mais ce traité n'était pour elle qu'une suspension d'armes; car elle compte toujours sur les Serviens et sur les Grecs. Cependant elle a paru abandonner ces derniers quand ils ont proclamé des constitutions indépendantes : soutenir les Grecs alors c'eût été favoriser un système dangereux pour elle-même. L'Angleterre la traversera toujours de ce côté dans ses projets d'g-

grandissement et l'intérêt de la maison d'Autriche exige un système pacifique en Turquie, où elle fait un commerce avantageux. Quand même l'Autriche entrerait en possession de la Servie, elle ne serait pas pour cela dédommagée de l'accroissement que la Russie, sa rivale, a obtenu depuis les alliances qu'elle a contractées avec elle. C'est à ces alliances que la Russie doit toutes les conquêtes que l'Autriche lui a laissé faire depuis celle de la Pologne. Les différens états de l'Allemagne, n'étant plus unis par une confédération, sont à la merci des puissances prépondérantes, parce qu'elles ne peuvent s'allier à une grande puissance, ni être protégées par elles, excepté de la France intéressé à les protéger, et qu'elles aideraient en cas de besoin.

Le gouvernement russe qui, depuis Pierre, n'offrit jamais de médiation que dans l'espoir d'étendre ses conquêtes et de ranger le continent sous ses lois, ne tarderait pas à ne plus mettre de bornes à son ambition. Si l'Autriche, la France et la Turquie ne s'accordent sur les moyens d'arrêter ce débordement, qui menace de tous côtés, ce soin que la Russie met à se faire

des partisans partout, ne laisse plus de doute sur ses projets. Elle a acquis, en Turquie, environ un demi-million de sujets au moyen des patentes de protection que ses ministres ont distribuées à de prétendus Grecs ou Turcs, qui ont embrassé la religion grecque. Nous avons vu le dernier empereur chercher à se faire des admirateurs et des amis dans tous les pays qu'il visitait. Les bienfaits honorifiques qu'il répandait avec ostentation sur les étrangers n'étaient que des moyens dont il se servait pour se faire de nouveaux partisans. Tantôt philanthropie, tantôt illuminé, il prenait tous les masques qu'il croyait propres à servir les projets ambitieux de son cabinet.

Les progrès rapides de la Russie ont leur source dans l'intrigue, l'artifice et la corruption. Son machiavélisme a secondé l'audace heureuse de Catherine, bien plus que le talent de ses généraux, qui n'ont connu ni modération dans les succès, ni bonne foi dans l'exécution des traités. Pierre Ier transmit son esprit de conquête à ses successeurs; lui-même l'avait puisé dans ses voyages. Il porta dans les rangs de

ses hordes sauvages la discipline qu'il avait trouvée dans les armées des pays qu'il avait visités.

Ce fut avec les connaissances militaires qu'il vint chercher dans les cours de l'Europe, qu'il combattit les Suédois, et triompha des Polonais.

Charles XII lui avait appris la tactique européenne. Ce prince, qui avait été son maître, devint son rival : il s'aperçut, mais trop tard, que le czar avait profité de ses leçons; il refusa la paix avantageuse que Pierre lui proposa, et perdit la bataille de Pultawa.

Telle fut l'issue des trois triomphes de Charles XII, dont le seul nom avait fait trembler toutes les puissances de l'Allemagne. Il fit perdre à la Suède sa puissance, sa considération, et quatre de ses provinces, qui revinrent à la Russie par le traité de Nistadt. La Suède mit au pouvoir du vainqueur les forteresses qui faisaient sa sûreté, et les portes qui établissaient un commerce avec l'Allemagne et lui procuraient les deux tiers de sa richesse.

La guerre de 1741 mit le comble aux malheurs de ce pays : le sceptre de Charles XII passa aux mains du neveu de l'impératrice Éli-

sabeth, par le traité *Dabo*. Depuis ce moment la Russie n'a cessé d'entretenir des troubles en Suède, pour la mettre dans l'impuissance de réparer ses pertes. Attentifs à semer la division entre le roi et le sénat, ses ambassadeurs ont été, de tout temps, l'âme des différens partis qui ont partagé la Suède. On n'a point oublié ce que fut la faction des Bonnets; c'en était fait alors de la Suède sans l'intervention de la France.

La Russie brigua, sous Auguste, l'alliance de la Pologne : le traité signé, en 1704, entre ces deux puissances commença la ruine de ce dernier pays; cinq mille Russes entrèrent en Pologne. Cette occupation par des troupes étrangères doit être considérée comme la prise de possession de la patrie du grand Sobieski; l'ambition toujours croissante de la Russie ne tarda pas à s'étendre sur toute l'Europe et à peser sur l'Asie (1).

(1) Que la France, l'Autriche et les états intéressés à enlever à l'Angleterre le sceptre des mers, s'unissent en ce moment pour attaquer cette puissance dans les Indes; ils aident la Russie à porter ses armées dans ces contrées, dont le gouvernement anglais tire toutes ses

Le cabinet de Pétersbourg, devenu plus perfide à mesure que ses perfidies mettaient en son pouvoir de nouvelles provinces, fit jouer au gré de son ambition tous les ressorts d'un machiavélisme enhardi par le silence de l'Europe, qui restait spectatrice oisive de ses usurpations journalières. Il se crut assez fort pour manquer à ses traités. Il avait fait nommer Gueray souverain de Crimée : il mit la division dans la famille de ce prince; il excita des troubles, et, sous prétexte de les apaiser, il fit occuper la Crimée par ses propres troupes. La Morée, la Servie, la Valachie, la Moldavie, devinrent à leur tour le théâtre des insurrections que la Russie y alluma. Le désir de mettre un terme à ces agitations était toujours le prétexte des sollicitudes du cabinet de Pétersbourg pour ces provinces, et l'envahissement de ces contrées en fut le résultat.

Par une politique et pour un but semblable, la Russie a pris sous sa protection les Grecs

richesses. Pareille invasion n'est pas sans exemple. Dans la situation où se trouve la Perse, elle accorderait à la Russie les secours nécessaiscs pour délivrer l'Inde du despotisme anglais.

qui habitent la Hongrie, la Turquie, la Perse, de même que les Arméniens qui favorisent des moyens de conquêtes chez ses voisins.

La France ne doit point tenir au reste de ses colonies que les Anglais ne lui ont laissées que parce qu'elles leur seraient onéreuses, et qu'elles attirent les flottes françaises, sur des mers où les Anglais ont des positions avantageuses et des points de relâche. La France ne doit point chercher à former de nouvelles colonies, non plus que les autres puissances maritimes, avant qu'elles n'aient toutes recouvré la liberté du commerce maritime.

Par quelle fatalité l'Autriche a-t-elle pu voir s'agrandir ainsi un empire déjà si grand? Comment n'a-t-elle pas vu le piége que la Russie lui tendait et vers quel précipice elle voulait la conduire? L'intimité du cabinet de Pétersbourg avec celui de Berlin ne doit-elle pas lui être suspecte? Il est évident que le roi de Prusse est devenu le général d'avant-garde de la Russie, qui le poussera en avant tant qu'elle voudra, et qui, pour prix de ses services, lui laissera ajouter des pays à son état, en prenant toutefois sur la Prusse un équivalent pour elle-

même, comme elle a déjà fait à l'égard des bords du Rhin.

La Russie ne ménagea le grand Frédéric que parce qu'étant allié de la Turquie, il pouvait être un obstacle à ses projets de conquêtes, dans l'Orient : sans la guerre que fit Napoléon à la Russie, le cabinet de Pétersbourg ne se serait pas arrêté au Danube; il commanderait actuellement à Constantinople. Infidèle à tous ses traités, combien de fois n'a-t-elle pas porté atteinte à celui de Westphalie?

Le traité de Jassy a-t-il été mieux observé? Pense-t-on que celui qui a été signé à Vienne, qui enlève à la Saxe une partie de ses états, et à l'Allemagne le droit d'être protégée par son chef, puisque l'empereur d'Autriche renonce à la couronne des Romains, pense-t-on que ce traité ne sera pas aussi violé par la Russie? A la première contrariété qu'elle éprouvera de la part de la maison d'Autriche, dans l'exécution de ses projets de conquête en Turquie, elle menacera également l'Autriche et l'Allemagne.

Il est encore temps d'opposer une digue à ce torrent et de rendre impossibles les am-

En effet, le gouvernement représentatif, résultant de la Charte, est une lutte continuelle de partis qui met le désordre, divise les esprits, et rend un état faible envers ses ennemis, auxquels se lient toujours les dissidens (1).

(1) La destinée de la France, tant qu'elle aura la forme mixte du gouvernement actuel, est d'être au bord d'un abîme : lorsque les Chambres sont assemblées, elle ne peut éviter d'y tomber, si nos ennemis, dans une guerre, s'emparent du parti dissident. C'est ce qui est déjà arrivé en France et dans tous les pays où il y a des partis : on peut s'en convaincre par l'histoire de tous les temps. Dans ces momens de calamité, le plus pur patriotisme est un défaut; il est sacrifié par le parti soudoyé. La France est en ce moment divisée d'opinions par deux grands partis, qui ont des subdivisions : il y en aurait qui se réuniraient au parti le plus fort, à celui qui serait aidé de l'étranger; les républicains ne sont pas encore guéris de leur amour pour la république; les libéraux ou jacobins sont craints de tous : ils seraient, comme on l'a déjà vu, soudoyés par nos ennemis, qui arrivent au brigandage par l'anarchie, et qui subjuguent par la terreur. Les libéraux veulent encore tromper les Français avec des sophismes et des mots, comme ceux des *Libertés publiques* et des *Jésuites* : c'est ainsi qu'ils enivrèrent le tiers-état et

Pour changer les lois constitutives d'un peuple soumis à une famille qui lui reconnaît

la populace avec des mots de *Liberté* et d'*Aristocrates*. La force de ces partis serait imposante dans une rébellion ; elle le serait d'autant plus en France que les anarchistes ont conservé les places et les emplois dans toutes les administrations. A la guerre souterraine, suscitée par nos ennemis, se joindraient une guerre extérieure, l'anarchie et la guerre civile. Voilà ce que produïront des hommes qui agissent contre ce qu'ils doivent aux intérêts de la société : au lieu de voir ses ennemis dans les étrangers, le parti opprimé n'y voit que des libérateurs. Si les puissances étrangères se présentaient une troisième fois avec leurs armées, elles ne seraient plus contenues par la modération, par leur amitié pour le roi, et par considération pour les fugitifs : elles jouiraient de tous les droits horribles de la guerre. Voyez, anarchistes libéraux, le danger d'attirer sur la France d'effroyables maux! Le plus grand serait le démembrement de son territoire. Les puissances pourraient se mettre d'accord avant de l'opérer, comme elles ont fait lors du partage de la Pologne. Qui empêcherait que les Pays-Bas en eussent une portion? La Prusse cèderait à la Russie la Silésie et le reste de la Pologne ; l'Autriche recevrait le Piémont et la Savoie, dont le souverain aurait nos provinces méridionales ; la Prusse s'avancerait sur la Champagne ; on trouve-

des droits positifs, il faut l'assentiment de ce même peuple; il faut qu'il soit consulté sur l'effet de ces lois, qui le privent d'une fixité immuable, et sur leur interprétation.

Tous les souverains de l'Europe et les propriétaires ont senti partout le vice capital de ces doctrines métaphysiques, fondées sur des mots appliqués et mal interprétés par les passions et les intérêts privés.

Aucun n'a osé faire de charte ou changer les constitutions qui l'avaient fait ce qu'il était; aucun n'a voulu courir le hasard du mieux.

Je suis convaincu que le gouvernement représentatif ne peut convenir en Europe ; on peut en juger par tout ce qui s'est passé , depuis un demi-siècle, en Pologne, en Suède, en France.

Si l'Angleterre avait fait partie du continent, il y a long temps que son gouvernement aurait été détruit ou qu'elle aurait été envahie.

rait de quoi conserver la balance des puissances de l'Europe; les souverains de la Saxe et de la Bavière seraient dédommagés en France, dont on laisserait une petite partie à la maison de Bourbon.

Notre système social n'a point la confiance des Français: le gouvernement dans lequel on ne trouve que de mauvais résultats, généraux et particuliers, est le règne de la majorité des représentans, et non des représentés. Comme on ne peut recueillir les fruits d'une institution politique que par sa durée et sa stabilité, on ne peut espérer du gouvernement représentatif qu'une succession de changemens ou de révolutions, parce qu'il est de l'essence de ce gouvernement de varier et de changer sans cesse.

Il semble, au premier aspect, qu'il doive tenir un juste milieu entre l'oppression et la licence, deux extrêmes auxquels le penchant de l'homme le porte naturellement. Mais ce gouvernement peut-il maintenir de justes bornes? Peut-il se maintenir lui-même? Un roi le peut, au contraire, autant pour sa propre gloire que pour celle de la nation qu'il gouverne; parce qu'il sait que dans la désunion, la lutte qui en est la suite épuise le corps politique et physique: or, la division est inévitable dans les constitutions républicaines, qui consacrent le droit qu'a le peuple

de réformer sa constitution et d'en établir une nouvelle.

La Pologne (1), la Hollande, les Pays-Bas autrichiens n'ont pu éviter le sort que la forme de leur gouvernement représentatif leur avait réservé. Comment croire que la représentation nationale assurera l'indépendance des nations, et qu'elle pourra exister dans un

(1) Les Polonais voulurent corriger les vices de leur constitution et changer les institutions anciennes ; il fallait que les grands du royaume fissent un coup d'état, qu'ils élussent un roi héréditaire, se défissent de leurs districts, et les confédérations n'auraient plus reparu. La Pologne, avec treize millions de population, aurait balancé la puissance russe, l'Autriche, et sans doute la Prusse ; le roi aurait convoqué les grands propriétaires en chambre consultative, à laquelle il aurait soumis les dépenses et la recette. Au lieu de cela, le roi Poniatowski, dupe de l'intérêt que l'impératrice Catherine paraissait porter à la constitution ancienne, dont le *liberum veto* était un des principaux vices, consulta les ministres de cette souveraine, qui employa des moyens cachés pour faire réussir ses projets sur la Pologne. Un de ses moyens les plus efficaces fut de corrompre la plus grande partie des députés de la diète.

équilibre de pouvoirs ? A-t-on vu, depuis qu'elle est instituée en France, que ce pays ait joui d'un moment de repos ?

Le but politique qui a dirigé les petits souverains d'Allemagne, en faisant des constitutions avec des corps délibérans, a été d'accroître leurs états de provinces voisines qui se détacheraient de leurs métropoles pour s'unir à eux, par des institutions libérales. Mais ces souverains, en s'éloignant de la politique européenne, n'ont pas prévu que la forme de ce gouvernement amènerait des discussions, et donnerait aux grandes puissances des prétextes de s'emparer de leurs états.

Les pouvoirs d'un état sont aussi sagement pondérés que possible, quand chacun d'eux ne peut pas envahir, et qu'aucun de ses membres n'a intérêt de troubler : ne l'étaient-ils pas en France avant la révolution ? On voyait le roi proposant des améliorations dans nos lois, exposant les raisons d'une guerre ou d'un traité de paix ; on voyait dans les états-généraux des militaires dont la devise fut toujours : Honneur et Patrie ! car tous pouvaient prouver plusieurs siècles de services

qui avaient contribué à l'agrandissement du territoire. Un autre corps, composé des principaux propriétaires agriculteurs, commerçans et jurisconsultes, soutenait la puissance française, et contribuait à sa richesse par ses travaux agricoles, par l'exportation de ses produits, par ses manufactures et ses arts. Le clergé, avec la croix de Jésus-Christ à la main, prêchant la morale et répandant ses lumières sur la nation, achevait de rendre le peuple heureux, en le rendant vertueux. C'est avec ces institutions que la France avait atteint cette supériorité qui la rendait si prépondérante en Europe; et c'est depuis les changemens faits à ses constitutions par les révolutionnaires soudoyés, que la France a été jetée dans tous les excès qui l'ont réduite à l'état où elle est. Les écrivains qui ne sortent pas de Paris ne voient pas nos ports, où il n'y a plus que des carcasses de vaisseaux; ils ne voient pas les provinces, où l'on ne trouve pas en numéraire la valeur de l'argenterie qui était autrefois dans les églises : les commerçans n'ent ont plus dans leurs caisses; leur commerce se fait en valeurs fictives, et

ces valeurs font plus des deux tiers des sommes qui existent à Paris.

La France avait, avant la révolution, des lois fondamentales qui, sans doute, étaient avantageuses à sa puissance, puisqu'elle s'était accrue de siècle en siècle par des conquêtes considérables. Ces lois défendaient la propriété, l'état et la liberté de chacun. Les états généraux, que le roi pouvait convoquer légitimement, quand il lui plaisait, n'étaient pas un corps permanent; ils lui étaient quelque fois nécessaires pour l'aider de leurs conseils, mais jamais pour gouverner. Un souverain n'a besoin que d'un corps composé de membres choisis; dans les provinces, parmi les propriétaires intéressés à la bonne administration du royaume, et dont la probité, le patriotisme et l'instruction puissent contribuer à augmenter les avantages moraux que la France joint à ses avantages physiques.

Un pareil corps a été jugé nécessaire dans toutes les monarchies : le conseil aulique d'Autriche en est un; la Russie ne s'est élevée par degrés au point de puissance où elle est que parce que son souverain appelle non pas le

sénat en général, mais un sénat dirigeant, composé de membres, tous grands propriétaires, hommes instruits, et qui, ayant beaucoup voyagé, ont pu se former à la science administrative. C'est pendant les règnes faibles que ce corps supérieur est sans doute nécessaire pour la stabilité des principes.

Les ennemis de la Russie ne pourront rien contre ce sénat; l'or de l'Angleterre ne pourra pas empêcher qu'il ne compose une marine qui rendra ce pays aussi puissant que le reste de l'Europe; l'agriculture, l'industrie et les arts s'y propageront avec le secours du commerce, qui échangera les productions de ce pays avec celles des autres royaumes.

Il existe aussi un corps semblable dans les monarchies du second ordre. Charlemagne, Hugues-Capet, Saint-Louis, Charles V, Louis XIII, Henri IV, Louis XIV, auxquels la France dut sa gloire et sa puissance, n'auraient jamais fait des lois, s'ils avaient attendu les suffrages de le nation assemblée pour les promulguer.

La première cour de magistrature du royaume, à laquelle a toujours été confiée la conservation des lois, la cour des pairs, com-

posée comme elle l'était, a toujours contribué, par ses avis, à la gloire de la France et à celle de ses souverains. Cette cour, qui était l'ornement du royaume, est toujours venue au secours de l'état dans les momens de crise. Les pairs de France levaient des troupes, sacrifiaient une grande partie de leurs revenus pour conserver les droits politiques de la nation; et, depuis le commencement de la monarchie, ils avaient prouvé combien les intérêts de la patrie leur étaient chers.

La confédération germanique, qui avait ses lois écrites dans la Bulle d'or, était limitée par le traité de Westphalie : c'était une réunion de souverains, alliés pour la défense commune à laquelle chaque état devait fournir des secours. L'empereur était le chef de cette confédération; il avait à sa disposition les contributions des rois et des princes qui en faisaient partie; les intérêts généraux et particuliers étaient discutés dans les diètes, qui étaient toujours pacifiques.

La France n'a point aujourd'hui de fixité dans son système de gouvernement : les ministres, qui se succèdent rapidement, cher-

chent l'opinion publique dans la chambre des députés. Ceux-ci sont, en général, nommés par des coteries : les choix sont bons dans les départemens ou la plus grande partie des habitans pensent bien; mais ailleurs, les nominations sont faites par des coteries qui emploient pour leurs candidats toute espèce de supercheries, et nourrissent et voiturent la plupart des électeurs d'arrondissement à cent écus. Les députés, en général, désirent des places, et les ministres, qui veulent rester tranquillement dans leurs fonctions, les leur accordent, pour ne pas être recherchés dans les comptes qu'ils auraient à rendre, mais dont ils ne peuvent pas s'occuper à cause de la quantité d'affaires que leur fournit la centralisation. Les deux tiers de ces affaires seraient du ressort des administrations locales, dans un meilleur système de gouvernement.

Un des grands défauts du gouvernement représentatif, c'est la liberté de la presse, dont il ne peut se passer (1). Depuis trente-cinq

(1) Il n'y a point d'état en Europe dont la constitution puisse résister à la liberté de la presse, dont on se

ans que cette liberté existe, les hommes de lettres se sont avilis, en recevant des salaires pour prêcher la révolte, l'irréligion et l'immoralité; ils ont essayé en vain d'armer les états gouvernés par des souverains et des conseils composés des principaux propriétaires.

La France peut reprendre la prépondérance que la révolution lui a fait perdre et son rang parmi les nations qui dominent en ce moment l'Europe; elle peut encore se mesurer avec l'Angleterre, avoir cent vaisseaux de ligne et trois cent mille hommes sur pied, dont cent mille en activité de service, ainsi que je le proposai en 1787.

Le moment est avantageux pour sa politique et pour le travail de ses diplomates auprès de la Russie et des puissances maritimes :

sert pour tromper les peuples et calomnier les grands fonctionnaires. Le désir de se mettre à la place de ceux-ci peut bouleverser tous les royaumes du continent. L'Angleterre n'échapperait pas aux suites de cette licence, si elle n'avait pas quinze ou vingt mille volontaires en corps de troupes, toujours prêts à se rassembler pour exterminer les révolutionnaires et les radicaux sans-culottes.

l'amélioration dans son gouvernement, dans ses administrations, l'ordre dans ses finances, une distribution éclairée dans les emplois, la suppression des institutions superflues, l'affranchiront du joug que les puissances rivales ont fait peser sur nous, et par lequel elles continuent de nous maintenir dans la faiblesse où les ministres de Louis XVIII ont fait tomber la France.

Le roi peut sauver le vaisseau de l'état du naufrage qui le menace, et se passer de la protection des trois puissances intéressées à l'entretenir dans cet état, pour s'emparer exclusivement de l'Europe, en diminuant la puissance de la maison de Bourbon, en fomentant les factions révolutionnaires que l'Angleterre nourrit chez nous depuis quarante ans.

Mais tant que la France n'aura pas un gouvernement administratif fondé sur une représentation d'états composés de trois ordres, comme elle l'avait autrefois, et comme l'Autriche, la Russie, la Prusse l'ont conservé avec soin, ces puissances, même celles du second ordre, auront une supériorité de gouvernement sur nos gouvernemens populaires. Si

l'Angleterre faisait partie du continent, sa forme de gouvernement ne pourrait pas subsister dix ans. La situation de la France, qui est plus riche que l'Angleterre en territoire et productions, dans la proportion de 3 à 2, ne peut se maintenir long-temps comme elle est. On ne peut voir d'autre but dans la garantie que l'Angleterre a réclamée des autres puissances pour la forme actuelle du gouvernement de la France et pour celle qu'elle veut continuer d'introduire en Espagne, que l'abaissement de la maison de Bourbon, et l'envie de s'emparer de toutes ses possessions dans les deux mondes. C'est aussi à quoi travaillent les états (1) qui ont acquis une augmen-

(1) Les royalistes de tous les pays ne peuvent pardonner à l'Angleterre de s'être emparée des colonies qui leur appartenaient. Les familles qui entraient dans l'ordre de Malte devaient réclamer de leurs souverains, si la guerre se déclarait avec l'Angleterre, quelques bâtimens pour reprendre l'île de Malte, cédée par Bonaparte aux Anglais.

Les états de Russie, de Prusse, d'Autriche, des Pays-Bas, de la Savoie, ont gagné en territoire depuis la révolution, et précédemment depuis le partage de la

tation de puissance depuis le régime constitutionnel établi en France en 1791. Cette augmentation de puissance avait été détruite par le despotisme d'un seul homme, qui avait trouvé le moyen de faire la loi à l'Europe : aujourd'hui la France, affaiblie, la reçoit de tout le monde. Les souverains alliés de l'Angleterre savent bien que la Charte maintient les projets des factieux qui veulent conserver les fruits de leurs pillages. La restitution des propriétés à leurs anciens possesseurs sera toujours, tant que cet état de choses durera, un élément de guerre civile qui empêchera que la France ne se montre, comme autrefois, armée du patriotisme inexpugnable de sa noblesse, la plus ancienne de l'Europe et la plus distinguée par ses faits d'armes. Cette noblesse donna toujours l'exemple de l'attachement à son roi par le sacrifice de ses biens et de son sang : elle a mérité des distinctions nouvelles par l'attachement qu'elle a montré pour la monarchie.

Pologne. Comment rendre à la France la supériorité physique dont elle n'aurait pas dû être privée dans une guerre que le roi fut forcé de déclarer?

Si les quatre puissances coalisées avaient voulu rétablir la monarchie française selon son ancienne forme, elles l'auraient fait : car elles le pouvaient ; mais dès le commencement de la révolution, elles ont délaissé la noblesse française, elles l'ont humiliée, et n'ont secouru que quelques particuliers.

Les étrangers trouvent encore d'autres moyens de dissolution dans nos deux noblesses. Les révolutionnaires sont ennemis de l'ancienne, dont ils ont enlevé les biens. Les écrivains soldés par l'Angleterre écrivent contre le clergé, et, pour empêcher que cette noblesse ancienne puisse se rétablir, l'Angleterre, qui a voulu s'assurer de notre gouvernement, nous a envoyé ses banquiers pour mettre nos finances sous sa main, afin d'en disposer selon son intérêt. Aussi, à l'approche d'une guerre, ferait-elle vendre les actions qu'elle a dans les fonds de notre gouvernement, lesquels font plus de la moitié des rentes ; elle enlèverait, par là, notre numéraire.

Quand on médite sur la conduite politique des puissances rivales de la France, on voit

qu'elles suivent le système embrassé d'abord par l'Angleterre, et par l'Autriche, la Russie et la Prusse. Un autre genre d'administration donnerait à la France une supériorité de moyens physiques, que sa position et le caractère belliqueux des Français soutiendraient, en constituant son armée de terre et de mer : celle-ci, comme elle était en 1789, et celle-là comme je l'avais proposé en 1787. Ses flottes maritimes seraient égales aux flottes anglaises; elles reprendraient l'avantage que nos vaisseaux avaient d'être défendus par une force supérieure en nombre. L'armée de terre, de trois cent mille hommes, serait sur le pied de celles des trois puissances qui ont un nombre égal de troupes toujours prêtes à entrer en campagne.

La supériorité que nous aurions sur nos ennemis, s'ils voulaient pénétrer dans le royaume, c'est qu'ils ne peuvent payer leurs troupes en espèces pendant deux ans, et que le rouble en Russie ne vaut que vingt ou trente sous. Le système des puissances qu'appuient des forces formidables atteste leurs projets de conquête. Elles profiteront de l'état où est le reste de l'Eu-

rope qu'elles peuvent mettre en révolution quand bon leur plaira : elles trouveront en France tous les élémens dont elles peuvent se servir pour y parvenir.

Notre position, sur trois mers, nous donne des avantages immenses contre l'Angleterre. Ce qu'il faut à la France, ce sont des administrations moins dispendieuses, plus d'ordre et d'économie dans l'emploi et la perception des revenus.

Il lui importe d'extirper les causes de ses maux intérieurs, de hâter sa convalescence, de mettre, par un meilleur système de gouvernement, l'ordre dans toutes les parties de l'administration, et d'y joindre une constitution militaire plus solide, en y excitant l'émulation et l'union dans les corps, en s'attachant par des récompenses la classe des sous-officiers, auxquels il faut ôter l'ambition de devenir officiers en leur donnant des places dans les administrations financières et autres.

La politique de la France doit être une politique expectante ; car il peut se présenter des occasions dont elle pourra profiter : elles ne tarderont pas à se montrer, à cause de la su-

q[illegible] Russie acquiert sur l'Autriche; [illegible] en ce moment par des vues de [illegible] auxquelles la Prusse s'est associée, [illegible] peuvent manquer de se désunir.

[illegible] peut révoquer en doute cette triple [illegible]; l'Allemagne vient d'en avoir la preuve: [illegible] lettres de Francfort annoncent que l'on [illegible] entretient dans les contrées voisines du Rhin de la note que le roi de Prusse a fait remettre au roi des Pays-Bas, par laquelle il le menace ouvertement, s'il persiste dans les prétentions de fermer la navigation du Rhin par des réglemens rigoureux. Il paraît qu'avant de faire cette démarche, le roi de Prusse en a obtenu le consentement de l'Autriche et de la Russie, et sans doute de l'Angleterre, qui a aussi un grand intérêt à protéger cette navigation et le commerce du plus beau fleuve de l'Europe.

Les débris de l'empire germanique sont convoités par les puissances voisines, qui l'ont détruit pour le conquérir. Les princes qui ont conservé des états n'auront pas de chef protecteur de leur confédération, et finiront peut-être par être conquis à la suite de quelque guerre, dont on fera payer les frais à des sou-

verains de troisième ou de quatrième ordre.

Non seulement les princes d'Allemagne, mais l'Europe, seront menacés par les trois puissances dont les armées sont sur le pied de guerre : aucun état ne peut compter sur son existence future ; l'intérêt particulier de chacune de ces trois puissances les ruine pour maîtriser l'Europe ; tous les autres états sont impuissans en moyens physiques et moraux, pour les désunir. La France pourra-t-elle réunir les partis et les rallier dans une opposition aux envahissemens projetés, et dans l'intérêt de leur conservation? La Prusse et l'Autriche seront victimes de leur alliance avec un état aussi puissant que la Russie, qui fait précéder ses opérations militaires de la guerre souterraine? Quel avantage n'aura pas cet état à décider les ci-devant Polonais autrichiens et prussiens à se réunir à son royaume de Pologne.

L'ambition du chef de l'empire russe n'est pas encore rassasié : il a obtenu des conquêtes avec tant de facilité qu'il est parvenu, en ce moment, à la supériorité qui lui assure une population de cinquante millions d'habitans;

il peut lever une armée de huit cent mille hommes, bons soldats, et il ne s'arrêtera pas, si les puissances divines ne prévoient ce qui leur arrivera infailliblement; elles seront victimes, si elles ne se prononcent à la vue des conquêtes de la Russie, dont le plan s'est fait voir dans les différens congrès : d'abord, par la désunion opérée dans le corps germanique, désunion qui inquiète les habitans des différens états; ensuite par le système de popularité adopté par Alexandre, qui se présentait partout comme le protecteur des libertés. Il manquait assurément de sincérité dans cette affectation; une constitution libérale l'aurait privé du pouvoir de faire le bien général que le gouvernement absolu, aidé d'un conseil composé des sujets les plus intéressés au bonheur commun, peut seul opérer.

Alexandre espérait profiter des révolutions qui auraient éclaté en Allemagne pour voler au secours des peuples révolutionnaires et les assujétir ensuite.

L'Angleterre et la Russie suivent le même plan, avec réflexion et avec une persévérance invariable : l'une veut conquérir l'Eu-

rope, l'autre veut conserver l'empire des mers; elles ont partout des hommes et des écrivains qu'elles soudoient; elles y sacrifirent des millions; la Russie distribue encore des rubans pour se créer des partisans.

Les ministres français doivent, en ce moment, éviter de rompre avec l'Angleterre et de prendre un parti trop précipité avec une des puissances alliées du continent; ils doivent temporiser et laisser engager la guerre d'Angleterre avec la Russie : cette guerre ne peut manquer d'arriver. La France aura alors un champ vaste pour faire valoir sa diplomatie.

Sa conduite peut lui faire obtenir la Belgique (1), en donnant le Hanovre au roi des

(1) On a blâmé la France de s'être alliée à la maison d'Autriche en 1756 ; mais on a ignoré ce que j'ai appris du prince de Kantzitz en 1784 : il me dit qu'il avait été convenu, par un traité secret, que si Marie-Thérèse récupérait la Silésie, l'empereur céderait au Roi de France les Pays-Bas. L'Angleterre découvrit les conditions de ce traité et s'allia avec la Prusse, dans la crainte que la France n'augmentât ses avantages maritimes par une prolongation des côtes et des points de relâche et de commerce par les ports d'Anvers et d'Ostende ; elle chercha donc des pré-

Pays-Bas ; elle doit aider sourdement l'Espagne à rétablir sa marine.

Je le repète : si la politique de la France est sagement combinée avec celle de la Russie, l'Angleterre échouera dans la Péninsule, par la perte que son commerce va faire au moment où la guerre sera déclarée ; car, de tous côtés, les peuples commerçans armeront en course et observeront les flottes marchandes anglaises, pour s'emparer des navires anglais au moment où quelque tempête les dispersera.

La France n'a point d'autre parti à prendre, pour diminuer le commerce anglais, que de suivre ce plan. Quand les armateurs ne fe-

textes pour faire la guerre à la France, et elle en trouva dans la démarcation des limites des Provinces du Canada, qui appartiennent à la France et à l'Amérique septentrionale. La déclaration de guerre se fit par la prise d'une grande quantité de navires français chargés de marchandises et de neuf ou dix mille matelots, qu'elle fit servir sur les bâtimens armés.

Rien de plus important que le secret : il ne fut pas gardé ; alors le roi de Prusse avait à la cour de France une correspondance qui l'instruisait des plans de campagne et de tout ce qui pouvait être utile à ses intérêts dans cette guerre.

raient point de prises, la guerre qu'ils feraient aux commerçans anglais, qui deviendraient craintifs, suffira pour diminuer d'un tiers au moins les produits du gouvernement sur le commerce général que l'Angleterre fait en ce moment, surtout si les peuples intéressés à la liberté se passent, pendant quelque temps, des productions coloniales que les navires anglais nous apportent après avoir payé des droits dans leurs ports.

Ainsi la France agirait dans les intérêts de la Péninsule et du commerce français, et de celui des peuples qui en réclament la liberté; tels, par exemple, que les Etats-Unis, qui se plaignent du despotisme de l'Angleterre. Cette puissance ne peut manquer de prévoir ce qui lui arrivera dans les Indes, d'où viennent toutes ses richesses; elle ne peut se dissimuler la perte que la Russie lui prépare, de concert avec les états jaloux de sa supériorité: la Russie fera ce que la France aurait fait, si les Anglais ne s'étaient pas liés avec un prince puissant, pour la révolutionner et détruire son commerce et ses flottes, qui étaient alors égales aux flottes anglaises. La Russie peut

effectuer ce plan avec l'alliance de la Perse et avec l'aide des autres puissances du continent. La France, de son côté, doit favoriser l'armement en course, en fournissant aux armateurs des canons et des hommes qui deviendraient de bons marins et dont elle tirerait de grands services.

Les écrivains salariés ou ambitieux essaient de déconcerter ce plan, en profitant, en ce moment, du peu de jours qui sont encore accordés à la licence pour calomnier, comme ils l'ont fait, et pour enfanter une révolution: ils veulent que la France se réunisse aux Anglais pour révolutionner l'Europe et susciter une guerre civile générale. On reconnait ces écrivains à leur tactique : ils parlent de congrégation, comme ils dénonçaient, en 1787, les réunions d'aristocrates au camp de Jalès, à Paris, etc.

Ces ambitieux pensent-ils qu'ils tromperont encore les français avec des mots et des airs *ça ira* ? Ils veulent faire arriver en France les ennemis du dehors, en proposant aux ministres de s'allier avec l'Angleterre, mettre le royaume à leur merci, et en provoquer le

partage ; car toutes les puissances intéressées feraient avancer les Belges, les Prussiens, et la Savoie, qui abandonnerait le Piémont pour la Provence et le Dauphiné, etc.

Les banquiers, les commerçans de Paris, voulant accroître leur puissance ou celle de l'Angleterre dans Paris, ont doublé la force populaire dans cette ville, en doublant les boutiques, qui ont toujours été sous leur dépendance.

CHAPITRE X.

DE LA NÉCESSITÉ DE DÉTRUIRE LE MONOPOLE DE L'ANGLETERRE.

La haine que le gouvernement anglais porte à la nation française n'est pas nouvelle : outre la rivalité de commerce et d'industrie dont les deux peuples se sont disputé les avantages, surtout depuis la révocation de l'édit de Nantes, il en existait une d'intérêt et de gloire qui avait établi entre eux un état semblable à celui où se trouvaient Rome et Carthage.

Les Français chassèrent autrefois les Anglais de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, de la Normandie, de la Guyenne, du Poitou, de la Saintonge, de l'Aunis, du Périgord, de l'Angoumois, du Limousin, de l'Auvergne, que le roi d'Angleterre, Henri II, avait acquis par son mariage avec Eléonore d'Aquitaine.

Un des successeurs de ce prince, Henri V, avait conquis une partie du royaume pendant le malheureux règne de Charles VI, à l'aide des factions qui se formèrent alors ; il se fit reconnaître roi de France, sans opposition ; mais la haine des deux nations était si forte, que, si les Anglais n'avaient point habité une île, on se serait battu à mort. C'est ce que témoignent les historiens contemporains, et ce sentiment se conserva pendant plusieurs siècles dans le corps de la gendarmerie française, composée d'environ dix-huit mille hommes de cavalerie, et formée par la noblesse attachée à la défense du trône.

Les révolutions qui agitèrent ensuite l'Angleterre, et les crimes qui souillèrent tant de fois son trône, diminuèrent ou ralentirent la jalousie des deux peuples; mais Cromwel, ayant mis fin aux troubles, rétablit l'ordre dans le royaume, et créa le commerce maritime des Anglais.

Le fameux acte de navigation, humiliant pour les souverains de l'Europe, par le ton impératif qui le caractérisait, promit à l'Angleterre la suprématie dont elle a joui depuis. Les gou-

vernemens du continent ne prévirent point les suites du système de prohibition qui donna lieu à des guerres maritimes, dont les résultats ont été si souvent avantageux à l'Angleterre.

Les compagnies de commerce, protégées par le gouvernement, étendirent en peu de temps leurs spéculations dans les quatre parties du monde. La marine royale les secourut toujours, pour détruire les marines étrangères. Avant le protectorat de Cromwel, l'Angleterre avait fait connaître son esprit de cupidité et sa politique machiavélique, en donnant secrètement des secours, en 1640, à la maison de Bragance, et en l'aidant à monter sur le trône de Portugal, qui appartenait à l'Espagne. Depuis ce moment, ce royaume n'a cessé d'être le vassal de l'Angleterre, malgré les beaux noms dont on a coloré sa dépendance.

En 1655, cinq ans après la publication de l'Acte de navigation, le gouvernement anglais enleva, par surprise, la Jamaïque aux Espagnols (1).

(1) Cette île, découverte par Christophe Colomb, en

Sous le règne de Jacques II, les acquéreurs des biens des royalistes qui avaient fui sous le protectorat de Cromwel, s'étant introduits dans le parlement, offrirent au prince d'Orange (1) la couronne de son beau-père, à condition qu'il reconnaîtrait la vente des biens des royalistes émigrés et les actes de la législation, qui borneraient l'autorité du roi et conserveraient les droits du Parlement.

1794, est la meilleure de l'Amérique septentrionale; c'est le pays le plus florissant du monde : la verdure y est perpétuelle; il abonde en sucre, café, indigo, coton, tabac, etc. Le gouvernement n'en est confié qu'à des seigneurs anglais du premier rang.

(1) Le prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre, ou son successeur, pouvait, avec le droit que donne la force, laisser rentrer les propriétaires fugitifs, en les rappelant, comme fit l'empereur Constantin par son édit de Milan en 313. Ce prince fit un grand acte de restitution : il ordonna qu'on remît, dans tout l'empire romain, sans délai, sans discussion et sans frais, tous les biens qui avaient été confisqués aux chrétiens pendant la longue persécution qui avait duré depuis le règne de Dioclétien. Les acquéreurs des biens des fugitifs ou émigrés furent indemnisés aux frais du trésor impérial. (Voir le tome IV de l'Histoire de la décadence de l'empire romain, par Gibou.)

La déclaration de 1688 consacra à la souveraineté du peuple le droit de réformer la constitution et de changer l'ordre de succession à la couronne : Guillaume III accepta toutes les conditions qui lui furent imposées, et monta sur un trône qui ne reposait que sur des principes révolutionnaires ; mais le gouvernement anglais et le parlement lui-même, sentant le danger de ces principes pour leur politique intérieure, ont toujours paru les désavouer ; du moins ils en ont nié ou ajouté les conséquences pour eux-mêmes : mais ils n'ont jamais cessé de les appliquer à leur politique extérieure et de les faire servir à l'agrandissement de leur puissance. L'acte de navigation, proclamant d'injustes droits d'exécution, et la déclaration de 1688, contenant des maximes subversives du repos des peuples et de la légitimité des souverains, sont les deux bases fondamentales de cette suprématie dont les Anglais se vantent aujourd'hui avec tant d'orgueil, c'est-à-dire, de la tyrannie qu'ils exercent sur les mers, et de l'état de langueur ou de révolution où ils tiennent les peuples des deux mondes.

La paix d'Utrecht, en 1713, rendit l'Angleterre la rivale la plus dangereuse pour la France. Celle-ci réunissait cependant aux richesses naturelles d'un sol plus étendu, plus fertile et plus peuplé, des ressources qui l'ont toujours aidée à recouvrer les avantages qu'elle avait perdus dans ses momens de désastre. Sa position l'avertissait continuellement de la nécessité d'une bonne administration : elle en avait éprouvé les heureux effets sous Sully, sous Colbert et sous Seignelay. Notre marine était maîtresse des mers, sous Louis XIV; mais de mauvaises combinaisons politiques la firent périr depuis dans une guerre malheureuse. On perdit de vue l'accroissement que pouvait prendre un peuple qui fondait sa puissance sur la bonne culture de son sol. Peu à peu l'Angleterre se mit dans une espèce d'équilibre avec la France, contre laquelle elle nourrissait une jalousie ouverte. Depuis qu'elle avait perdu les provinces qu'elle avait autrefois occupées chez elle, l'Angleterre devint un poids dans la balance; quand elle fut parvenue par son agriculture et son commerce à pouvoir acheter

des alliés, elle força alors ses moyens naturels et artificiels.

La France, au contraire, ne s'occupa plus des intérêts de son territoire et de la politique du continent; elle abandonna, sans nécessité, les moyens de prospérité qu'elle tenait de sa position, de la bonté de son sol, de l'état avantageux de son commerce et de son industrie; elle negligea les moyens certains et les ressources nécessaires qu'elle aurait trouvés, dans une bonne administration de ses finances, pour faire face à une puissance maritime et entretenir des flottes capables de protéger son commerce et de détruire celui de sa rivale.

L'Angleterre est parvenue à acquérir la prépondérance par des moyens factices; depuis deux siècles, elle a toujours employé des mesures extraordinaires pour mettre dans le commerce des valeurs représentatives hors de proportion avec ses valeurs réelles. Ces mesures ont créé et soutenu sa prospérité; elle y a joint l'avantage de son gouvernement, qui a maintenu son crédit (1); elle a outre-passé les produits

(1) Quoique la caisse d'amortissement soutienne son

de son revenu territorial, qui seul peut inspirer une véritable confiance, parce qu'il n'est

crédit, l'Angleterre ne peut cependant parvenir à éteindre sa dette. L'établissement de ses manufactures sur le continent a diminué ses revenus; depuis 50 ans, elle a perdu ses moires, ses taffetas, ses cuirs, ses aciers, ses cotonnades, etc., qu'elle fournissait aux états d'Europe. Les bénéfices qu'elle faisait alors étaient énormes : aujourd'hui l'Europe peut se passer d'elle pour ces objets. En perdant les produits de son industrie, l'Angleterre a donc perdu les moyens de son crédit. L'augmentation des impôts est devenue indispensable pour la soutenir; mais l'excès en ce genre peut lui devenir funeste : les événemens qui ne manqueraient pas de détruire son commerce sont au pouvoir des états maritimes du continent; ils n'ont qu'à bien s'entendre entre eux. L'Angleterre a encore des importations dans l'Inde, et les réexportations qui s'accroissent; mais elle ne peut adopter le commerce d'économie, à cause des douanes : les droits de douane, dans les villes de Hambourg, Brême et Lubeck, sont si peu de chose que les négocians s'en sont emparés dans ce pays de même qu'en Hollande. La France a aussi établi des ports francs; mais le négociant anglais qui veut réexporter est obligé de débourser deux capitaux : l'un pour le prix des marchandises; l'autre pour les droits de douane, qui sont en Angleterre doubles du premier : sur bien des articles l'intérêt du

par précaire et éventuel comme le produit du commerce maritime.

C'est le crédit dont jouit l'Angleterre qui a engagé les Hollandais et d'autres nations à placer leurs fonds dans la banque, quoiqu'elle ait moins de ressources et moins de sûretés que la France pour remplir ses engagemens. La richesse d'un état peut se comparer à celle d'un particulier. La fortune territoriale est le capital qui fait le fonds du commerce d'un négociant; les retours que ce commerce lui produit, la masse de ses dettes, les dépenses auxquelles il est obligé, sont autant d'objets qui peuvent faire juger de la solidité de ce négociant comparé à un autre; comme toutes les richesses viennent du sol, celui qui possède le plus de fonds de terre, dont il vend les produits, a plus de solidité que celui qui en possède moins : il en est de même des états entre eux. D'après cette comparaison, il est

prix de la marchandise augmentant, pendant le renvoi en pays étranger, ajoute une valeur artificielle à cette marchandise, et met le négociant hors d'état de tenir la concurrence.

hors de doute que la France a la supériorité sur l'Angleterre. Il y a, sans contredit, dans ce dernier pays, de l'esprit public : on persuade à l'Anglais qu'il jouit d'une entière liberté, même avec la loi d'*habeas corpus*, qui est suspendue lorsque le gouvernement le juge à propos; mais l'Anglais n'est pas plus libre que le Français; il le croit, et cette croyance peut bien le porter à faire des sacrifices; cependant, si l'on retardait le paiement des dettes de l'échiquier, son patriotisme serait en défaut, et tous voudraient être remboursés : lorsque l'orgueil de l'Anglais est stimulé par des dons volontaires, il s'exécute, mais malgré lui.

Cette puissance prépondérante s'est formée par son commerce, dont la base fut d'abord une agriculture qui fournit à ses manufactures les matières premières. Le produit de ses conquêtes, fruits des principes de sa politique extérieure, en a considérablement augmenté la fabrication : mais si les manufacturiers français et allemands diminuaient le prix des objets qu'ils fabriquent (et ils peuvent le faire, puisque, les subsistances étant chez eux à moindre prix qu'en Angleterre, la main d'œu-

vre coûte moins); l'Angleterre perdrait ses manufactures.

Le gouvernement anglais ayant acquis, parmi les souverains du continent, une telle prépondérance, on s'est vu en état de soudoyer les armées avec l'argent que lui procurait son commerce. Sa position, qui la sépare de ce même continent, lui a laissé la liberté de prendre part aux guerres qui s'y font, ou de ne point s'en mêler : mais la rivalité du commerce, que des avantages réciproques favorisent, a fait des Français et des Anglais des ennemis naturels, qui ont toujours cherché à se nuire par tous les moyens possibles. Celui d'exciter des révoltes n'avait pas produit des effets irréparables avant l'insurrection de la Corse. Les Anglais remuaient bien en tous sens le parti protestant en France : les Français, pour s'en venger, donnaient des secours au parti catholique d'Irlande. Ces intrigues gênaient chacun des deux gouvernemens, mais n'y portaient pas des coups sensibles. La rebellion que les Anglais suscitèrent en Corse, prit un caractère plus sérieux par les moyens qu'ils

fournirent aux rebelles : les Français employèrent plusieurs années et beaucoup d'hommes et d'argent pour réduire le pays : l'Angleterre fit voir alors combien elle avait favorisé et soutenu la révolte par les pensions qu'elle accordait aux officiers de Paoli et à Paoli lui-même qui en avait été le chef.

Le gouvernement français devait naturellement chercher l'occasion de se venger : des députés de l'Amérique vinrent la lui offrir. Ce pays était tributaire de l'Angleterre ; les Anglais disaient avec hauteur aux Anglo-Américains : « Vous nous vendrez vos productions à tel prix. » Cette espèce d'oppression offrait une foule de moyens à la puissance qui voudrait protéger l'insurrection de ce pays contre ce qu'on appelait la mère-patrie.

Les ministres de France écoutèrent les propositions des députés du parti insurgé ; ils trouvèrent moyen de vaincre la répugnance de Louis XVI, dont la droiture repoussait ces actes de vengeance. La France fournit aux Américains les secours que les Anglais avaient fait passer en Corse : officiers, munitions de guerre de toute espèce, argent, etc ; elle eut

même des alliés dans la guerre qui se déclara entre les deux puissances rivales : l'Espagne et la Hollande étaient également intéressées à diminuer le pouvoir de l'Angleterre sur les mers; mais ces deux états furent d'un faible secours pour la France, et l'on peut se convaincre, dès-lors, du peu d'effet qu'ont en général les coalitions.

Cette guerre réussit à la France : elle parvint à détacher l'Amérique de la métropole; elle n'acquit pas, il est vrai, la prépondérance sur mer, mais elle y rétablit l'égalité parfaite; elle sentit qu'elle perdrait cet avantage dans la première guerre qui aurait lieu sur le continent, si elle ne portait un coup plus décisif à l'affaiblissement de sa rivale.

Certaine de la fidélité de l'Autriche, à laquelle l'Angleterre avait inutilement fait toutes les propositions pour gagner son alliance pendant la guerre d'Amérique, elle se décida à protéger Tippo-Saeb, qui avait envoyé au roi des ambassadeurs. Ce prince reçut de petits secours en 1787; il fut convenu qu'on lui enverrait des troupes, et qu'on prendrait tous les moyens de lui assurer la conquête des pos-

sessions qui appartiennent à la compagnie des des Indes et qui forment les deux tiers de la fortune des Anglais.

Il était de la plus grande importance pour l'Angleterre de prévenir un coup aussi funeste : elle sentait depuis long-temps que si elle ne privait pas la maison de Bourbon d'une grande partie de sa puissance, le pacte de famille de cette maison la rendait sa rivale, et que, si elle ne rompait l'équilibre commercial, la France acquerrait une supériorité qu'elle redoutait. N'ayant pu détacher l'Autriche, et prévoyant qu'il lui serait impossible de résister à une lutte de Tippo-Saëb, qui avait déjà une armée considérable, commandée par des officiers français et une artillerie composée d'artilleurs français, elle revint à son auxiliaire, le roi de Prusse, et le seconda dans le projet, qu'elle fit naître à ce prince, de rendre son beau-frère le stathouder souverain des Provinces-Unies ; elle pensa que la fortune prendrait part aux affaires de Hollande, et que cette diversion empêcherait l'envoi des troupes françaises dans l'Inde.

Le roi de Prusse avait pour unique but, dans la révolution qu'il avait méditée d'abord dans

les provinces belges autrichiennes, ainsi que le désirait le gouvernement anglais, de faire rendre les provinces que l'Autriche avait recouvrées sur l'empire ottoman lors de la prise de Belgrade par le maréchal Landon (1). L'Angleterre, en aidant la Prusse, eut plusieurs vues à la fois : elle voulait enlever à la France le commerce du levant, ce qu'elle est venue à bout de faire depuis qu'elle est maîtresse de l'île de Malte ; elle voulait aussi gouverner la Hollande conformément à ses intérêts commerciaux. La lenteur que le cabinet de Versailles mit dans l'exécution du plan de chasser les Anglais des Indes sauva l'Angleterre d'une banqueroute qui était infaillible, et lui fournit le temps et les moyens de préparer les événemens qui renversèrent bientôt le gouvernement français lui-même. Ce fut encore le manque d'argent qui

(1) Je connais ce qui s'est passé dans la Belgique, où j'ai été employé à ramener les esprits au système opposé qu'avaient créé l'Angleterre et la Prusse, qui avaient promis leur appui aux Belges, et les leurraient de l'espoir de former un état indépendant de l'Autriche.

retarda cette opération avantageuse. Le bouleversement des institutions provoqué par les écrivains à la solde de l'Angleterre et par les agens secrets qu'elle entretenait à Paris (1); la révolte de l'armée, excitée par les chefs des factieux; l'anarchie qui fut la suite des principes révolutionnaires, firent abandonner la cause des États-Généraux de Hollande et le projet de secourir le roi de Misore.

Pour rompre entièrement l'équilibre commercial, l'Angleterre abolit la traite des noirs, et opéra l'émancipation à Saint-Domingue: mais la philanthropie du gouvernement anglais n'en souffre pas moins, depuis ce temps, le trafic des blancs qui se fait en Afrique par ces puissances qui régentent Tunis, Alger et Maroc.

Pendant qu'elle travaillait à se débarrasser d'une rivale dangereuse, en semant les troubles et les divisions dans la France, l'Angleterre voulait faire, comme nous venons de le voir,

(1) Les orateurs Tierney et Jones se sont plaint, dans une séance du Parlement au mois de février 1800, de ce que les ministres d'Angleterre avaient contracté la moitié de la dette de l'état pour renverser le trône de France et détruire la maison de Bourbon.

un souverain du stadthouder, à la condition qu'il gouvernerait dans l'intérêt du commerce anglais.

Du moment ou l'intrépidité des Hollandais mit des bornes à l'impétuosité des flots de la mer, ce peuple fut composé, en grande partie, de négocians de Brême, de Hambourg et de Lubeck. Le commerce d'économie, joint au cabotage, le rendit riche et puissant; son courage fonda de belles villes, éleva les plus beaux villages du monde, et rendit fertiles en paturages des provinces qui étaient sous les eaux.

Les factoreries hollandaises étaient autrefois les magasins de l'Europe et autres parties du monde: elles n'avaient cependant rien à faire avec l'Angleterre, que pour les objets qui concernaient la banque. Cromwel, par son acte de navigation, avait fermé tous les ports aux autres nations : il restait la contrebande, dont les Hollandais tirèrent parti, dans plusieurs occasions, de concert avec des négocians anglais; la Hollande faisait un commerce avantageux avec la France, d'où elle tirait des vins de tous ses crus, qui se transportaient sans danger par les rivières.

Les Anglais ont enlevé aux Hollandais leurs relations avec les Indes-Orientales et toutes les pêcheries de la baleine, du hareng, dont ceux-ci s'occupaient presque seuls autrefois. Ils ont obtenu une augmentation de droit sur les importations et les réexportations de la Hollande, et, par là, ont diminué les commissions de ses factoreries. Les meilleures maisons de banque de la Hollande ont suivi le mouvement du commerce, et sont allées s'établir en Angleterre.

Depuis la révolution, qui a mis le commerce général dans les mains des Anglais, la maison Hope, qui était la plus considérable de la Hollande, a quitté ce pays.

Les Hollandais, très-bornés dans leurs dépenses, prêtaient de l'argent à tout le commerce de l'Europe, à trois pour cent d'intérêt; les prêts de confiance ou sur marchandises favorisaient les négocians dont les articles s'achetaient au comptant, et qui, ne pouvant être revendus de suite, engageaient à une mise de fonds quelquefois considérable sans secours de crédit; leurs effets en circulation n'étaient point une valeur idéale, puisque la valeur réelle existait dans les magasins de prêteurs ou de

manufacturiers. Le crédit des banquiers hollandais était donc précieux pour le commerce; ils en étaient les caissiers. Les relations qu'ils avaient étendues partout les rendirent puissans par la circulation des denrées et des marchandises qu'on déposait dans de spacieux magasins, d'où elles étaient reportées par les nombreux canaux, fleuves et rivières du continent, qui ouvraient toutes sortes de débouchés. Maintenant les Hollandais sont surchargés d'impôts et bornés dans leurs spéculations commerciales; leurs factoreries et leurs pêcheries sont devenues précaires depuis que leur industrie le cède à celle des Anglais. Il n'a pas dépendu d'eux qu'ils ne conservassent leurs avantages sur ces insulaires, et ils les eussent conservés si Louis XVI avait pu user de sa supériorité en faveur de la Hollande, qui fut toujours intérieurement affectionnée à la France. Peut-être est-ce à cause de cette affection que l'Angleterre enleva par ses traités le commerce que les Hollandais faisaient avec les autres nations, et qu'elle en a privé tout le reste de l'Europe, depuis qu'elle possède la Jamaïque, sur-

tout depuis qu'elle a soustrait les colonies espagnoles à l'autorité de la mère-patrie (1).

Les Hollandais n'ignorent pas que c'est à la France qu'ils doivent l'état florissant où ils étaient avant la révolution. La France protégeait et alimentait leur cabotage et le commerce du nord, qu'elle leur avait abandonné pour se faire un allié contre l'Angleterre. Il est aujourd'hui de l'intérêt du commerce général que la Hollande soit replacée dans ses entrepôts de marchandises, qu'elle redevienne la caisse générale où le commerce trouvait jadis un crédit qui lui donnait de l'activité, et avait tant augmenté l'industrie européenne.

Le royaume des Pays-Bas a intérêt de s'unir à la France pour recouvrer son indépendance. Sa marine, avant la révolution, était composée de vingt-cinq vaisseaux de ligne, cinquante

(1) Evénement que j'avais annoncé en 1797, et que les Anglais ont réalisé, vingt ans plus tard, en formant une insurrection parmi les quinze mille hommes qui allaient s'embarquer pour les colonies espagnoles de l'Amérique, à l'île de Léon.

frégates et corvettes, et quarante autres petits bâtimens; il peut la remettre sur ce pied, puisqu'il s'est accru des provinces belges, qui comptent trois millions de plus d'une population laborieuse et industrieuse.

L'Espagne a aussi de grands motifs de se venger de la politique machiavélique des Anglais, qui n'ont cessé de conspirer contre sa tranquillité, depuis qu'ils se sont liés à Bonaparte pour la ruiner et lui faire perdre le Mexique et le Pérou. On sait que ces deux pays fournissaient à l'Espagne toutes les richesses métalliques et d'immenses productions territoriales, qui la dédommageaient en partie de la perte du tiers de sa population, du produit de la culture de son sol fertile, de son industrie, de ses manufactures de soieries et de draps, les plus beaux de l'Europe, tous avantages qu'elle avait sacrifiés à la possession et à la conservation de ces pays.

Le caractère intrépide des Espagnols les portera sans doute à aller reconquérir un jour ces états que leur roi a possédés d'une manière aussi avantageuse que le permettaient sa population et son industrie, trop réduites, depuis

la conquête, et qui ne suffisaient plus à l'exploitation des richesses de son propre fonds.

L'énergie du roi seconde la fierté de la nation espagnole : il vaincra ses ennemis, et la destinée de son peuple sera enfin heureuse; il trouvera de l'argent et des hommes. Tous les gouvernemens qui veulent conserver leur ancienne forme, et les peuples amis éclairés du gouvernement monarchique, concourront à la paix de l'Espagne : ce pays sauvera une fois encore l'Europe des révolutions et des usurpations (1).

Quant au Portugal, l'Angleterre se restreindra à conserver les bénéfices que la Péninsule procure à son commerce en débarquant dans

(1) La nation espagnole est plus fière dans le malheur que dans la prospérité : sept cents Espagnols étaient prisonniers de guerre au fort de Scarpe, près Douai ; les habitans de cette ville donnaient des secours en habits, en viande, à ces prisonniers, que les autorités militaires rendaient fort malheureux; car les deux tiers qui travaillaient au canal de Saint-Quentin, périrent de misère : aucun de ces prisonniers ne voulut s'engager au service de Bonaparte, malgré toutes les promesses qu'on leur faisait qu'après six mois de service, ils retourneraient dans leur pays.

les ports de ce royaume les produits de son industrie et de ses importations et exportations.

L'Espagne produit beaucoup d'objets de luxe; elle fournit des denrées à tous les peuples du monde; son commerce est alimenté par toutes les matières premières dont les pays manufacturiers ne peuvent se passer, et par beaucoup de millions de piastres, avec lesquels elle soldait, au-delà de ses besoins, la balance de ce même commerce : elle est le meilleur débouché des produits de l'industrie de l'Europe, qui doit faire plus que des vœux pour la conservation des colonies espagnoles; car cette conservation est nécesssaire au rétablissement de la liberté du commerce dans ces contrées, et à la concurrence qui s'établit d'elle-même là où elle est favorable, ou se resserre là où elle est nuisible. Cette concurrence est avantageuse au commerce et aux consommateurs; mais on a introduit dans les colonies espagnoles une guerre civile qui durera longtemps, à cause de leur éloignement de la mère-patrie et des secours que les insurgés reçoivent du commerce anglais.

Tous les peuples ont intérêt au rétablisse-

ment de l'ordre dans les colonies : c'est un devoir de l'humanité, dans les circonstances présentes, d'y faire revivre le commerce et la paix, qui seuls peuvent favoriser l'exploitation de la superficie du sol et des différentes espèces de mines dont la Providence a comblé le sud de l'Amérique; c'est un devoir de l'humanité d'enlever, par des moyens légitimes, le commerce exclusif à une nation ambitieuse, qui, non contente de jouir, comme les autres peuples et selon les traités de la liberté des mers, emploie l'excès de ses forces et ses ressources machiavéliques ordinaires pour s'emparer des produits qui appartiennent à l'Espagne. Elle y a joint les moyens cachés de la violence et les ressorts secrets de la révolte : cette conduite du gouvernement britannique doit fixer, en ce moment, les souverains de l'Europe sur ses projets iniques. Les ports de l'Espagne sur l'Océan contiennent des magasins, où l'on dépose les marchandises de l'Europe destinées au sud de l'Amérique, et les productions des colonies espagnoles destinées au nord de l'Europe. Cadix est le premier de

ces ports qui servent d'entrepôt aux Indes orientales et occidentales.

On se plaint généralement du peu d'activité du commerce de l'Europe ; mais cet état de langueur est l'effet des révolutions dont les Anglais se servent pour maintenir un ordre de choses qui leur est avantageux ; car, suivant leur système exclusif, ils veulent priver les autres peuples du commerce, et le faire seuls et sans concurrence : pour y parvenir ils sont obligés de déranger son cours naturel, en révolutionnant les pays dont le commerce peut entretenir le leur : en effet, les révolutions détruisent la culture des terres, arrêtent l'essor de l'industrie, et, à la fin de ces révolutions, le peuple qui les a suscitées obtient par des traités avantageux une supériorité favorable à ses vues d'agrandissement.

L'Angleterre travaille aujourd'hui pour le Nord de l'Amérique, qui se fera d'abord l'alliée des colonies espagnoles, et finira par s'en rendre le souverain. Il est aisé de prévoir cet avenir que doit amener la situation présente des États-Unis de l'Amérique.

La Jamaïque est l'entrepôt de l'immense

contrebande que font les Anglais; c'est à la Jamaïque que sont déposées toutes les productions des Indes occidentales, qui payent de gros droits de douanes dans les comptoirs flottans que l'Angleterre y a établis. Ces mêmes productions en paient de nouveaux dans les ports d'Angleterre, quand elles y arrivent : les Anglais, n'ayant pas mis de bornes à leur commerce frauduleux, ont ruiné le commerce des ports d'Espagne et diminué les produits que cette puissance retirait de ses colonies (1). Le roi d'Espagne, ne pouvant lutter contre la marine anglaise, dont la supériorité est depuis si long-temps établie, n'a pu, sans doute, détruire le commerce clandestin des Anglais ; mais les ministres d'Espagne ont mis aussi trop de négligence dans les moyens qui auraient pu l'entraver. Les Espagnols sont les plus an-

(1) Le commerce de contrebande fait également tort à la France : nos colonies reçoivent des colonies étrangères des productions qu'elles envoient en France, comme venant de leur cru, et pour lesquelles on esquive les droits d'entrée dans les deux pays. Il y a des lois de répression pour ces abus : la France en a plus que les autres pays, mais elles sont peu ou point exécutées.

ciens possesseurs de l'Amérique : les Français, les Anglais, les Hollandais s'emparèrent, dans ce pays, de ce dont les Espagnols ne voulurent point; chaque puissance y fonda ses droits sur l'axiome *primo occupanti;* elle fixa ses limites, comme elle voulut, dans cet hémisphère habité par des hordes sauvages. L'Espagne a des droits imprescriptibles sur les possessions qui lui ont coûté tant d'hommes et de travaux, et où elle a créé, avec tant de frais, des établissemens si nombreux et si grands : elle est donc fondée à reclamer, par le droit public, l'assistance des autres puissances européennes pour le rétablissement de ses droits légitimes contre une nation qui veut conserver, par tous les moyens injustes que lui dicte la mauvaise foi, les produits du commerce général à l'exclusion de tous les peuples navigateurs.

L'Espagne pouvait, et peut encore aujourd'hui, former des compagnies de commerce : c'est par ce moyen que l'Angleterre et la Hollande ont créé leur commerce (1). On objec-

(1) Louis XIV ayant reconnu la cause qui avait em-

tera peut-être qu'elles feront le monopole, comme l'a fait la compagnie des Indes, dont

pêché la France, pendant les trois règnes précédens, de s'accroître et de se maintenir avec un certain équilibre et sans inferiorité avec les Anglais et les Hollandais, créa des compagnies de commerce, auxquelles il accorda une protection morale et physique : il commença par former deux compagnies: une des Indes orientales, et une des Indes occidentales. Les Français étant animés et encouragés par leur souverain, il se présenta non-seulement des négocians, mais aussi beaucoup de nobles, de ducs, des princes, pour être sociétaires.

Deux autres compagnies se formèrent en 1666: celle dite du nord, qui se chargeait d'entreprendre le commerce du nord et des fleuves qui se jettent dans la Baltique; une quatrième compagnie, appelée du Levant, qui faisait tout le commerce de Marseille, devait être le principal port, pour les richesses du levant, dans toute la Méditerrannée. Le roi prit des intérêts dans ces compagnies; il y mit des sommes qu'il économisait sur ses dépenses particulières. Ces compagnies couvrirent la mer de navires; elles en eurent six à sept cents, dont l'exportation et l'importation rendaient de grands bénéfices par les droits d'entrée que les marchandises payaient à l'état. L'activité des associés enrichit des particuliers, et enleva aux Anglais,

les magasins étaient à l'Orient. Ce reproche, plus ou moins fondé, ne devait pas la faire sup-

aux Espagnols, aux Hollandais et aux Vénitiens, les gros profits qu'ils retiraient auparavant de l'échange de ces marchandises dans nos ports. Le succès de nos compagnies fut constant : la Hollande en souffrit davantage, parce qu'il s'établit chez nous des raffineries de sucre. Amsterdam et Midelbourg furent les villes qui essuyèrent le plus de pertes quand notre commerce fut établi ; on vit continuellement des banqueroutes en Hollande et dans les villes Anséatiques. Il est donc de la plus haute importance de rétablir en France des compagnies de commerce et de les protéger. On le peut, en leur prêtant de petits bâtimens de guerre en temps de paix, pendant lequel temps ils pourrissent dans nos ports ; on leur donnerait des matelots conscrits, que la marine royale trouverait tous formés pour les grands bâtimens de guerre.

Sans doute que ces compagnies ont eu pour administrateurs et directeurs des pillards qui les privaient d'une partie des bénéfices : celle qui exploitait pour l'Amérique du sud et celle des Indes orientales firent néanmoins de grands bénéfices par les échanges et les retours ; avec de la constance et une bonne règle on réussit. A quel degré ne sont point arrivés les Hollandais, qui se sont établis dans de vastes plaines d'eau, qui ont rempli la mer à plus de vingt lieues, et, au moyen des

primer : il fallait rectifier sa gestion, d'après ses engagemens, réformer les abus qui nais-

digues sur lesquelles ils voyagent, l'ont forcée à ne plus reparaître dans leurs marais ?

Cette constance, cette fermeté à dessécher les pays, les a rendus si riches, que leur république, gouvernée par les trois ordres, était devenue alors assez puissante pour que les plus grands potentats recherchassent son alliance, et pour faire la guerre à la France, qui l'avait si efficacement aidée.

Ce furent des marchands des villes Anséatiques qui vinrent s'établir en Hollande, où ils firent la première compagnie de commerce qui devint si considérable et prit le nom de compagnie des Indes orientales. Cette compagnie pénétra, avec des navires d'une construction propre à la navigation du nord, jusque dans la Chine et dans les Indes; elle essuya des naufrages, éprouva des pertes, et ne se rebuta point; elle tenta de côtoyer la Tartarie; une de ses flottes partit en 1595, et cette première expédition ne fut pas aussi bonne qu'on pouvait l'espérer. Il se forma néanmoins une autre compagnie à Amsterdam, qui embarqua pour les Indes orientales; douze à quinze autres se formèrent dans les chefs-lieux des différentes provinces. Ces compagnies se réunirent par dividende et formèrent cette fameuse compagnie des Indes orientales, qui s'établit en 1604 et mit le Cap de Bonne-Espérance et toute la Chine dans

sent facilement dans les administrations lorsqu'on s'abstient d'y punir les coupables, et non détruire une compagnie qui devait rendre au commerce français de grands services.

Si l'Espagne ne veut pas consacrer la souveraineté indépendante de l'Angleterre, il faut qu'elle emploie ce moyen pour rétablir le peu de commerce qu'elle peut encore faire avec ses colonies. Je suis persuadé que beaucoup d'étrangers iraient remplir les vides que la guerre intestine a causés dans sa population : les Ir-

la dépendance de leurs spéculations, en importations et exportations, qui lui procurèrent 76 pour 100. Les Hollandais dûrent beaucoup à la protection des rois de France contre l'Espagne, la puissance la plus commerçante de l'Europe à cette époque. Ils parvinrent ensuite, au moyen de l'augmentation de leurs affaires, à conclure des traités avantageux à Nimègue, Riswich, et Utrecht.

Louis XIV les traita toujours avec beaucoup de ménagement ; en 1699, il accorda des priviléges à leur marine.

Les Anversais et les Vénitiens, qui n'avaient pas de compagnie d'une force pareille, perdirent les deux tiers du commerce qu'ils faisaient deux ou trois siècles auparavant.

landais catholiques, pour peu que l'Espagne leur offre d'avantage, s'y décideraient aussi avec facilité; les Belges, qui ont conservé de génération en génération le souvenir du bonheur dont ils jouissaient sous la domination espagnole, s'expatrieraient d'autant plus volontiers qu'il y a chez eux superflu de population.

La France ne pourra de même rétablir son commerce qu'à l'aide des compagnies, comme viennent de faire le roi des Pays-Bas et l'empereur de Russie, en leur accordant une protection très-étendue. Ces compagnies, quoique exclusives dans les partiesqui leur seraient abandonnées, seraient distribuées de manière à établir une concurrence dans les expéditions. Cette concurrence obvierait au monopole que l'on craint; les compagnies auraient intérêt à empêcher le commerce de la fraude, et à hâter les exportations que la multiplicité de leurs agens aurait opérées, peut-être avant les compagnies anglaises, qui ne font que réexporter les marchandises des états européens, lorsqu'elles manquent de débouchés chez elles.

Comme les particuliers peu riches ne peuvent faire, isolément ni avec promptitude, des expéditions souvent dangereuses, les compagnies, aidées du gouvernement, détruiraient le commerce illicite des colonies américaines ; commerce dont les Anglais ont de tout temps largement profité, et que les garde-côtes ne veulent pas empêcher : les habitans des côtes facilitent, comme partout ailleurs, l'introduction des marchandises prohibées, et la corruption, dont les Anglais connaissent le pouvoir, aide beaucoup à cette introduction.

L'Espagne a perdu les grandes ressources que lui offraient ses importantes colonies, en négligeant de protéger les compagnies de commerce : elle aurait besoin, comme la France, d'un génie qui eût une profonde connaissance des intérêts commerciaux, et qui fût chargé du ministère spécial du commerce et de l'agriculture. Ce ministre, réunissant à lui seul tous les moyens d'exécution, ferait voyager sur tous les points de l'Europe où les correspondances particulières des négocians ne pénètrent pas : ces voyageurs, attentifs à tout ce qui se passerait, dirigeraient chacune des

parties de commerce vers le but le plus utile pour leur pays. Convaincu que la richesse du négociant constitue celle de l'état dont il réclame l'appui, le ministre qui aurait acquis la connaissance des lois commerciales des autres pays et des besoins de leurs peuples, serait en état d'obtenir de grands avantages dans la balance du commerce général.

Les Anglais, qui se sont emparés de toutes les voies pour détourner et miner le commerce espagnol, et qui, par suite de la révolution qu'ils ont provoquée en France, sont arrivés au dernier degré d'envahissement, ont encouru la haine de tous les peuples navigateurs. Ceux-ci doivent se réunir pour leur faire une guerre d'extermination, et forcer, par leur accord franc et sincère, le gouvernement anglais à une banqueroute; les souverains doivent, par respect pour le droit public, et pour l'esprit des peuples qui leur sont confiés, former une confédération entre eux pour assurer ou recouvrer les établissemens qu'ils ont dans le Nouveau-Monde.

Les Anglais retirent annuellement plus de soixante millions du commerce qu'ils font au-

jourd'hui avec les colonies espagnoles et portugaises. Depuis cette révolution, les Hollandais ont également perdu toutes les relations que leur assurait la possession de Saint-Eustache et de Curaçao. Pour parvenir à leur but les Anglais ont violé tous les traités, entre autres celui d'Utrecht; tous les moyens de fraude leurs sont bons, tous les procédés violens leur conviennent, pourvu qu'ils augmentent leurs profits. Ils n'ont jamais osé avouer que le commerce clandestin est la branche la plus lucrative dans leur commerce; mais leurs vaisseaux de guerre protégent hautement les comptoirs flottans de leurs douanes, et leurs commerçans ne peuvent plus calculer les bénéfices que leur procure ce commerce, qui est aujourd'hui sans limites.

Toutes les nations commerçantes sont donc intéressées à recouvrer les droits naturels qu'elles ont à la navigation des mers et à abattre ce colosse commercial qui n'a qu'une puissance précaire, et que la diminution d'un tiers de son commerce peut renverser par une banqueroute subite.

Une guerre faite avec les combinaisons et

les grands moyens qu'une confédération peut employer réduirait l'Angleterre à l'état des autres puissances commerçantes, c'est-à-dire aux exportations de ses produits artificiels et naturels, et à des retours qui seraient relatifs à la consommation de ses peuples.

Mais pour faire cette guerre avec succès il fraudrait que les puissances commerçantes s'appliquassent par d'autres moyens à mettre des obstacles à l'accroissement de la puissance britannique. Un des plus sûrs, pour la France, serait de punir la contrebande par des châtimens très-rigoureux, et de traiter également tous les agens du pouvoir qui se laissent corrompre. Le territoire de l'Angleterre est d'un tiers moins grand, et deux fois moins fécond par la qualité de ses productions que celui de la France : l'Angleterre ne devrait donc pas avoir même l'espoir d'atteindre à la concurrence; mais de mauvais ministres peuvent en peu de temps appauvrir une nation, malgré les avantages dont elle est en possession : on en a vu d'assez ineptes pour défendre l'exportation des produits de l'agriculture, et consommer la ruine des cultivateurs, qui abandon-

naient les terres éloignées de leur habitation, parce qu'ils ne pouvaient se défaire des produits de leurs champs.

L'Espagne, bien administrée, serait toujours une puissance du premier ordre, et, si l'Angleterre, qui porte les peuples à l'indépendance, à l'aide des principes de sa déclaration de 1688, venait à perdre la souveraineté des Indes, l'Espagne acquerrait facilement ses manufactures et son industrie. La fertilité de son sol et la beauté de son climat attireraient chez elle une foule d'ouvriers et d'artisans; mais l'Espagne a trop compté sur le produit des mines du Pérou et du Mexique, avec lequel elle soldait la balance de son commerce, qui est passif et, par là, plus avantageux aux autres puissances commerçantes qui reçoivent ses piastres. Quelques négocians de Cadix ont bien les connaissances nécessaires pour augmenter les exportations et encourager l'agriculture de l'Espagne et quelques manufactures qui lui restent; mais le gouvernement n'a point encouragé le cultivateur. Cependant les productions territoriales de l'Espagne sont, pour la qualité, au-dessus des productions du reste

de l'Europe : ses vins, ses eaux-de-vie, etc., suffiraient pour couvrir les échanges, qu'elle est obligée de faire, des matières manufacturées et travaillées en France et en Angleterre; outre ses vins, ses huiles, ses soies, ses bestiaux à cornes et à laine, elle a des productions inférieures, qui contribuent encore à sa richesse; ses fers et ses aciers pour armes sont d'une qualité supérieure. L'Espagne se convaincra sans doute enfin de la nécessité de faire venir des pays bien cultivés des agronomes instruits, et de considérer l'agriculture comme le fondement de la prospérité des peuples et de la force publique d'un état.

L'Espagne peut faire pencher en sa faveur la balance financière, et devenir le plus puissant royaume du monde, comme elle l'a été sous Charles-Quint et Philippe II. Par quelle fatalité est-elle autant déchue de sa grandeur passée? comment est-elle arrivée à une détresse telle, que les gouvernemens du continent doivent se réunir pour la relever et opposer sa marine, qui a été bonne en tout temps, aux ennemis du genre humain? Les révolutions que le gouvernement espagnol a éprouvées, servi-

ront, sans doute, à diriger le caractère opiniâtre de ces peuples vers la recherche des moyens propres à régénérer son agriculture et son commerce. L'Espagne peut augmenter de moitié ses moyens de prospérité, en adoptant un autre système d'administration, qui empêcherait l'exportation des matières premières, propres à l'industrie, parce que cette exportation est désavantageuse à la balance de son commerce; elle gagnerait la main d'œuvre dans des manufactures qui emploieraient ces matières premières.

Ce pays possède les bois de construction nécessaires à la marine, excepté les grands mâts; il a le goudron : les cannes à sucre y ont prospéré; pourquoi en a-t-on abandonné la culture ainsi que celle du poivre? Si l'Espagne perd ses colonies, on peut en attribuer la cause au défrichement de ces mêmes colonies, qui a continuellement diminué sa population : elle avait tous les moyens d'y attirer les étrangers. Des puissances, qui n'en avaient pas autant, ont peuplé d'étrangers des continens immenses : l'Autriche et la Russie, le Bannat de Temeswar et la Crimée envoient, par le commerce

de la Méditerranée, des grains et autres productions dans toutes les parties du monde.

L'Espagne tire tous ses objets de luxe de l'étranger : la France lui envoie ses porcelaines, ses tapis, quelques espèces de dentelles, des bijouteries, ses modes, du papier et sa librairie; l'Angleterre lui fournit ses cotonnades, le produit de ses manufactures de laine de toute espèce; les Pays-Bas, le linge de table, les toiles, etc. : tous objets que l'Espagne pourrait se procurer elle-même, puisque son sol en produit les matières premières. Quand elle ne se rétablirait pas dans ses colonies révoltées, elle pourrait encore aspirer au rang des plus puissantes monarchies de l'Europe.

Les Belges doivent faire des vœux pour que le roi d'Espagne se relève de l'état d'abaissement où il est tombé : avant ses désastres, l'Espagne tirait annuellement de la Belgique douze à quinze cents hommes pour remonter ses gardes-du-corps et ses régimens walons; la plupart des officiers Belges se mariaient en Espagne : on ne voyait point de soldats de cette nation revenir chez eux, ils portaient dans ce

pays les moyens de culture employés par leurs compatriotes.

Si les Espagnols allaient à la pêche du poisson salé et de la baleine, comme les Anglais et les Hollandais, qui tirent de grands profits de cette pêche; ils ajouteraient un grand poids dans leur balance et leur commerce, et se procureraient d'autres avantages qui ne sont point à dédaigner : la pêche contribuerait à l'instruction des matelots et même de quelques officiers qui commanderaient les petits bâtimens de la marine militaire qu'on mettrait à la disposition des spéculateurs pour protéger la pêche et le commerce; car les pirates de Tunis et d'Alger nuisent souvent à l'un et à l'autre : ces barbaresques sont assez hardis pour descendre sur les côtes et y enlever les hommes, les femmes et les bestiaux.

Si la rivalité de l'Angleterre, également animée contre le commerce de la France et de l'Espagne, ne la portait pas à laisser subsister ces pirateries continuelles, il y a long-temps qu'elle aurait dû concerter, avec ces deux puissances, une guerre ouverte pour détruire

ces corsaires et les forcer à reconnaître la liberté des mers : comment peut-elle spéculer sur les maux qu'ils font souffrir au commerce en général, en favorisant leur brigandage?

Le sol de l'Espagne devait la rendre supérieure à l'Angleterre, si elle n'avait pas dépeuplé son pays pour peupler ses colonies : si l'administration des finances, sous les successeurs de Charles-Quint et de Philippe II, n'avait pas empêché l'encouragement qu'il est nécessaire de donner à la culture de son sol et à son industrie, elle aurait acquis cette supériorité que l'Angleterre lui avait enlevée en donnant aux arts l'essor que les progrès des connaissances industrielles indiquaient. L'Espagne se serait trouvée et maintenue dans un état relatif à la fertilité de son sol.

Que les ministres favorisent l'agriculture en cherchant le débit de ses productions, et la population d'Espagne augmentera, les bras se multiplieront ; plus il y aura abondance, plus il se fera de mariages. Cet accroissement de population se fera de lui-même. l'Espagne n'a pas à craindre que l'abondance de ses productions les fasse dédaigner, comme

dans les pays voisins, parce que leurs qualités supérieures leur obtiendront toujours la préférence sur le continent : en exportant les productions qui peuvent être ouvrées, elle acquerra les avantages d'un commerce d'économie, même avec les Indes, et elle pourra conserver les revenus de ses mines en Amérique.

Un grand avantage que la population trouve dans la fabrication de toutes les espèces de produits indu§trtels, c'est que les femmes, les enfans, les vieillards, les estropiés, et même les infirmes peuvent être occupés à un genre de travail proportionné à leurs forces ; mais il ne faut pas que l'Espagne continue à vendre à l'industrie étrangère ses matières premières, qui peuvent être manufacturées par la population de ses villes : il faut qu'elle écarte aussi les objets de l'industrie étrangère, pour animer celle de ses provinces ; elle ne paiera plus alors avec les revenus de ses colonies la différence de la balance du commerce, ce qui diminuait son agriculture et sa puissance. Un peuple cultivateur l'emporte sur un peuple manufacturier, par la balance de sa population ; sa puissance relative sera supérieure, s'il y joint les arts et

l'industrie que cette population peut soutenir.

En ce moment que l'Angleterre a bouleversé les relations commerciales de l'Espagne, et qu'elle l'a privée du produit de ses colonies, on ne peut plus parler du commerce des deux Indes, qui se fournissaient réciproquement leurs productions naturelles et qui ne négligeaient pas l'industrie qui peut en doubler la valeur.

Je fais des vœux ardens pour le roi d'Espagne, qui a montré, depuis sa délivrance, un courage ferme et soutenu pour la justice. Il a adopté un système de clémence qui ne compromet pas l'avenir : il récompense ses sujets fidèles en proportion des actions qui les ont distingués. Les souverains peuvent se passer de science quand ils savent récompenser et punir : alors ils sont bien servis. Tous mettent leur gloire à bien gouverner, en choisissant des agens parmi les hommes instruits et à caractère, qui s'appliquent à donner à la puissance l'accroissement qu'obtiennent de la même manière les puissances rivales. Un souverain qui néglige ces moyens d'accroissement reste en arrière et finit par perdre son rang : un plus

grand mal pour lui, c'est de ne pas apercevoir les moyens que peut prendre une puissance jalouse pour ruiner les sources de la prospérité de son état. Tel est le cas où s'est trouvée la France à l'approche des malheurs dont on l'a accablée, et qu'on a voulu verser ensuite sur l'Espagne : que toutes les classes de la société concourent donc, dans ce pays, au rétablissement de sa puissance; que chacun oublie les maux passés, et travaille à venger son honneur dans les occasions qui se présenteront : elles ne tarderont pas peut-être, mais il faut de l'accord et plus d'activité. C'est avec cet esprit conservateur des empires que l'Espagne peut reconquérir ce qu'elle a perdu par suite des révolutions que les ennemis du genre humain ont provoquées en France et chez elle.

Le commerce est, aujourd'hui plus que jamais, un besoin pour tous les peuples, surtout pour les peuples maritimes : la liberté de l'exercer est un droit commun à tous ; un seul peuple ne peut se l'arroger exclusivement; tous les efforts qu'il fait pour y parvenir aboutissent tôt ou tard à sa ruine; les exemples n'en sont pas rares dans l'histoire. On n'arrive point à

une grande prospérité commerciale sans tyrannie, parce qu'il faut nécessairement tromper et maîtriser les autres peuples pour leur enlever le droit naturel qu'ils ont tous au commerce et aux avantages qu'il procure : c'est cette tyrannie qui amène, à la fin, une réaction toujours funeste au peuple qui l'a injustement exercée.

Le commerce fonde la puissance relative du gouvernement qui le protége et l'encourage; il nourrit la population des villes maritimes et celle des campagnes, dont il favorise l'agriculture et multiplie les richesses territoriales; il devient la source inépuisable de la prospérité des peuples qui s'y adonnent; il excite leur industrie et en augmente les produits.

Le commerce maritime procure des gains excessifs aux peuples que la situation du pays qu'ils habitent a créés naturellement marins.

Dans tout état il faut distinguer la richesse naturelle et la richesse artificielle. La première est celle du sol, dont les produits ne peuvent être bornés que par le plus ou le moins de travail, le plus ou le moins de facultés des cultivateurs. Il n'est pas besoin de prouver que les

peuples navigateurs qui exportent les productions naturelles et industrielles en augmentent les quantités relatives : une exportation avantageuse accroît la population, anime la culture des terres et en provoque l'amélioration; la protection qu'un gouvernement accorde à l'agriculture et à la navigation fait naître l'émulation parmi les marins; elle fertilise l'échange général des productions, qui, en se multipliant, procurent la balance du commerce, augmentent la richesse du peuple, encouragent les travaux agricoles, et répandent dans toute la population une aisance qui suffit à ses besoins.

Telles sont l'Angleterre, la Hollande et les Pays-Bas : les peuples qui naviguent font des pertes en hommes, qu'ils peuvent réparer par des moyens de repopulation.

Le commerce de l'Amérique septentrionale et les productions de ces pays étant de même nature que le commerce et les productions de l'Angleterre, les Etats-Unis exportent en Europe, en Espagne, en Portugal et dans la Méditerranée, et font des retours en productions d'Europe. Leurs fabriques sont les mêmes qu'en Angleterre; ils

approvisionnent les colonies à sucre, à café, à indigo et de bois, de grains et de salaisons, et nuisent tellement aux importations et exportations d'Angleterre, que, si cette puissance n'avait pas fait des révolutions en France et en Espagne pour établir des nouvelles branches de commerce avec l'Amérique du sud, elle n'aurait pu suffire à ses charges.

Lorsqu'elle aura une guerre maritime à soutenir, ses colonies, qui ont déjà la pensée de de se reudre indépendantes, se révolteront. La conduite qu'elle a tenue, en aidant la révolte des colonies espagnoles, provoquera de la part des puissauces qui ne doivent pas souffrir sa suprématie maritime, les mêmes secours qu'elle a accordés aux insurgés, et que leur demanderont les habitans de ses colonies, surtout ceux de la Jamaïque, enlevée par l'Angleterre aux Espagnols.

Après les pertes que le commerce anglais avait faites en différentes branches, après les accroissemens des intérêts de sa dette, il a dû se refugier dans les colonies espagnoles; il y a long-temps que l'Angleterre convoite les mines du Mexique et du Pérou, parce que c'est

le seul moyen de payer cette dette qui l'accable (1). Aujourd'hui qu'elle en a la possession,

(1) Pour alléger sa dette l'Angleterre en diminua les intérêts en 1740; dix-neuf ans après, elle devait 2 milliards 369 millions, livres tournois. Elle continua depuis à augmenter ses charges par des emprunts; en 1762, elle devait 2 milliards 829 millions. Actuellement tout le numéraire qui circule en Europe ne suffirait pas pour payer le capital de sa dette. La banque soutient son crédit; elle est censée garder dans d'immenses souterrains le trésor de la nation. Mais ce dépôt n'a jamais été respecté; il était réservé pour acquitter les engagemens pris avec les auxiliaires du continent : lorsque le commerce avec ses alliés n'y pouvait suffire, on puisait dans ce dépôt aux momens pressans. On sait, à n'en pas douter, que si la cinquantième partie des fonds dont cette banque est débitrice devenait exigible, elle ne pourrait y faire face, surtout en temps de guerre; mais elle a du crédit au moyen des mots *liberté, garantie de la nation*. Elle en trouve aussi dans la haine qu'on inspire aux Anglais dès leur naissance contre les Français. On a vu le directeur de cette banque se tirer d'embarras par la ruse; lorsqu'elle était pressée, elle payait en monnaie de cuivre : le temps qu'on employait à compter cette monnaie en faisait gagner d'autre. La banque a recouru aussi au stratagème : on donnait des billets à des affidés qu'on trouvait moyen de faire passer premiers à l'es-

son industrie va s'y déployer, et les actionnaires de l'entreprise s'enrichiront en peu de temps. Les douanes anglaises en auront leur part. L'extinction ou la diminution de la dette publique peut seule soutenir la suprématie de l'Angleterre. Aussi les puissances rivales doivent-elles s'appliquer à lui enlever les moyens de se libérer. Elle ne le peut que par une guerre qui la forcerait à continuer ses emprunts excessifs et l'empêcherait de se relever.

Les Anglais ne peuvent s'opposer aux constructions de bâtimens qui se font dans l'Amérique du nord à un prix modique : c'est encore là un avantage du commerce des États-Unis, qui, n'ayant point de douanes à payer,

compte et qui rendaient la nuit l'argent qu'ils avaient reçu pendant le jour. On recommençait le lendemain le manége et l'on prolongeait ainsi les paiemens le plus possible. Il y a eu des occasions où le patriotisme des Anglais a été en défaut : lorsque le prétendant débarqua, on ne voulut plus recevoir de billets de banque en paiement des lettres de change. Je suis persuadé que les Français donneraient, si les circonstances l'exigeaient, plus de preuves de patriotisme.

retirent plus de profit que le commerce anglais.

Dans ce moment, malgré les obstacles mis par l'Angleterre, chaque nation cherche à prendre les branches de commerce qui peuvent lui être naturelles; et chacune, se classant peu à peu, et exportant des marchandises dont la fabrication est la plus chère, l'industrie européenne ne diminue point. Avec les mêmes moyens mécaniques et de subsistance à meilleur marché, les marchands du continent peuvent donner les objets fabriqués à un prix inférieur à celui des manufactures françaises, un peu trop cupides et qui sont cause de la contrebande qui se perpétue sur les côtes et aux frontières du nord : s'ils baissaient le prix des objets qu'ils fabriquent, ils diminueraient le gain que font les assureurs et les contrebandiers; mais les Français manquent d'esprit national, ils ne voient que le chemin d'une fortune rapide.

Les puissances maritimes réunies à la France, en adoptant un système d'aggression rendraient la mer libre à toutes les nations et les préserveraient du despotisme que le trident de Neptune donne à l'Angleterre. Les fautes que ces

puissances ont faites doivent leur servir de leçons pour former le plan d'une confédération. Lorsque la France n'a eu à soutenir que la guerre maritime avec les Anglais, et qu'elle a pu y porter des moyens physiques égaux à ceux de l'Angleterre, elle a eu la supériorité sur elle ; c'est ce qui s'est vu lors de la guerre en faveur des États-Unis, et ce qui doit naturellement arriver toutes les fois que l'Angleterre ne trouvera pas d'alliés sur le continent. Si la guerre d'Amérique avait duré un an de plus, l'Angleterre n'aurait pu éviter la banqueroute, malgré l'esprit public qui existe parmi les Anglais; car elle ne pouvait plus augmenter les impôts, qui étaient hors de toute proportion. L'expérience de plusieurs siècles a bien prouvé que lorsqu'elle ne pourra donner la guerre sur le continent, elle n'aura pas de succès décisifs : sans la guerre de la révolution, dont elle obtint la déclaration du parti qu'elle soudoyait en France, elle aurait été dépouillée de la supériorité qu'elle avait acquise sur les mers (1).

(1) J'ai beaucoup fréquenté à Berlin, en 1782, un ministre anglais, le chevalier Stepnay, qui pensait comme

La France qui a toujours pu seule empêcher qu'une autre nation devînt maîtresse des mers

. . . .

moi sur le système outré par lequel l'Angleterre voulait s'emparer de tout le commerce du monde avant les troubles de 1789. Nous regardions tous deux ce système comme aussi chimérique, aussi difficile, que celui de la monarchie universelle. Malgré les révoltes, l'anarchie, le pillage et l'usurpation, qui devaient diviser et affaiblir la France, l'Angleterre ne pouvait obtenir cette supériorité sans s'épuiser elle-même pour faire naître cet état malheureux qu'elle a aussi étendu sur l'Espagne, notre alliée naturelle.

Les puissances secondaires, comme la Hollande, la Suède et le Danemark, pouvaient douter de la modération de la France, et craindre que, devenue puissance prépondérante, elle ne voulût abaisser les Anglais que pour dominer plus sûrement sur le continent.

Aujourd'hui que l'Angleterre est parvenue à exercer sur mer un despotisme humiliant pour le commerce, ces puissances et la Russie réclameront sans doute, et croiront qu'il est de leur intérêt d'aider la France à recouvrer l'ancien équilibre et la liberté qui appartient aux puissances qui ont des ports : le moment de se venger est venu pour elles. La Russie leur offre un puissant secours; la France, avec un meilleur ordre dans ses finances, peut obtenir la confiance des autres états maritimes, et mériter leur attachement, en re-

et du commerce, pourrait seule aussi détrôner l'Angleterre, si elle acquittait ses dettes de trente ans d'anarchie et de révolution; si elle mettait ses finances dans un meilleur ordre; si elle adoptait un plan d'administration plus simple, plus avantageux aux contribuables; si elle augmentait ses productions en protégeant son commerce (1), en facilitant ses exporta-

connaissance de l'immense service qu'elle peut leur rendre.

Je disais au chevalier Stepnay, ambassadeur d'Angleterre à Berlin, que la France, en restreignant ses prétentions au commerce général, pouvait demander à l'Angleterre une égalité, sans les avantages du commerce maritime, et se partager ensemble la domination des mers. Le chevalier approuvait cette alliance, mais il la jugeait impossible, vu la jalousie des deux nations; du reste, il convenait que mes prévisions étaient justes.

(1) Si l'agriculture et le commerce obtenaient la protection du gouvernement, les négocians français et les capitalistes pourraient, à l'exemple des Anglais et des villes commerçantes du nord, être les principaux pourvoyeurs des quatre parties du monde. Les productions agricoles se multiplieraient à un tel point, que les Anglais eux-mêmes n'en trouveraient dans aucun

tions, en donnant plus d'accroissement à son industrie, en réparant par une sage économie politique tous les maux passés. Si elle acquitte les dettes que le roi aurait pu se dispenser de reconnaître, avant que l'Angleterre ait payé les siennes, elle aura obtenu une grande victoire: nous serions sûrs de les éteindre de suite, si l'on faisait entre les contribuables une répartition de la moitié de la contribution, pour en former un capital destiné à cette liquidation.

Dans la lutte des deux gouvernemens, les efforts du plus faible doivent toujours être en proportion de l'attaque du plus fort, sans quoi la guerre ne peut durer. Les dépenses doivent être en raison des facultés et des moyens physiques de l'état le plus puissant, et, dans ce cas, le souverain qui tire le moins de son fonds est obligé d'emprunter davan-

pays en aussi grande quantité, ni à un prix aussi modéré, vu la fertilité du sol de la France. En appliquant à l'agriculture tous les moyens qui peuvent la faire prospérer, on aurait plus du double de productions, et les revenus du souverain augmenteraient d'autant.

tage. La France a, sans contredit, une supériorité physique: elle contient vingt-sept mille quatre cent lieues carrées et une population de vingt-huit millions d'habitans. L'Angleterre n'a que seize mille six cent soixante-sept lieues carrées et une population de douze millions d'habitans.

L'état le plus étendu est aussi le plus fertile; la situation de la France est plus favorable au commerce général: elle a des ports fortifiés sur la Méditerranée, sur l'Océan, sur la mer du Nord; sa navigation intérieure exporte dans les forts marchands, et importe dans le continent de l'Europe les productions de l'Amérique, par la jonction de l'Escaut, de la Moselle et du Rhin.

Le commerce intérieur de l'Angleterre ne se fait que par mer et sur les côtes: lorsqu'elle a la guerre, on assure les marchandises d'un port à l'autre. Si la France favorisait les bâtimens armés en course de Dunkerque, de Boulogne et d'autres ports, en payant aux armateurs connus le quart de ce que coûte un bâtiment pour les canons de fer et munitions de guerre de la première course, elle en aurait

deux mille, d'après le calcul de ceux qui existaient dans les dernières guerres. Quoique les flottes marchandes anglaises fussent escortées par des frégates ou par des vaisseaux, les corsaires français trouveraient, de temps en temps, des occasions favorables de faire des prises sur le commerce anglais, qui fait toute la force du gouvernement britannique : les pertes qu'il faisait pendant la guerre de 1778, prouvent combien il serait utile à la France de protéger les armemens en course; le roi pourrait aussi fournir des hommes qui deviendraient capables de servir dans la marine royale. Les armateurs en course trouveraient un bénéfice à construire des bâtimens en Amérique. Si les Américains du nord étaient nos alliés, les armemens en course détruiraient le commerce d'Angleterre, et l'obligeraient à une banqueroute; et ses ennemis n'ont en ce moment d'autres ressources, pour parvenir à abaisser son orgueil. Si ces armemens se faisaient, en même temps, en Espagne et en Hollande, les trente mille bâtimens anglais qui couvrent les mers, ne pourraient plus le faire sans de grosses escortes qui en gêne-

raient la marche et les expéditions; les corsaires des puissances belligérantes diminueraient bientôt les droits des douanes anglaises et priveraient la banque de Londres des ressources dont elle a besoin pour faire face à ses dettes. Il faudrait qu'elle continuât ses emprunts et fit une banqueroute partielle, par une réduction d'intérêts. Cet état de dettes est ce qui inquiète beaucoup les rentiers qui sont sur le continent.

En adoptant un système plus avantageux pour les forêts du royaume (1) la France

(1) Les immenses forêts du royaume suffiraient à la fourniture du bois de construction de la marine royale, de la marine marchande, des bâtimens des armateurs et autres employés à la pêche du hareng et de la baleine dans les mers du nord, si elles avaient un mode d'administration mieux calculé, un régime plus conforme à leur gestion et à leur destination; le principal vice qui nuit au produit que la marine pourrait tirer des forêts, ainsi qu'à la conservation de notre numéraire et à l'encouragement des plantations particulières, vient du gouvernement, mais non des ministres atuels, car ce vice est ancien. Les contre-maîtres de la marine royale marquent dans les forêts qui produisent des chênes, ceux qui sont propres aux constructions navales;

trouverait dans la productions de son sol du bois, du fer, du goudron; car elle peut se

mais leur choix est très-limité, parce qu'il existe peu de chênes de la grosseur convenable : d'ou vient cette disette ? De ce que les arbres sont vendus par l'administration des finances, qui a dans ses attributions la coupe des forêts, et sous sa dépendance l'administration forestière. Ces arbres vendus sont coupés avant leur maturité, c'est-à-dire avant qu'ils aient atteint la grosseur convenable. Il est reconnu que quand les arbres ne grossissent plus, ils acquièrent une dureté qui prolonge de beaucoup la durée du bois et le fait résister au choc que les vaisseaux essuient dans les combats et dans les courses ordinaires, les chênes étrangers ont cette dureté, parce qu'ils ne sont coupés qu'après la maturité de l'arbre.

Le ministre des finances, qui a souvent besoin d'argent, ne considère pas les besoins de la marine. Il ordonne des ventes de bois, et quelquefois récompense par des gratifications considérables l'administration forestière qui lui fournit de gros produits. De son côté, le ministre de la marine se voit forcé de faire sortir, tous les ans, de France plusieurs millions pour se procurer les bois qui lui sont nécessaires. Les constructeurs de la marine marchande se trouvent aussi dans la même obligation : tandis que notre numéraire s'écoule ainsi au dehors, les employés de l'administration forestière trou-

passer des pays étrangers pour ces objets que la providence lui a prodigués.

Quant aux productions de l'industrie, elle en possède, pour le moins, autant que l'Angleterre; les arts, les manufactures de nécessité et de luxe lui procurent un revenu que l'on peut estimer au tiers de ses productions territoriales. Je ne parle pas des valeurs fictives qui sont employées outre mesure en Angleterre et qu'une guerre diminuerait considérablement, en diminuant ses bénéfices sur le commerce : si elle avait des revers, dans une guerre maritime, sa richesse idéale courrait de grands risques. Sa fiscalité l'expose sans cesse à une banqueroute; elle n'a pas pour six cents

vent leur profit à satisfaire aux besoins pressans du ministre des finances.

On ferait cesser cette opposition d'intérêts entre les deux ministres, en plaçant la coupe des bois sous la surveillance de la marine : le service de l'administration forestière se ferait alors dans les intérêts de la marine française; on ne verrait plus couper les arbres entiers dans leur croissance et sans nécessité; l'administration ne ferait vendre que les arbres que les agens de la marine abandonneraient.

millions d'espèces; tandis que la France doit en avoir pour deux milliards, selon les registres des monnaies des deux états.

On ne peut disconvenir que les revenus des colonies anglaises ne soient éventuels et précaires: en temps de guerre les nouveaux débouchés qu'elle vient de se procurer dans l'Amérique méridionale ont pour but de suffire à sa consommation; mais il lui serait impossible de reprendre en Europe la supériorité que lui donnaient ses manufactures. Si le continent est encore quelques années en paix, elle ne trouvera plus la même consommation. C'est pour cela qu'elle en a cherché une dans le sud de l'Amérique méridionale. Si les Français et les autres peuples du continent s'entendaient, l'Angleterre serait bornée à la consommation de ses royaumes, et finirait par ne pouvoir payer les intérêts de sa dette (1). La preuve de

(1) Si l'Angleterre ne trouve pas d'alliés sur le continent, elle ne pourra résister deux ans à cette confédération; car elle n'a pas, en revenus libres, le quart des intérêts qu'elle doit. On ne connait pas l'énorme quantité des billets de l'échiquier qui sont en circulation et que

la diminution de son travail industriel, se tire de la prodigieuse quantité de bras oisifs et de la taxe des pauvres qui augmente tous les ans. Ainsi l'industrie, qui devrait accroître les richesses, ne peut plus nourrir un excédent de population dont la subsistance est à charge à l'agriculture, au commerce et aux finances.

Si dans le moment actuel l'Angleterre avait

l'agiotage du gouvernement soutient. Cet agiotage se fait par des compagnies, qui, moyennant une remise énorme, s'engagent à fournir les sommes convenues aux termes fixés ; ce que les souscripteurs n'ont pas toujours fait, malgré les menaces du gouvernement de confisquer leurs premiers payemens.

Les fonds d'amortissement n'ont pu opérer un décroissement de la dette publique, qui s'est toujours augmentée depuis 50 ans. Dans un plan de guerre bien combiné, l'Angleterre ne pourrait soutenir le plus redoutable état de la marine contre les ressources matérielles de la France. Celle-ci, en s'occupant d'une meilleure administration, peut remplir, dans le plan fédératif des états coalisés contre le despotisme des mers, le rôle le plus important, et fournir, à l'aide d'une économie sévère dans toutes ses dépenses, des secours efficaces d'hommes et d'argent aux autres puissances confédérées.

une guerre maritime, on s'apercevrait bientôt de son côté faible: sa puissance n'est fondée sur aucune base solide; la quantité énorme d'intérêts et d'établissemens qu'elle aurait à défendre affaiblirait ses forces, en les divisant. Si les peuples qui naviguent prenaient tous parti dans cette guerre, si le plan d'opérations de chaque puissance était bien exécuté et d'accord avec les moyens physiques de la confédération, l'Angleterre n'aurait pas la moitié des forces qui lui seraient nécessaires. La diversion qu'on ferait dans les quatre parties du monde la forcerait à de grandes dépenses pour l'augmentation de ses vaisseaux. Où pourrait-elle trouver les matières premières pour les construire? L'Amérique du nord ne serait pas, sans doute, son alliée; l'état de ses finances, sa population, s'opposant à l'armement du nombre de vaisseaux qu'il lui faudrait dans cette lutte, où prendrait-elle des hommes pour augmenter son armée? Dans l'état d'oppression où elle a mis le continent; quel pays lui fournirait des soldats sur la fidélité desquels elle pût compter? Son agriculture souffrirait, ainsi que ses manufactures

et son industrie, de la presse des matelots et de la levée des troupes. Il lui faudrait recourir à des emprunts, et par conséquent augmenter les impôts, pour en servir les intérêts. Des ressources, si destructives et sans limites, devraient l'écraser ; ces ressources d'ailleurs ne sont pas inépuisables : tout a des bornes dans cette nature de choses.

Dans quel état se trouverait-elle, si elle avait quelque revers ? ce qu'elle ne pourrait éviter, vu la grande division de sa marine. Les Anglais sont bons marins ; mais on en trouverait aussi dans la confédération. Ils connaissent mieux la mer, il est vrai, ils sont meilleurs manouvriers ; ils ont l'expérience : mais on remarque, dans l'histoire de la marine française, que, lorsqu'un bâtiment de cette nation s'est battu corps à corps avec un bâtiment anglais de même force, il est rare qu'il ne s'en soit emparé ou ne l'ait brûlé.

Il serait d'une bonne politique, en ce moment, de proposer à la Russie de se réunir à la France et aux autres états maritimes, pour rétablir l'Espagne dans la possession de l'Amérique méridionale, et pour demander

la liberté des mers. Dans le cas de refus, la France doit s'allier avec l'Autriche pour arriver à ce double but, qui est de toute justice; l'Empereur d'Autriche et le Roi de France doivent se déclarer protecteurs de l'Allemagne et de l'Italie. L'Autriche doit avoir l'ambition de reconquérir les provinces patrimoniales des rois de Hongrie, que le Turc lui a enlevées, sous Soliman, et le duché de Silésie, qui a fait partie du royaume de Bohême. Elle voit s'élever tout près d'elle une puissance qu'elle a bien voulu rendre sa rivale, et qui s'est encore accrue par la guerre de la révolution, en laissant la Prusse et l'Autriche s'épuiser d'hommes et d'argent. L'Empereur d'Autriche a perdu la souveraineté de l'empire germanique, et n'a eu pour dédommagement des Pays-Bas, riches de trois millions de population, que les états de Venise. Cependant *il* peut avec cette nouvelle possession acquérir plusieurs branches de commerce; car, en 1790, la république de Venise avait dix vaisseaux de ligne, onze frégates et vingt-quatre petits bâtimens de guerre.

L'Angleterre, qui aida, en 1640, la révolte

du Portugal contre l'Espagne, a toujours été son alliée, mais une alliée à charge, comme elle l'est aujourd'hui des Pays-Bas, qu'elle a mis sous sa dépendance, en envahissant tout le commerce du continent de l'Europe. Le Portugal et les Pays-Bas, réunis à la France et à l'Espagne, et soutenus par les Etats-Unis de l'Amérique qui auraient l'espoir de conquérir les possessions anglaises de leur voisinage, ruineraient le commerce de l'Angleterre et provoqueraient une banqueroute qui lui ferait perdre les Indes : si les puissances intéressées à la liberté des mers le veulent, elles peuvent l'obtenir avant dix ans.

Les peuples du nord, comme la Russie, sont intéressés à établir une liberté entière de commerce. La Russie surtout est entourée de cinq mers qui peuvent lui procurer un commerce fort étendu : par la mer Caspienne, elle communique avec la Perse, par celle d'Azof et par la mer Noire ; elle peut naviguer par la mer du Levant et de la Méditerranée ; ses vaisseaux peuvent aller, par le Kamchatka, en Amérique d'un côté et de l'autre, sur les côtes du Japon et de la Chine, dans l'Archipel

de l'Asie et dans les Indes; enfin la mer Blanche et la mer Baltique lui offrent des débouchés dans toute l'Europe.

La Russie est de toutes les puissances du continent celle dont les productions territoriales offrent le plus de moyens pour augmenter une marine. Pierre-le-Grand découvrit, le premier, les sources du commerce qui commença à s'établir dans ce pays, sous son règne. Son génie créa tout dans ce vaste empire; les institutions maintenues par ses successeurs protègent l'agriculture et le commerce, en augmentant la population par des défrichemens continuels. L'industrie s'y est accrue en proportion des productions et des exportations que sa marine favorise. Cette marine doit augmenter et s'étendre par les espèces et l'abondance des matériaux propres à la construction et à l'entretien des flottes; ces matières y sont inépuisables.

L'état de la marine russe, en 1790, était de soixante vaisseaux de ligne, quarante frégates et corvettes, et cent-cinquante bâtimens inférieurs. Aujourd'hui la Russie a une marine respectable et de grands moyens de

l'augmenter, surtout dans les ports qu'elle a obtenus de la Perse.

Dans ce moment, la Russie peut forcer la Perse à l'aider dans une expédition aux Indes orientales, dont les peuples profiteraient pour chasser les Anglais ; elle peut établir des stations de six en six lieues, composées de barraques et de fours pour le pain. Les troupes qui formeraient cette armée expéditionnaire y fileraient par bataillons pour atteindre la position qui offrirait les moyens d'un rassemblement sur les confins de la Perse ou dans le Caudakan, et, en longeant les bords de la mer Caspienne, elles entreraient dans la Tartarie occupée par les Tartares de Cazan-Kallapaks. (1)

(1) Il y a, sans doute, de grandes difficultés à surmonter pour arriver aux Indes orientales, à travers un pays vaste et désert. Le climat ne peut faire renoncer à cette entreprise, qui, quoique pénible, n'a pu arrêter les Macédoniens ni même les Persans. L'empereur de Russie doit la tenter avec l'espoir du succès, en formant d'avance des stations de barraques, de fours à cuire du pain, et en partant de la ville d'Astrabad, située au midi de la mer Caspienne ; c'est la route que prit Alexandre : en passant par Candahar et le Kaboul, le

L'Angleterre a enlevé à la Hollande tout le commerce que cette puissance était en posses-

Russe arriverait sur les rives de l'Indus. Il y aurait alors vaincu toutes les difficultés que surmonta Thomas Koulikan lorsqu'il conquit l'Inde. Si une armée grecque les vainquit autrefois, une armée russe peut les vaincre encore. Jusqu'à ce moment, les soldats russes ont prouvé qu'ils n'étaient point inférieurs aux autres troupes, pour des opérations qui demandent de l'opiniâtreté : on sait qu'ils ont besoin de peu pour vivre. Puisque cette expédition à réussi à Alexandre, elle est donc praticable, et peut être tentée contre les plus grands ennemis que puisse avoir la Russie. Les obstacles que l'Angleterre pourrait susciter seront impuisssans, si les autres puissances intéressées à abattre ce colosse, secondent la Russie. Parmi ces puissances, les Etats-Unis de l'Amérique sont peut-être les plus acharnés contre ses anciens ennemis. Les limites du Canada, qui ont été l'origine de la guerre de 1756 avec l'Angleterre et la Prusse, son alliée, pourraient encore être en ce moment la cause d'une rupture avec l'Angleterre et les Etats-Uunis. Dans cette expédition, les peuples indiens se souleveraient à l'approche d'une armée qui viendrait les délivrer de l'oppression où les tient cette puissance orgueilleuse et tyrannique, qui n'a obtenu la supériorité dont elle jouit que depuis la conquête des Indes, gouvernées auparavant par des chefs pacifiques,

sion de faire avec la Russie. Des spéculateurs anglais payèrent argent comptant aux proprié-

comme l'était le roi de Mysore. Je rencontrai à Vienne, en 1783, deux voyageurs, juifs de nation, qui trouvaient cette entreprise possible, pourvu qu'on si préparât de longue main : ils avaient suivi la route ci-dessus.

L'Angleterre a prévu que la Russie, devenue si puissante depuis le partage de la Pologne et la conquête qu'elle a faite des ports de la Perse, voulait ajouter à sa puissance et à sa position avantageuse pour le commerce maritime qui exportait ses produits, et par là, augmenterait l'agriculture et la population de ses immenses états, et que, méditant de conquérir en Perse, elle irait ensuite faire la guerre dans les Indes, pour ruiner les riches possessions anglaises. L'Angleterre s'est donc alliée à la Perse à laquelle elle paye des subsides et a envoyé d'autres secours et des officiers anglais. Elle a prouvé par cette alliance la possibilité du plan qu'aurait formé la Russie de faire filer des corps de troupes qui se réuniraient sur les frontières de l'Indostan. Je vois donc que la France se conduit d'après une politique profonde, en temporisant avec l'Angleterre, et qu'en paraissant applaudir à ses projets, elle ne peut que laisser augmenter la jalousie de ses ennemis, tels que la Russie, les Etats-unis, et peut-être toutes les puissances intéressées à la liberté des mers; quoiqu'elle eût peut-être à craindre que la Russie, après avoir détruit

taires russes les produits de leurs terres; par ce moyen ils obtinrent la préférence sur les Hollandais, qui faisaient un commerce d'économie. Les anglais ont tiré parti de ce moyen pour être traités plus favorablement que les autres peuples commerçans; et voilà comme de petites causes produisent souvent de grands effets, puisque la Russie, depuis ce moment, a favorisé les Anglais et abandonné la France et la Hollande, sur lesquelles l'Angleterre a l'a-

la puissance anglaise aux Indes, ne retînt pour son compte la suprématie des mers. On doit s'y attendre; mais cette époque est encore éloignée: la France et l'Espagne doivent rester unies et conserver l'espoir d'un avenir qui les dédommagera des pertes que l'Angleterre leur a causées. C'est à la France à joindre à sa politique l'ordre et l'économie dans ses finances, sans lesquels on ne peut l'étayer, ni solder des armées nombreuses. *Le désordre* a toujours été la cause de la faiblesse de sa politique: puissent les économies que je propose concourir à la rendre plus vigoureuse! La situation difficile où l'on peut prévoir que l'Angleterre va se trouver avec les Etats-Unis et la Russie, lui fera abandonner le Portugal, où elle aurait une diversion trop forte à supporter.

vantage d'exporter partout les productions de cet empire du nord.

Mais il est de l'intérêt bien entendu de la Russie de laisser une concurrence pour la vente de ses immenses productions; elle y gagnera par l'importation des productions qui lui manquent en ce moment: son industrie ne lui fournit pas plus que dans le siècle dernier, quoique les révolutions de la France aient fait déserter de ce pays un grand nombre d'artisans, que la Russie et les États-Unis de l'Amérique ont accueillis.

Il faudrait que la Russie et la France convinssent d'un traité de commerce réciproque pour les exportations. La France peut acheter des tabacs en Ukraine, où ils s'ont très-abondans et d'autres objets nécessaires à sa marine; mais il faudrait que ces objets ne payassent en France que de faibles droits. Les productions naturelles et industrielles de la France seraient reçues en Russie avec les mêmes conditions. Ces principes d'une alliance solide, fondée sur des intérêts réciproques, seraient favorables à une ligue armée, que l'Europe réclame de ces deux puissances pour établir la liberté des mers.

La France, indépendamment du meilleur

marché, doit préférer mettre dans la balance de la Russie sept ou huit millions plutôt que d'en faire profiter l'Angleterre, sa rivale, qui pourrait lui fournir les mêmes objets de son commerce. De son côté, la Russie doit tirer tous ses objets de luxe de la France et toutes les productions de ce pays transportables par mer. L'impératrice Catherine avait admis à Pétersbourg et à Revel des maisons de commerce françaises : la Russie tirait alors de la France toutes les denrées et les marchandises dont elle avait besoin. La France cherchait de même, en Russie, celles qui lui manquaient.

L'esprit pacifique, qui semble aujourd'hui présider dans tous les cabinets, pourra être un obstacle au projet de considération que nous proposons aux puissances du continent. Les souverains et les peuples, fatigués de vingt-quatre ans de guerre et d'orages politiques, *ne désirent* plus que le repos. Dans l'espèce de sommeil léthargique qui s'est emparé de presque toute l'Europe, ils semblent voir avec indifférence les progrès gigantesques que l'Angleterre a faits, et se résigner à supporter le joug qu'elle leur impose. On dirait que ce violent

amour de la liberté, qui a tant agité les nations, épuisé par ses propres excès, ne leur a laissé que le désir d'une honteuse servitude; lorsqu'il se ranime de temps à autre sur quelques points de l'Europe, ses succès comme ses revers servent encore à l'agrandissement de cette puissance orgueilleuse qu'on peut appeler à juste titre la mère nourricière des révolutions, puisque toutes les révolutions qu'elle forme ou fait naître tournent toujours à son profit. Les prétendus amis de la liberté et les amis fidèles de la monarchie n'ouvriront-ils pas enfin les yeux sur cet esclavage où les tient l'Angleterre? Le patriotisme éclairé des uns des autres ne leur fera-t-il pas comprendre que la puissance qui a envahi le commerce du monde est une puissance ennemie et jalouse qui ruine leur pays pour le mieux asservir: l'histoire des siècles passés n'offre aucun exemple d'une pareille domination maritime et de tristes résultats qu'en éprouvent les peuples insoucians et soumis.

La reconnaissance que le roi de France croit devoir au gouvernement anglais, pour les secours qu'il en a reçus dans les temps de son infortune, sera peut-être encore un obstacle au

projet de confédération. La reconnaissance est sans doute un devoir pour les rois, comme pour les particuliers ; mais tout devoir a des bornes : un roi se doit, avant tout, à ses peuples. Il n'y a au monde aucune obligation qui le force à sacrifier le bonheur et la gloire de l'état qu'il gouverne au souvenir de bienfaits anciennement acceptés. Un roi est le père et le protecteur de ses peuples : il doit veiller à leurs intérêts, faire valoir leurs droits, maintenir leur indépendance et repousser de tout son pouvoir tout ce qui tend à les détruire. Charles X est né français, et tout ce qui tient à l'honneur, à la dignité, à la prospérité de la France, il *doit*, et comme français et comme roi, le soutenir ou l'exécuter : la reconnaissance vient après l'accomplissement de ce premier devoir de la royauté.

Les publicistes qui veulent rendre possible une alliance avec l'Angleterre n'ont pas calculé les intérêts positifs qui s'y sont toujours opposés. Cette alliance est contre nature : c'est vouloir unir Rome et Carthage. Le discours de M. Canning, au parlement d'Angleterre, ne doit plus laisser aucun doute sur la politique du gouvernement britanique et sur sa jalousie

envers la France. Fidèle héritier des maximes de lord Chatam et de Pitt, dont il remplissait la place, M. Canning voulait, comme eux, que le monde jouisse de la liberté civile et religieuse; ce qui signifie, en termes mieux couverts, que l'Angleterre ne peut prospérer qu'en créant des guerres sur le continent. Les paroles de lord Chatam, trop franches et trop naïves, forment depuis long-temps toute la diplomatie de l'Angleterre, et lui ont valu cette prépondérance qui n'a fait qu'augmenter depuis qu'il les a hautement proférées. Aussi M. Canning, pour soutenir et défendre la nouvelle constitution du Portugal, n'a-t-il pas manqué de faire un appel à tous les mécontens de l'Europe, et de promettre son appui et sa protection à tous les révolutionnaires qui avaient trouvé un asile en Angleterre: ses prédictions sinistres ne sont pas de vaines menaces. Le gouvernement britannique poussera jusqu'à ses dernières conséquences le plan de guerre qu'il aura adopté, et, dût l'Europe rouler péniblement encore dans un autre cercle de révolutions sanglantes, l'Angleterre la verra de sang froid s'agiter dans les convulsions d'une douloureuse agonie, pourvu que

ses principes et son *vaste pouvoir* triomphent de toutes les oppositions. L'Angleterre a dit en d'autres termes, mais dans un sens peu différent de Robespierre et de ses adhérents : Périsse le monde entier, pourvu que nos flottes couvrent et dominent toutes les mers, et que je règne seul sur les deux hémisphères (1).

Le gouvernement anglais ne peut se tirer de la situation où se trouvent ses finances qu'en bouleversant les états de l'Europe, qui s'aperçoivent de son embarras, et qui doivent se réunir pour conquérir la liberté des mers, qu'il a usurpée en révolutionnant la France et l'Espagne. Dieu sait si la Russie échappera aux projets du gouvernement anglais.

(1) Depuis que le ministre anglois paraît avoir renoncé au projet de feu M. Canning, la puissance britannique semble aussi avoir faibli. Mais le temps nous découvrira les ressorts de la nouvelle *politique*, ou *les* causes de sa décadence

RÉSUMÉ

OU

ANALYSE DU MÉMOIRE

SUR L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU ROYAUME DE FRANCE.

Pour les hommes sensés qui réfléchissent et qui pensent, pour les vrais Français, qui aiment sincèrement leur pays et qui s'intéressent autant à son repos qu'à sa prospérité, il est évident que la France a besoin d'une grande réforme et dans son gouvernement intérieur et dans ses diverses administrations et dans ses lois financières et dans le principe de sa diplomatie. Pour que la France reprenne, parmi les puissances du continent, le rang que sa situation géographique, son territoire, ses souvenirs et son ancienne gloire lui avaient acquis, il faut qu'elle reporte sur elle-même un œil sévère et réformateur, et qu'elle examine au dehors ce qui lui nuit, ce qui lui fait obstacle, ce qui

est nécessaire au recouvrement de son antique prépondérance. La France fut de tout temps destinée par la Providence à briller parmi les autres nations et à exercer sur elles une influence morale et souvent politique, qu'elle ne peut perdre sans se faire tort à elle-même et sans jeter les autres dans un état de trouble ou de fluctuation, d'où ils ne sortent, après de longues agitations, que par le secours ou l'intermédiare de la France, qui redevient enfin la régulatrice ou la protectrice de ses voisins.

Aujourd'hui la France, sortie des excès de l'anarchie par le despotisme militaire, et des excès du despotisme militaire par une coalisation de souverains qui lui ont laissé pour ancre de salut une constitution représentative, avec laquelle elle se débat encore au milieu de convulsions nouvelles, moins violentes, il est vrai, que les premières, mais qui l'entretiennent dans un état de malaise interne; la France, disons-nous, ne peut aujourd'hui se relever de l'abaissement où elle est tenue, qu'en revenant, franchement et d'elle-même, aux principes d'une vraie monarchie, qu'en réduisant ses administrations, qu'en régularisant son système de finances par des mesures d'ordre et

d'économie, qu'en faisant régner la justice et en adoptant une politique franche et ouverte contre des voisins jaloux, rivaux ou ambitieux.

Le gouvernement représentatif est un gouvernement antipathique à la France. C'est un foyer de troubles et de discordes, que ses ennemis alimenteront sans cesse pour empêcher que le bien ne s'opère et pour entretenir l'état de faiblesse ou d'affaissement qui convient à leur politique envieuse. Il ne peut y avoir de gouvernement vraiment représentatif que là où les députés de la nation, chargés de mandats de la part de leurs commettans, font valoir les vœux et les volontés de leurs provinces, et non leurs volontés individuelles, qui sont presque toujours en opposition avec les besoins et les intérêts des commettans. Il faut au roi de France, pour qu'il soit ferme et prépondérant au dehors comme au dedans, un conseil suprême, et non deux chambres rivales.

C'est dans ce conseil suprême, composé des plus riches et des plus notables de la nation, que les lois doivent être préparées, discutées, élaborées, et que le monarque doit puiser toutes ses lumières et toute sa force. Presque tous les souverains de l'Europe ont un conseil

semblable, qui a différens noms, mais dont les fonctions sont les mêmes.

Ce conseil suprême doit tirer lui-même ses instructions et ses lumières des administrations de province qui l'auront formé (1). Le gouvernement en pays d'état est celui de presque toute l'Europe : il doit être celui de la France entière, comme il l'était en partie avant la révolution, et comme il l'aurait été partout, si nos ennemis n'avaient pas empêché Louis XVI de faire le bien qu'il voulait.

Personne n'ignore tout ce que les pays d'état doivent aux assemblées et aux administrations qui les régissaient sous l'autorité du monarque.

On obtiendrait les mêmes avantages et les mêmes résultats heureux, en substituant à la machine compliquée des départemens, des préfectures et des sous-préfectures, le mode si

(1) Le roi, aidé de ce conseil, reviserait les lois civiles, criminelles et administratives, remplies de vices ou susceptibles de différentes interprétations, et proscrirait à jamais toutes ces lois révolutionnaires qui souillent encore notre législation et qu'on pourra toujours invoquer dans des momens de troubles ou dans des temps de factions, tant qu'elles ne seront pas abrogées.

simple d'administrations provinciales et communales, tel qu'il est présenté dans notre Mémoire. Il en résulterait d'abord une économie considérable d'argent et de temps : c'est surtout par l'économie que la France doit songer à réparer ses pertes, à augmenter son crédit, à relever sa puissance.

La noblesse et le clergé, qui doivent entrer comme parties intégrantes dans la formation des administrations de province, ont besoin aussi d'être relevés de l'état d'abaissement où les principes niveleurs de la révolution les ont réduits. La noblesse a des droits incontestables à l'administration de l'état, dont elle fut si souvent le soutien et la gloire. Le clergé, auquel la France doit tant de lumières, de vertus et de grands exemples, ne peut rester étranger à son gouvernement : tant d'abbés et de prélats illustres la dirigèrent jadis si souvent et avec tant de sagesse et de bonheur, que ce serait partager l'odieuse ingratitude des révolutionnaires, que de le tenir plus long-temps dans l'avilissement où ils l'ont mis. Le roi très-chrétien doit réparer à son égard une grande injustice; la probité, la morale, la reconnaissance, sollicitent depuis long-temps cette réparation; le bien de

l'état, l'économie, l'acquittement des dettes et des charges publiques, exigent aussi qu'on rende au clergé de France une partie des biens dont il fut violemment dépouillé : le clergé était bon administrateur de ses biens, et, par cette qualité précieuse, il rendait de grands services à l'état ; il en rendrait encore, si la restitution qu'on propose avait lieu.

Le roi de France doit une protection toute particulière à la noblesse qui servit généreusement la cause de la légitimité ; et, comme il doit des récompenses à tous ses sujets qui contribuent, de quelque manière que ce soit, au bonheur ou à la gloire du pays, il faut qu'il entretienne un corps de noblesse dans lequel entreront ceux qui se seront distingués par de grandes vertus civiles, soit dans la magistrature, soit dans le commerce, devenu aujourd'hui une des principales branches de la prospérité publique, soit dans les arts ou dans les sciences : c'est le seul moyen d'éteindre ce sentiment de jalousie que l'orgueil des révolutionnaires entretient, dans toutes les classes de la société, contre l'ancienne noblesse.

Le chapitre des récompenses et des prérogatives est plus important qu'on ne croit, et

c'est pour cela qu'en traitant des devoirs du souverain, nons avons insisté sur cet objet, et présenté des moyens propres à concilier ce qui est dû à l'autorité royale avec ce que les sujets ont droit de réclamer de sa faveur et de sa protection. Les récompenses et les retraites dues aux militaires qui ont fidèlement servi le roi et la patrie forment le premier article de ce chapitre important, et nous croyons avoir offert des moyens honorables et suffisans pour récompenser la vertu militaire.

En parlant des finances, nous avons jeté un coup d'œil général sur toutes les parties de l'administration publique, qui, trop dispendieuses dans l'état où elles sont, peuvent présenter des moyens faciles de réduction et d'économie, et concourir aussi à l'amélioration des finances. La composition des tribunaux, la forme des procédures, la manière lente dont se rend la justice, tout est ruineux pour l'état et pour les plaideurs. La cour de cassation est un grand corps inutile, qu'une section du conseil d'état pourrait remplacer à bien moins de frais et avec autant de célérité, peut-être même avec plus d'équité; car cette section, en inter-

prétant des lois auxquelles elle aurait concouru, ne serait pas tentée, comme il arrive souvent à la cour de cassation, d'en faire de nouvelles (1).

Les cours royales, dont le ressort est trop peu étendu, et dont les fonctions sont très-souvent peu multipliées, seraient réduites au tiers.

Les tribunaux de première instance, trop rapprochés les uns des autres, le seraient de même, et les audiences seraient augmentées du double, afin d'accélérer l'expédition des affaires et de causer moins de perte de temps aux plaideurs.

Pour rendre les justices de paix plus dignes de leur institution, nous les confions aux maires

Les rois de France, comme tous les autres souverains de l'Europe, se sont toujours réservé le droit de réformer les arrêts des cours de justice. Un capitulaire de Charlemagne, de l'an 801, porte expressément ces mots : *Considerantes utilitatem nostram et populi à Deo nobis commissi, ea quæ ab antecessoribus nostris... prætermissa sunt juxta rerum et temporum considerationem addere curavimus, ut necessaria quæ legi defuerant suppleantur, in rebus dubiis quorumlibet judicum arbitrium; sed nostræ auctoritatis sanctio prævaleret.* Baluze, t. 1, p. 345.

des chefs-lieux de canton, et nous croyons rendre en cela un service essentiel aux justiciables, qui trouveraient en outre dans le maire de leur commune, devenu assesseur du juge de paix, un homme plus capable d'éclairer ce juge sur leurs intérêts et sur leurs droits.

Les contributions indirectes et les douanes sont si onéreuses aux peuples, sujettes à tant d'abus, et si vexatoires dans les moyens d'exécution, que nous avons dû nous en occuper particulièrement. Nous avons montré combien sont funestes au commerce et à la consommation les impôts qui pèsent sur les liquides; combien sont fâcheuses ces troupes de commis aux douanes, qui n'empêchent pas la contrebande aux frontières: en examinant les torts et les abus, nous avons reconnu la possibilité, la nécessité même, de ne former qu'une seule administration de ces deux administrations particulières.

Le monopole du tabac, si contraire à la liberté du commerce, à l'agriculture, et même à l'augmentation des revenus publics, doit être détruit. L'impôt sur les tabacs peut être établi d'une manière plus favorable au fisc, au planteur et au consommateur. . . . . .

La culture des terres, celle des bois et le commerce, ayant été l'objet d'un Mémoire particulier que nous publiâmes, il y a quelques années, nous avons reproduit, dans celui-ci, une partie des vues que nous y avions présentées (1). Nous y avons ajouté un chapitre sur les mines et sur les mesures qu'il conviendrait d'employer pour en faciliter et en propager l'exploitation.

L'armée de terre et la marine ont encore fixé notre attention; et nous avons trouvé sur ces deux objets des réformes à faire (2), des

(1) J'ai démontré les avantages que la France tirerait d'une meilleure culture de son sol. Elle fournirait à l'Angleterre les productions qui lui manquent, et se passerait des grains étrangers qu'elle reçoit dans tous ses ports, ainsi que des bois de construction, car elle en aurait assez chez elle. Le besoin où est l'Angleterre de recourir aux pays étrangers pour le pain à *inspiré au* gouvernement l'idée de donner l'exemple d'en manger peu, et la classe ouvrière remplace le pain par des pommes de terre.

(2) Par exemple, dans le corps des charrois ou du train on peut se passer d'officiers; le service pourrait être fait par de simples sous-officiers. Les convois qui transportent des munitions peuvent être commandés par des officiers de l'état-major, ou par des officiers d'artillerie

économies à entreprendre et des ressources à employer, pour voir en peu de temps une marine respectable sur pied.

La politique extérieure nous a longuement occupés. Nous avons passé en revue la conduite de différens cabinets de l'Europe, les projets d'agrandissement des uns, des conquêtes successives des autres; les fautes de ceux-ci, l'imprévoyance de ceux-là. Les événemens qui se couvent et se préparent en Orient prouvent aujourd'hui que nous avons prévu une partie de ce qui est arrivé. Puissions-nous n'avoir pas toujours bien deviné à l'égard de la Russie!

Quant à l'Angleterre, dont la domination exclusive sur les mers a de tout temps été soutenue par la propagation des principes révolutionnaires sur le continent, tout ce que nous avons dit sur la nécessité de se réunir pour détruire son monopole, nous a été inspiré par un amour pur et vrai de notre pays. Nous désirons vivement que la France re-

lorsqu'il s'agit d'un transport d'artillerie. Il y a dans cette partie, comme dans toutes les autres, des réformes ou des économies à faire, que nous ne pouvons toutes indiquer, mais qu'il est facile de voir.

prenne son rang en Europe. Le moment est plus favorable que jamais. La lutte ne tardera pas à s'établir entre la Russie et l'Angleterre. Si nous savions prendre l'attitude qui nous convient (1), peut-être pourrions-nous empêcher que l'une écrase l'autre, et affranchirions-nous les mers du sceptre qui pèse sur elles.

(1) Le rôle qui convient à la France en ce moment, c'est de rester dans une inaction réfléchie, d'accumuler ses forces, sans dessein apparent, de les tenir prêtes pour être médiatrice dans la guerre que va faire à la Turquie la Russie, qui ne met aucune borne à son ambition. La Turquie aura des alliées dans les deux *puissances*, qui ont comme elle les mêmes intérêts commerciaux à défendre. L'angleterre, qui est l'une de ces puissances, voit la Russie s'élever au point, qu'elle lui enlèvera l'empire des mers, si elle parvient à faire lever une armée dans l'Indostan et les Indes.

Il faut que le roi de France, pour qu'il puisse *devenir* médiateur, ait dans ses mains tous les moyens *propres* à rendre sa médiation imposante et nécessaire. Il ne faut pas qu'il soit arrêté dans ses opérations, par les suffrages incertains d'une assemblée de députés. Le roi peut, par une conduite politique et prudente, recouvrer la possession des Provinces-Belgiques, et dédommager la Hollande par la restitution des colonies que l'Angleterre lui a enlevées.

ADDITIONS

AUX

CHAPITRES DU MÉMOIRE.

CHAPITRE DE LA MONARCHIE. Après ces mots : *Par la protection qu'il accorda aux sciences et aux lettres.* Les Français sont nés pour obéir, pour vaincre, et pour cultiver les arts et les sciences sous l'empire des Bourbons, susceptibles de gloire comme les autres princes.

A LA FIN DU CHAPITRE DE LA MONARCHIE.

L'équilibre des pouvoirs, dans une monarchie ou dans une république, est un rêve dont on berce les ignorans : les chefs du coffre et la nomination aux places règlent tout et peuvent dominer les circonstances. La France imbue de principes vicieux ne peut être ré-

générée que par un gouvernement actif et vigoureux, qui empêche qu'ils ne se reproduisent, et prévienne l'effusion des torrens de sang, résultat des guerres civiles que la foiblesse du souverain fait naître.

Chapitre de l'administration. Après ces mots : *qu'elles tenaient de leur constitution primitive*. Pour qu'un gouvernement eût une représentation réelle, il faudrait que les membres des colléges électoraux de tout le royaume votassent les objets sur lesquels le souverain leur demanderait leur avis. Ce préalable rempli, il serait dressé un procès-verbal de ce vote, qui serait publiquement et simplement exprimé par oui ou par non. Ce procès-verbal serait remis aux députés nommés dans chaque collège d'arrondissement, et, lorsque tous les députés des royaumes seraient réunis, le roi jugerait de la majorité des votes et rendrait ainsi des lois qu'on pourrait, avec quelque raison, appeler l'expression de la volonté générale. Chaque collége électoral d'arrondissement serait composé des électeurs des trois classes de propriétaires et cultivateurs et négocians. Les procès-verbaux dont nous venons de parler serviraient de mandat aux députés,

qui ne pourraient s'en écarter, et qui les feraient valoir avec tout le talent et les lumières qu'ils auraient acquis par l'étude ou par l'expérience.

Chapitre du souverain. Après ces mots : *Un souverain, qui gouverne avec sagesse et justice, est fort au dedans de son royaume.* Un souverain n'a rien à redouter quand ses ordonnances sont étayées de la justice distributive ; les administrations centrales et financières des pays d'état ajoutent à la puissance du gouvernement une puissance secondaire, par l'exemple qu'elles donnent aux trois ordres de concourir de tous leurs moyens à augmenter le trésor du souverain, dans les cas urgents, par des dons volontaires, comme firent les états de Hongrie, lorsque le grand Frédéric arriva à Kollin : on se rappelle qu'ils envoyèrent des secours en hommes, chevaux, grains et autres armées.

A la fin du chapitre de l'administration du royaume. Les Bourbons pourraient profiter de l'espèce d'alliance qui existe entre eux et l'Angleterre pour rétablir des institutions plus avantageuses à la France que celles qu'elle

a aujourd'hui, et qui sont le fruit de la révolte et de l'anarchie.

Au commencement du chapitre de la notabilité. La noblesse est, par état, attachée au souverain ; elle est l'appui du trône, qui en échange doit lui conserver la considération et le respect que ses anciens services lui ont mérité de la part de ses concitoyens : les souverains qui diminuent cette considération diminuent aussi leur force au dedans et au dehors. Il est un moyen de conserver les familles anciennes : c'est d'établir en majorat tous les biens qui produisent six mille livres de rente et de permettre aux étrangers, nobles depuis deux cents ans, et possédant des biens produisant vingt mille livres de rente, d'en acquérir en France sans frais et d'y appliquer leurs titres de comte, de marquis; et, par ce moyen, on remplacerait deux cents familles anciennes éteintes pendant la révolution.

Chapitre des haras. Après ces mots : *cause une grande perte de chevaux*. Les Français voient avec regret sortir du royaume des sommes considérables pour les remontes de cavalerie et pour les attelages militaires et particuliers. Le partage des communaux en part mé-

nagère et la vente des communaux partagés ont diminué les pâturages et multiplié les propriétaires, dont plusieurs n'ont ni assez de moyens ni assez de connaissances pour l'éducation des chevaux.

Ce partage, comme je l'ai écrit en 1793, doit faire passer toutes ces parts ménagères dans la fortune de quelques particuliers, dans une année de disette, comme celle de 1816, où l'hectolitre de froment valait soixante francs.

Pour diminuer cette sortie de numéraire, il faudrait qu'à l'exemple de l'Autriche et de la Prusse les hussards français fussent montés comme les hussards étrangers et comme la cavalerie légère, avec des chevaux de quatre pieds six pouces et au dessous; la cavalerie moyenne et l'artillerie à cheval, avec des chevaux de huit pouces environ; la cavalerie de ligne avec des chevaux de neuf à dix pouces, et les grenadiers à cheval et les carabiniers avec des chevaux de onze pouces et au dessus: comme il y a en France un plus grand nombre de provinces qui élèvent de petits chevaux, on pourrait également monter des chevaux de taille de hussards la gendarmerie des départemens, autre que celle de Paris. Pour faire con-

courir toute la France à cette fourniture de chevaux, il faudrait avoir dans chaque province un fournisseur qui ferait des achats de toutes les espèces dont nous venons de parler, et les livrerait aux troupes à cheval les plus voisines, en les faisant recevoir par les officiers généraux de cavalerie employés dans différentes divisions, afin d'empêcher les monopoles; les cultivateurs ou propriétaires de pâturages, vendant leurs élèves à l'âge de quatre ans, en feraient d'autres avec plus d'émulation; les espèces gagneraient en qualité et en beauté; on distribuerait des étalons de haute taille, dans les pays à pâturages, aux cultivateurs qui feraient des élèves; ce seraient comme autant de primes pour eux. Il y a soixante ans qu'on en avait introduit en Auvergne : j'ai vu des remontes de cette province pour la cavalerie de ligne. Il faut encourager à élever des poulains, en assurant le débit sur les lieux.

P. S. Des royalistes qui sont venus me voir m'ont témoigné leurs inquiétudes sur la situa-

tion des affaires, et ne m'ont pas caché les craintes que l'esprit et l'agitation des libéraux leur inspirent. Ils redoutent, m'ont-ils dit, une révolution en France. J'ai tâché de dissiper leurs inquiétudes, en leur prouvant que leurs craintes étaient chimériques. [redacted]

Messieurs, leur ai-je dit, pour qu'il y ait possibilité d'une révolution dans un pays, il faut qu'une puissance voisine ou jalouse ait intérêt à l'y susciter, et qu'un prince riche et puissant ait assez de moyens pour soudoyer et lever un parti qui favorise son ambition et seconde ses projets. Par exemple, en 1774, lord Chatam créa en France une espèce de disette, qui avait pour objet d'empêcher le roi de donner des secours aux Américains insurgés. Mais la révolte que cette disette fit naître ne put avoir de suite, parce qu'elle n'avait point de chef assez puissant pour la diriger. M. Pitt, connaissant la cause qui l'avait fait échouer, gagna, en 1789, le duc d'Orléans, qui se mit à la tête de la révolution. L'Angleterre eut pour but alors d'empêcher qu'on envoyât trente mille hommes que le roi de France avait promis à Tippo, roi de Mysore, qui en avait soixante mille, et dix mille que lui fournissait un prince tribu-

taire ; deux ans après, les Anglais s'emparèrent du beau royaume de Mysore. Le capitaine d'une compagnie d'artillerie française de cent hommes négocia la prise de Négapatan avec le général anglais.

Le minist[illegible]que, ayant donc intérêt à diminuer la puissance de la France, fomenta nos troubles politiques et soudoya des agens. Les folliculaires et la plupart des journaux soi-disant patriotes étaient à ses gages. Un prince dévoré de haine et d'ambition prodigua de son côté des trésors pour se faire un parti ; et, comme il n'avait ni le courage ni les talens nécessaires pour réussir, il se vit emporté lui-même par le torrent révolutionnaire, qu'il avait grossi. Ce fut encore la jalousie de l'Angleterre qui, en 1820, souleva les troupes espagnoles réunies dans l'île de Léon pour aller soumettre les rebelles du Mexique et du Pérou. C'est cette même Angleterre qui depuis a donné des pensions aux chefs de ces troupes révoltées que l'autorité légitime a fait rentrer dans le devoir. Mais aujourd'hui la France n'a rien à redouter de semblable : aucune puissance voisine ne la jalouse ni ne l'agite. Le parti des libéraux est sans chef. Pour que le peuple et les troupes se

soulèvent, il faut qu'ils trouvent ou espèrent des sûretés et des garanties dans ceux qui les porteraient à la révolte. Ce ne sont pas des rassemblemens d'étudians, faciles à dissiper par quelques coups de fusils ou quelques escadrons de cavalerie, qui pourraient leur offrir ces sûretés ou ces garanties. Ce ne sont pas non plus une demi-douzaine d'orateurs de tribune dont une force matérielle ni morale ne soutient les discours ; ce ne sont pas trois ou quatre journaux, qu'un acte de l'autorité peut réduire au silence, qui sont capables d'ébranler la fidélité et de renverser les appuis du trône. Le soldat est à celui qui le paye : il est intéressé au bon ordre, qui lui assure son existence; il n'ira pas le compromettre pour des factieux sans titres, sans crédit et sans gloire. Dans l'état actuel, personne, dans la société politique, ne s'élève au dessus du niveau commun. La richesse est sans pouvoir ; le génie et les qualités transcendantes ne paraissent nulle part, et les circonstances présentes ne sont pas de nature à en favoriser le développement. L'éclat des grands noms est éteint : il n'y a que les sciences et les arts qui pourraient en produire; mais la réputation la plus brillante en ce genre n'a rien

de redoutable pour le repos des peuples. Les craintes d'une nouvelle révolution ne peuvent donc être fondées.

On aurait encore moins de révolution à redouter, si le roi était secondé dans son gouvernement par un ministre qui lui ferait connaître, dans ses rapports, les opinions de chacun des autres ministres : le roi déciderait ensuite souverainement; les ministres exécuteraient chacun dans sa partie les ordres de sa majesté transmis par le premier ministre, et il y aurait unité.

Nous avons pris pour modèle de gouvernement représentatif, la constitution d'Angleterre, qui ne convient ni à la situation géographique de la France, ni au caractère de ses habitans, et qui s'oppose au déploiement de sa force et de sa puissance. La constitution anglaise est un mélange de monarchie, d'aristocratie et de démocratie. Ces trois parties constitutives y sont soutenues par des institutions et par des lois. L'aristocratie est plus forte que les deux autres, à cause des grandes propriétés qui s'y transmettent depuis des siècles aux aînés des familles. La démocratie y est protégée par les lois sur le commerce.

En France, au contraire, nous n'avons que l'apparence et non la réalité des trois parties du gouvernement mixte. Depuis la division et le morcellement des propriétés, nous ne pouvons avoir d'aristocratie robuste. Notre chambre des pairs, par sa composition hétérogène, est plutôt démocratique qu'aristocratique. La démocratie est celle qui est prépondérante dans notre constitution ; les lois sur le commerce la favorisent entièrement, et aucune loi ne soutient l'aristocratie. Notre chambre des députés, par sa composition, peut devenir avec le temps un pouvoir oligarchique plutôt qu'aristocratique, quoiqu'elle paraisse jusqu'à présent plus favorable à la démocratie qu'à l'aristocratie. Cependant comme elle est nécessairement composée de propriétaires, et que des propriétaires n'ont pas intérêt de favoriser les principes populaires de la démocratie, elle ne peut que tendre vers le pouvoir ou l'usurpation du pouvoir ; et c'est en ce sens qu'elle pourrait devenir oligarchique. La France avait, avant la révolution, une constitution plus forte. Les pays d'état, composés de trois ordres, offraient une garantie plus sûre et des ressources plus fécondes et moins destructives. La France

